Supplément Arts et Spectacles

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14644 – 6 F

JEUDI 27 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Jean-Paul II : la main tendue à l'islam

MÊME si leur répétition les prive désormais de tout effet de surprise, les voyages de Jean-Paul II dans le tiers-monde, comme celui qu'il a clos mercredi 26 février en Afrique – après une semaine au Sénégal, en Gambie, en Guinée, – gardent une utile fonction d'alerte. Parfois soupçonné, en raison de ses origines polonaises, d'avoir consacré trop de temps et d'effort à l'Europe et au choc avec le communisme, Jean-Paul II court vers d'autres cieux pour abattre d'autres murs. Le « mur du silence », a-t-il dit à Conakry, cache au Nord la détresse de tout un continent. « Une nouvelle ère de solidarité avec l'Afrique est nécessaire », a-t-il répété en Guinée.

Le « mur » avec l'islam aussi doit tomber, dans un continent où la religion musulmane est perçue comme agressive par un christianisme également en pleine expansion et où, dans des pays comme le Soudan et le Nigéria, éclatent régulièrement de sanglantes émeutes confessionnelles. Certes, c'est la version douce de l'islam que le pape a rencontrée en Guinée et au Sénégal, pays musulmans tempérés par les puissantes confréries mystiques et épargnés par les infiltrations fondamentalistes. Le président musulman Abdou Diouf a loué chez Jean-Paul II le prêcheur infatigable et on a vu, au cours de cet étonnant voyage, des fidèles musulmans plus nombreux aux messes du pape que les catholiques, archi-minoritaires dans cet océan islamique.

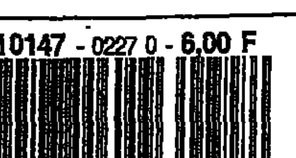
CETTE situation est exceptionnelle autant que précaire. En Afrique, le dialogue entre le christianisme et l'islam est moins un luxe qu'une nécessité de la vie quotidienne. Comme il l'avait fait à Casablanca en 1985, Jean-Paul II, à Dakar, a rappelé que les deux religions dominantes avaient tout à gagner à se respecter, dans une Afrique déjà rongée par les divisions de toute nature, son sous-développement, sa corruption, et faisant un apprentissage laborieux du pluralisme et de la démocratie.

Sans entrer dans le détail des situations politiques du continent, il a retrouvé ses accents polonais pour se réjouir, à Conakry, de la chute du régime de Sékou Touré, tragique copie du marxisme et de l'athéisme d'Etat européen. Traditionnellement méfiant à l'égard de l'engagement politique des clercs, il a surtout couvert de son autorité des épiscopats africains de plus en plus sollicités pour jouer un rôle de médiation, comme on l'a vu dans les conférences nationales du Bénin, du Congo, du Togo, du Gabon. Du Zaïre aussi, mais, jusqu'à présent, sans succès.

L'ÉTAPE la plus symbolique fut celle de l'île de Gorée, tragique escale de la « traite des Noirs ». En posant là un acte de repentir pour un « holocauste méconnu », Jean-Paul II a ouvert, à sa façon, la commémoration du cinquième centenaire de la découverte et de l'évangélisation de l'Amérique latine.

On ne peut pas écrire l'histoire de l'Amérique latine en oubliant l'Afrique et le prix exorbitant payé par le continent noir à la conquête du Nouveau Monde. Jean-Paul II retournera en Angola au mois de juin, puis en octobre en Amérique centrale, où on peut espérer qu'il aura les mêmes gestes pour les Indiens également persécutés, mais par des missionnaires chrétiens, que pour les Africains.

M 0147 - 0227 0 - 6,00 F



Tirant la leçon de l'échec de M. Gorbatchev

La Chine veut accélérer la réforme économique

L'emportant sur les conservateurs, M. Deng Xiaoping a imposé la relance de la réforme économique en faisant, si nécessaire, « usage du capitalisme ». M. Deng entend tirer la leçon de l'échec de M. Gorbatchev, qui a conduit à l'effondrement de la patrie du communisme. Mais il s'accorde avec ses rivaux pour refuser toute libéralisation politique, comme en témoignent les dernières condamnations de dissidents.

« Léninisme de marché »

PÉKIN

de notre correspondant

Lorsqu'il avait refait surface, le 9 juin 1989, après avoir disparu de la scène publique au moment du drame de Tiananmen, M. Deng Xiaoping avait donné pour instruction de relancer les réformes sans craindre d'innover en matière économique, mais en se gardant de laisser imaginer que le Parti communiste puisse partager le pouvoir politique. Après trente mois d'atermoiements, c'est exactement ce qui se dessine aujourd'hui.

Dans un article remarqué publié en première page, le *Quotidien du peuple*, organe du comité central du PCC, a appelé, dimanche 23 février, le pays à *« s'ouvrir sur le monde extérieur en faisant usage du capitalisme »*. Le capitalisme, y apprenait-on, représente *« une étape extrêmement importante dans l'histoire du développement social de l'humanité »*. En conséquence, la Chine doit *« développer de manière adéquate une économie capitaliste destinée à compléter son économie socialiste »*.

« Il n'y a qu'en absorbant de manière critique les éléments de la culture occidentale qui nous sont utiles, plutôt qu'en les repoussant, que nous pouvons prospérer », ajoutait le journal.

FRANCIS DERON

Lire la suite page 6

La décision du Conseil constitutionnel sur les « zones de transit »

Le gouvernement rappelé à l'ordre sur le respect des libertés individuelles

Le Conseil constitutionnel a annulé, mardi 25 février, l'article 8 de la loi modifiant les conditions d'entrée des étrangers en France. Cet article, imposé par M. Marchand, ministre de l'intérieur, créait des « zones de transit » où la police aurait pu retenir les étrangers non autorisés à pénétrer en France. Il avait été critiqué par les organisations de défense des droits de l'homme, et aussi par les sénateurs socialistes, qui avaient obtenu de Mme Cresson qu'elle saisisse le Conseil. Le premier ministre a fait savoir que « le gouvernement examine la décision avec attention afin de déterminer les améliorations à apporter au dispositif ».

Camouflet

par Thierry Bréhier

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a fait des libertés individuelles le fondement de l'organisation de la société. Le Conseil constitutionnel, depuis qu'il a pris son autonomie, et donc son autorité, s'en est toujours voulu le gardien sourcilleux. Il vient encore une fois de le rappeler en faisant subir à M. Philippe Marchand un nouveau et cinglant désaveu. Le ministre de l'intérieur avait pourtant été sérieusement mis en garde contre les risques qu'il prenait en tenant, à tout prix, à obtenir la création de « zones de transit ».

Lire la suite page 9



Sobre anniversaire à Koweït

Un an après la libération de l'émirat, discrètement célébrée, la spectaculaire renaissance économique n'a pas dissipé le malaise politique

KOWEÏT

de notre envoyé spécial

La tempête du désert, l'une des plus violentes de ces derniers hivers, s'est soudain apaisée. Opaque et tourbillonnant, le nuage de sable et de poussières qui s'était abattu sur la ville de Koweït durant près de deux jours s'est dissipé à temps et la seule cérémonie officielle de la fête nationale a pu avoir lieu mardi 25 février sous un ciel bleu, mais encore pâle. Sur une vaste esplanade du front de mer, cheikh Saad Abdallah El Sabah, premier ministre et prince héritier, représentant l'émir, a hissé les couleurs koweïtiennes au milieu d'un large cercle formé par les drapeaux de tous les pays ayant contribué à la libération, dont le premier anniversaire est discrètement célébré.

Des jeunes ont improvisé, mardi sur la corniche, un interminable défilé automobile dans un concert d'avertisseurs en brandissant aux portières presque autant de petits drapeaux américains que koweïtiens.

Le gouvernement souhaitait éviter de telles réjouissances et il a limité les festivités organisées. Il a préféré faire preuve de sobriété et placer ces deux jours sous le signe du *« souvenir »*. Celui, notamment, des *« prisonniers de guerre »*, ces Koweïtiens toujours supposés détenus en Irak pour lesquels tout le pays, espérant leur retour, arbore des rubans jaunes, selon une tradition américaine.

FRANCIS CORNU

Lire la suite page 3

POINT

La réforme de la procédure pénale

Un projet de réforme du code de procédure pénale devait être présenté, mercredi 26 février, au conseil des ministres. Parmi les propositions novatrices, la modification de la détention provisoire, qui sera confiée à un collège de trois magistrats.

page 12

Les jeunes et la guerre d'Algérie

Trente ans après les accords d'Evian, les jeunes sont loin d'être indifférents au conflit qui a déchiré la jeunesse de leurs parents. Selon un sondage réalisé pour la Ligue de l'enseignement et l'Institut du monde arabe, ils souhaitent que leurs enseignants leur en parlent davantage et estiment que la société française gagnerait à s'intéresser à cet épisode douloureux de son histoire.

Lire notre supplément pages 10 et 11 et nos informations sur le mouvement de protestation des étudiants contre le projet de réforme universitaire, page 14

Personnalités en campagne

Jean-François Deniau, le combattant.

Lire page 9 l'article de PATRICK MARTINAT

Le conflit commercial Europe - Etats-Unis

L'Allemagne s'éloigne des positions françaises.

Lire page 15 les articles d'ALAIN FRACHON et PHILIPPE LEMAITRE

Qui sont les journalistes ?

Une enquête de la Commission de la carte professionnelle.

Lire page 17 l'article d'YVES-MARIE LABÉ

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 24

« Le Monde des carrières », page 17
« Le Monde immobilier », pages 18 et 19

POINT DE VUE : la réforme des institutions

La règle du jeu

par Guy Carcassonne

A proprement parler, il n'y a pas de bonnes Constitutions. Parmi les systèmes démocratiques, pour s'en tenir à eux, il y a seulement ceux qui fonctionnent et les autres. Quels sont les critères du bon fonctionnement ? Ils sont deux, dont tout le reste se déduit : que les citoyens aient la possibilité de faire de vrais choix, que ceux qu'ils ont choisis aient la possibilité de gouverner et doivent en rendre compte.

A cette aune, indiscutablement, la Ve République fonctionne. Elle a surmonté toutes les épreuves auxquelles l'Histoire l'a confrontée, dans lesquelles d'autres régimes avaient sombré. Décolonisation, putsch, crise économique, alternances, cohabitation, majorité relative, pour ne mentionner que celles-là. Il reste à la Constitution une dernière preuve à faire, qui la distinguerait de toutes celles qui l'ont précédée : son aptitude à évoluer.

Depuis l'introduction, en 1962, de l'élection directe du président de la République, seule, en trente ans, la possibilité offerte à l'opposition parlementaire en 1974 de saisir le Conseil constitutionnel a jusqu'ici apporté une novation essentielle. Pour le reste, tout le reste, rien n'a vraiment bougé, faute d'une volonté suffisamment partagée, au risque dans l'avenir que la sacralisation ne devienne une sclérose.

Lire la suite page 2

▶ **Guy Carcassonne est professeur de droit public à l'université Paris-X - Nanterre ; ancien conseiller de Michel Rocard à l'hôtel Matignon.**

ARTS ET SPECTACLES

■ Cinéma : Le printemps de John Cassavetes. ■ Rencontre avec Barbra Streisand, réalisatrice du « Prince des marées ». ■ Danse : les Ballets de Bali en tournée européenne. ■ Les Mémoires de la chorégraphe Martha Graham.

pages 25 à 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Réforme constitutionnelle

La règle du jeu

Suite de la première page

La réforme, enfin est à l'ordre du jour. Il ne paraît pas exclu qu'elle puisse triompher au-delà de clivages qui n'ont pas de pertinence lorsqu'il s'agit de définir la règle du jeu.

Encore faut-il d'abord identifier, pour s'en écarter, les impasses que seraient la nostalgie ou le faux modernisme.

Nostalgie, celle des adversaires de l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Elle n'a certes pas que des avantages – son caractère écrasant et la dérive monarchique qu'on lui impute nourrissent les principaux griefs – mais pas que des inconvénients non plus – les Français exercent directement et souverainement *un choix sur leur avenir*. Mais quelque appréciation qu'on porte sur cette élection, il est peu probable que les Français soient prêts, au moins à terme prévisible, à y renoncer.

Faux modernisme celui, à l'inverse, des tenants d'un régime purement présidentiel dans lequel exécutif et législatif seraient strictement séparés et indépendants l'un de l'autre. Les Etats-Unis sont la seule nation développée à connaître un système de ce type, et cette solitude ne doit rien au hasard. Ils ont une fédération et des traditions : ni l'une ni les autres ne sont aisément transposables.

Revenons donc en France et aux réformes. Elles peuvent être limitées. Elles doivent toucher à tout.

Un autre calendrier présidentiel

Au mandat présidentiel en premier lieu. La cause est entendue, et la logique assez simple. Le chef de l'Etat tient l'essentiel de son pouvoir non du texte constitutionnel lui-même mais de la légitimité particulière que lui confère son mode d'élection. Il serait donc vain de chercher à rogner dans le texte, et il n'est de voie sérieuse, *autre que le statu quo*, que d'accroître la fréquence des rendez-vous avec le suffrage universel.

Les tenants du *statu quo* arguent *des vertus que donneraient aux* présidents leur longévité même, détachés qu'ils seraient d'enjeux électoraux. S'il était juste, l'argument serait fort. Mais les présidents sont en campagne aussi pour les législatives, car si la durée de leur propre mandat n'y est plus mise en cause, c'est sa substance qui est en jeu, tant ils en perdent l'essentiel s'ils perdent la majorité parlementaire. Ainsi, aucun président n'a pu dépasser cinq années sans avoir à mener un combat vital (1958, 1962, 1965, 1967, 1968, 1969, 1973, 1978, 1981, 1986, 1988, 1993, 1995). Cette curée, exceptionnelle dans le système actuel (1981-1986), deviendrait au contraire la norme avec le quinquennat.

Est moins sérieuse encore l'hypothèse avancée du septennat non renouvelable. Les Français en seraient les victimes principales, contraints de subir longuement un président qui les aurait déçus ou, au contraire, empêchés de réélire celui qui aurait mérité leur préférence, *bref, durablement pénalisés* dans un cas ou obligés dans l'autre à élire du second choix !

Cela écarté, on peut épiloguer sur la durée il n'en est pas *d'idéale. L'introduction du quinquennat* aurait la vertu de l'autosuffisance. Sans précision supplémentaire, superflue, la quasi-simultanéité avec les élections législatives se ferait naturellement. Soit aucun événement ne vient interrompre la simultanéité initiale soit, dans le cas contraire, cette contemporanéité sera aussitôt rétablie par la nécessité politique avérée, pour tout président nouvellement élu, de dissoudre l'Assemblée.

Reste, pour franchir une étape dans le détail technique, qu'il serait sage de prévoir que le président est élu non pour cinq ans mais jusqu'au 1er mars, par exemple, de la cinquième année suivant son élection. La France vit sur le *calendrier absurde consécutif à la* disparition de Georges Pompidou, qui situe l'élection présidentielle en mai, contraint à stériliser une session parlementaire et, souvent, à déplacer d'autres scrutins. Et si un président avait un jour l'idée funeste de démissionner ou de décéder vers la fin juillet, toutes les élections présidentielles ultérieures *auraient forcément* et durablement lieu en août ! Au contraire, avec le système préconisé, l'élection se tiendrait toujours au mois de février, c'est-à-dire en tout état de cause avant les élections législatives. En outre, et de surcroît, cela fusionnerait les deux campagnes qui pratiquement ne feraient plus qu'une seule.

S'agissant en deuxième lieu du Parlement, le champ ouvert à la réforme est sensiblement plus vaste. Encore faut-il l'éclairer de quelques remarques préalables.

La première pour le Parlement français a moins subi une dévalorisation qu'un alignement sur ses homologues étrangers. Partout, ou presque, le pouvoir exécutif s'est imposé et le député britannique, allemand ou espagnol *n'a pas* beaucoup plus de pouvoirs ou d'influence, contrairement à tant d'idées reçues, que son collègue français.

Retirer des pouvoirs au gouvernement

Cela dit, la situation du *Parlement* pourrait être sensiblement améliorée, et l'effort mériterait d'être centré sur l'exercice de la mission que lui seul peut assumer – *celle de légiférer. Là, il est* irremplaçable. Tandis qu'en matière de débat ou de contrôle, qu'on le regrette ou qu'on s'en satisfasse, les médias et l'opinion jouent désormais un rôle que nul ne leur retirera plus.

Quant à l'objet des réformes possibles, il faut le fonder sur la cause essentielle qui a conduit aux dysfonctionnements.

En 1958, au sortir de deux Républiques instables, nul n'imaginait que pût émerger en France un système majoritaire stable. *Aussi les rédacteurs* de la Constitution ont-ils mis en place un arsenal sophistiqué pour permettre la survie et l'action de gouvernements que ne soutiendraient pas des groupes parlementaires homogènes et disciplinés. Or, dès 1962, déjouant les pronostics initiaux, le système, grâce au mode de scrutin, a fait émerger le fait majoritaire. Et les excès sont venus, à l'évidence, *de la coexistence entre le* fait majoritaire et les armes destinées à pallier son absence. Le fameux article 49-3 en est l'illustration : indispensable et légitime en l'absence de majorité, il devient infernal et oppressif lorsqu'une majorité existe. Et puisque l'existence d'une majorité, fût-elle occasionnellement relative, est le critère même du parlementarisme moderne, ce n'est certes pas cet acquis – et le mode de scrutin qui le garantit – que l'on devrait remettre en cause.

La voie, dès lors, est tracée : elle ne consiste pas à ajouter des pouvoirs à un Parlement qui, théoriquement, détient les plus importants. Elle consiste avant tout à en retirer au gouvernement.

Reprenons l'article 49-3 et commençons par lui. Un mécanisme de ce type existe dans la plupart des Constitutions modernes. Il doit être strictement limité pour en écarter l'usage abusif.

Une limitation qualitative (au budget et à quelques grands textes) semble peu opératoire. Outre que les critères seraient difficiles à arrêter, ils pourraient bien un jour être en contradiction avec une évidence de circonstance que nul n'avait prévue. Aussi la limitation quantitative paraît-elle plus sage, par exemple en précisant que le premier ministre ne peut recourir à cet article que sur trois ou quatre textes par an au plus, à charge pour lui de savoir négocier les autres ou *hiérarchiser ses priorités*.

Cette proposition pourrait s'enrichir d'une autre qui donnerait à l'Assemblée le pouvoir, par l'adoption d'une motion initiale, d'interdire au premier ministre le recours au 49.3 (hormis pour le budget dont l'adoption est impérative). De cette manière, les députés – notamment, mais pas seulement, ceux de la *majorité* – seraient détenteurs d'un pouvoir nouveau et réel, celui de dire en quelque sorte au gouvernement : *« Nous ne voulons pas vous renverser, là n'est pas la question, mais vous ne nous contraindrez pas à adopter ce texte dont nous ne voulons pas, au moins sous sa forme actuelle »*. Ainsi l'usage du 49.3 pourrait-il être exclu dans les cas où il est le *moins légitime, lorsqu'il vise non* à pallier l'absence de majorité mais à soumettre purement et simplement la volonté du législateur à celle d'un exécutif incapable de convaincre.

Un seul mandat pour les députés

Dans un domaine plus technique mais non moins important, la Constitution prévoit actuellement que le Parlement discute sur la base des textes présentés par le gouvernement. Cela signifie, en clair, que les propositions des commissions ne sont que des amendements, traités en séance comme n'importe quels autres amendements. Ce dispositif, prévu pour *réagir contre la dénaturation* dont étaient victimes les textes gouvernementaux sous les Républiques antérieures, facilite certes la vie de l'exécutif. Mais on ne saurait plus décourager le travail en commission.

Sans doute serait-il sage aujourd'hui de redonner aux commissions un vrai pouvoir de décision, la discusion en séance publique se déroulant sur la base du texte adopté par elles. Le gouvernement détiendrait toujours le moyen de lutter contre des dénaturations abusives, en recourant à la procédure de vote bloqué (article 44-3).

A cela se limitent certainement les modifications constitutionnelles concernant les relations entre exécutif et législatif. Le reste est affaire de vertu gouvernementale – dans le respect des délais, la perméabilité aux amendements, la maîtrise de l'inflation législative, – vertu que stimuleraient la solennité et la publicité accrues des bilans de fin de session.

D'autres réformes toucheraient le Parlement seul. L'accroissement *raisonnable du nombre de commissions* en est une, que devrait compléter la création de commissions spécialisées sur les problèmes *européens. Par ailleurs*, le choix d'une session annuelle, ouverte fin septembre et close début juillet, avec deux semaines de suspension à Noël et à Pâques, permettrait une meilleure programmation du travail législatif et un suivi plus attentif et constant des grands dossiers d'actualité.

Cela ne suffirait sans doute pas à améliorer l'assiduité parlementaire qui exige des mesures plus drastiques.

Une, au moins, semble désormais s'imposer : la prohibition pure et simple du cumul du mandat de député avec *tout autre* mandat électif. Contraire aux traditions françaises, cette interdiction fonctionne, en droit ou en fait, dans nombre de pays étrangers. On ne sache pas que les citoyens s'en trouvent orphelins ou la compétence parlementaire appauvrie. On sait, en revanche, ce que le travail législatif y gagne, et de substantiel.

En outre, et ce n'est pas le moins important, l'intérêt national retrouverait un lieu d'expression face à l'intérêt, si légitime soit-il, des collectivités locales.

Le scrutin d'arrondissement suffit à assurer l'enracinement local et la proximité avec les électeurs. L'interdiction du cumul libérerait l'agenda et l'esprit pour les tâches nationales. Une autre réforme, complémentaire et nécessaire, serait de régionaliser les élections sénatoriales. Une loi ordinaire y suffit, qui permettrait d'atteindre plusieurs objectifs d'un coup.

D'abord, moderniser le Sénat. Ce n'est pas sans une certaine appréhension qu'on l'imagine entrant dans le vingt et unième siècle sous la forme retenue à la fin du dix-neuvième. Le grand conseil des communes de France deviendrait donc le grand conseil des régions de France, ce qui est sans doute plus approprié à l'heure européenne. La France rurale – c'est-à-dire la composante territoriale de la nation – resterait sur-représentée, par l'effet mécani*que du scrutin indirect, mais le* serait un peu moins.

L'ensemble du Sénat serait recruté à la représentation proportionnelle (car toutes les régions éliraient *plus de cinq sénateurs*, seuil actuel d'application de la proportionnelle). Les partis minoritaires accéderaient ainsi au statut parlementaire que certains réclament pour eux, sans cependant mettre en danger la stabilité gouvernementale et l'efficacité législative, sauvegardées par le dernier mot laissé à l'Assemblée nationale. Ainsi pourrait être aisément introduite une novation considérable, démocratique et équilibrée.

Au-delà, et sans que cela non plus relève de la Constitution, les Assemblées gagneraient à user plus fréquemment des procédures imaginées pour permettre l'adoption des textes en commission, et à trouver les moyens de limiter l'inflation d'amendements dont le *nombre excède désormais – sans* que le fond le justifie toujours – les limites de ce que les Chambres peuvent raisonnablement examiner et digérer.

Après le président et le Parlement, le troisième chapitre des réformes nécessaires concerne évidemment l'Etat de droit sous le double aspect qu'en offrent le Conseil constitutionnel et l'autorité judiciaire.

Le Conseil constitutionnel n'a plus de preuves à faire. Autoriser chaque citoyen à le saisir, moyennant des filtres, est désormais moins une proposition qu'une évidence. Elle n'a vraiment échappé jusqu'ici qu'à une fraction du Sénat.

Toutefois, cet accroissement de compétences devra entraîner, tant pour des raisons de charge de travail que pour des motifs déontologiques, un renforcement des incompatibilités. Il ne serait pas *sage qu'on puisse continuer* à être membre du Conseil constitutionnel et, par exemple, titulaire de fonctions électives, inéluctablement politiques.

En ce qui concerne la justice, l'essentiel ne relève certes pas de la Constitution. Mais ce n'est pas une raison pour retarder une réforme du Conseil supérieur de la magistrature qui, *symboliquement* au moins, marquerait l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations entre les pouvoirs.

Le maintien du recrutement actuel *serait inopportun. Son* remplacement par une désignation purement corporative ou syndicale serait illégitime et, à terme, désastreux.

Dans ces conditions, *puisque* le mode de désignation des membres du Conseil constitutionnel a fait ses preuves, qu'il est manifestement le moins mauvais de tous *ceux qui ont été imaginés ou expérimentés*, le plus simple comme le plus efficace serait de l'adopter pour le Conseil supérieur de la *magistrature*, en ajoutant seulement que ses membres devront être issus de la magistrature et des professions juridiques et judiciaires.

Le chef de l'Etat n'aurait plus à en être le président. Le garde des sceaux n'y serait plus que le représentant de l'exécutif. Et c'est au Conseil supérieur que serait confiée la gestion de l'ensemble du corps des magistrats, les services administratifs actuellement compétents étant placés sous son autorité. Là ne s'arrêtent évidemment pas les réformes nécessaires à la justice. Mais là pourraient se limiter les réformes constitutionnelles la concernant, qui ouvriront la voie aux autres et leur donneront crédibilité.

Au passage, enfin, il serait bon qu'un processus de révision élimine les scories du passé. Il suffirait pour cela de purger le texte de ses titres XII et XIII, relatifs à une communauté qui a cessé d'exister avec les colonies. En revanche, il ne serait ni indispensable ni souhaitable de prétendre préciser ce que la Constitution a d'ambigu. Ses mérites procèdent souvent et justement de cette ambiguïté même qui en fait la souplesse.

Référendum consultatif

Il reste qu'en supposant débattues – pour les adopter ou rejeter – toutes ces hypothèses, elles ne concerneraient pour l'essentiel que le jeu des pouvoirs publics entre eux, les citoyens en *retirant un profit réel mais seulement* indirect. C'est pourquoi le référendum, moyen privilégié – sous certaines conditions – d'une démocratie plus directe, ne peut *être oublié. Elargir son champ* est une nécessité qu'attestent d'actuelles limitations trop strictes.

Mais il serait judicieux que le référendum puisse à l'avenir porter non forcément sur un projet de loi mais aussi sur une simple question. Outre qu'il n'est pas bon de soumettre au vote populaire un texte éventuellement long, mal façonné et néanmoins impossible à amender, cela appauvrit inutilement la compétence parlementaire. Au contraire, répondant à une simple question (celle de la régionalisation en *1969* ou celle de l'approbation des « accords de Matignon » sur la Nouvelle-Calédonie en 1988, par exemple), le corps électoral ferait clairement *connaître son choix, à charge* ensuite pour le Parlement d'en tirer les conséquences en discutant et adoptant les lois nécessaires. Et si, pour une raison ou pour une autre, *il faillait le faire, soit* il aurait à en répondre devant les électeurs, soit l'exécutif, s'il le juge bon, pourrait convoquer un nouveau référendum destiné, cette fois-ci, à voter le projet de loi que le Parlement aurait manqué à rédiger.

Ce type de référendum, portant sur une question et non sur un *projet, est ce que le constitution*nalisme moderne appelle un référendum consultatif. Les exemples étrangers ne manquent pas (l'Espagne y eut recours en 1986 sur l'OTAN), et la démocratie y gagne ce qu'y perd l'inertie. Pour parfaire le système, l'initiative populaire devrait être organisée, dans des conditions numériques qui lui garantissent une représentativité minimale. *Mais il va de soi qu'il* faudrait alors attribuer au Conseil constitutionnel un contrôle préalable sur la conformité du texte – ou de la question posée – à la Constitution.

Telles sont donc quelques-unes des idées qu'un projet de révision constitutionnelle et institutionnelle pourrait conduire à débattre. Il faut les prendre pour ce qu'*elles* sont : une liste qui se veut cohérente sans se prétendre exhaustive. D'une telle révision on pourrait attendre ce qu'elle peut donner, et *qui n'est pas négligeable*, en termes de rénovation et de revitalisation de la démocratie. Mais on ne saurait y trouver le remède à tous les maux dont peut souffrir le *pays*.

Un président plus fréquemment élu, un gouvernement dissuadé d'arrogance, un Parlement exerçant vraiment des pouvoirs qui sont vrais, une justice revalorisée et, couronnant le tout, des citoyens actifs parce que redevenus acteurs, à ces diverses évolutions la Ve République pourra devoir battre tous les records de longévité, et le jeu politique sera d'autant plus digne et efficace que les règles en seront adaptées et admises.

GUY CARCASSONNE

TRAIT LIBRE



Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le conflit sur les garanties bancaires

Le président Bush confirme la politique de fermeté à l'égard d'Israël

Le président George Bush a confirmé, mardi 25 février, la ligne de fermeté diplomatique adoptée par son pays vis-à-vis d'Israël. *« C'est une bonne politique. C'est la politique du gouvernement américain depuis très longtemps »*, a-t-il dit à bord de l'appareil présidentiel qui l'emmenait en Californie, où il entame une tournée électorale. Il a concédé devant les journalistes qu'il était pour lui électoralement risqué de s'aliéner l'électoral juif. Mais, a-t-il souligné, *« je ne vais pas changer de politique étrangère vis-à-vis de ce pays par opportunisme politique. Je ne peux pas faire cela. Je n'aurais aucune crédibilité internationale »*.

A Washington, le secrétaire d'Etat M. James Baker a pour sa part essuyé sans broncher mardi, une volée de critiques de sénateurs démocrates et républicains sur les conditions qu'il pose à l'octroi de garanties de crédit à Israël. Il s'est contenté de réaffirmer que les Etats-Unis favorisaient et soutenaient l'émigration des juifs soviétiques, mais ne voulaient pas financer directement ou indirectement une politique de colonisation à laquelle ils s'opposent depuis 1967.

A Jérusalem, M. Benjamin Netanyahu, vice-ministre chargé de l'information, a accusé mardi les Etats-Unis de *« torpiller le processus de paix »* au Proche-Orient en liant l'octroi à Israël de garanties du Trésor américain au gel de la colonisation dans les territoires occupés. *« Les Etats-Unis,* a-t-il dit, *commettent une erreur morale. Car ils disent aux masses de juifs soviétiques qui vivent sur un volcan qu'ils ne pourront pas trouver un asile ailleurs. »*

Les discussions de Washington

Il a également accusé les Etats-Unis de pousser à un retour aux *« frontières d'Auschwitz »* de 1967 qui seraient indéfendables et mèneraient, selon lui, à un nouvel Holocauste. Aux négociations bilatérales, délégués israéliens et arabes ont évoqué mardi la possibilité d'une prolongation des négociations entamées la veille, sans pourtant avoir enregistré le moindre progrès sur les questions de fond. Les délégués palestiniens et jordaniens ont proposé de reporter du 4 au 11 mars la date finale de ce quatrième tour des discussions, afin de *« donner une chance supplémentaire aux négociations »*.

En réponse, M. Eliakim Rubinstein, un des chefs de la délégation israélienne, s'est montré plus réservé. *« Nous aurons besoin de consulter notre gouvernement après deux semaines de discussions animées »*, a-t-il souligné. Il a profité de l'occasion pour soulever à nouveau la question du lieu où devra se dérouler le prochain tour des entretiens.

Les discussions avec les Syriens et Libanais, ont, de leur côté donné lieu à des échanges encore plus acrimonieux que lors de la première journée. Un des chefs de la délégation de Jérusalem, M. Yossef Ben Aharon, a estimé que les discussions avec les Syriens avaient *« fait un pas en arrière »*. Il a précisé à l'AFP qu'il avait mis en cause une nouvelle fois la Syrie dans le trafic de drogue à partir de la plaine de la Bekaa et l'aide apportée par Damas aux *« organisations terroristes telles que le Hezbollah »*.

Le représentant syrien, M. Mouaffak Allaf, a répliqué en accusant ses interlocuteurs de faire intervenir dans la discussion des sujets *« pas directement reliés à notre effort »*. Les entretiens *« n'ont enregistré aucun progrès et Israël cherche à gagner du temps »*, a estimé pour sa part le porte-parole syrien, Mme Bouchra Kanafani.

Les Palestiniens, enfin, ont vivement pris à partie mardi une nouvelle fois la teneur d'un document de travail sur l'autonomie des territoires occupés que leur avait présenté la veille Israël. *« Il s'agit d'une insulte à notre intelligence »*, a déclaré la porte-parole palestinienne, Mme Hanane Achraoui. *« Grâce à l'Intifada, nous disposons actuellement de pouvoirs plus importants que ce que nous propose ce document »*, a-t-elle ajouté. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Sobre anniversaire à Koweït

Suite de la première page

Ces prisonniers sont 2 101 sur une liste établie par le gouvernement, 1 100 seulement selon une organisation indépendante pour les victimes de la guerre; 21 ont encore été rapatriés le 9 février par le Comité international de la Croix-Rouge alors que depuis longtemps, le régime de Bagdad affirme ne plus détenir de Koweïtiens.

Un an après, malgré un grand soulagement, la plupart des Koweïtiens manifestent des sentiments mitigés qui ne se prêtent guère à des débordements de joie. Certains viennent même de reprocher au gouvernement d'exploiter le cas de ces *« prisonniers »* à des fins de basse politique. On ne peut tout à fait oublier les tensions qui se sont exprimées à la libération entre les Koweïtiens *« qui sont restés »*, subissant les multiples exactions ou sévices commis par l'occupant, en tentant de résister, et ceux *« qui sont partis »* pour se réfugier à l'étranger.

L'émir et les principaux dirigeants de la famille régnante sont rangés, avec regret ou mépris, dans cette dernière catégorie, bien que leur réinstallation au pouvoir après l'exil ait été incontestablement le symbole de la renaissance d'un Etat qui avait été purement et simplement rayé de la carte.

Même s'ils ne font pas partie d'une opposition – assez modérée – qui, dans l'épreuve, a joué le jeu de *« l'unité nationale »* et continue de ne pas remettre fondamentalement en cause le pouvoir de la dynastie des Sabah, les Koweïtiens demeurent aujourd'hui réservés. Pourtant, en douze mois, leur pays, dont l'économie avait été réduite à néant après le pillage et le sabotage systématiques, s'est remis en marche de façon spectaculaire. Il a retrouvé les signes extérieurs de sa fameuse prospérité.

En témoigne un parc automobile reconstitué avec une très forte proportion de *« grosses américaines »* flambant neuf, et des magasins à nouveau luxueusement garnis, dans des rues où l'on compte les rares façades encore noircies par les incendies. Ecoles, hôpitaux, administrations et principaux services fonctionnent normalement, bien que manquant souvent de personnel. Et surtout, prouesse étonnante, l'industrie pétrolière dévastée tourne déjà à près de la moitié de sa capacité d'avant l'invasion, moins de quatre mois après l'extinction du dernier des quelque sept cents puits en flamme. Le ministre du pétrole a confirmé, lundi, que la production atteindrait à la fin de l'année 1,5 million de barils-jour, comme à la veille du 2 août 1990.

A Ahmadi, deuxième cité de l'émirat, bâtie sur le principal gisement, les ruines de nombreuses installations sont toujours visibles, mais dimanche a été achevé un vingt-septième nouveau forage. L'immense nuage noir des grands feux a disparu. Dans le désert restent toutefois de la terrible catastrophe deux cents lacs gluants de brut échappé des canalisations dynamitées. Mais ce pétrole est méthodiquement pompé pour être traité et servir à la consommation locale.

Cependant, cet effort a coûté fort cher. L'Etat, qui avait déjà réglé aux alliés les sommes dues pour leur engagement militaire (22 milliards de dollars), a récemment accordé 25 % d'augmentation de salaire, repris à son compte les dettes contractées par les ménages auprès des banques pour le rachat des biens de consommation perdus (véhicules inclus) et s'apprête à assumer d'autres créances bancaires afin de relancer le crédit et d'activer ainsi la reprise économique.

Un somptueux bas de laine

Pour cela, l'Etat a dû puiser largement dans son somptueux « bas de laine » et liquider ses avoirs à l'étranger les plus immédiatement disponibles (bons du Trésor américain et autres obligations de ce genre, par exemple). Ses réserves, estimées à 90 milliards de dollars avant le conflit, auraient fondu d'environ la moitié. Le gouvernement koweïtien garde son noyau dur de participations (entre autres chez Mercedes ou Hoechst), mais la rentabilité en est plus faible. Alors, pour la première fois, le Koweït, célèbre bailleur de fonds, a dû se résoudre à emprunter sur le marché international : 5,5 milliards de dollars.

Mais en dépit de cette effort gouvernemental, le privé ne suit pas. Il rechigne à investir dans son pays. Alors que ses placements à l'étranger étaient beaucoup plus importants que ceux de l'Etat (environ 200 milliards de dollars, dit-on), le gouverneur de la Banque centrale a vivement dénoncé, lundi, une récente et grave *« fuite des capitaux »*, rappelant qu'il redoutait un *« désastre économique »* ; un cri d'alarme qui pourrait avoir pour effet d'accélérer le projet du gouvernement de réformer de manière drastique le système bancaire.

Le manque de confiance est évident. Le malaise s'exprime de plus en plus ouvertement dans les *diwaniyah* (du mot divan), salons politiques traditionnels, et pas seulement ceux des notables d'une opposition parlementaire, muselés depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 1986. Nombre de riches marchands et de jeunes *managers*, auparavant peu politisés, n'hésitent plus à contester la *« compétence »* du gouvernement des Sabah à qui l'on reproche toujours de n'avoir pas su prévenir l'invasion.

Le gouvernement a cherché à rassurer en passant des accords de sécurité avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne – un troisième est en cours de négociations avec la France – de préférence aux arrangements de défense régionale dont la définition avec les autres pays du Golfe, la Syrie et l'Egypte ne cesse d'être retardée. La garantie du parapluie occidental est appréciée mais cela ne saurait suffire.

Restaurer la démocratie parlementaire

« Il faut moderniser l'Etat, nous dit M. Mohamed Kadiri, certes un opposant de longue date mais dont le propos est approuvé par l'un de ses hôtes qui ne l'est pas – un des hommes d'affaires les plus fortunés de la place. *Pour rétablir la confiance, il n'y a pas d'autre choix que la démocratie parlementaire afin de peser sur les décisions du gouvernement et le contrôler pour l'obliger à se doter de gens compétents. On ne demande rien d'autre que de revenir à l'application de la Constitution de 1962 suspendue en 1986. Elle comporte d'ailleurs la légitimation du pouvoir des Sabah. »*

M. Kadiri et ceux qui partagent son opinion se prévalent d'une expérience parlementaire qui a été exceptionnelle dans la région et le demeure, car ils savent que le régime saoudien – effrayé par toute idée de démocratisation – n'était pas du tout étranger au sursaut autoritaire de l'émir Jaber en 1986. *« Mais aujourd'hui, les Occidentaux sont favorables à nos vœux »*, souligne M. Kadiri. *L'émir et les siens ont promis des élections législatives pour octobre. L'opposition se dit maintenant certaine qu'ils tiendront parole mais elle craint que le scrutin ne soit pas « honnête » dans la mesure où ce gouvernement familial dispose de multiples moyens – et pas seulement financiers – pour influencer une large part de l'électorat.*

» Un ministre ne vient-il pas de rappeler que la corruption électorale, l'achat des voix sous quelque forme que ce soit, est interdite par l'islam? S'assurer une confortable majorité n'est pas difficile dans ce petit pays comptant à peine cent mille électeurs. La moitié – féminine – des citoyens koweïtiens est exclue du droit de vote (pour relancer le débat à ce sujet, un groupe de femmes a tenté en vain la semaine dernière de se faire inscrire), de même qu'en sont privés les 30 % à 40 % de citoyens dits « de seconde classe » [parce que leur nationalité koweïtienne a été acquise il y a moins de trente ans...]. *« En fait,* conclut M. Kadiri, *le régime n'accepte les élections, sous la pression des événements, que parce qu'il est convaincu de pouvoir disposer d'une majorité lui permettant de faire amender la Constitution par le nouveau Parlement. Ainsi, il régulariserait enfin son coup de force entamé il y a six ans. »*

Le Koweït est aussi peu peuplé qu'il est riche et cela constitue plus que jamais un lourd handicap pour son avenir. Après avoir expulsé, d'une manière ou d'une autre, les neuf dixièmes de la communauté palestinienne (au nombre de quatre cent mille avant le conflit) parce que l'OLP s'est rangée au côté de l'Irak, le Koweït, qui a perdu, de surcroît, durant l'occupation, l'essentiel de la main-d'œuvre immigrée plus récemment, doit faire face à une pénible pénurie de personnel qualifié.

La population totale du pays (résidents étrangers compris) a diminué de moitié. Elle était de plus de 2,3 millions au début de 1990 pour seulement six cent cinquante mille Koweïtiens... Le gouvernement, qui entend ne pas voir se reproduire un déséquilibre démographique très périlleux, a beaucoup prêché la *« koweïtisation »* des emplois. Il n'est guère entendu. La plupart des Koweïtiens n'ont pas la formation voulue ou n'ont pas besoin de salaire pour vivre.

Cinq cent mille nouveaux immigrants sont arrivés au cours des douze derniers mois. Mais l'on ne saurait remplacer rapidement par des Indiens qui ne parlent pas l'arabe les cadres palestiniens qui, depuis des décennies, avaient un rôle clé dans l'industrie ou la fonction publique.

Problèmes de gens jusqu'alors très gâtés par le sort. Selon les chiffres fournis par l'Agence nationale de presse, il n'y a eu que six cents à sept cents citoyens koweïtiens tués durant l'occupation irakienne (hormis ceux qui ont pu l'être parmi les disparus en Irak). Mais il est vrai que tout est très relatif quand on est en si petit nombre et quand on sait que, depuis le cessez-le-feu, quatre cent cinquante civils ont été tués par des engins explosifs.

FRANCIS CORNU

IRAN : le rapport de l'ONU

Exécutions et tortures au nom de l'islam

GENEVE

de notre correspondante

« La situation des droits de l'homme en Iran s'améliore de jour en jour. (...) *Elle est meilleure que dans les deux tiers des pays du monde. »* Tels sont les propos tenus par M. Ali Becharati, qui, en l'absence de M. Ali Velayati, assumait les fonctions de ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, au rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Reynaldo Galindo Pohl (Salvador), en mission dans ce pays du 8 au 14 décembre 1991 et dont le rapport vient d'être rendu public à Genève.

Ces propos n'ont pas convaincu M. Pohl, qui a réussi à mener sa propre enquête, laquelle lui a permis de compléter les informations qu'il recevait des autorités iraniennes. Il a évalué à 884 le nombre de peines de mort infligées en Iran entre le 1er janvier et le 7 décembre 1991, dont 680 ont été relevées par lui dans la presse iranienne. Le rapport en donne la liste affligeante sur une dizaine de pages, avec le nom des suppliciés, la date de l'exécution et le motif allégué (généralement *« trafic de drogue »*) dans chaque cas.

Pour ce qui concerne les châtiments corporels, le rapport spécial de l'ONU a pu puiser dans la presse iranienne récits d'amputations, de flagellations, de lapidations, etc. Ces châtiments sont, en principe, le lot des voleurs, mais le même genre de traitement n'a pas été épargné aux cosignataires d'une lettre adressée au président de la République islamique par M. Mehdi Bazargan (chef du premier gouvernement provisoire constitué après la chute du chah) : neuf d'entre eux, dont le fils de l'ancien ministre, Abdol Ali Bazargan, avant d'être condamnés à de lourdes peines de prison, furent battus et reçurent dix à trente coups de fouet pour *« outrages au pouvoir de l'Etat, insultes à de hauts fonctionnaires, tentatives de déstabiliser le gouvernement et tromperie à l'égard du peuple »*. Quant à la torture dans les locaux d'interrogatoire et les lieux de détention, elle semble être aussi systématique que cruelle.

Le rapport de M. Pohl se fait l'écho de quelques voix divergentes qui osent timidement se faire entendre. C'est ainsi que le député Seyed Moussavi-Tabrizi (homonyme du procureur général), s'est élevé, le 21 mai 1991, contre *« les jugements de certains tribunaux en l'absence de défenseurs ou de tout observateur ou même de proches de l'accusé : les confessions arrachées par la force, la menace, les pressions, etc. Rien de tout cela n'est jamais conforme à l'esprit des lois de l'islam »*.

ISABELLE VICHNIAC

ÉTATS-UNIS : en remportant la primaire du Dakota du Sud

M. Robert Kerrey a préservé ses chances pour l'investiture du Parti démocrate

M. Robert (Bob) Kerrey a remporté l'élection primaire démocrate du Dakota du Sud, qui avait lieu mardi 25 février. M. Bush n'avait pas d'opposant dans cet Etat agricole de la « Prairie ».

WASHINGTON

de notre correspondant

Il était là en voisin, en « homme de la grande Prairie », et en remportant mardi la primaire du Dakota du Sud, M. Bob Kerrey, sénateur du Nebraska, a sans doute sauvé sa place dans la course à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle de novembre 1992. Un peu à la traîne derrière MM. Paul Tsongas et Bill Clinton, M. Kerrey voyait fondre à grande vitesse un des ingrédients essentiels à toute campagne présidentielle : l'argent. Il avait confié durant le week-end que ses caisses étaient vides. Il lui fallait absolument une victoire pour redonner confiance à d'éventuels donateurs et rester en piste.

Telle est la dure loi de la campagne. Avec plus de 40 % de l'électorat démocrate, M. Kerrey l'emporte sans surprise dans un Etat mitoyen du sien, dans cette « Prairie » aux 35 000 fermes ou fut tourné le film *Danse avec les loups*. C'est un pays où il importe d'avoir été, à Washington, un législateur avisé en matière agricole – ce qu'il fut. Enfin, M. Kerrey bénéficiait – ce qui compte aussi – du soutien du quotidien local, le bien-nommé *Sioux Falls Argus Leader*.

Le « trésor de guerre » de M. Clinton

Venu également en voisin, le sénateur Tom Harkin, de l'Iowa, porte-parole de la gauche démocrate traditionnelle, arrive en deuxième position, avec quelque 26 % des suffrages démocrates. Même si le Dakota du Sud est d'un poids électoral modeste, M. Harkin aura maintenant beaucoup de mal à rester dans une course à l'investiture démocrate dont les favoris sont toujours MM. Clinton et Tsongas (qui arrivent en troisième et quatrième position dans cet Etat).

En remportant le New Hampshire, notamment, M. Tsongas a consolidé sa situation financière, c'est-à-dire empoché de nouvelles contributions. M. Clinton, gouverneur de l'Arkansas, a sans doute le plus gros trésor de guerre de tous les démocrates, trésor accumulé à l'époque où il dirigeait un des courants – moderniste – du parti, le « Democratic Leadership Council ».

Le moins bien doté est l'ancien gouverneur de Californie, M. Jerry Brown, qui, pour mieux dénoncer un système de financement des partis et des candidats qu'il qualifie de *« corrompu »*, n'accepte que des donations inférieures à 100 dollars. En principe, une législation extrêmement complexe, datant de 1974 et comprenant quelques zones floues, limite les contributions individuelles à 1 000 dollars dans la période des primaires et celles des groupes d'intérêt (syndicats, associations) à 5 000 dollars.

Le pronostic de Ronald Reagan

Côté républicain, le président George Bush gagne le Dakota du Sud sans adversaire : la direction locale du parti avait refusé d'enregistrer son seul concurrent, le porte-parole de l'extrême droite, M. Patrick Buchanan. « Mouton noir » du parti, M. Buchanan doit remplir ses caisses avec les contributions individuelles de ses fidèles. Il y réussit jusqu'à présent fort bien, ayant réuni quelque 2 millions de dollars dans le New Hampshire en coupures de 50 à 100 dollars. Il n'est pas sûr qu'il pourra longtemps susciter pareille générosité : il lui faudra faire des choix, être présent dans tel Etat et pas dans tel autre, afin de ménager ses ressources.

M. Bush n'a pas ce problème. Le président bénéficie de la traditionnelle puissance financière des républicains. Il n'en était pas moins en Californie mardi pour y collecter plus d'un million et demi de dollars de donations. Il y préparait aussi la primaire de juin prochain dans cet Etat d'un poids électoral majeur. A en croire le *Washington Post*, le pronostic du Californien Ronald Reagan n'est pas favorable au président : selon l'ancien président, M. Bush risque fort de perdre la Californie...

ALAIN FRACHON

HAÏTI : après l'accord de Washington

Controverses sur le sort du général Cédras

Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a-t-il ou non accepté que le général Raoul Cédras, auteur du coup d'Etat du 30 septembre qui l'a renversé, soit maintenu dans ses fonctions de chef des forces armées? La réponse à cette question pèsera sur l'avenir de l'accord de Washington conclu dimanche entre le Père Aristide et les représentants du Parlement de son pays (*le Monde* du 25 février).

Bien que cet accord prévoie la ratification des mesures prises par le Parlement haïtien depuis le putsch, dont le vote confirmant le général Cédras à son poste, le Père Aristide a déclaré mardi, sur les ondes de la chaîne de télévision américaine ABC, que l'amnistie générale, qu'il a acceptée, excluait les *« criminels de droit commun »*, parmi lesquels l'auteur du coup d'Etat, appelé à être jugé pour la mort de plus de 1 500 personnes depuis fin septembre... Ces différences d'interprétation ont suscité de vives réactions à Port-au-Prince, où plusieurs politiciens, dont le député socialiste Pierre Duly Brutus, ont estimé que *« le Père Aristide devait respecter ce qu'il avait signé »*. M. Brutus a prédit que l'armée ne s'opposera pas à cet accord, soulignant qu'elle était *« protégée »* par celui-ci. A Washington, le président Aristide a signé mardi un autre texte avec le dirigeant communiste modéré René Théodore, qui doit devenir le nouveau premier ministre d'un gouvernement de consensus, si le Parlement haïtien ratifie l'accord de Washington. Ce dernier constitue *« un pas dans le bon sens, vers un retour à l'ordre constitutionnel à Haïti »*, a estimé de son côté le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, M. Daniel Bernard. – *(AFP, Reuter, AP.)*

VENEZUELA

Le président Perez a remanié son gouvernement

Trois semaines après la tentative de coup d'Etat militaire qu'il a déjouée, le président vénézuelien Carlos Andres Perez a procédé, mardi 25 février, à un remaniement ministériel, qui n'indique pas de modification substantielle de la politique économique néo-libérale menée jusqu'à présent. Fortement critiqué, le ministre du plan, M. Miguel Rodriguez, a été nommé à la tête de la Banque centrale et remplacé par l'un de ses proches, l'économiste Ricardo Haussman. Ce changement traduit surtout la volonté du président d'améliorer son image face à un mécontentement social qu'il n'a pas réussi à calmer.

Cinq autres ministères ont changé de titutaires, dont celui de l'intérieur, qui revient à M. Carmelo Lauria et celui de l'énergie, provisoirement attribué à M. Rafael Guevara. Ce dernier remplace M. Celestino Armas, nommé secrétaire à la présidence. – *(AFP, Reuter.)*





AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : la préparation du référendum

Les conservateurs et l'extrême droite feront campagne pour le « non »

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le Parti conservateur (CP) a décidé de participer au référendum du 17 mars portant sur la poursuite du processus de réformes, et de se battre pour le *« non »*. Plutôt enclin à militer pour l'abstention, le dirigeant du CP, le pasteur Andries Treurnicht, s'est finalement rallié à l'opinion des autres représentants conservateurs, qui entendent *« se battre »* et *« défaire le gouvernement De Klerk »*.

Lors d'une conférence de presse, mardi 25 février, au Cap, M. Treurnicht a prévenu qu'une défaite ne serait qu'*« une bataille perdue »* et qu'elle ne signifierait en rien *« la fin de la lutte pour la liberté des Blancs »*. Le chef des conservateurs a fustigé le président Frederik De Klerk, qui, selon lui, *« cherche à extorquer un chèque en blanc »* pour continuer de négocier avec le Congrès national africain (ANC), mais *« refuse de prendre en considération les conditions du CP sur l'organisation de ce référendum »*.

De son côté, le dirigeant de l'Afrikaner Weerstansbeweging (AWB, organisation néo-nazie), M. Eugène Terreblanche, qui avait, dans un premier temps, dénoncé le référendum comme une *« trahison à la nation blanche »*, est revenu sur ses déclarations et, prenant acte de la décision du CP, a accepté de faire campagne pour le « non », sous une bannière commune de l'extrême droite. Le Herstigte Nasionale Party (HNP) de M. Jaap Marais a rejoint les rangs de cette coalition et prévoit d'organiser une trentaine de réunions publiques à travers le pays pour *« mobiliser la population blanche »*.

Les milieux d'affaires, en revanche, commencent à se mobiliser en faveur du « oui ». Le président des puissantes sociétés Anglo American et De Beers, M. Julian Ogilvy Thompson, a loué la décision présidentielle. La poursuite du processus de réformes est *« fondamentale pour la stabilité d'une Afrique du Sud reconnue et acceptée par la communauté internationale »*, a-t-il souligné. Le comité d'organisation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) a, lui aussi, apporté son soutien au chef de l'Etat, comme devrait le faire l'ANC, mercredi.

A l'évidence, le fossé se creuse entre partisans et détracteurs des réformes. Alors que l'extrême droite blanche campe sur ses positions nostalgiques, ceux qui aspirent au changement par la négociation devraient pouvoir compter sur le soutien des organisations nationalistes noires d'extrême gauche. En dépit de leurs divergences, les dix-neuf participants à la CODESA ont dû convenir que l'ennemi se trouvait désormais en dehors de leurs murs, et qu'il menaçait le fragile édifice patiemment élaboré au cours des derniers mois.

L'initiative présidentielle a eu pour premier effet de clarifier les lignes de clivage de la société sud-africaine. Le résultat du référendum montrera si les partisans du progrès et des réformes démocratiques ont des chances de l'emporter sur une extrême droite unifiée et sur son idéologie de suprématie raciale.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

DJIBOUTI : envoi de deux cents soldats dans la région de Dikhil

L'opposition se félicite de la « mission de paix » française

Le départ de deux cent militaires français, mardi 25 février, envoyés en *« mission de paix »* vers la région de Dikhil, dans le sud-ouest du pays (*le Monde* du 26 février), n'a suscité, à ce jour, aucun commentaire officiel de la part du gouvernement djiboutien ni du chef de l'Etat, M. Hassan Gouled Aptidon. L'envoi de ces troupes, accompagnées par plusieurs officiers de liaison de l'armée djiboutienne, a été supervisé par le directeur des affaires africaines et malgaches au ministère français des affaires étrangères, M. Paul Dijoud, et par le général Yvon Coppin, commandant des Forces françaises stationnées à Djibouti (FFJD).

Confrontées, depuis la mi-novembre, aux offensives des maquisards du Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD), les autorités djiboutiennes avaient aussitôt sollicité une intervention de la France, en excipant des accords de coopération militaire qui lient Paris et Djibouti. Cependant, l'argument selon lequel les rebelles du FRUD seraient, non pas des ressortissants djiboutiens, mais des *« envahisseurs éthiopiens »*, n'avait guère convaincu. Après avoir longuement tergiversé, le gouvernement français vient donc de *« faire un geste »*. Suffira-t-il à apaiser les inquiètudes du régime ?

Les représentants de l'opposition ont, eux, immédiatement salué l'initiative de Paris. *« Cette action des soldats français devrait permettre d'aboutir à un cessez-le-feu, puis à l'ouverture d'un dialogue politique »*, a commenté l'ancien ministre de la santé, M. Mohamed Djama Elabe, interrogé par l'AFP. Membre du clan issa, comme le président Gouled, M. Elabe avait spectaculairement démissionné de ses fonctions, en janvier. M. Abdallah Mohamed Kamil, ancien premier ministre, a qualifié, comme M. Elabe, le mouvement des troupes françaises d' *« action positive pour la paix »*.

Plus significative encore, est la réaction des maquisards du FRUD. Selon leur représentant en Europe, M. Ismaïl Ibrahim, contacté mercredi à Paris, *« ce mouvement fait partie des accords, conclus entre M. Dijoud et le FRUD, lors de la visite du représentant français à Sanaa, au Yémen, dimanche dernier »*. C'est donc sans surprise que le FRUD a accueilli l'annonce de la *« mission de paix »* française.

Ce mouvement de troupes *« s'inscrit dans un plan d'ensemble, visant à ce que les parties en conflit trouvent une solution négociée aux problèmes de Djibouti »*, a souligné M. Ibrahim, pour qui *« ce déploiement ne doit, en aucune façon, consacrer une partition de fait du territoire national »*. Pas question, en somme, de *« laisser le gouvernement djiboutien utiliser les forces militaires françaises comme bouclier contre les offensives du FRUD »*. La guérilla, qui se dit *« prête à s'assoir à la table des négociations »*, ne le fera qu'à condition que le pouvoir donne, lui-même, des preuves de sa bonne foi. *« La libération du représentant du FRUD à Djibouti, le docteur Abaté, emprisonné depuis décembre, constituerait, pour nous, un premier signe positif »*, a conclu M. Ibrahim.

C. S.

Détenus au Maroc pendant dix-huit ans

Les frères Bourequat portent plainte pour séquestration illégale et tentative d'assassinat

Détenus pendant dix-huit ans au Maroc, sans avoir été jugés, les trois frères Bourequat, de nationalité française (*le Monde* du 13 février) ont décidé de déposer, quelques semaines après leur retour en France, des plaintes contre X., avec constitution de partie civile, pour détention et séquestration illégales, tentative d'assassinat et crimes contre l'humanité, auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris.

Lorsqu'ils avaient été renvoyés en France, le 3 janvier dernier, Ali-Auguste, Bayazid-Jacques et Midhat-René avaient affirmé n'avoir jamais connu les raisons de leur arrestation, le 8 juillet 1973, pas plus que celles de leur détention dans des lieux non répertoriés par le ministère de la justice marocain, comme le bagne de Tazmamart, où ils ont passé dix ans. Les autorités marocaines, après avoir nié détenir les trois frères, ont refusé d'apporter des éclaircissements convaincants sur les motifs de cette incarcération.

Dans la plainte qu'il a déposée, Me Mourad Oussedik, conseil d'Ali-Auguste et de Bayazid-Jacques, cite le nom de leurs geôliers successifs et estime que *« les plus hautes autorités marocaines n'ont pu que participer à ce crime, avec des complicités de toute nature dans tout le pays (...). Il s'agit bien d'une politique gouvernementale d'extermination, de déportation ou de persécution, inspirée par des motifs politiques »*. Les témoignages sur les disparitions au Maroc, notamment au camp de Tazmamart, démontrent, selon Me Oussedik, que *« tout individu qui dérange, pour une raison ou pour une autre, les autorités marocaines peut disparaître et faire l'objet d'actes de barbarie, comme les plaignants »*.

Me Thierry Lévy, qui représente les intérêts de M. Midhat-René Bourequat, devait déposer une plainte analogue dans les prochains jours.

AGATHE LOGEART

EN BREF

□ **M. Roland Dumas en visite au Maroc.** – *Le ministre* français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, était attendu, mercredi 26 février, à Rabat, pour une visite de trente-six heures, au cours de laquelle il devait s'entretenir avec son homologue marocain, M. Abdellatif. M. Dumas se rendra ensuite à Marrakech, où il sera reçu par le roi Hassan II. L'opposant marocain, M. Abraham Serfaty, a qualifié cette visite de *« choquante »*. – *(AFP.)*

□ **MALI : élection de onze députés.** – Onze députés, sur les 129 du futur Parlement, ont été élus, à l'issue du premier tour des élections législatives, dimanche 23 février. Parmi ces élus figurent sept candidats de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) et deux du Parti pour la démocratie et le progrès (PDP). – *(Reuter.)*

□ **RWANDA : arrestation d'un journaliste.** – Le directeur du bimensuel *Rwanda Rushya*, M. André Kameya, membre du Parti libéral (opposition), a été arrêté, lundi 24 février, à Kigali, et inculpé d' *« atteinte à la sûreté de l'Etat »*, a-t-on appris mardi de source informée. Un autre journaliste, M. Thadée Nsengiyaremye, directeur du bimensuel *Ikindi* et correspondant de l'agence Reuter, arrêté le 19 février pour *« outrage au chef de l'État »*, avait été remis en liberté deux jours plus tard. – *(AFP.)*

□ **M. Herman Cohen en visite au Congo et au Zaïre.** – Après une escale à N'Djamena, au Tchad, samedi 22 février, le secrétaire d'Etat américain adjoint aux affaires africaines, M. Herman Cohen, est arrivé mardi à Brazzaville, au Congo, pour une visite de trois jours. Il devrait se rendre jeudi à Kinshasa, au Zaïre, où il espère être reçu par le président Mobutu, indique-t-on de source informée. Selon M. Cohen, il faut *« trouver une solution rapide »* à la crise zaïroise, *« avant qu'il n'y ait une grande catastrophe »*. – *(AFP.)*

□ **La CEE financera un programme pour la défense des droits de l'homme en Amérique centrale.** – Réunis pour une conférence informelle (« San-José VIII ») de deux jours à Lisbonne, les ministres des affaires étrangères de la CEE et des pays d'Amérique centrale ont décidé, mardi 25 février, de lancer un programme de quatre ans prévoyant une assistance juridique et technique pour tout groupe victime de violation des droits de l'homme, par l'entremise d'un comité d'experts basé à San-José (Costa-Rica). Le budget annuel, fourni par la CEE, a été fixé à 2 millions de dollars. – *(AFP, AP.)*

□ **Communauté européenne : les contrôles aux frontières passibles de la Cour européenne de justice après 1993.** – La Commission européenne de Bruxelles a précisé mardi 25 février qu'elle attaquerait en justice les pays de la Communauté européenne qui maintiendraient des contrôles réguliers aux frontières de la Communauté à partir du 1er janvier prochain. *« Nous utiliserons tous les moyens judiciaires à notre disposition »*, a affirmé le vice-président de la Commission, M. Martin Bangemann. De telles dispositions peuvent seulement subsister dans des cas de *« menaces de l'ordre public »*, mais pas sur une *« base régulière »*. Si le Danemark, qui maintient aujourd'hui des contrôles rigoureux, décidait de confisquer des cigarettes ou de l'alcool lors d'un contrôle, la Commission porterait plainte devant la Cour européenne de justice. – *(AFP.)*

□ **Un siège à l'ONU pour Saint-Marin.** – *Le Conseil de sécurité* a approuvé mardi 25 février, sans vote, la demande d'admission de Saint-Marin aux Nations unies. Cet Etat de 23 000 habitants, enclavé dans le nord-est de l'Italie, doit être officiellement admis à l'ONU par l'Assemblée générale, lundi prochain, en même temps que huit Républiques de la Communauté des Etats indépendants. L'ONU comptera alors 175 membres.

DIPLOMATIE

L'OTAN orpheline de la guerre froide

A Bruxelles, certains fonctionnaires de l'Alliance atlantique regrettent le bon vieux temps où « tout était simple »

BRUXELLES

de notre correspondant

Flottant devant l'immense quartier général de l'organisation, au bord de l'autoroute qui conduit à l'aéroport de Bruxelles, l'emblème de l'OTAN, plutôt abscons, est constitué par *« une rose des vents suggérant la direction commune vers la paix prise par les seize pays membres de l'Alliance »*.

A l'heure où l'ancien ennemi principal exprime l'espoir d'adhérer un jour à l'Alliance et où les capitales occidentales rivalisent de bonnes manières à l'égard de M. Boris Eltsine, la *« rose des vents »* paraît quelque peu déboussolée. Les ministres qui avaient inauguré en décembre le Conseil de coopération nord-atlantique avec leurs homologues venus de derrière l'ancien rideau de fer s'y retrouvent peut-être. Mais le fonctionnaire moyen, habitué naguère à la vigilance dans un monde bipolaire et simple, est de plus en plus perplexe quant à sa nouvelle mission.

Si l'on fouille encore les visiteurs à l'entrée de cet ensemble de bâtiments aussi peu engageants qu'un vulgaire casernement, c'est par routine, sans conviction. A force de voir défiler les délégations bulgares, albanaises ou moldaves, la capacité de suspicion s'émousse. On n'arrête pas de parler détente et amitié des peuples dans les salles Manlio-Brosio, Joseph-Luns et autres responsables dont l'ombre tutélaire veillait sur les anciens palabres de la guerre froide.

Des « partenaires de coopération »

A défaut de pouvoir élire domicile à côté des délégations permanentes (les ambassades des Seize situées dans l'enceinte de l'Alliance et dont les effectifs atteignent le millier de personnes), les *« partenaires de coopération »*, comme on appelle maintenant les anciens « méchants », voulaient s'installer près de la salle de presse, celle où leurs envoyés spéciaux plantent les caméras de télévision pour parler en direct depuis ce qui fut si longtemps présenté comme le sanctuaire de l'*« impérialisme »*.

Il a fallu faire comprendre aux diplomates russes, polonais, hongrois et autres qu'ils devaient se contenter de leurs chancelleries dans la capitale belge. Mais ils ont toute faculté de donner rendez-vous à leurs délégations nationales dans le grand hall des visiteurs, avec sa banque, sa poste, sa librairie offrant pêle-mêle magazines de golf d'outre-Atlantique et dernières éditions de *The Stars and Stripes*, le quotidien des forces américaines stationnées à l'étranger.

Il y a les officiels, ceux qui participent aux réunions du « Groupe de travail de haut niveau », organe opérationnel du Conseil de coopération. Il y a aussi les autres, ces quelque deux cent cinquante éditorialistes, professeurs, parlementaires, dirigeants politiques qui ont défilé ici en 1991. Les officiels, on sait au moins ce qu'ils veulent : *« des garanties de sécurité »* plus ou moins cohérentes (*« L'autre jour une délégation nous a demandé si on pouvait l'aider à constituer une garde nationale »*). Les officieux sont plus difficiles à cerner. *« Il y a des gens qui veulent se faire une virginité. Ce sont souvent d'anciens agents de renseignement. Forcément, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux la façon de s'y prendre avec l'Occident ! »*

Les consignes sont d'être aimable. Mais jusqu'où aller dans la transparence ? Ici, certains regrettent le bon vieux temps où l'on classifiait à tour de bras. Tout en haut du domaine préservé, bien au dessus du vulgaire *« top secret »*, il y avait le *« nucléaire »*, que très peu de mortels ont eu entre les mains. Mais, aux échelons inférieurs, chaque rédacteur y allait de ses cachotteries. *« La différence entre diffusion restreinte et confidentiel, c'était que l'un se retrouvait dans le journal le jour même et que, pour l'autre, il fallait attendre le lendemain ! »*, avoue plaisamment un responsable.

Des invitations mais pas d'argent

Naguère, tout était simple. Environ mille eux aussi, les fonctionnaires du secrétariat général redoutaient surtout les fuites imputables aux délégations nationales. Il y a seulement deux ans, soumis à un chantage sur sa famille demeurée à l'Est, le chiffreur de la délégation allemande balançait tout aux agents de Berlin ! Maintenant, il faut se méfier de pièges autrement plus subtils.

Même quand il n'y a pas de secret à préserver, il faut ne pas se laisser entraîner dans des entreprises intempestives. *« Nos nouveaux amis de l'Est invitent à tour de bras. Le problème c'est qu'ils n'ont pas un sou pour vous prendre en charge à l'arrivée. »* Les questions d'argent ne sont pas évoquées dans les discours ministériels. Mais certains ambassadeurs et le personnel de l'OTAN les ont bien présentes à l'esprit.

Qui va payer la politique de *« liaison »* et de coopération voulue par les Américains, les Allemands et les hiérarques du secrétariat général pour garder sa raison d'être à l'Alliance ? Fournie essentiellement par le ministère des affaires étrangères, la contribution de la France est relativement modeste. Avec 17 % du budget total de l'organisation, elle arrive cependant en troisième position, derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni, mais devant l'Allemagne (15,5 %), en vertu d'un partage établi eu égard au PNB... en *1949*.

Aux échelons supérieurs de la hiérarchie du secrétariat général, tout comme chez les polytechniciens des services spécialisés de la délégation française (ingénieurs civils de l'armement,...), on est sûr de pouvoir se recaser si nécessaire. En dessous, certains se demandent si les mots d'ordre du jour suffiront à garantir l'emploi.

Partout, on se pose des questions sur les nouvelles orientations. *« Personnellement,* confie un chef de service, *j'aurais préféré que notre reconversion se fasse à un autre niveau, celui de l'articulation entre les forces américaines et celles que l'Europe constituera un jour. »* Mais il est sans illusions : on installe une cabine pour la traduction simultanée en russe dans la grande salle du conseil...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La visite de M. Manfred Woerner à Moscou

Assaut de bonnes intentions...

MOSCOU

de notre correspondant

« Partenariat » et *« coopération »* au service de la construction d'une *« nouvelle communauté euro-atlantique »* : la visite à Moscou du secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Woerner, a été marquée par une série de déclarations de bonnes intentions, les deux parties affichant ostensiblement leur satisfaction. La nature exacte de cette future « communauté euro atlantique » n'apparaît pas pour autant encore très clairement, mais il est dès à présent acquis que la Russie et toutes les autres ex-Républiques soviétiques participeront le 10 mars prochain à la réunion du Conseil de coopération de l'Atlantique nord.

Il n'est en tout cas officiellement plus question d'une demande d'adhésion pure et simple de la Russie à l'OTAN, comme M. Boris Eltsine en avait manifesté l'intention en décembre dernier dans une lettre adressée à ce même Conseil de coopération, et qui avait été assez fraîchement accueillie. Cette initiative avait d'ailleurs été entourée d'une certaine confusion : une première version indiquait que la Russie *« Posait aujourd'hui la question de son adhésion à l'OTAN, mais était prête à la considérer comme un but à long terme »*, mais les dirigeants russes précisèrent peu après qu'une négation avait été inopportunément *« omise par une dactylo »* et qu'il fallait lire, en fait : *« La Russie ne pose pas aujourd'hui la question de son adhésion, mais etc. »*

Cette fois, le ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozyrev a été un peu plus clair en expliquant à l'issue de ses conversations avec M. Woerner que ce qui importait à présent, ce n'était pas *« des idées grandioses comme celle d'une adhésion rapide à l'OTAN, mais des mécanismes réels de coopération »*. Le secrétaire général de l'OTAN a également eu un entretien avec M. Boris Eltsine, qu'il a commenté en termes hautement positifs : *« Nous avons confiance dans la direction russe »* (...) *J'ai confiance dans ce pays, dans ses énormes potentialités. »* M. Woerner a bien entendu également rencontré le maréchal Chapochnikov, commandant en chef des « forces armées de la CEI », et ce dernier a ensuite fait valoir que l'OTAN souhaitait un renforcement de cette communauté.

Le maréchal et le patriarche

Mais M. Woerner lui-même s'est bien gardé de trop s'avancer sur ce terrain, et il a évité de critiquer le processus, désormais irréversible, de constitution d'armées propres par les Etats membres de la CEI. *« Nous ne les considérons pas comme des ennemis,* a-t-il en particulier déclaré *(...). Cela ne concerne pas l'OTAN, nous respecterons leurs décisions quelles qu'elles soient. »* Le secrétaire général de l'OTAN a également pris soin de ne pas paraître prendre parti dans les différends qui opposent l'Ukraine (où il s'était rendu avant de venir à Moscou) à la Russie ni même de vouloir jouer les médiateurs : ces deux Etats, a-t-il fait valoir, *« sont capables de régler leurs problèmes entre eux, s'ils en ont »*.

Il faudra en principe attendre le futur sommet de la CEI, annoncé pour le 20 mars à Kiev, pour y voir plus clair sur la manière dont ces différends pourront être réglés, et d'une manière plus générale sur l'avenir « militaire » de cette communauté. Ce qui intéresse l'OTAN au premier chef est de voir les différents membres de la CEI s'accorder aussi vite que possible pour respecter les accords de désarmement conclus entre l'ex-URSS et les Occidentaux.

M. Woerner a par ailleurs profité de son séjour à Moscou pour rencontrer le patriarche Alexis – (ce fut même sa première visite) – auquel il a curieusement exposé ses préférences quant à l'avenir des Etats musulmans de la CEI. L'OTAN voudrait les voir s'orienter dans une direction laïque et pro-occidentale, c'est à dire pencher vers la Turquie plutôt que vers l'Iran. Le secrétaire d'Etat américain James Baker était récemment allé porter le même message sur place, à l'occasion d'une tournée en Asie centrale ex-soviétique.

JAN KRAUZE

jadis par
on tourna
adaptation
Phare du
les Verne,
r effraction
anète.
était ici, en
aclysme de
rodés par la
ıeurs locaux
fantastiques
», « l'aigle »,
mme morte »
l'inspiration
pierres de la
e Barcelone,
ue morpholo-
t dur qui est,
Dali, *celle du*
éen ». Il n'en
ıcune preuve.
conserver telle

ire ce double
rçoit d'ailleurs
œuvres de Dali
du meuble-ali-
ıi fait de Cada-
montagne magi-
ıi ces quelques
tout à la fois si
ges, si proches et
réalité, rassem-
ous les possibles

les cartes qui pré-
s comme relié par
u continent : mal-
ces, c'est bien une
aginaire.

tre envoyé spécial
Patrice Bollon

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : à l'approche des élections parlementaires

Le regain de l'indépendantisme écossais embarrasse les conservateurs

La question de l'indépendance de l'Ecosse est devenue un sujet important du débat politique en Grande-Bretagne. Le premier ministre, M. John Major, s'est prononcé pour le maintien de l'union avec l'Angleterre, tout en soulignant que cette union ne peut être maintenue sans l'accord des Ecossais, et en promettant de dresser le bilan de la situation après les élections parlementaires.

LONDRES

de notre correspondant

En visite en Ecosse, M. Major s'est livré le week-end dernier à Glasgow à un plaidoyer passionné en faveur du maintien d'un *statu quo* institutionnel qui, selon lui, a apporté *« trois cents ans de succès »* à l'Ecosse comme à l'ensemble du Royaume-Uni. C'est pourquoi il a appellé les Ecossais à éviter une *« rupture historique »*. Se plaçant dans la perspective des prochaines élections législatives, M. Major a souligné que le choix était entre l'union et la séparation : la décentralisation administrative – prônée par le Parti travailliste – conduirait inévitablement, a-t-il affirmé, à l'indépendance. Par ce voyage dans le nord de la Grande-Bretagne, M. Major a voulu souligner les choix du Parti conservateur, au moment où la question écossaise est devenue l'un des thèmes importants du débat politique.

En soutenant que le *« tigre »* de l'autonomie administrative de l'Ecosse, lâché par le Labour, doit être *« mis en cage »* avant que l'union du Royaume-Uni ne soit elle-même *« consumée »*, M. Major a mis un terme – du moins officiellement – au débat interne, au sein de son propre parti, sur une question politiquement délicate.

Le premier ministre n'a, toutefois, pas totalement scellé l'avenir : il a assuré qu' *« aucune nation ne peut être maintenue dans une union contre son gré »* et a promis de *« faire le bilan »* de la situation après les élections parlementaires. Cependant, a-t-il prévenu, *« une Ecosse solitaire signifie une Angleterre solitaire. Deux nations fières. Divorcées. Marginalisées. Diminuées. A la place de la Grande-Bretagne, une petite Ecosse et une moindre union, chacune tentant, et ne réussissant pas toujours, à être entendue »*.

Des concessions aux nationalistes

Cette mise au point, qui va de soi s'agissant du premier ministre britannique – les possibilités de « dérapage » indépendantiste sont déjà *suffisamment* graves avec l'Irlande du Nord – n'est pas exempte de risques politiques pour celui qui est aussi le chef du Parti conservateur. Relégués en troisième position sur l'échiquier politique de l'Ecosse, les conservateurs ne disposent plus que de neuf sièges, sur soixante-douze parlementaires écossais à Westminster. Forts de 24 % d'opinions favorables en 1987, ils en ont probablement moins de *18 % aujourd'hui*. La question de l'indépendance de l'Ecosse est passée au premier rang des préoccupations électorales, ces dernières semaines, avec la publication d'un sondage de l'institut ICM pour le journal *The Scotsman* : selon celui-ci, 50 % des Ecossais sont favorables à l'indépendance, un pourcentage jamais atteint dans le passé. Mais un autre sondage, réalisé par l'institut NOP pour *The Independent*, montre que 30 % seulement des Ecossais veulent l'indépendance, 46 % se prononçant pour une large décentralisation administrative (le Parlement écossais acquérant notamment des pouvoirs budgétaires), et 18 % des personnes interrogées se prononçant pour le maintien du *statu quo*.

Quelle que soit l'ampleur du mouvement indépendantiste, le prochain gouvernement devra accorder des concessions au nationalisme écossais. En faisant de celui-ci un cheval de bataille électoral, le Parti travailliste joue peut-être avec le feu : s'agissant de l'unité du Royaume-Uni tout d'abord, s'agissant de son propre avenir politique ensuite. Pour obtenir une majorité à la Chambre des communes, le Labour aura absolument besoin de ses représentants d'Ecosse. Si le Parlement d'Edimbourg acquiert une large autonomie, celle-ci risque de mener vers l'indépendance. Dans ce cas, la présence de députés écossais au Parlement de Westminster ne se *justifierait plus. Or, sans leur* soutien, un éventuel gouvernement travailliste deviendrait minoritaire.

LAURENT ZECCHINI

BELGIQUE : après trois mois de tractations

L'« informateur » du roi s'oriente vers la constitution d'un gouvernement de centre gauche

Trois mois après les élections législatives du 24 novembre 1991, la Belgique semble s'acheminer vers la formation d'un gouvernement de centre gauche rassemblant socialistes et sociaux-chrétiens, flamands et francophones. Les négociations, qui ont commencé mardi 25 février, devaient durer jusqu'à la fin de la semaine.

Passant du statut d' « informateur » du roi à celui de « négociateur », M. Jean-Luc Dehaene, vice-premier ministre chargé des réformes institutionnelles et des transports dans le gouvernement sortant, avait annoncé, dimanche, qu'avec le feu vert de ces quatre partis il espérait mettre en place une équipe réduite à une quinzaine de personnes pour l'accomplissement d'un programme limité. On ignore encore si le « négociateur » deviendra le « formateur », c'est-à-dire le futur premier ministre choisi par le roi.

BRUXELLES

de notre correspondant

Généralement, les discussions préalables à la constitution d'un gouvernement durent longtemps en Belgique, parce que l'usage est de s'entendre sur un programme s'étalant sur la totalité de la législature, en évitant autant que possible les remaniements ministériels. Mais l'impression dominante, depuis le scrutin de novembre, a été qu'il s'agissait surtout de faire la démonstration par l'absurde que les nouvelles combinaisons politiques auxquelles certains songeaient étaient impossibles. Deux libéraux flamands, MM. Frans Grootjans et Guy Verhofstadt, et un social-chrétien francophone, M. Melchior Wathelet – dans le cas de M. Wathelet, le premier ministre aurait cessé d'être flamand, ce qui aurait constitué une nouveauté – ont dû abandonner l'espoir de former une coalition différente de la précédente. On en revient au cas de figure d'avant les élections, sans les libéraux, dans l'opposition pendant toute la législature antérieure, et sans les nationalistes flamands de la Volksunie, qui avaient quitté le gouvernement de M. Wilfried Martens, le 29 septembre 1991.

M. Dehaene renonce donc à une coalition soutenue par une majorité des deux tiers au Parlement, nécessaire pour la poursuite des réformes constitutionnelles. Quand ces questions reviendront à l'ordre du jour, un consensus spécial sera recherché. Faute de l'obtenir, le gouvernement pourrait donner sa démission. Dans l'immédiat, il s'agit de réaliser un *« programme urgent et prioritaire »* : mesures budgétaires, loi renforçant la sécurité des citoyens dans les villes, approbation de l'accord Sabena-Air France (*le Monde* daté 23-24 février), etc.

Chacun des quatre partis de la future majorité a essayé de faire valoir ses vues propres avant de se résigner à ce *« gouvernement de crise »*, qui reste à former selon *« une approche non classique »*, a dit M. Dehaene. Il commençait à être temps pour ces partis traditionnels : en cas de nouvelles élections consécutives à un blocage prolongé, un *sondage donnait* les écologistes *principaux* bénéficiaires du vote protestataire.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

□ **ALLEMAGNE : un journaliste de *Bild* soupçonné d'être un ancien de la Stasi.** – Le chef de l'édition régionale de Hambourg du quotidien allemand *Bild*, soupçonné d'avoir travaillé pour la Stasi, police secrète de l'ex-RDA, a été interpellé et écroué à Karlsruhe, mardi 25 février. Selon le quotidien berlinois *Super*, M. Holger Oehrens aurait fourni des informations aux services secrets de l'ex-RDA sur le groupe de presse Springer, pendant les deux années précédant la chute du mur de Berlin. Le rédacteur en chef de *Bild*, M. Hans-Hermann Tiedje, a déclaré que la culpabilité du journaliste *« n'était en aucune manière prouvée et que même si ces soupçons devaient se vérifier, il ne voyait pas quelles informations il aurait pu communiquer à la Stasi »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ALLEMAGNE : cinq personnes *écrouées pour ventes illégales de* matériel militaire à l'Irak.** – Cinq dirigeants d'entreprises ont été écroués, mardi 25 février, à Bielefeld, en Rhénanie-du-Nord, dans le cadre de deux enquêtes sur des ventes illégales à l'Irak de machines-outils destinées à la fabrication d'armes. La justice allemande a ouvert de nombreuses informations judiciaires contre des sociétés soupçonnées d'avoir illégalement aidé Bagdad à se doter d'armements. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : attentat et arrestations de collaborateurs présumés de l'ETA.** – Un garde civil a été assassiné d'une balle dans la tête, alors qu'il se dirigeait à pied vers son domicile, mardi 25 février, à Getxo (province basque de Biscaye). Les autorités attribuent l'attentat à l'organisation indépendantiste basque ETA. Quelques heures auparavant, cinq collaborateurs présumés de l'ETA avaient été arrêtés par la garde civile à Barakaldo, dans la même province. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : nouveau numéro deux pour le système judiciaire.** – Lord Taylor, soixante et un ans, a été nommé par le premier ministre, M. John Major, mardi 25 février, président de la chambre criminelle de la Cour d'appel en remplacement de lord Lane, soixante-treize ans. Ce dernier avait démissionné de son poste, le deuxième du pays dans la hiérarchie judiciaire. Une succession d'erreurs judiciaires avait suscité de vives contestations en Grande-Bretagne. – *(Corresp.)*

□ **GRÈCE : dix-huit policiers blessés, dont trois grièvement, dans un attentat à la bombe.** – Dix-huit policiers ont été blessés, dont trois grièvement, mercredi 26 février à Athènes, dans un attentat à la bombe contre un car de police transportant dix-neuf policiers anti-émeutes. Le groupe terroriste d'extrême gauche 17-Novembre, responsable de nombreux attentats à la bombe et à la roquette antichar, est soupçonné d'être l'auteur de cet attentat. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PORTUGAL : grève et manifestations de lycéens.** – Plusieurs milliers de lycéens et enseignants ont manifesté et observé une journée de grève, mardi 25 février, dans les principales villes du Portugal, pour protester contre l'examen de fin d'études secondaires qui permet d'accéder à l'université. Les lycéens jugent ces épreuves trop difficiles et inadaptées au niveau de leurs connaissances. Le ministre de l'éducation, M. Diamantino Durao, avait reconnu, lundi, des insuffisances dans l'élaboration des épreuves. – *(AFP.)*

ASIE

Chine : « Léninisme de marché »

Suite de la première page

Cet article apparaît en complète contradiction avec ce qu'écrivait le quotidien du Parti communiste chinois depuis ce tragique mois de juin 1989 où le régime avait failli s'effondrer.

Même les dirigeants les plus réformateurs, comme feu Hu Yaobang ou le secrétaire général déchu du PCC Zhao Ziyang, *préféraient* user d'euphémismes tels que *« l'économie de consommation »* ou les *« mécanismes de marché »*, pour désigner ce qui émergeait en Chine : un capitalisme inavoué. L'article du *Quotidien du peuple*, visiblement inspiré en très haut lieu, est venu couronner une série d'appels de dirigeants proches de M. Deng et de commentaires dans la presse officielle destinés à relancer la réforme économique et l'ouverture sur le monde réel, par opposition à l'attitude défensive adoptée depuis 1989.

Cette contre-attaque des réformistes a été renforcée par la tournée spectaculaire de M. Deng, peu avant le nouvel an lunaire, dans les zones côtières semi-capitalistes. L'appareil est ainsi appelé à se montrer *« plus innovateur »*, à *« oser explorer bravement »*, à *« expérimenter ce qui ne l'a pas encore été »*, de manière que, désormais, les réformes soient non plus *« approfondies »*, comme on le disait depuis deux ans, mais *« accélérées »*.

Cette offensive a été surnommée, peut-être par M. Deng, la *« nouvelle expédition du Nord »*, par allusion à celle ordonnée par Sun Yat-sen, au début des années 1920, pour réunifier la Chine à partir de Canton. Ce parallèle reflète, dans une bonne mesure, la réalité de ce qui se cache derrière ces appels tonitruants à reprendre le programme de réformes amorcé en 1978.

M. Deng, du haut de ses quatre-vingt-sept ans, est reparti en guerre contre les conservateurs tenants d'une orthodoxie économique discréditée. Ses objectifs : la prochaine session du Parlement, convoquée pour le 20 mars, et, surtout, la passation des pouvoirs au quatorzième congrès du PCC, à l'automne. Mais pas plus que Sun Yat-sen il y a soixante-dix ans, M. Deng n'a encore repris la haute main sur l'ensemble de la direction, il s'en faut.

Il a choisi, pour sa reconquête, le seul terrain sur lequel personne ne peut rien lui reprocher, l'économie, et retourné à son avantage les déboires de l'économie planifiée dans ce qui fut le monde soviétique. Non sans malice, le *Quotidien du peuple* a souligné, dans un éditorial faisant suite à sa déclaration pro-capitaliste, que si l'on compare l'état actuel de la Chine avec celui *« d'autres pays »*, sous-entendu les ruines de l'URSS, on ne pouvait douter de la justesse des orientations adoptées par Pékin voici quatorze ans. Raison déterminante, *ajoutait le journal, pour continuer « dans la voie socialiste »*, c'est-à-dire dans un certain mensonge officiel que dément quotidiennement la réalité.

Pas de dérapage politique

Devant la bourrasque, le porte-parole de la vieille garde, M. Li Peng, chef d'un gouvernement qui prônait depuis deux ans la prudence, s'est incliné. Il s'est à son tour découvert une passion pour les zones économiques spéciales, annonçant, au cours d'une visite à Shenzhen, près de Hongkong, que le gouvernement y reprendrait ses investissements d'infrastructure. M. Li n'avait pas le choix : le patriarche avait sèchement indiqué, lors de son passage au même endroit en janvier, que quiconque s'opposerait à ses plans serait purement et simplement remercié.

Rien n'est pourtant gagné, et M. Deng le sait. D'une part, au plan économique, les appels à la relance de la réforme ne sont, dans une large mesure, que cela : les mesures annoncées pour tenter de rentabiliser les entreprises d'Etat



déficitaires évitent soigneusement de toucher à l'emploi, préférant le regroupement de firmes complémentaires à des faillites pures et simples. L'abandon du double système des prix des matières premières, source de désorganisation du marché, ne progresse que lentement. La privatisation du logement avance dans certaines zones *« ouvertes »*, mais se heurte aux réticences des citadins là où le problème est le plus aigu, les grandes villes.

Dans ce contexte, d'autre part, les procès politiques dont on vient d'apprendre la tenue (*le Monde* du 26 février) servent de signal à l'intention des milieux libéraux qui seraient tentés d'interpréter les appels à *« libéraliser la pensée »* dans un sens plus large que le strict domaine économique. Pas question de laisser le pays déraper à nouveau comme avant 1989 vers la contestation politique. Les images quotidiennes aux informations télévisées de la police s'entraînant à la répression d'émeutes potentielles le soulignent avec éloquence.

Les révélations, largement reprises par la presse chinoise, de l'hebdomadaire américain *Time* sur le pacte secret entre M. Reagan et le pape, en 1981, pour aider Solidarité, sont venues à point nommé flatter un nerf extrêmement sensible chez M. Deng : sa terreur d'un mouvement organisé clandestin à la polonaise. Les rapports de la police politique, dont des extraits sont régulièrement l'objet de fuites vers la presse de Hongkong, ne peuvent que conforter le patriarche dans sa crainte à ce sujet : le « KGB » chinois y fait état de manière croissante du démantèlement d'embryons de groupes souterrains, réels ou fictifs, décidés à agir contre le pouvoir, que ce soit dans les provinces purement chinoises ou dans les marches peuplées d'ethnies non han.

A terme pourtant, la contradiction sempiternelle de ce *« léninisme de marché »* – ouverture économique et rigidité politique – que M. Deng propose, réapparaîtra, symbolisée par le sort, toujours dans la balance, de M. Zhao Ziyang, « lâché » par son mentor en 1989. Le gouvernement dément que l'enquête sur ses *« fautes libérales-bourgeoises »* ait été abandonnée. Des bruits recommencent cependant à circuler sur son éventuel retour à un poste honorifique. L'intéressé aurait refusé certaines propositions. Pas plus en Chine qu'ailleurs, il n'y a de fumée sans feu.

FRANCIS DERON

TAÏWAN

Le gouvernement reconnaît la responsabilité de Tchiang Kaï-chek dans la sanglante répression du 28 février 1947

Le 28 février 1947, l'armée nationaliste chinoise du généralissime Tchiang Kaï-chek se livrait au massacre systématique des élites de Taïwan à l'issue d'émeutes contre la répression et la corruption du régime. Le bilan du drame, dont Tchiang avait fait porter la responsabilité aux communistes, fut estimé par les autonomistes taïwanais à une dizaine de milliers de morts. Le massacre du « 2-28 », comme il fut appelé, a profondément marqué les Taïwanais de souche et a été à l'origine du mouvement indépendantiste dans l'île.

Longtemps tabou, ce drame avait été comme oblitéré de l'histoire par la censure et la propagande. Avec le processus de démocratisation qui se poursuit depuis six ans, le débat sur l'histoire de Taïwan et sur le « 2-28 » a rebondi. A la veille du quarante-cinquième anniversaire de celui-ci, le gouvernement de Taïpeh vient de rendre public un rapport officiel qui, pour la première fois, reconnaît sa responsabilité. Sans aller jusqu'à écrire que les *ordres furent donnés* par Tchiang et par son proconsul dans l'île, le général Chen I, ce texte critique le généralissime pour n'avoir pas sanctionné les coupables. Il fait même état d'un bilan sensiblement plus lourd, allant jusqu'à 28 000 victimes.

Le ministère de l'intérieur a indiqué que le gouvernement envisageait même de présenter ses excuses et d'indemniser les familles des victimes.

□ **BANGLADESH : afflux massif de réfugiés musulmans birmans.** – L'afflux constant de réfugiés birmans épuise les maigres ressources du Bangladesh, a déclaré, mardi 25 février, le ministère bangladais des affaires étrangères. Dacca estime à 80 000 le nombre de musulmans Rohingyas de l'Arakan, Etat de Birmanie occidentale, réfugiés au Bangladesh pour échapper à la répression militaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé dimanche dernier une aide d'urgence de 1,9 million de dollars pour venir en aide à ces réfugiés. – *(Reuter.)*

□ **CORÉE DU NORD : ouverture en juin des sites nucléaires.** – La Corée du Nord devrait ratifier d'ici à avril l'accord signé en janvier avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ouvrir avant le mois de juin ses sites nucléaires à l'inspection internationale, a déclaré, mardi 25 février, un responsable du ministère des affaires étrangères. Ce dernier a en outre voulu rassurer l'opinion internationale en indiquant que son pays ne disposait pas de l'arme nucléaire et qu'il n'avait pas l'intention de s'en doter, contrairement à ce qu'affirment certains milieux officiels américains et sud-coréens. – *(Reuter.)*

□ **Escale à Paris du ministre des affaires étrangères d'Indonésie.** – M. Ali Alatas, ministre indonésien des affaires étrangères, a effectué, mardi 25 février, une brève escale à Paris dans le cadre de la tournée qu'il effectue en Europe et en Amérique du nord pour expliquer la politique de son pays à Timor-Oriental, où l'armée indonésienne avait massacré, le 12 novembre dernier, des dizaines de civils. A cette occasion, M. Alatas s'est entretenu avec M. Roland Dumas, avec lequel il a également évoqué la question du Cambodge, la France étant, avec l'Indonésie, co-présidente de la Conférence de Paris sur le Cambodge.

EUROPE

Le conflit du Haut-Karabakh

M. Bernard Kouchner a obtenu un accord de principe pour une assistance humanitaire

Après la mission « d'enquête » de la CSCE sur le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie autour du Haut-Karabakh, et celle, « humanitaire », de M. Kouchner, le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, a engagé, mardi 25 février à Bakou, une tentative de « médiation » qui doit le conduire aussi à Erevan.

Les vols d'hélicoptères ayant été rendus impossibles par d'abondantes chutes de neige, M. Bernard Kouchner n'a pu se rendre en début de semaine, comme il l'avait souhaité, au Haut-Karabakh pour tenter d'ouvrir des corridors humanitaires destinés à venir en aide aux victimes des combats. Toutefois, le secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire – qui a signé, à Bakou puis à Erevan, les documents instituant des relations diplomatiques entre la France, l'Azerbaïdjan et l'Arménie, – a obtenu l'accord de principe des autorités azéries et arméniennes pour mettre en place un dispositif d'assistance.

Sur le terrain, compte tenu des conditions climatiques et surtout de l'intensification des combats, l'opération promet d'être ardue. L'objectif de M. Kouchner étant de venir en aide aux victimes des deux camps, les camions chargés de distribuer l'assistance alimentaire et médicale devront arriver jusqu'aux villages tenus soit par les milices arméniennes, soit par les forces azéries. L'imbrication des populations et la situation mouvante sur le plan militaire rendent ces missions très périlleuses. M. Bernard Kouchner a promis de revenir le plus rapidement possible dans la région, avec des équipes de Médecins du monde et de Pharmaciens sans frontières, pour tenter d'apporter cette aide mais aussi d'établir un début de dialogue entre les combattants.

J.-A. F.

□ **LITUANIE : les troupes ex-soviétiques ont amorcé leur retrait.** – Les anciennes troupes soviétiques, passées sous juridiction russe en janvier dernier, ont amorcé, mardi 25 février, leur retrait de Lituanie par le déménagement d'une base anti-aérienne à Mitskounaï, à 15 kilomètres de Vilnius, dont la centaine de soldats et d'officiers doivent franchir la frontière dans les prochains jours, avec armes et bagages, sans connaître encore leur destination finale. – *(AFP.)*

□ **POLOGNE : la France s'oppose à une des dispositions de l'accord commercial avec la CEE.** – Après des protestations françaises, les ministres de la CEE chargés du marché intérieur ont reporté, mardi 25 février, l'adoption d'un accord commercial avec la Pologne. L'une des concessions commerciales prévoit la possibilité pour la CEE d'exporter sans droits de douanes 30 000 voitures en Pologne. Varsovie a réservé ce quota à parts égales à trois constructeurs automobiles : Fiat, Volkswagen et General Motors Europe (Opel). La France a jugé cette disposition discriminatoire et a reçu le soutien de ses partenaires de la CEE et de la Commission européenne. – *(AFP.)*

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : l'ex-dissident Jan Kavan blanchi par le ministère de l'intérieur.** – Le ministère tchécoslovaque de l'intérieur a blanchi, mardi 25 février, le député et ex-dissident Jan Kavan qu'il avait accusé publiquement il y a un an d'être un agent de l'ancienne police politique, la StB, a indiqué l'agence CSTK. Le ministère fédéral de l'intérieur a certifié au signataire de la Charte 77 qu'il n'était pas enregistré dans les dossiers de la StB *« sous quelque forme que ce soit »*. Le nom de M. Kavan figurait sur une liste de dix-sept députés accusés par une commission d'enquête parlementaire d'avoir appartenu à la StB. – *(AFP.)*

En visite en Turquie

Le chef kurde Massoud Barzani dénonce les « méthodes terroristes » du PKK

ISTANBUL

de notre correspondante

M. Massoud Barzani, le dirigeant du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) n'avait pas quitté sa région depuis 1989. Sa visite de cinq jours en Turquie, qui a pris fin lundi 24 février, n'était que la première étape d'une tournée qui l'emmènera à Londres, Paris, Bonn, et peut-être Washington, pour tenter de ranimer la flamme vacillante du soutien accordé par les pays occidentaux aux Kurdes irakiens.

« La tragédie des Kurdes n'est pas terminée, a déclaré Hoshyar Zebari, représentant du PDK. *Si les pays occidentaux, qui avaient contribué à nous sauver lors de la calamité de l'année dernière ne prennent pas une position de soutien plus active, tout ce que nous avons accompli sera annulé. »* Malgré la réduction de la force internationale basée en Turquie, qui ne comporte plus que quarante-huit avions, les Kurdes sont convaincus que sa présence a un effet dissuasif crucial et ont tenté de convaincre le gouvernement turc de la nécessité de renouveler son mandat au-delà de la date limite fixée au 28 juin 1992.

M. Barzani espérait également obtenir l'assistance logistique de la Turquie pour pallier la pénurie de nourriture et de carburant causée par l'embargo imposé par Bagdad sur toute la région du Kurdistan irakien. Mais le problème de la sécurité le long de la frontière irakienne, fréquemment infiltrée par les combattants kurdes du PKK, a dominé ses entretiens avec les autorités turques. *« Nous condamnons le terrorisme,* a déclaré M. Barzani, *nous n'approuvons pas les méthodes et les tactiques du PKK et nous n'avons aucune relation avec une telle organisation. »*

M. Barzani a également expliqué à ses interlocuteurs turcs que les élections démocratiques qui auront lieu au Kurdistan irakien, le 3 avril prochain, n'ont pas pour but l'établissement d'un Etat indépendant, auquel la Turquie est catégoriquement opposée, ni même d'une administration indépendante des autorités irakiennes. Selon un communiqué du PDK, le scrutin permettra de *« donner une direction à l'administration civile, handicapée par le vide administratif et légal »*.

Enfin, la délégation kurde a annoncé la réouverture de son bureau de représentation à Ankara, fermé en octobre dernier pour protester contre les bombardements de l'armée turque dans le nord de l'Irak.

NICOLE POPE

CEI

L'Ukraine lance une contre-offensive sur la dette extérieure

L'Ukraine avait invité, mardi 25 février, ses partenaires de l'ex-URSS à débattre du remboursement de la dette extérieure de l'Union. Toutes les Républiques ont dépêché des négociateurs à Kiev, à l'exception de la plus puissante d'entre elles, la Russie. Au terme de la rencontre, les dirigeants ont proposé que la Vnechekonombank (VEB), l'ancienne banque soviétique du commerce extérieur passée sous le contrôle de la Russie, soit placée sous la juridiction d'un nouvel organisme interétatique chargé de la gestion de la dette, pouvant être basé à Minsk (Biélorussie).

La VEB, unique organisme autorisé à mener des opérations financières avec l'étranger jusqu'à l'effondrement de l'ex-URSS, a été chargée en novembre par le groupe des sept principaux pays occidentaux (G7) de coordonner le remboursement de la dette extérieure des Républiques. Sur la question de la dette, l'Ukraine a défini depuis plusieurs mois sa position. Elle accepte d'assurer la partie des remboursements qui lui reviennent (soit 15 milliards de dollars sur 80 milliards environ) mais refuse de souscrire à l'engagement commun de toutes les Républiques sur les remboursements réclamé par les Sept. Cependant, elle a proposé mardi de s'engager sur le paiement des sommes dues par les autres Républiques ayant refusé de signer l'accord avec les Sept (Moldavie, Azerbaïdjan, Ouzbékistan). De plus, au cours d'une conversation téléphonique avec M. François Mitterrand, le président de la République ukrainienne, M. Leonid Kravtchouk, a affirmé mardi qu'il accepterait l'engagement commun en cas de création du nouvel organisme interrépublicain.

F. L.

Fin du pont aérien d'assistance alimentaire

« La façon la moins efficace d'aider »

selon la Banque mondiale

L'aide alimentaire, notamment le « pont aérien » vers les pays de l'ex-URSS qui s'achevait mercredi 26 février, représente la façon la moins efficace d'aider les populations de ces Républiques, a estimé mardi à Washington un responsable de la Banque mondiale.

« Le moins efficace, c'est le spectacle auquel nous avons assisté ces dernières semaines, d'un pont aérien destiné à humilier en créant des images d'Ethiopie », a déclaré M. Lawrence H. Summers, vice-président de la Banque devant un groupe d'économistes américains. Selon lui, une assistance médicale aurait été plus utile, et la bonne stratégie aurait été de laisser les prix augmenter, fournir les marchés libres en nourriture, puis utiliser le fruit des ventes pour l'aide aux personnes en difficulté.

Soixante-cinq appareils américains ont acheminé, dans le cadre de l'opération « Provide Hope » lancée le 10 février, quelque 2 500 tonnes de vivres et médicaments vers vingt-trois villes de onze Républiques de l'ex-URSS, dont une partie a été vendue à des prix « moyens », fixés par les autorités locales. Le Pentagone a annoncé mardi que les Etats-Unis vont poursuivre leur aide à la CEI en acheminant, par voie de terre et de mer, plus de 15 000 tonnes de surplus militaires, alimentaires et médicaux, entreposés en Europe occidentale. – *(AFP, UPI.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
DES LIVRES

RUSSIE : en vingt-deux ans

Des milliers de tonnes de déchets nucléaires déversés en mer de Kara

Des milliers de tonnes de déchets nucléaires ont été secrètement déversés par les Soviétiques pendant vingt-deux ans, entre 1964 et 1986, au large de Mourmansk (nord-ouest de la Russie), en mer de Kara, a révélé, mardi 25 février, la chaîne de télévision britannique Channel 4.

Ces déchets menaceraient de contaminer les côtes de l'Europe du Nord. Un expert nucléaire russe, M. Andreï Zolotkov, cité par Channel 4, affirme que ces déchets proviennent de sous-marins et de brise-glaces soviétiques à propulsion nucléaire. M. Zolotkov affirme avoir découvert des documents confidentiels montrant que dix-sept mille conteneurs de déchets radioactifs ont été coulés autour de l'île de Novaïa Zemlia. Selon certains témoignages, les soldats soviétiques auraient même tiré au fusil sur les conteneurs radioactifs pour les trouer et les faire couler. – *(AFP, Reuter.)*

A quelques jours du référendum

Brusque regain de tension en Bosnie-Herzégovine

La Bosnie-Herzégovine, où doit se dérouler, samedi et dimanche prochains, un référendum sur l'indépendance de cette République, a connu, mardi 25 février, un brusque regain de tension tandis que le climat s'est encore alourdi sur les fronts de Croatie, où se multiplient les incidents armés. Quinze personnes, a-t-on appris à Sarajevo, ont été blessées lundi soir dans un attentat contre le centre culturel croate d'Odzak (nord de la Bosnie), dirigé par la Communauté démocratique croate (HDZ, principal parti croate de Bosnie-Herzégovine).

Une importante quantité d'explosifs avait été placée contre les murs extérieurs du centre culturel de la petite ville, où vivent 54 % de Croates, 21 % de Musulmans et 20 % de Serbes. Selon la radio croate, qui cite des responsables du centre culturel, cet attentat est lié aux préparatifs du prochain référendum sur l'indépendance.

En outre, un groupe de miliciens du Parti croate du droit (HSP, extrême droite) a tenté de bloquer deux camions transportant du matériel destiné à l'armée yougoslave, tandis qu'un médecin croate de Glamoc (sud-ouest de la Bosnie-Herzégovine), le Dr Alojzije Kelava, a été assassiné lundi par un volontaire serbe des milices armées de la Krajina, enclave serbe de Croatie limitrophe de cette République, a rapporté l'agence yougoslave Tanjug.

L'annonce d'un prochain déploiement de « casques bleus » n'a, en outre, pas produit l'apaisement escompté sur les fronts en Croatie, où Radio-Zagreb a fait état de plusieurs tirs d'artillerie de l'armée serbo-fédérale dans l'est de la République ainsi que dans la région de Sibenik, sur la côte adriatique. Ces bombardements ont fait six blessés mardi soir, selon la radio.

La Communauté européenne (CE) va relancer, au cours des prochains jours, ses efforts de paix avec, dès mercredi 26 février, des entretiens entre le président de la Conférence sur la Yougoslavie, Lord Carrington, et le président serbe Slobodan Milosevic, a annoncé mardi le secrétariat de la Conférence. Celle-ci, lancée en septembre 1990 à l'initiative des Douze, se réunira à nouveau en session plénière dans la semaine du 9 au 15 mars, selon le secrétariat. La dernière session, qui avait réuni les présidents des six Républiques ex-yougoslaves, s'est tenue le 9 janvier à Bruxelles. – *(AFP.)*





POLITIQUE

Renouvellement partiel du Conseil constitutionnel

Comme le prévoit la Constitution, le tiers des membres du Conseil constitutionnel a été *renouvelé, mardi 25 février*. Les neuf gardiens de la Constitution sont, en effet, nommés pour neuf ans sans possibilité d'être *reconduits dans leurs fonctions*, les nominations s'échelonnant par tiers tous les trois ans. Le président de la République a *choisi M. Georges Abadie*, un ancien préfet. Le président du Sénat a désigné M. Marcel Rudloff, un élu centriste alsa*cien aux compétences juridiques* reconnues. Le président de l'Assemblée nationale a, pour la première fois, envoyé une *femme siéger parmi les protec*teurs des libertés individuelles : Mme Noëlle Lenoir, auteur remarqué d'un rapport sur la bioéthique. La première tâche du Conseil ainsi constitué sera d'examiner, à la demande du président de la République et conformément à l'article 54 de la Constitution, la conformité du traité de Maastricht avec celle-ci, afin que M. Mitterrand puisse décider sur quels points doit porter la modification constitutionnelle qu'il projette.

Mme Noëlle Lenoir : codifier la bioéthique

Mme Noëlle Lenoir, membre du Conseil constitutionnel, sera sans doute appelée à se prononcer bientôt sur la conformité à la Constitution du projet de loi sur l'éthique biomédicale inspiré du rapport de... Mme Noëlle Lenoir, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Au-delà du symbole que représente l'entrée, pour la pre*mière fois depuis la création de* cette instance, d'une femme chez les «sages», la nomination de Mme Lenoir est un signe révélateur de la place décisive des questions d'éthique dans les débats de société d'aujourd'hui. C'est en effet moins la juriste spécialiste de droit public ou l'ancien directeur de cabinet des gardes des sceaux, MM. Pierre Arpaillange et Henri Nallet, qui a été désignée par le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, que l'auteur d'un rapport de quatre cent quinze pages, intitulé : « Aux frontières de la vie : pour une démarche française en matière d'éthique biomédicale».

Cette mission d'information, qui lui avait été confiée en octobre 1990 par le premier ministre, M. Michel Rocard, *«en accord avec le président de la République»*, a abouti à la présentation en conseil des ministres, le 18 décembre dernier, des grandes lignes de plusieurs projets de loi relatifs au statut du corps humain et à la protection de l'intégrité de l'espèce humaine, à la procréation médicalement assistée, aux tests génétiques et aux dons d'organes.

Mme Lenoir avait déjà été associée, en 1988, en qualité de membre du Conseil d'Etat, à la rédaction du rapport de M. Guy Braibant sur les conditions de passage de *«l'éthique au droit»*. Son travail et la traduction législative qui devrait s'ensuivre – les projets de loi seront soumis au conseil des ministres du 25 mars et au Parle*ment à la session de printemps* – mettent donc fin, en France, à des années d'hésitation et de prudence sur ces questions de bioéthique.

Durant les six mois de la durée de sa mission, Mme Lenoir avait entendu de très nombreuses personnalités, dont près d'une vingtaine en auditions publiques. Par *sa modération et le respect* des convictions de chacun, elle avait su se faire apprécier de la très grande majorité de ses interlocuteurs, en dépit des divergences qui opposaient les hommes d'église aux médecins ou aux chercheurs. De cette expérience, Mme Lenoir gardera sans doute un meilleur souvenir que de celle de directeur du cabinet, de novembre 1988 à octobre 1990, de deux gardes des sceaux, où son autorité et ses difficultés à admettre les pesanteurs administratives avaient écorné son crédit auprès de certains syndicats professionnels.

P. R.-D.

Née le 27 avril 1948, Mme Lenoir est diplômée d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris. Maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1984, Mme Lenoir a commencé sa carrière en qualité d'administrateur au Sénat, puis elle a dirigé, de 1982 à 1984, le service de la réglementation à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Rapporteur *général du rapport* Lévy sur le développement social des quartiers, Mme Lenoir a été nommée, le 6 octobre 1988, à la direction du cabinet de M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, fonction qu'elle a continué d'assurer après son remplacement par M. Henri Nallet jusqu'en octobre 1990. Maire de Valmondois (Val-d'Oise) depuis 1989, Mme Lenoir est l'auteur d'un livre intitulé *la Transparence administrative*, publié en 1987.

M. Marcel Rudloff : un avocat humaniste

La commission des lois du Sénat va perdre, avec *le départ de* M. Marcel Rudloff pour la Rue de Montpensier, l'un de ses meilleurs piliers. Au palais du Luxembourg, depuis son élection comme sénateur du Bas-Rhin en *1977*, M. Marcel Rudloff a toujours considéré que son travail était de faire du droit plutôt que de la politique.

Travailleur jovial, donnant plus qu'à son tour du «Charles» et du «Michel» à ses *«camarades»* communiste et socialiste, MM. Lederman et Dreyfus-Schmidt, l'ancien bâtonnier de Strasbourg, né en 1923 dans la capitale alsacienne, s'est souvent refusé à contester *a priori* un projet de loi au prétexte qu'il ne convenait pas à ses propres amis.

En commission comme dans l'hémicycle, M. Rudloff, en bon démocrate-chrétien alsacien, s'est toujours montré soucieux de rapprocher les points de vue sans jamais rien remiser de son humanisme. Cette faculté ne le prédisposait pas aux joutes politiques, pour lesquelles il ne s'est guère pris de passion, et qui lui ont été souvent contraires.

Successeur de M. Pierre Pflimlin en 1983 à la mairie de Strasbourg, place forte du centrisme réputée «imprenable», M. Rudloff perdra *l'hôtel de ville, à la surprise géné*rale, en 1989, pour le plus grand profit de Mme Catherine Trautmann. De même, président de la région Alsace depuis 1980, il venait, sous la pression du centriste Adrien Zeller, de céder sa place de chef de file dans le département du Bas-Rhin à M. Daniel *Hœffel, président* du groupe sénatorial centriste et président du conseil général.

Du fait du choix de M. Alain Poher, qui manifeste ainsi le désir de renouer avec les centristes du Sénat après sa réélection de 1989, à laquelle ils s'étaient opposés, M. Rudloff va retrouver au Conseil *constitutionnel M.* Robert Badinter qu'il a beaucoup pratiqué lorsque celui-ci était garde des sceaux, et envers lequel il a toujours manifesté, au grand dam de ses amis, la plus grande bienveillance.

G. P.

[Né le 15 mars 1923 à Strasbourg *(Bas-Rhin), avocat, bâtonnier du barreau* de Strasbourg de 1971 à 1973, M. Marcel Rudloff a été élu conseiller municipal de Strasbourg en 1964, puis adjoint au maire en 1971. Maire (CDS) de 1983 à *1989, il a été également* conseiller général du canton de Strasbourg-IV de 1976 à 1988. Président du conseil régional en 1980, réélu en 1986, M. Rudloff avait été élu au Sénat en 1977 et réélu en 1986.]

□ **M. Traband remplacerait M. Rudloff au Sénat.** – M. Marcel Rudloff, sénateur *centriste du Bas-Rhin, serait remplacé au* Sénat par M. André Traband, ancien maire (CDS) de Haguenau.

[Né le 21 février 1920 à Haguenau *(Bas-Rhin), géographe-urbaniste, inspecteur principal de l'enseignement technique puis directeur d'études à l'IUT de* Colmar (Haut-Rhin), M. André Traband a été maire de Haguenau de 1971 à 1989, date à laquelle il ne s'était pas représenté. Il a également été conseiller général du canton de Haguenau de 1976 à 1988.]

M. Georges Abadie : une carrière préfectorale

Le choix de M. François Mitterrand *s'est porté sur* un proche de M. Michel Charasse, doté d'une solide expérience d'administrateur territorial. M. Georges Abadie, né *le 21* novembre 1924 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), est licencié en lettres et en droit et diplômé du Centre des hautes études administratives.

Après avoir été professeur en 1945-1946, il devient directeur du cabinet du préfet de la Haute-Saône puis de ceux de la Vienne et de la Gironde. En 1954, il est chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Jean Raffarin (paysan), avant d'occuper le même *poste en 1957 auprès du secrétaire* d'Etat au budget, Jean-René Guyon (SFIO). A partir de 1959, M. Abadie reprend une carrière dans la préfectorale qui le mène successivement à Vervins, à Djidjelli (Algérie), à Pau, à Clermont-Ferrand, à Bastia et à Toulon. En *1973 et 1974*, il est directeur central de la sécurité publique, puis en 1976 préfet de la Savoie ; en 1980, trésorier-payeur général de la *Haute-Loire et en 1981 de l'Orne*. En août 1981, il est nommé préfet de la Manche, puis de 1982 à 1985 préfet du Puy-de-Dôme et de la *région Auvergne. En 1985 et 1986*, il occupe le même poste pour la Gironde et l'Aquitaine.

Placé en position hors cadre en *1986, il* est nommé, en *1987*, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Depuis mai 1988, il est chargé de mission auprès de M. Charasse, ministre délégué au budget.

M. Abadie est aussi le trésorier de la fondation France Libertés, dont la présidente est Mme Danielle Mitterrand.

Les partants

M. Léon Jozeau-Marigné : l'expérience du Sénat

M. Léon Jozeau-Marigné avait été nommé au Conseil constitutionnel le 21 février 1983 par M. Poher, président du Sénat, après *une longue carrière au Palais* du Luxembourg. Né le 21 juillet 1909 à Angers, M. Jozeau-Marigné est docteur en droit et fut longtemps avoué à Avranches, dans la Manche. Dès 1948, il est élu sénateur (républicain et indépendant) de ce département, et il le restera jusqu'à son entrée au cénacle du *Palais-Royal. En octobre* 1951, il est élu conseiller général et en mai 1953 maire de sa ville, fauteuil qu'il conservera jusqu'en 1983. Habitué des mandats longs, il fut président de son conseil général d'octobre 1968 à septembre 1988, lorsque, pour la première fois de sa vie, il fut battu à une élection. Entre-temps il avait été aussi, à plusieurs reprises, président du conseil régional de Basse-Normandie.

A cette expérience d'élu local, il ajouta les compétences d'un *législateur* attentif : dès 1971, il est président de la commission des lois du Sénat, un poste esssentiel dans le fonctionnement de la machine parlementaire, qui fait de lui un homme avec qui tous les ministres ont intérêt à entretenir de bon rapports. Il ne l'abandonne que pour entrer au Conseil constitutionnel. Symbole de ces élus qui ont fait du Parlement le lieu tout puissant du pouvoir sous la IIIe République, il aura contribué à rappeler aux députés et aux sénateurs que au-dessus de leur volonté, il y a le droit.

M. Francis Mollet-Viéville : le barreau

M. Francis Mollet-Viéville avait été nommé au Conseil constitutionnel le 17 juillet 1987 par M. Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale. Il remplaçait Pierre Marcilhacy, *nommé en février* 1983 par M. Louis Mermaz, et qui venait de décéder.

Ayant occupé sa fonction plus de *trois ans*, M. Mollet-Viéville ne pouvait être à nouveau désigné. Né le 20 mars 1918, il est fils d'avocat et père d'avocats. Lui-même est, depuis 1939, avocat à la cour d'appel de Paris, où il fit une brillante carrière, puisqu'il fut premier secrétaire de la conférence (promotion 1942-1946), membre du conseil *de l'ordre (1960-1964) et* bâtonnier (1976-1977). Il a aussi fondé la Mutuelle des avocats de France et la Fédération des jeunes avocats, et chercha lors de son bâtonnat à moderniser sa profession.

Proche de M. Chaban-Delmas, il fut membre du conseil national du RPR jusqu'à son entrée au Conseil constitutionnel. Il a pu faire profiter celui-ci de son expérience de pénaliste, mais aussi d'avocat d'affaires, conseiller de nombreuses sociétés françaises et étrangères.

M. Daniel Mayer : les droits de l'homme

Lorsqu'il usa, pour la première fois, le 21 février 1983, de son droit de nommer des membres du Conseil constitutionnel et qu'il choisit M. Daniel Mayer, M. François Mitterrand se plaça sous l'égide d'une grande tradition du socialisme : la défense des droits de l'homme. Car, à lui tout seul, M. *Daniel Mayer symbolise* une histoire du socialisme qui longtemps fut rejetée et qui aujourd'hui parait un peu oubliée. Celle d'un jeune Parisien, né le 29 avril 1909, qui, dès 1927, tentait d'arracher à la mort deux anarchistes américains, Sacco et Vanzetti, et qui, pour continuer ce combat-là adhéra au *Parti socialiste et à la Ligue des* droits de l'homme. Celle d'un journaliste du *Populaire* qui releva les ruines de son parti pendant l'Occupation, jusqu'à en devenir le secré*taire général, poste qu'il perdit en* 1946, malgré le soutien de Léon Blum, parce que Guy Mollet avait opposé, à son projet d'un vaste mouvement travailliste, une rigueur marxiste que la SFIO allait bien vite oublier dans les combinaisons de la IVe République.

Celle aussi d'un homme qui, *après avoir été deux fois ministre* en 1946 et 1947, démissionna de son mandat de député en avril 1958 pour ne pas cautionner une politique algérienne qu'il condamnait, et *parce qu'il jugeait ce mandat* incompatible avec la présidence de la Ligue des droits de l'homme, à laquelle il venait d'accéder et qu'il conserva jusqu'en 1975, avant d'être, de 1977 à son entrée au Conseil constitutionnel, président de la Fédération internationale des droits de l'homme. Celle d'un militant qui, au lendemain du 13 mai 1958, tenta de sauver l'honneur du *socialisme dans des voies qui* n'avaient rien à voir avec celles où cheminait François Mitterrand, mais qui devaient le conduire au PSU. Celle, enfin, d'un socialiste – il avait réadhéré au PS en 1970 pour le vingtième anniversaire de la mort de Léon Blum – qui ne demanda rien quand ses «camarades» retrouvèrent le pouvoir.

M. Mitterrand en fit donc le président du Conseil constitutionnel, mais il n'occupa cette fonction que trois ans. En effet, en février 1986, il *démissionna* de la présidence, tout en demeurant membre de cette instance, ce qui permit au président de la République de nommer, pour lui succéder, M. Robert Badinter. A quelques semaines des élections législatives, qui devaient voir la défaite de la gauche, cela fit hurler l'opposition, et souleva une polémique juridique, plusieurs constitutionnalistes estimant qu'un tel remplacement du président en cours de mandat mettait en cause l'indépendance du Conseil, pourtant garantie par la Constitution.

Sa présidence fut marquée par une iniative heureuse : soucieux de la transparence des travaux d'une institution dont le rôle dans le bon fonctionnement des pouvoirs publics était de plus en plus important, il décida la publication, au *Journal officiel*, en même temps que de celle des décisions du Conseil, de la «saisine» des députés ou des *sénateurs qui avaient sollicité son* arbitrage.

Le défenseur des droits de l'homme fit aussi savoir, dans une décision de décembre 1983, à l'administration des impôts que le domicile des contribuables était inviolable et que toute perquisition devait se faire sous l'étroit contrôle *de la justice. L'ancien journaliste fit* ranger, en octobre 1984, la transparence financière des entreprises de presse et le pluralisme des quotidiens d'informations politiques et générales parmi les grands principes de valeur constitutionnelle. C'est aussi lui qui, en août 1985, s'appuyant sur l'article VI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui prescrit que *«la Loi est l'expression de la volonté générale»*, fit écrire dans une décision : *«la Loi n'exprime la volonté générale que dans le respect de la Constitution»*. Tout le principe du contrôle de la constitutionnalité, toute la justification de l'action du Conseil constitutionnel, en une seule formule.

Th. B.

Pour ingérence et abus de confiance

Le parquet général de Grenoble requiert l'inculpation de quatre adjoints au maire de Nice

***Une information judiciaire** devait être ouverte, jeudi 27 février, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble contre quatre adjoints au maire de Nice «et tous autres» pour ingérence, abus de confiance, faux certificats, recel d'abus de confiance et complicité de ces délits dans une affaire concernant un détournement de leur mission de service public d'employés municipaux niçois.*

Parmi ces adjoints, dont l'avocat général, M. Michel Legrand a requis, nominativement, l'inculpation, figure Mme Martine Daugreilh, député des Alpes-Maritimes, exclue du RPR, mardi 25 février, pour avoir constitué une liste d'opposition dissidente aux élections régionales dans ce département.

NICE

de notre correspondant régional

A la suite d'une dénonciation anonyme parvenue, à la fin de l'an dernier, au parquet de Nice, celui-ci avait ordonné une enquête préliminaire de police qui avait fait apparaitre des délits concernant des élus niçois bénéficiant du privilège de *juridiction. Le dossier avait*, alors, été transmis à la chambre criminelle de la cour de cassation qui, le 15 janvier, en avait confié l'instruction à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble.

A son audience du 27 février, conformément au réquisitoire introductif de l'avocat général, *M. Michel Legrand, celle-ci devait* ouvrir une information judiciaire visant à l'inculpation de quatre adjoints au maire de Nice nommément désignés : Mme Martine Daugreilh, déléguée au logement et aux transports, MM. Alphonse Chiabaut, délégué au nettoiement, *Michel Falicon, deuxième adjoint* (RPR) délégué à la circulation et président d'une société d'économie mixte, la SIVN, ainsi que Mme Christine Selvi, déléguée aux affaires sociales.

Il leur est reproché d'avoir utilisé, à des fins personnelles, les services d'une «équipe spéciale» d'agents municipaux qui étaient affectés, depuis plusieurs années, à des tâches totalement étrangères à leur fonction.

Selon les résultats de l'enquête, cette «équipe spéciale», entièrement autonome, avait été formée au sein du service nettoiement. Elle comprenait quatre vingts employés *qui étaient recrutés en fonction de* leurs affinités politiques et étaient placés sous l'autorité directe de deux contremaitres, MM. René Daolio et Fernand Traverso.

Rémunérés par la ville, ils travaillaient soit comme agents électoraux dans les permanences de l'an*cien maire (CNI) de Nice, M.* Jacques Médecin, soit au profit d'élus, de chefs de service ou d'amis du maire. Dans le premier cas, ils prenaient part au service d'ordre de manifestations, à la distribution de tracts, au collage d'affiches ou étaient utilisés comme chauffeurs, secrétaires ou standardistes.

Dans le second cas, ils étaient occupés à divers travaux (maçonnerie, peinture, plomberie, jardinage) au domicile ou dans les locaux professionnels (restaurant, garage, agence de location de voitures) des bénéficiaires du système. Plus qu'un délit d'ingérence, ces faits constituent, selon l'accusation, un abus de *confiance caractérisé d'autant qu'au* traitement des employés concernés s'ajoutait une débauche d'heures supplémentaires. Sur les trois exercices, non prescrits, de 1988, 1989, 1990 le préjudice de la ville s'élevait, ainsi, pour ces seules heures supplémentaires, à quelques trois millions de francs.

Lors de la transmission du dossier à la cour de cassation, les quatre adjoints désignés dans la procédure *s'étaient présentés comme les* victimes d'une *«cabale politique interne»*. Mme Martine Daugreilh, à laquelle on reproche d'avoir fait appel à sept agents municipaux pour l'agrandissement d'un mas qu'elle avait acheté, à Nice, en 1989, dans le quartier résidentiel de Cimiez, affirme, pour sa part, qu'aucun employé de la ville *«n'a jamais franchi le seuil de* [sa] *maison. Nous avons confié ces travaux à une entreprise privée*, nous a-t-elle déclaré, *qui, à l'époque, a même fait l'objet d'un contrôle de main d'œuvre par la police. A aucun moment je n'ai eu, par ailleurs, l'occasion de m'expliquer sur les accusations qui seraient portées contre moi»*.

GUY PORTE

Les neuf Sages

Après ces trois nominations, le Conseil constitutionnel est désormais ainsi composé :

□ **M. Robert Badinter**, président, nommé par M. François Mitterrand, *président de la République*, en février 1986.

□ **M. Maurice Faure**, nommé par M. Mitterrand en février 1989.

□ **M. Georges Abadie**, nommé par M. Mitterrand le 25 février 1992.

□ **M. Jacques Latscha**, nommé par M. Alain Poher, président du Sénat, le 29 août 1988.

□ **M. Jean Cabannes**, nommé en février 1989 par M. Poher.

□ **M. Marcel Rudloff**, nommé par M. Poher, le 25 février 1992.

□ **M. Robert Fabre**, nommé en février 1986 par M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

□ **M. Jacques Robert**, nommé en février 1989 par M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

□ **Mme Noëlle Lenoir**, nommée le 25 février 1992 par M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale

POLITIQUE

L'amendement Marchand jugé anticonstitutionnel

Camouflet

Suite de la première page

L'initiative partait d'une inspiration légitime. Pour faire face à l'afflux d'étrangers qui ne sont pas autorisés à pénétrer sur le territoire français et de demandeurs d'asile dont le dossier a été jugé manifestement infondé, la police de l'air et des frontières les «héberge» – en attendant de pouvoir les faire monter dans un avion ou dans un bateau – dans des bâtiments plus ou moins équipés, voire dans des chambres d'hôtel louées pour l'occasion.

Pour agir ainsi, alors qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne permet une telle pratique, l'administration considère que ces étrangers, puisqu'ils n'ont pas réussi à franchir les contrôles de police, ne sont pas formellement en France, mais se trouvent dans une *«zone internationale»*, où le droit français ne s'applique pas. Plusieurs de ces étrangers ayant porté plainte pour *«séquestration arbitraire»*, le ministère de l'intérieur craignait d'être condamné. Deux affaires devaient être plaidées, mercredi 26 février, devant le tribunal de grande instance de Paris.

M. Philippe Marchand a donc tenté de donner une base légale à cette pratique en l'encadrant de garanties pour ceux qui en étaient les victimes, sans utiliser la mise en rétention, déja prévue par la loi, mais qui se fait sous le contrôle du juge judiciaire et pour une durée limitée à sept jours, et qui, surtout, ne peut être utilisée qu'en cas de *«nécessité absolue»*.

Tentative de passage en force

Pour ce faire, il a voulu profiter de son texte qui modifiait l'ordonnance de 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers afin de tenir compte de la convention de Schengen, et qui rendait les compagnies d'aviation et de transports maritimes responsables des étrangers qu'elles véhiculaient sans qu'ils soient munis de papiers les autorisant à rentrer en France.

Or cette disposition inquiétait fort les défenseurs des droits de l'homme; ils redoutaient qu'elle n'empêche ceux qui souhaitent de bonne foi, profiter de l'asile de la France d'accéder à nos frontières, puisqu'en général ils ne disposent pas, bien entendu, de papiers en règle.

L'ajout du ministre de l'intérieur ne pouvait que les faire hurler, puisqu'il prévoyait qu'un simple inspecteur de police aurait pu «retenir» pendant vingt jours ces étrangers, en instance de départ, dans des «zones de transit», et que le président du tribunal administratif ne serait intervenu qu'au terme de ce délai pour éventuellement autoriser la prolongation de la retenue pour dix jours supplémentaires. Que les personnes ainsi enfermées puissent se faire assister d'un interprète ou d'un médecin, communiquer avec toutes personnes de leur choix, ne changeait pas fondamentalement les données du problème.

Les juristes du ministère de l'intérieur auraient dû se douter qu'un tel dispositif heurtait les principes constitutionnels. Mais en le déposant, sous forme d'amendement, lors de la première lecture à l'Assemblée nationale, M. Marchand avait déjà échappé à l'avis du Conseil d'Etat et à la nécessaire approbation du conseil des ministres. Il pouvait aussi espérer que, par solidarité majoritaire, les parlementaires socialistes ne saisiraient pas le Conseil constitutionnel, et que ceux de droite, qui ne veulent critiquer aucune mesure de lutte contre l'immigration, ne le feraient pas plus.

Ce pari a bien failli être gagné. Les députés socialistes, en tout cas, n'ont rien fait pour le faire échouer, puisque, après quelques grognements de certains d'entre eux, leur majorité a, au contraire, aidé le ministre de l'intérieur à trouver une formule qui lui paraissait juridiquement acceptable. Ce pari n'a achoppé que grâce à la ténacité... des sénateurs du PS, qui n'ont pas voulu passer par pertes et profits les grands principes, et qui, en s'appuyant sur l'effet déplorable qu'a eu l'«amendement Marchand» sur l'image des socialistes auprès des défenseurs des droits de l'homme, ont pu obtenir de Mme Edith Cresson qu'elle saisisse le Conseil constitutionnel.

Le verdict de celui-ci est sans appel et dans la droite ligne de la jurisprudence. La seule défense du droit d'asile, proclamé par le préambule de la Constitution de 1946, qui a gardé valeur constitutionnelle, ne lui a pas paru dirimante.

Au nom du *«respect de la liberté individuelle»*, le Conseil a été beaucoup plus loin. Dès le 9 janvier 1980, lorsqu'il avait examiné la «loi Bonnet», qui déjà portait sur la prévention de l'immigration clandestine, il avait affirmé que, l'article 66 de la Constitution décrétant que *«l'autorité judiciaire, gardienne de la libreté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi»*, il importait que *«le juge intervienne dans le plus court délai possible»* pour contrôler toute mesure privative de liberté. De même, le 3 septembre 1986, il avait censuré la «loi Pasqua» en expliquant *«qu'une telle mesure de rétention* (qu'il voulait prolonger de trois jours), *même placée sous le contrôle du juge, ne saurait être prolongée, sauf urgence absolue et menace de particulière gravité pour l'ordre public, sans porter atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution»*.

Le juge garant de la liberté

Devant la «loi Marchand», le Conseil constitutionnel n'a eu qu'à préciser sa doctrine, et il a donc censuré la totalité de l'amendement imposé par le ministre de l'intérieur. Sa décision allait de soi. Puisque, *«quelles que soient les garanties»* prévues par le texte de M. Marchand, il n'y avait pas *«intervention de l'autorité judiciaire»* pour autoriser le placement en *«zone de transit»*, et que, *«en tout état de cause, sa durée ne saurait excéder un délai raisonable»*, il ne pouvait que déclarer cette disposition contraire à la Constitution.

A lire cette décision du Conseil constitutionnel, il apparaît pourtant qu'une «retenue» des étrangers n'étant pas autorisés à entrer en France, le temps qu'une place d'avion leur soit trouvée, n'est pas forcément contraire à la Constitution. Il suffit qu'elle ait lieu sous le contrôle de la justice civile et pour une courte période. C'est ce vers quoi va s'orienter le gouvernement, si l'on en croit un communiqué de l'hôtel Matignon, publié quelques heures après qu'a été connue la décision du Conseil constitutionnel.

Mais il aurait été plus sage, pour le ministre de l'intérieur, de commencer par étudier sérieusement la jurisprudence, de ne pas tenter d'imposer par la force une solution, à un problème réel, si contraire aux grands principes du droit français et aux traditions de la République. Il aurait ainsi évité de ternir encore un peu plus l'image «morale» des socialistes, et d'acculer le gouvernement à recevoir, ce dont il n'avait certainement pas besoin, un nouveau camouflet.

THIERRY BRÉHIER

Les «considérants» des gardiens de la Constitution

Dans sa décision, rendue mardi 25 février, Le Conseil constitutionnel commence par examiner la conformité de l'«amendement Marchand» avec le droit d'asile, dont la protection fait partie des grands principes posés par le préambule de la Constitution de 1946, préambule qui a gardé valeur constitutionnelle.

Le Conseil rappelle que la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et le protocole de New-York du 31 janvier 1967, deux textes signés par la France et portant sur la situation des réfugiés politiques, interdisent que des papiers en règle puissent être exigés d'une personne qui demande à entrer en France en pouvant *«prétendre à la qualité de réfugié politique»*. Il a donc estimé qu'une telle personne ne pouvait être maintenue *«en zone de transit le temps nécessaire à son départ, moyennant des garanties adéquates, que s'il apparaît que sa demande d'asile est manifestement infondée»*.

Mais le Conseil a estimé que la protection des libertés individuelles, confiée par la Constitution à l'autorité judiciaire, n'était pas garantie par le dispositif voté par le Parlement. Il a considéré que si *«le législateur peut fixer des modalités d'intervention de l'autorité judiciaire différentes selon la nature et la portée des mesures touchant à la liberté individuelle qu'il entend édicter»* et que si *«le maintien d'un étranger en zone de transit (...) n'entraîne pas à l'encontre de l'intéressé un degré de contrainte sur sa personne comparable à celui qui résulterait de son placement dans un centre de rétention»*, il reste que ce maintien, *«en raison de l'effet conjugué du degré de contrainte qu'il revêt, a néanmoins pour conséquence d'affecter la liberté individuelle de la personne qui en fait l'objet»*, et donc *«que si la compétence pour décider du maintien peut être confiée par la loi à l'autorité administrative, le législateur doit prévoir, selon des modalités appropriées, l'intervention de l'autorité judiciaire pour que celle-ci exerce la responsabilité et le pouvoir de contrôle qui lui reviennent»*.

L'Hôtel Matignon «examine la décision avec attention»

Dans un communiqué publié mardi soir 25 février, le premier ministre fait observer que *«la décision du Conseil admet dans son principe la légalisation de zones internationales»* et que, *«tout en invalidant certaines modalités d'application du projet de loi, elle reconnaît comme conformes à la Constitution : la possibilité du maintien d'un étranger en zone internationale, pour une durée «raisonnable» mais pouvant être supérieure à celle de sept jours applicable dans les centres de rétention pour expulsion ; le bien-fondé d'un contrôle par le juge, sous réserve qu'il s'agisse d'un juge judiciaire et non d'un juge administratif, comme l'avait prévu le projet de loi ; que la décision d'admettre ou non l'étranger sur le territoire national peut être confiée par la loi à l'autorité administrative»*. *«Le gouvernement*, conclut le communiqué, *examine la décision avec attention, afin de déterminer les améliorations à apporter au dispositif.»*

□ **Provence-Alpes-Côte d'Azur : 27 % d'intentions de vote pour le Front national.** – Selon l'enquête réalisée les 22 et 23 février par BVA pour Antenne 2, FR 3, France-Inter, France-Info et *Paris-Match* en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les intentions de vote dans cette région seraient les suivantes : UDF-RPR, 30 %; Front national, 27 %; majorité présidentielle (listes Energie Sud de M. Tapie), 18 %; PC, 11 %, écologistes, 11 % (dont 6 % pour les Verts et 4,5 % pour Génération Ecologie). Dans les Alpes-Maritimes, la liste UDF-RPR (Mme Sauvaigo) recueille 31,5 % des intentions de vote, le Front national (M. Le Pen) 27,5 %, les écologistes 14,5 % (dont 6 % pour les Verts et 6 % pour Génération Ecologie, qui feront finalement liste commune), la majorité présidentielle (M. Schwartzenberg) 13 %, le PC 7,5 %. Dans les Bouches-du-Rhône, la liste UDF-RPR (M. Gaudin) obtient 26 % des intentions de vote, le Front national (M. Mégret) 25,5 %, la majorité présidentielle (M. Tapie) 21 %, le PC (M. Hermier) 13 %, les écologistes 11,5 % (dont 6 % pour les Verts).

La préparation des élections régionales

Les Verts de Paris proposent un référendum sur l'aménagement de l'Ile-de-France

En présentant leur liste pour les élections régionales, dans un local à la mesure de leurs moyens, l'arrière-salle d'une brasserie parisienne, les Verts de Paris n'ont pas caché leur optimisme : le mouvement écologiste compte obtenir vingt sièges dans le prochain conseil régional de l'Ile-de-France, dont cinq au titre de la capitale. Axée sur la priorité donnée aux transports en commun, la gestion des déchets, la lutte contre l'exclusion et les projets spéculatifs, la campagne des Verts portera aussi sur deux propositions originales : l'organisation d'un référendum sur le nouveau schéma directeur de l'Ile-de-France et l'établissement d'une politique active de coopération avec une grande région urbaine d'un pays du tiers-monde.

A la différence de nombreuses listes établies par les Verts, celle de Paris, conduite par un informaticien de trente-cinq ans, M. Jean-Félix Bernard, respecte strictement le principe de la parité entre hommes et femmes, cher au mouvement de M. Antoine Waechter.

Huit candidats «d'ouverture»

La moyenne d'âge des candidats est de quarante et un ans et demi, et l'on pourra relever ci-dessous l'importance de la représentation des couches intellectuelles. Cette liste verte fait place à huit candidats dits d' *«ouverture»*, parmi lesquels M. Jean-François Blet, responsable du comité de liaison des associations de quartier (CLAQ), Mme Salika Amara, présidente de l'Association de la nouvelle génération immigrée (ANGI), et le comédien Marc Jolivet. Le psychanalyste Félix Guattari, favorable à une union de tous les écologistes (*le Monde* du 15 février), figure en fin de liste, juste devant Mme Marie-Christine Aulas, ancienne députée européenne, et M. Jean-Louis Vidal, unique conseiller Vert de Paris.

La composition de cette liste est la suivante :

(1) M. Jean-Félix Bernard, informaticien; (2) Mme Nitzia Faloci, fondatrice du «Réseau Vert»; (3) M. Stéphane Poli, physicien-chimiste; (4) Mme Bernadette Léonard-Deligny, employée de banque; (5) M. Jean-François Blet, professeur de sciences politiques; (6) Mme Marie Lantier, médecin; (7) M. Jean-Luc Dumesnil, comédien; (8) Mlle Joëlle Peyriller, chargée de communication; (9) M. François Breteau, avocat, cons. du 12e arrondissement, président de l'Association nationale des élus écologistes; (10) Mme Salika Amara, présidente de l'Association de la nouvelle génération immigrée; (11) M. Jean-Jacques Anding, enseignant; (12) Mme Sabine Lagrange, ingénieur; (13) M. Philippe Vicherat, bibliothécaire; (14) Mme Béatrice Bienvenu, assistante sociale; (15) M. Marc Jolivet, comédien; (16) Mlle Véronique Robert, assistante parlementaire; (17) M. Xavier Knowles, formateur, cons. du 17e arrondissement; (18) Mme Gisèle Chaleyat, professeur d'économie retraitée; (19) M. André Mazaingue, psychologue; (20) Mme Agnès Bensamoun, auteur; (21) M. Vincent Simonacci, ingénieur du son; (22) Mme Marie-Thérèse Pagel, retraitée, secrétaire des Verts Ile-de-France; (23) M. Roger Crépin, commerçant; (24) Mme Chantal Dhoukar, enseignante; (25) M. Henri Schubnel, sous-directeur au muséum d'histoire naturelle; (26) Mlle Valérie Gleize, chômeur; (27) Mlle Delphine Kresge, étudiante; (28) Mme Valérie Marange, philosophe; (29) M. Loris Del Torre, comédien; (30) Mme Monique Dental, responsable du collectif «Ruptures» (féministe); (31) M. Philippe Piot, employé; (32) Mme Colette Klein, cadre administratif; (33) M. Jean-François Segard, géographe, cons. du 14e arrondissement; (34) Mme Ariane Cady de Segrais, psychologue; (35) M. Didier Hutin, enseignant; (36) Mme Lisbeth Delisle, sculpteur; (37) M. Michel Martin, fondateur du Rassemblement pour une éco-société; (38) Mme Laure Schneiter, cons. du 15e arrondissement; (39) M. Pierre-Alain Brossault, imprimeur; (40) M. Félix Guattari, psychanalyste; (41) Mme Marie-Christine Aulas, co-députée européenne; (42) M. Jean-Louis Vidal, cons. de Paris.

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

Jean-François Deniau le combattant

Le président du conseil général du Cher ne croit pas aux régions telles qu'elles existent mais il ne saurait être absent d'un combat politique

BOURGES

de notre correspondant

Dans la salle d'honneur de la mairie de Sancerre, invité de M. Jacques Genton, sénateur (Un. cent.) et maire de la ville, qui a décliné l'offre de figurer sur sa liste, M. Jean-François Deniau lance ce soir-là sa campagne. Sept de ses onze coéquipiers l'entourent derrière une table qui fait face à une cinquantaine de personnes. L'hôte vient, en guise de bienvenue, d'égratigner la région *«qui peut être utile quand on sait s'en servir»*, regrettant que cet échelon administratif de plus soit aujourd'hui *«un nouveau prétexte à ridiculiser le Parlement dans des débats cinématographiques de bas étage»*. Du haut de son piton qui domine les vignes, le sénateur regarde sans indulgence vers la lointaine Provence. *«Et pourtant,* reconnaît-il, *un cadre interdépartemental est indispensable.»*

M. Jean-François Deniau, qui a acquiescé d'un sourire, prolonge : *«Il est vrai que ce n'est pas bien conçu, mais il faut bien y aller, afin de tirer parti des qualités contre les défauts de la structure.»* Coup de nostalgie sur les régions de 1972, qui permettaient une meilleure coordination entre les communes, les départements et Paris, avant que la loi de 1982 ne les transforme en collectivités territoriales. Coup de canif dans les régions actuelles, *«coupées des collectivités locales»*. *«Je suis un des rares présidents de conseil général à être pour la région, mais pas n'importe comment»*, lance-t-il, avant d'illustrer son propos par une petite histoire que ce maître en anecdotes sait mieux que personne servir à l'occasion.

«Il m'a été donné, dit-il, *d'entendre un jour le plus court discours politique qui soit. C'était en 1958 dans le Lot-et-Garonne. Le député sortant, M. Caillavet, se représentait. Pendant sa campagne, il ne rate aucune inauguration, aucune réunion, il est de tous les mariages et de tous les enterrements... En face de lui se présente un marchand forain que personne ne connaît et qui s'appelle – je n'invente pas – M. Laperruque. Dans tous ses meetings, M. Caillavet s'emporte contre ce candidat fantôme qu'on n'a jamais vu jusqu'à sa dernière réunion à Agen. Il demande alors face au public : «Y a-t-il dans la salle quelqu'un qui connaisse ce Laperruque?» Et tout au fond une main se lève : «Je suis Marcel Laperruque», lance une voix rocailleuse. M. Caillavet l'invite à la tribune et, lui assurant qu'il n'est pas dans son intention de polémiquer, lui demande simplement de dire son programme. «Il me prend pour un con ou quoi?», réplique ce candidat. Si je lui donne mon programme, qui est bien meilleur que le sien, il va me le piquer! Mettons-nous plutôt debout et chantons la Marseillaise.» Et Laperruque fut élu..»* .

M. Deniau a raison de dire qu'il n'invente pas. Comme un bon conteur, il se contente de broder légèrement. M. Caillavet a bien été battu en 1958 dans le Lot-et-Garonne par le candidat gaulliste. Son nom n'était pas Marcel Laperruque mais Gabriel Lapeyrusse. Peu importe : Laperruque, cela sonne mieux que Lapeyrusse!

«J'essaie de montrer que je ne suis pas mort»

La fable aura une morale à la fin de la réunion : *«Je me bats contre les Laperruque»*, déclare M. Deniau. Le plan de bataille de l'ancien ministre est simple : trente réunions en moins d'un mois, dont quatre dans les principales villes du département : Sancerre, Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond. Ses moyens? *«Mon état-major de campagne, c'est moi*, dit-il. *Je déteste les campagnes onéreuses. Celle-ci me coûtera le prix des timbres. C'est déjà pas mal.»* Son programme? Expliquer aux électeurs l'importance des élections régionales : *«La région ne doit plus être une entité indépendante mais doit trouver sa raison d'être par la solidarité avec les départements, dans un souci d'équilibre entre les départements les mieux placés et les moins bien lotis. Les départements ont besoin de la solidarité régionale. Le Cher plus que tout autre. Le second souffle de la décentralisation passe par cette meilleure division et coordination du travail entre les différents niveaux : communes, départements, régions.»*

En dix ans de présidence du conseil général, celui qui dit *«gérer un petit Etat»* paraît s'être attaché à une mission qui n'est pas toujours une sinécure. Ses coups de sang, il les réserve à un gouvernement qu'il juge inefficace, peu honnête, et même criminel depuis l'affaire de la contamination des transfusés par le virus du sida, *«un véritable crime d'Etat»*. On a voulu par la proportionnelle susciter une élection politique? Soit! Allons-y! *«Il y a une situation politique nationale extraordinaire. Selon les sondages, deux tiers des électeurs se prononceront en fonction de données nationales. La télévision, la radio, qui sont nationales, influenceront l'opinion. C'est comme ça, même si c'est un peu triste pour les élus locaux. Resteront des correctifs çà et là par rapport à ces grandes tendances.»*

Pour le président du conseil général du Cher, l'affaire est claire. *«Pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle française, une porte est à la fois ouverte et fermée : il n'y a pas de majorité pour voter la censure, mais il n'y en a pas non plus pour voter la confiance. Consultons le pays! A défaut de législatives anticipées, les régionales seront une bonne photographie en vraie grandeur de l'opinion française.»* Longtemps indécis derrière la ligne de départ, cette fois l'ancien ministre s'échauffe. *«Il est parfois long à partir*, confiait il y a quelques mois un de ses proches, *mais quand la mécanique est en mouvement...»* Trois points de suspension admiratifs pour celui qui, en dépit des nombreux portraits dont il fut modèle, parvient encore à surprendre.

De toute évidence, une campagne électorale agit sur lui comme un bain de jouvence. Il piaffe, voudrait déjà être au lendemain du 29 mars. *«Combien de temps un gouvernement peut-il encore tenir dans la situation actuelle?»* Le voici avec sa canne dont il ponctue parfois ses propos, prenant des allures de Talleyrand, diplomate comme lui, député comme lui, ministre des affaires étrangères... *«Ne disons pas de mal des absents»*, ironise-t-il lorsque l'on évoque la politique étrangère de la France. *«On a raté la réunification de l'Allemagne, les bouleversements de l'URSS, le conflit yougoslave, l'indépendance des pays baltes... Je continue?»* Ambassadeur à trente-cinq ans, six fois ministre, il a légué au Musée de la Cinquième République ce passé glorieux.

Il raconte qu'en 1980 il a rencontré le chef d'Etat d'un pays de l'Est, qui lui a lancé : *«Vous parlez de liberté. Mais les gens qui ne croient plus aux mots qu'ils emploient sont des gens morts. Vous, les Français, les Occidentaux, vous êtes déjà morts.» «Depuis,* dit-il, *j'essaie de montrer que je ne suis pas mort.»* D'où ces missions aux confins de l'impossible qui lui ont parfois valu l'incompréhension locale. *«On m'a longtemps reproché d'être souvent à l'étranger. Les affaires étrangères, c'est mon métier! Quand j'ai été au commerce extérieur, on me reprochait de ne pas m'occuper du commerce du Cher...»*, glisse-t-il dans un soupir.

Ce soir, le départementaliste prend sa revanche. L'enjeu est à sa mesure et, comble de bonheur, lui permet, en plein Sancerrois, de survoler d'un coup d'aile le pays. Marin, il attendait le vent et si celui-ci se transforme en tempête, ce n'est pas vraiment pour lui déplaire.

PATRICK MARTINAT





Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

Guerre d'Algérie : la mémoire apaisée

Trente ans après les accords d'Evian, les jeunes sont loin d'être indifférents au conflit algérien, selon un sondage pour la Ligue de l'enseignement et l'Institut du monde arabe

TRENTE ans ont passé mais la guerre d'Algérie est loin d'avoir été remisée au rayon des vieilles lunes par la jeune génération. Les 17-30 ans expriment tout sauf de l'indifférence à l'égard du conflit qui a déchiré la jeunesse de leurs parents.

Tous sont nés après l'indépendance de l'Algérie, mais rares sont ceux que le sujet laisse de marbre. Majoritairement, ils estiment que la société française gagne à s'intéresser à cet épisode douloureux de son histoire. Leurs réponses, souvent inattendues, bousculent au moins deux mythes : celui de l'ignorance et celui du conformisme.

Les jeunes ont conscience du lourd héritage légué par le conflit et assurent qu'ils auraient marqué leur opposition à la guerre, tant la réalité d'une Algérie française leur parait incompréhensible. Plus étonnant encore, les enfants de rapatriés et d'immigrés ne semblent pas exprimer d'opinions divergentes, même lorsqu'il s'agit de qualifier de *«résistants»* les Algériens luttant pour l'indépendance.

De la «guerre sans nom», que savent les jeunes adultes d'aujourd'hui ? S'ils en situent parfaitement la fin dans la chronologie et associent le nom du général de Gaulle à la paix, ils sont nombreux à sous-évaluer sa durée et l'importance des forces qui y furent engagées. Près de 40 % des personnes interrogées pensent que la guerre a duré moins de cinq ans, et 90 % d'entre elles n'imaginent pas que plus de deux millions et demi de Français ont servi en Algérie pendant les huit années de guerre. Seuls 4 % des jeunes ont une idée exacte de l'énormité des forces engagées. Ce n'est pas une surprise dans une génération dont la seule référence contemporaine est la guerre du Golfe.

Du 17 octobre 1961 à Charonne

La guerre, côté algérien, est relativement mal connue. Les trois quarts des 17-30 ans ont été incapables de citer le nom d'un seul des chefs des combattants de l'indépendance et d'autres ont donné des réponses fantaisistes. Au total, 22 % des jeunes Français interrogés ont été capables de citer le nom de véritables chefs algériens – MM. Ben Bella et Boumedienne pour la plupart, – ce qui n'est tout de même pas négligeable.

La connaissance des drames induits en métropole par l'affrontement algérien est nettement meilleure. Plus de trois jeunes sur quatre savent que des manifestants anti-OAS sont morts au métro Charonne, qui reste le symbole de la réaction des Français de l'Hexagone (*le Monde* daté 9-10 février). Beaucoup plus surprenante est la «mémoire» des événements du 17 octobre 1961, dont témoignent 55 % des personnes interrogées. La majorité des 17-30 ans sait, en effet, que ce jour-là une centaine d'Algériens qui manifestaient pacifiquement *«ont été tués par la police»* et que *«de nombreux corps ont été jetés dans la Seine»*. La notoriété de l'une des tragédies les plus occultées de l'histoire récente est redevable sans doute au retentissement médiatique qu'a eu la célébration de son trentième anniversaire par les beurs, en octobre 1991, quelques semaines avant le sondage. Il reste néanmoins un tiers des jeunes pour penser que ces morts algériens n'ont pas existé, alors que seuls 11 % nient les morts français de Charonne.

Trois caractéristiques émergent parmi les jeunes les mieux informés. Ces derniers ont souvent fait des études secondaires longues, voire supérieures – ce qui est logique et rassurant, s'agissant d'une classe d'âge qui a vécu directement l'introduction de l'époque contemporaine dans les programmes d'histoire des classes terminales, en 1983. Les plus cultivés affichent plutôt des opinions politiques de gauche et ont un père qui a *«fait l'Algérie»*.

Pourquoi la France a-t-elle fait la guerre d'Algérie ? Neuf jeunes sur dix répondent *«pour garder un territoire français»* et *«pour défendre les intérêts des Français d'Algérie»*. Mais s'ils connaissent l'importance historique et symbolique de l'Algérie française, ils ne manifestent guère de nostalgie à son égard. Une large majorité sait que l'inégalité entre Européens et musulmans était la règle. D'ailleurs, pour près de sept jeunes sur dix, l'indépendance de l'Algérie était *«inévitable»*, tandis que 31 % pensent qu'elle *«aurait pu être évitée par une autre politique»*. Des chiffres à rapprocher de l'opinion de 48 % des Français, tous âges confondus, qui estiment que l'indépendance algérienne est *«une bonne chose»* (1).

Si la cause des Algériens est très rarement contestée, l'action des porteurs de valise est nettement plus controversée. 45 % des jeunes donnent raison aux Français *«qui ont soutenu activement la lutte pour l'indépendance de l'Algérie»*, et seuls 3 % les qualifient de *«traitres»*, tandis que 19 % pensent qu'ils étaient *«courageux»* mais ont eu *«tort d'agir ainsi»*. C'est l'un des rares sujets où beurs et enfants de pieds-noirs divergent totalement. Les premiers approuvent les porteurs de valise à 63 %, tandis que 30 % des enfants de rapatriés leur donnent tort.

La torture n'est pas un mystère

Les méthodes, pas plus que l'objet de la guerre d'Algérie, ne convainquent les jeunes de 1992. La réalité de la torture ne leur fait pas mystère : 96 % pensent qu'elle a été pratiquée *«souvent»* (39 %) ou *«quelquefois»* (55 %). Une réalité particulièrement difficile à admettre pour les fils d'appelés, dont 7 % pensent qu'on n'a *«jamais torturé»* en Algérie. Transposée trente ans en arrière, la génération des 17-30 ans, réputée inerte politiquement, aurait *«participé à un mouvement contre la guerre»* (31 %) ou aurait été *«favorable à l'indépendance de l'Algérie sans agir pour autant»* (34 %).

Quant au prétendu tabou sur l'Algérie, il apparaît tout relatif. Les deux tiers des jeunes ont entendu parler de la guerre par la télévision, moins souvent par leurs parents et, plus modestement, par les professeurs. Ces derniers risquent d'être fort sollicités puisque 80,5 % des jeunes estiment qu'on ne leur a pas parlé suffisamment de la guerre d'Algérie à l'école. Mais les réticences des enseignants à aborder un sujet considéré comme explosif ne semblent pas justifiées. A près de deux contre un, les 17-30 ans pensent qu'il est utile pour la société française de s'intéresser à la guerre d'Algérie, 34 % estimant cependant cette préoccupation inutile car propre à ranimer des divisions entre les Français.

D'ailleurs, les liens entre les événements des années 1954-1962 et l'actualité apparaissent ténus aux yeux des jeunes. Ils savent, en majorité, que le début de l'immigration algérienne est bien antérieur à la guerre et rechignent à voir dans la guerre la cause du racisme anti-arabe actuel, citant beaucoup plus volontiers le chômage et l'islam. Ils sont même 57 % (contre 39 %) à croire que le souvenir de la guerre d'Algérie ne pèse pas sur les relations entre la France et le monde arabe. Comme si, le temps ayant fait son œuvre, la guerre d'Algérie étaient devenue, aux yeux de ceux qui ne l'ont pas vécue, un objet de réflexion historique presque comme un autre.

PHILIPPE BERNARD

(1) Sondage IFOP-ETMAR publié en août 1988 par le mensuel *Géo*.

• A votre avis, pourquoi la France a-t-elle fait la guerre d'Algérie ? (plusieurs réponses possibles)

	(En %)		
	Oui	Non	NSP
Pour le pétrole du Sahara	38	50	12
Pour garder un territoire français	92	6	2
Pour défendre l'Occident contre le communisme	14	68	18
Pour conquérir un nouveau territoire	18,5	65	16,5
Pour défendre les valeurs occidentales contre l'islamisme	25	57	18
Pour défendre les intérêts des Français d'Algérie	86,5	10	3,5

• Qui a signé les accords de paix qui ont mis fin à la guerre d'Algérie ?

- Pierre Mendès-France : 15 %
- le général de Gaulle : 74,5 %
- le général Salan : 4 %
- François Mitterrand : 1,5 %
- non-réponses : 5 %

• Pensez-vous que s'intéresser à la guerre d'Algérie aujourd'hui :

- est utile pour la société française : 60 %
- est inutile car cela ranime des divisions parmi les Français : 34 %
- non-réponses : 6 %

• Certains Français ont soutenu activement la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Pensez-vous :

- qu'ils étaient des traîtres : 3 %
- qu'ils ont eu raison : 45,5 %
- qu'ils étaient courageux mais qu'ils ont eu tort d'agir ainsi : 19 %
- sans opinion : 31,5 %
- non-réponses : 1 %

• Pensez-vous que les Algériens qui ont combattu la France pendant la guerre d'Algérie étaient plutôt comparables :

- à des résistants : 85,5 %
- à des terroristes : 10,5 %
- non-réponses : 6 %

• Pensez-vous que l'armée française ait pratiqué la torture et l'assassinat pendant la guerre d'Algérie ?

- souvent : 39 %
- quelquefois : 55 %
- jamais : 5 %
- non-réponses : 1 %

• Si, pendant la guerre d'Algérie, vous aviez eu l'âge que vous avez actuellement, auriez-vous : (une seule réponse)

- été favorable à l'Algérie française sans agir pour autant : 8,5 %
- été jusqu'à combattre avec l'OAS : 2 %
- été favorable à l'indépendance de l'Algérie sans agir pour autant : 34 %
- participé à un mouvement contre la guerre : 31 %
- sans opinion : 23 %
- non-réponses : 1,5 %

• Selon vous, les réactions de xénophobie et de racisme anti-arabe aujourd'hui en France sont dues surtout :

	(En %)		
	Oui	Non	NSP
A la crise économique (le chômage)	88	10	2
Au souvenir de la guerre d'Algérie	33	59	8
Aux problèmes de civilisation (l'islam)	70	25	5

Un enseignement en sourdine

Survolée par les manuels et esquivée par les enseignants, l'histoire s'est banalisée

«*LA guerre d'Algérie ? C'est un peu l'Arlésienne pour les élèves. Ils en ont bien entendu parler un peu, chez eux. Mais si peu.*» Pour donner corps à son cours de terminale A1, Mme Anne-Marie Le Lorain, professeur d'histoire-géographie à Bondy (Seine-Saint-Denis), a visionné cette année *la Bataille d'Alger*. L'élève d'origine maghrébine qui a apporté la cassette en a traduit les passages en arabe.

«Pour eux, cette période est lointaine. Mais quand on fait le parallèle avec le Vietnam ou l'Afghanistan, ils comprennent.» «Il faut tout refaire, poursuit-elle. *La chronologie des événements par exemple, qui n'apparaît pas clairement dans les programmes.»* (1) Coincée entre l'analyse des processus de décolonisation après guerre et l'examen de la chute de la IVe République, la guerre d'Algérie est abordée une première fois, très sommairement, vers la Toussaint, puis en fin d'année. Au total, entre deux et quatre heures tout au plus dans l'année, selon les enseignants. Beaucoup cependant, par souci de synthèse, choisissent de grouper le thème sur une séance.

«C'est un sujet qui ne déchaîne jamais de grande passion», explique un peu déçu, M. Yves Santamaria, professeur en lycée professionnel à Antony (Hauts-de-Seine) *«En quinze années d'enseignement, je n'ai vu qu'une seule fois un élève mener sa petite enquête, chez lui à la maison. Aujourd'hui ce qui intéresse plutôt les élèves, surtout les filles, ce sont les questions d'intégration.»*

«Les élèves de troisième savent tôt qu'il s'agit de quelque chose dont on parle peu. Qu'il y a peu de films sur la guerre d'Algérie, pas de regards critiques, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis avec le Vietnam», explique Mme Nelly Garcia, professeur en collège dans le 19e arrondissement de Paris. *«Mais il n'y accordent pas plus d'intérêt pour autant. Pour eux, la guerre d'Algérie, Mai 68, c'est de l'histoire ancienne, comme la guerre de 1914.»* Seuls les jeunes élèves beurs lèvent un peu plus la main en classe. Et encore.

La question de la torture elle-même n'étonne qu'à moitié. Pour les élèves, indique M. Santamaria, *«tout le monde s'est sali les mains, ce sont les mœurs du temps»*. *«C'est un scandale habituel de plus, un non-respect comme un autre»*, renchérit Mme Le Lorain. *«Comme pour tout sujet brûlant*, explique M. Patrick Eveno, professeur d'histoire et auteur d'un ouvrage sur la guerre d'Algérie, *il s'agit d'expliquer comment se produit l'enchaînement de la violence, puis d'expliquer les douleurs – celle des harkis, des pieds-noirs, des Algériens... – de montrer qu'elles ne sont pas toutes de même nature.»*

«Pilulage» dans les manuels

Grosso modo, le «pilulage» de la guerre d'Algérie se retrouve dans tous les manuels scolaires de terminale, à l'inverse de ceux de troisième, où la période fait souvent l'objet d'un traitement distinct, plus synthétique : dossier global de deux pages, qui n'hésite pas à remonter à 1830 pour rappeler la genèse de la colonisation et son contexte socio-économique au lendemain de la guerre.

En terminale, située entre l'analyse des processus de décolonisation après guerre où elle n'occupe jamais guère plus d'une vingtaine de lignes et celle du «tournant politique» du 13 mai 1958, date charnière entre la IVe et la Ve République, la guerre ne fait jamais l'objet d'une synthèse séparée, étayée par une chronologie spécifique. Elle est perçue comme *«le cancer algérien»* (Nathan) qui ronge la Ve République, mais permet d' *«enraciner»* la Ve malgré quelques *«zigzags»* dans la politique algérienne de de Gaulle. Au total, entre deux et huit pages maximum sur les quatre cents pages que comptent généralement les manuels.

Ainsi, la fin de la guerre – on parle bien, dans les manuels, de guerre et jamais d'opération de maintien de l'ordre – est-elle surtout privilégiée. Sous un angle très franco-français. Les origines des mouvements nationalistes sont escamotées : le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques de Messali Hadj, le *Manifeste du peuple algérien* de Ferhat Abbas *sont enterrés en quelques phrases* (Hachette excepté, qui publie des extraits de textes), les émeutes de Sétif et les massacres dans le Constantinois en 1945 reléguées à l'arrière-plan. La création du FLN, l'insurrection de la Toussaint 1954, les noms des chefs «historiques» n'apparaissent souvent qu'en filigrane et l'avion de Ben Bella se perd dans les limbes. La guerre, en revanche, prend corps dans les manuels avec la bataille d'Alger, l'insurrection de 1958, les tribulations gaulliennes et la tentative de putsh du *«quarteron de généraux en retraite»*.

Si Hatier fait clairement cavalier seul en ayant établi un dossier «bac» sur les origines de la guerre d'Algérie, les autres éditeurs ont choisi de privilégier la fin et l'approche des accords d'Evian. Aucun ne s'étend véritablement sur les massacres des harkis restés en Algérie. Hatier insiste sur le *«gouffre financier»* de la guerre, la *«profonde crise morale»* qui mine la métropole et la résurgence de l'extrême droite. Nathan indique qu' *«imperturbable, le gouvernement de gauche (de Guy Mollet) couvre la pratique de la torture pour obtenir des renseignements»*. Et Bordas rappelle tout autant dans ses manuels de troisième et de terminale qu'en 1954 *«Mendès-France et son ministre de l'intérieur, François Mitterrand, rejettent toute idée de négociation, partant du principe alors non contesté que* «l'Algérie, c'est la France».

Tous évoquent sans détour la torture, les villages de regroupement, et le tribut payé par chacun. Sans toutefois s'accorder sur les chiffres. 700 000 rapatriés pour Hatier, 800 000 à 1 million pour les autres. Nathan avance pour *«vraisemblable»* le chiffre de 400 000 tués côté algérien et 30 000 côté français, quand les autres éditeurs rappellent les estimations du FLN (plus d'un million de tués).

Reste qu'en dehors des traditionnels sujets généraux sur la décolonisation, la guerre d'Algérie sort encore très peu aux séries des baccalauréats généraux. Si ce n'est comme en 1990 dans la discrète série D'. Ou bien comme en 1987 en... Amérique du Nord, aux Antilles-Guyane ou en Polynésie ! Et encore, à cent lieues de la métropole, est-il question d'un *«problème algérien»*, et non véritablement d'une *«guerre»* (2). Bref, la guerre d'Algérie, si elle n'est pas un sujet tabou, reste un sujet mineur, pour ne pas dire occulté.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Le programme d'histoire de troisième englobe la période de 1914 à nos jours. Celui de terminale de 1945 à nos jours.

(2) Le «problème algérien» est également tombé à Lille, Amiens et Rouen en 1987 et dans les académies rattachées à Poitiers en 1990 sous la forme d'un commentaire d'un discours du général de Gaulle prononcé en 1959.

Un sondage et un colloque

Le sondage de la Ligue de l'enseignement et de l'Institut du monde arabe (IMA) a été réalisé par MM. Alain Coulon et Saeed Paivandi du laboratoire de recherches ethnométhodologiques de l'université Paris-VIII (Saint-Denis). Il reflète les réponses d'un échantillon représentatif de 1 234 Français âgés de 17 à 30 ans, donc tous nés après la fin de la guerre d'Algérie.

Ses résultats doivent nourrir les débats du colloque «Mémoire et enseignement de la guerre d'Algérie» organisé les 13 et 14 mars à Paris.

► **Renseignements et inscriptions à la Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : (1) 43-58-97-51 et 43-58-97-54.**

Les profs dans le creuset de la recherche

La nouvelle politique de formation des maîtres invite à relancer la recherche en éducation et à repenser son organisation

QUEL est le poids, en France, de la recherche en éducation, à quoi sert l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et qui pilote les sciences de l'éducation ? Ces questions ne sont pas nouvelles. Après d'autres, un rapport établi en 1982 par M. Roland Carraz, député de la Côte-d'Or, attirait l'attention sur l'*« urgence »* de la situation de ce pan de la recherche, déplorait sa *« faiblesse »* sur le plan international et s'inquiétait de l'absence de vraies modalités d'évaluation du secteur.

Dix ans plus tard, ce diagnostic n'a pas pris une ride. Eclatée entre divers pôles disciplinaires plus ou moins reconnus et tous concurrents, tiraillée entre plusieurs institutions, la recherche française en éducation souffre toujours, d'un problème aigu de reconnaissance.

Les sciences de l'éducation, qui comptent quinze départements universitaires et regroupent 250 enseignants-chercheurs venus de tous les horizons – psychologie, histoire, philosophie, etc., – ont un statut ambigu et souffrent d'un sérieux problème d'image. Avec une centaine de thèses produites par an, elles ne «couvrent» que 15 % de la recherche produite dans le secteur. Mais elles sont en première ligne quand s'affûtent les critiques sur la pédagogie ou sur les nouveaux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), où les enseignants-chercheurs de sciences de l'éducation sont pourtant très minoritaires.

Autre paradoxe : au moment même où les critiques tous azimuts contre le « pédagogisme » font peser sur elles le discrédit, les sciences de l'éducation voient affluer les étudiants. Un bilan effectué récemment pour la direction de la recherche et des études doctorales (DRED) du ministère de l'éducation nationale fait état d'une augmentation de plus de 60 % en deux ans du nombre des étudiants, qui dépasse 10 000 aujourd'hui. Reste que le nombre de diplômes délivrés est relativement faible (1 250 licences et 400 maîtrises en 1989) et que 5 % seulement des étudiants suivent des DEA.

Les didacticiens en apesanteur

En fait, les départements de sciences de l'éducation jouent un rôle important – mais peu valorisé dans le système universitaire français – de formation continue. Beaucoup d'enseignants, de formateurs et de travailleurs sociaux viennent en effet y actualiser leurs connaissances ou valider leurs acquis professionnels par un diplôme universitaire. Cette participation de fait à la formation des maîtres, *« sans mandat particulier et dans le flou le plus complet »*, comme le souligne un enseignant, s'est imposée au fil des années. Mais la création des IUFM, qui sont désormais censés absorber tout l'effort de formation, place ces départements dans une situation délicate. *« Depuis leur création, en 1967, les sciences de l'éducation sont confrontées à un double défi qui ne va pas sans ambiguïté*, explique Bernard Charlot, professeur à Paris-VIII et président de l'Association des enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation. *Elles doivent à la fois approfondir leurs fondements théoriques et méthodologiques et produire, souvent dans l'urgence de la demande sociale, des outils, des diagnostics et des études. »*

C'est autour de la formation des maîtres, par le biais des IUFM, que devrait se remodeler, dans les années qui viennent, une politique de la recherche en éducation. Les besoins sont immenses puisque les nouveaux instituts devront s'attirer le concours d'environ 300 enseignants-chercheurs par an, pendant cinq ans, et transformer en enseignants-chercheurs 2 500 professeurs d'école normale, intégrés aux IUFM, dont un sur dix seulement possède actuellement une thèse. Etablissements d'enseignement supérieur, les IUFM auront à investir autant dans le domaine de la recherche que dans celui de la formation. Or, même s'il n'est pas question, malgré les tentations de certains, de limiter les activités de recherche des enseignants des IUFM à la recherche en éducation, on voit mal qu'elle en soit absente.

L'éducation nationale semble vouloir donner une priorité forte aux recherches en didactique, encore très lacunaires en France, quasi inexistantes dans certaines disciplines. C'est par ce biais que pourra s'opérer un transfert immédiat de la recherche sur la formation des maîtres, argumente-t-on au ministère. Cette orientation est jugée trop exclusive par les représentants des sciences de l'éducation qui se sentent mis sur la touche. Et le pari est délicat puisque les universitaires spécialistes de didactique – autrement dit de la transmission du savoir – *flottent* actuellement en apesanteur, regardés en étrangers par les représentants des sciences de l'éducation, tenus à l'écart de leur propre discipline.

Guerre de territoire

Il y aura de la place pour tout le monde, assure-t-on au ministère, sans exclusive et à condition que chacun mette de l'ordre dans sa boutique... Pour faciliter cette grande opération vérité, la direction de la recherche et des études doctorales, ainsi que le comité scientifique créé par M. Jospin en 1989, présidé par Jean-Marie Lehn, Prix Nobel de chimie, ont, chacun de leur côté, commencé un travail d'évaluation du secteur. Six groupes de travail ont été mis en place par la DRED. De son côté, le comité Lehn a été chargé par Lionel Jospin de reprendre la réflexion laissée en plan par ses prédécesseurs. La «commande» remonte en fait à mars 1991, mais le comité Lehn vient seulement de lancer le programme thématique interdisciplinaire intitulé « Recherches en éducation ». Composé de 27 membres choisis pour leurs compétences et leur notoriété, le comité scientifique de M. Jospin est très « marqué » par les sciences dures : maths, physique, chimie, biologie, médecine. Sur un «terrain» où les sciences sociales sont reines, la greffe a eu quelques difficultés à prendre. Les choses viennent néanmoins de se débloquer après deux ans de *« guerre de territoire acharnée et de blocage total »* selon l'expression d'un universitaire placé en première ligne. Une dizaine d'experts, dont un tiers d'universitaires étrangers, devraient se mettre rapidement au travail.

Quel statut pour l'INRP ?

L'objectif est ambitieux : créer l'instance d'évaluation qui pour l'instant n'existe ni pour les sciences de l'éducation (dont deux laboratoires seulement sont rattachés au CNRS) ni à l'Institut national de la recherche pédagogique, qui attend toujours de nouveaux statuts et qui ne bénéficie actuellement d'aucune évaluation extérieure. Comme la DRED, le comité Lehn, qui a chargé l'historien Roger Chartier de piloter ce groupe de travail, entend visiblement mettre l'accent sur les didactiques des disciplines et l'articulation entre recherches fondamentales et recherches appliquées. Le comité insiste en outre sur la nécessité de ne pas oublier *« la psychologie cognitive et les processus d'apprentissage chez l'enfant »* ainsi que *« la neuro-psychologie et l'étude des déficits liés à des lésions ou à des troubles du développement »*, *« la pédiatrie et l'étude des rythmes chez l'enfant »*. Des orientations qu'il s'agit seulement de *« privilégier »*, assure-t-on, mais qui font grincer les dents du côté des sciences sociales...

La pression qui s'exerce sur le système éducatif et le nouveau défi posé à la recherche par le lancement d'une politique plus ambitieuse de formation des maîtres pèsent aussi sur l'Institut national de la recherche pédagogique. Dans ce nouveau paysage, il ne peut plus se contenter d'être un simple bureau d'étude du ministère de l'éducation nationale.

Dans un premier temps, insistent Francine Dugast, directrice de l'institut, et Pierre Léna, président de son conseil scientifique, il doit resserrer ses liens avec l'Université et entrer de plain-pied dans les IUFM dont il est pour l'instant absent. A l'origine, l'INRP a été conçu pour répondre à la demande des directions pédagogiques du ministère, pour tester, accompagner et diffuser les innovations plus que pour faire de la recherche. La quasi-totalité de ces 110 chercheurs sont des enseignants du second degré en détachement et des ingénieurs de recherche ou d'étude. Mais un mouvement est amorcé qui vise à ancrer davantage l'institut dans l'Université. Depuis la rentrée 1991, quatre professeurs et quatre maîtres de conférences sont entrés à l'INRP. Un mouvement que Francine Dugast entend poursuivre en transformant, progressivement, tous les postes vacants en postes universitaires.

L'INRP tente aussi de renouveler ses méthodes de travail en participant, depuis deux ans, à des appels d'offres au lieu de se reposer quasi exclusivement sur le réseau des 11 000 enseignants de terrain qui lui est associé. En se dotant de nouveaux statuts, l'institut de la rue d'Ulm pourrait devenir une sorte de tête de réseau, rattachée à la direction de la recherche, un lieu de coordination et de ressources pour la recherche et la formation.

CHRISTINE GARIN

REPÈRES

BOURSES DE RECHERCHE. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie, qui regroupe les anciennes agences AFME, ANRED et AQA, offre des allocations d'étude et de recherche aux étudiants titulaires d'un DEA qui désirent préparer une thèse de doctorat. Le montant mensuel de ces bourses est de 8 000 francs minimum. Le dépôt des dossiers doit avoir lieu avant le 31 mars. (renseignements au 47-65-20-00.

De son côté, la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) propose aux étudiants, jeunes professeurs et cadres d'entreprise des bourses d'études en management (troisième cycle), des financements de séjour dans les universités étrangères, des formules d'aide à la recherche, dans le cadre de cinquante « conventions formation-management ». (Renseignements au 47-66-03-08).

ENSEIGNEMENT A DISTANCE. Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) vient de signer une convention-cadre avec les quatre universités nouvelles d'Ile-de-France (Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée et Versailles-Saint-Quentin) afin de développer l'utilisation des médias dans la formation des étudiants. Il s'agit notamment d'intégrer des modules d'enseignement à distance dans le cursus des étudiants de ces établissements et de créer et diffuser de manière coordonnée des formations à distance à partir des compétences de chacune de ces universités. Une association « Médiapole Ile-de-France » a été créée pour gérer ces développements ; elle comprend, outre le CNED et les quatre universités nouvelles, les collectivités locales et les partenaires industriels intéressés par le projet. Une convention particulière lie déjà le CNED et l'université de Marne-la-Vallée pour assurer, à distance, l'enseignement de l'anglais.

Enfin le CNED a également signé, en janvier dernier, un protocole d'accord destiné à développer les partenariats avec la Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance qui regroupe les directeurs des centres universitaires de télé-enseignement.

FINANCE. Le jury du concours du mémoire financier, édition 1992, est présidé par M. Philippe Lagayette, premier sous-gouverneur de la Banque de France. Doté de 20 000 francs, ce prix, organisé par le Club des jeunes financiers du Centre national des professions financières, récompense les travaux d'étudiants de deuxième et troisième cycles d'universités et de grandes écoles. Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 5 mars. (Renseignements au 43-80-10-80.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE. Après le mathématicien Laurent Schwartz, c'est le sociologue Alain Touraine, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, qui présidera, cette année, le jury chargé de sélectionner les membres seniors et juniors de l'Institut universitaire de France (IUF).

SYNDICALISME. Echo assourdi des bouleversements en Europe de l'Est et de l'effondrement des régimes communistes : les deux internationales syndicales d'enseignants sont engagées dans un long processus de réunification. Le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) et la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), jusque-là dominée par les communistes, se sont mis d'accord, fin janvier à Francfort, pour organiser simultanément un congrès mondial en janvier 1993, devant déboucher sur une nouvelle organisation mondiale des syndicats d'enseignants.

Le professeur et la libraire

ALBI

de notre correspondant

Au départ, il y a un prof de français et une libraire, avec leur idée commune de développer la lecture chez les jeunes. En toile de fond, la ville de Castres et ses 50 000 habitants, avec son lycée de la Borde-Basse.

Sortant des sentiers balisés du programme de français, Claude Rossignol propose à la libraire, Nicole Legrand, elle-même prof de philo reconverti, de créer un prix dont le jury serait ses élèves. Un prix de plus ? Si l'on veut, mais, après une première expérience l'an dernier, la récidive donne au prix Goya une double reconnaissance.

Pédagogique d'abord, avec un soutien des services académiques locaux, et la participation de la classe de seconde d'un collège intéressé par l'initiative et convaincu par l'enthousiasme des élèves. Ensuite, parce que les lauréats des deux éditions de ce prix Goya sont venus de Paris rencontrer leur jury et en ont éprouvé une grande reconnaissance. Car, comme l'an dernier avec Christine Laffon pour *Grain de paille*, le récipiendaire du prix 1992 a nourri de fructueux échanges dans l'enceinte du lycée. Avec *l'Insensible*, Claude D. Markus et ses trente et un ans ont conquis ce public jeune qui avait pourtant usé du deuxième tour pour le couronner.

Deux réflexions d'élèves suffisent à tirer le bilan de l'expérience pédagogique : *« J'ai découvert une autre forme de lecture que celle de l'obligation du programme ; je m'attaque maintenant à des livres par plaisir »*, dit Cédric. En écho, Frédéric déclare : *« J'ai commencé le livre de Markus et je me suis rendu compte qu'il s'était inspiré du « Parfum » ; du coup, j'ai laissé tomber le premier pour le second. »* Et quand on a assisté aux débats publics du jury de lycéens, on mesure que les jeunes lecteurs de Castres savent être exigeants. En témoigne plus particulièrement l'exploit de Nathalie Rouanet, qui a lu l'ensemble des cinquante «premiers romans» offerts par les éditeurs qui avaient répondu aux sollicitations de Nicole Legrand. Ses camarades de classe en ont lu une moyenne de quinze chacun.

Né dans le secret d'une de ces sous-préfectures dites banales, le prix Goya n'entend pas concurrencer ses illustres prédécesseurs, même s'il ne lui déplairait pas que le monde de l'édition lui confère une certaine aura. Mais, comme le dit Nicole Legrand, *« les élèves ne savent pas faire du « galligrasseuil ». Ils n'ont que des grilles de lecture personnelles »*.

GÉRARD BARJOU

COURRIER

Pour éviter la « désinformation » ...

A la suite de la parution de l'entretien avec M. Allègre (*le Monde* du 20 février), l'association Promosciences (Association pour la promotion et le développement des premiers cycles scientifiques) tient à apporter les précisions suivantes :

Il est inexact d'affirmer en parlant des DEUG que *« c'est un système universitaire qui conduit 70 % d'étudiants à l'échec »* ; M. Allègre ne déclarait-il pas, lui-même, lors de son audition en juin 1991 devant la commission parlementaire sur les premiers cycles : *« Il est totalement inexact d'affirmer que les deux tiers des élèves qui rentrent dans le premier cycle sortent sans diplôme. Ce pourcentage est de 11 % exactement »* ? Les dernières données du CEREQ indiquent que 50 % des étudiants inscrits en DEUG obtiennent leur diplôme. Pour les DEUG scientifiques, le taux de réussite est de 60 % et la majorité des étudiants (entre 90 et 95 %) obtiennent ce diplôme en deux ou trois ans. Celà est remarquable car les premiers cycles accueillent les bacheliers sans sélection, contrairement aux autres formations post-baccalauréat.

Il nous paraît fallacieux de présenter des statistiques globales pour l'ensemble des premiers cycles (sciences, lettres, droit...) alors que des différences importantes de recrutement, de contenus et de débouchés existent.

En sciences, nous consacrons les séances de TD (travaux dirigés) à des exercices permettant d'aider l'étudiant à *« mieux comprendre son cours »* et à lui *« donner les méthodes »* inhérentes à toute formation scientifique. Il est vrai que *« c'est difficile »*, mais cette tâche est celle des enseignants-chercheurs. L'horaire de l'ensemble cours-TD-TP varie actuellement entre 1100 et 1400 heures (l'arrêté de 1973 fixait un minimum de 1100 heures). Réduire à 1000 heures maximum apportera immanquablement une *« baisse de la qualité de la formation »*. Ce n'est pas un *« fantasme »* d'affirmer que l'amélioration de l'encadrement et l'accroissement de l'horaire de TD augmentent le taux de réussite : depuis la rénovation de 1984, celui-ci a augmenté de plus de 10 %. Le projet ministériel n'introduit pas réglementairement une sélection, mais nous craignons des effets pervers dus à cette diminution d'horaires.

Pour éviter *« désinformation »* et *« mauvaise foi »*, il eût été souhaitable qu'une réelle concertation s'établît avec les acteurs de ces formations que sont les enseignants et les étudiants. Cette concertation, si elle avait eu lieu plus tôt, aurait sans doute évité la prolifération de textes parfois contradictoires qui ont contribué au désarroi de la communauté universitaire.

Promosciences, représentant incontournable des enseignants des premiers cycles scientifiques, qui s'était reconnu au départ dans les objectifs affichés par le ministre, réaffirme son souhait d'être associé à la réflexion. Le travail fourni par les adhérents de notre association et les résultats obtenus depuis 1984 témoignent d'une volonté et d'une capacité commune à améliorer l'efficacité des formations universitaires.

MICHEL BONN
(président de Promosciences)

□ **Précision.** – A la suite d'une omission, le Cours Charlemagne, établissement privé hors contrat, situé 61, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris, ne figurait pas à la page 111 du supplément BAC du nº 190 du *Monde de l'éducation* (février 1992). LV1 : anglais, allemand, espagnol. LV2 : anglais, allemand, espagnol, italien. Nombre total d'élèves présentés : 425. Catégorie II de réussite à l'examen (de 60 à 69 % de reçus). A : 77 présentés, catégorie III (de 70 à 79 % de reçus). B : 192 présentés, catégorie I (moins de 60 %). C : 33 présentés, catégorie IV (80 % et plus). D : 123 présentés, catégorie II.

Philosophes, en toute indépendance...

En 1989, en toute indépendance et à des titres divers, nous avions participé ou nous étions associés aux travaux de la commission de philosophie et d'épistémologie. Celle-ci avait fait au gouvernement un certain nombre de recommandations.

Etant donné ce que nous connaissons des projets de décrets élaborés par le ministère de l'éducation nationale, nous tenons à rappeler au moins certaines des propositions que nous avions alors formulées. Distribuées sur trois temps (initiation en première, formation en terminale, approfondissements à l'Université), elles concernaient tous les ordres d'enseignement philosophique et prétendaient à une cohérence systématique hors de laquelle, nous y insistions déjà, elles perdraient tout leur sens.

Or nous constatons que l'idée d'une initiation philosophique en première, partiellement confirmée depuis par le Conseil national des programmes, est totalement rejetée par le ministère. D'autre part, dans l'hypothèse d'une réforme des premiers cycles universitaires, nous suggérions notamment que, dans le cadre d'un DEUG unique, correspondant aux grands secteurs des lettres, langues et sciences humaines, *« la philosophie soit présente dans cet ensemble de premier cycle, avec une place proportionnellement décente (par exemple, un quart du total des unités de valeurs) et un contenu qualitatif absolument spécifique)... »*.

C'est assez dire que nous ne reconnaissons pas la lettre ou l'esprit de nos propositions ni dans les projets qui concernent l'enseignement secondaire ni dans la place faite à la philosophie sous forme d'une simple mention au sein du seul DEUG des sciences humaines ou sociales.

Pierre Bourdieu *(professeur au Collège de France)*, **Jacques Bouveresse** *(professeur à l'université Paris-I)*, **Jacques Brunschwig** *(professeur à l'université Paris-I)*, **Jacques Derrida** *(directeur d'études à l'EHESS)*, **Catherine Malabou** *(professeur à l'IUFM de Caen, Université de Caen)*, **Jean-Jacques Rosat**, *(professeur au lycée Paul-Valéry, Paris)*.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



POINT/LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Changer les pratiques

Le garde des sceaux, M. Henri Nallet, et le ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, devaient présenter, mercredi 26 février, au conseil des ministres un projet de réforme du code de procédure pénale.

Ce texte, qui avait déjà fait l'objet d'une communication le 20 novembre 1991 (*le Monde* du 21 novembre 1991), modifie toutes les phases de la procédure, de la garde à vue à l'inculpation en passant par le régime des nullités. La chancellerie estime que le code actuel *« ne joue pas suffisamment son rôle de code de protection des libertés »*.

Elle a toutefois renoncé aux bouleversements proposés par la commission Justice pénale et droits de l'homme présidée par Mme Mireille Delmas-Marty. Optant pour une démarche plus modeste, M. Sapin a choisi de s'inspirer de la réforme engagée en 1985 par M. Robert Badinter qui prévoyait d'instaurer une collégialité pour la décision de mise en détention provisoire. Les grandes lignes de la procédure resteront inchangées mais les pratiques seront sensiblement modifiées. Le caractère contradictoire de l'instruction sera développé, les droits des gardés à vue renforcés et l'inculpation supprimée.

Ce projet de loi, qui modifie plus de cent cinquante articles du code de procédure pénale, devrait être présenté au Parlement à la session de printemps. M. Sapin souhaite que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 1993, soit quelques mois avant le nouveau code pénal.

La fin de l'inculpation

Depuis quelques années, un mauvais sort semble peser sur les réformes de l'instruction. En 1986, le projet de M. Robert Badinter avait été victime de l'alternance politique : ce texte, qui tentait de mettre fin à la « solitude » du juge d'instruction, avait été abandonné par son successeur, M. Albin Chalandon. Toute idée de réforme n'était pas écartée pour autant : dénonçant le pouvoir *« parfois exorbitant »* des juges d'instruction, le garde des sceaux de M. Jacques Chirac lançait à son tour une réforme fondée sur la collégialité. Trois ans plus tard, ce projet subissait lui aussi les foudres de l'alternance : en 1989, M. Pierre Arpaillange décidait d'abroger les principales dispositions de la réforme de M. Chalandon.

Ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin espère aujourd'hui conjurer le mauvais sort qui pèse sur les réformes de l'instruction. Le texte sur lequel il travaille depuis son arrivée place Vendôme, au printemps 1991, a plus d'ambition que les précédents : il ne s'agit plus, cette fois, de réformer simplement l'instruction, mais l'ensemble de la procédure pénale. Toutes les phases de la procédure, ou presque, seront donc touchées, de la garde à vue à l'inculpation, en passant par la détention provisoire. Au total, ce texte fondé sur quatre principes – l'égalité, la garantie de la liberté individuelle, la présomption d'innocence et les droits de la défense – modifiera plus de 150 articles du code de procédure pénale.

Favoriser le travail en équipe

Pour l'instruction, M. Sapin a finalement choisi de s'inspirer des projets lancés en 1985 par M. Badinter : une collégialité comprenant le juge d'instruction sera chargée du placement en détention provisoire et le travail en équipe des magistrats instructeurs sera favorisé dans les dossiers dits *« graves ou complexes »*. Les garanties offertes aux gardés à vue seront en outre renforcées (*le Monde* du 20 février) et les droits de la défense lors de l'instruction étendus. L'inculpation sera *remplacée par un système* comprenant deux phases : la *« mise en examen »*, qui ouvrira les droits de la défense dès le début de la procédure, et la *« mise en cause »*, qui sanctionnera l'existence de *« charges constitutives d'infractions »* (*le Monde* du 17 octobre 1991). Ces dispositions s'accompagnent d'une *réforme du régime des* nullités et de la suppression du privilège de juridiction (*le Monde* du 5 octobre 1991).

La chancellerie, qui ne souhaite pas se lancer dans une véritable révolution procédurale, a finalement renoncé à s'inspirer des propositions de la commission « Justice pénale et droits de l'homme » instituée en 1988 par M. Pierre Arpaillange, alors garde des sceaux. Présidée par un professeur de droit, Mme Mireille Delmas-Marty, cette commission avait dessiné une procédure plus conforme, selon elle, aux droits de l'homme (1). Dénonçant le cumul, entre les mains du juge d'instruction, des fonctions d'investigation et des fonctions juridictionnelles, la commission souhaitait confier à un *« juge des libertés »* les mesures touchant aux droits fondamentaux : prolongation de la garde à vue, détention provisoire, contrôle judiciaire, écoutes téléphoniques et perquisitions.

Les fonctions d'investigation étaient confiées au parquet et les droits de la défense renforcés lors de la phase d'enquête. Aux yeux de la chancellerie, ce projet avait toutefois un grave défaut : il supposait, au préalable, une réforme du statut du parquet. La commission, qui confiait les pouvoirs d'enquête au ministère public, proposait en effet de distendre ses liens avec le garde des sceaux. Une réforme en contradiction avec les conceptions de M. Henri Nallet : depuis son arrivée place Vendôme, le ministre *de la justice a exclu à plusieurs* reprises toute indépendance, voire toute autonomie du parquet. L'architecture procédurale proposée par la commission devenait dès lors impossible à réaliser.

M. Sapin s'en expliquait à l'automne dernier à Marly-le-Roi, lors du congrès du Syndicat des avocats de France (*le Monde* du 2 novembre 1991). *« Un tel bouleversement n'est pas à l'ordre du jour car il suppose un véritable séisme administratif*, notait-il. *Il n'est pas question de renverser la table : la juridiction de l'instruction sera maintenue. »* Le projet de la chancellerie, qui ne touche pas aux grands principes de la procédure actuelle, repose en fait sur un pari : en multipliant les changements, même légers, à tous les stades de la procédure, le ministre délégué à la justice espère faire évoluer petit à petit les réflexes de la machine judiciaire.

La marginalisation de l'instruction

Affaires poursuivies au cours de l'année 1990 :703831

saisine du juge d'instruction : 53652
saisine du juge des enfants : 44749
devant le tribunal de police : 157969
devant le tribunal correctionnel : 447461

Source : cadres du parquet

Modifier lentement les habitudes

En offrant aux avocats les mêmes droits, ou presque, que le parquet, en leur permettant de consulter le dossier à tout moment et de solliciter des investigations auxquelles le juge est tenu de répondre, M. Sapin espère peser au fil des ans sur le comportement des juges d'instruction. La suppression du mot « inculpation » et l'ouverture des droits de la défense dès le début de la procédure vont dans le même sens : M. Sapin souhaite là aussi *modifier lentement les habitudes judiciaires*. *« Il ne s'agit pas de changer un point, à un endroit précis, mais d'introduire de multiples modifications à plusieurs endroits*, résumait-il lors du congrès du Syndicat des avocats de France. *J'en attends un véritable changement d'esprit. »*

Un système à deux vitesses

Cette méthode, M. Sapin le sait, comporte toutefois un risque : en introduisant plus de contradictoire lors de la phase d'enquête, en offrant de nouvelles garanties aux *« mis en examen »* et aux *« mis en cause »*, cette réforme va alourdir l'instruction, et favoriser, peut-être, sa marginalisation. Ce texte accentuerait ainsi l'évolution observée ces dernières années : en trente ans, de 1960 à 1990, la part des affaires poursuivies portées à l'instruction a diminué de moitié, passant de 20 à moins de 8 %. Certains praticiens du monde judiciaire y voient les germes d'un système judiciaire à deux vitesses : d'un côté les dossiers ordinaires, jugés au terme de procédures rapides souvent peu contradictoires, et, de l'autre, les affaires « nobles », voire « difficiles », empruntant, elles, les voies royales de l'instruction.

Aujourd'hui, M. Sapin souhaite aller vite. Ce projet, qui sera examiné par les députés lors de la session de printemps, devrait être à l'œuvre, dans les tribunaux, le 1er janvier 1993, soit peu de temps avant le nouveau code pénal. Reste la question des moyens : la chancellerie, qui refuse de donner des chiffres précis sur les créations d'emplois, affirme que cette réforme sera plus coûteuse que celle de M. Chalandon, qui nécessitait soixante-cinq créations de postes de magistrats, mais moins *que celle de M. Badinter, qui en* prévoyait cent cinquante. L'imprimerie de Melun, qui se charge depuis des années de l'impression de tous les formulaires de justice, a déjà été mise en alerte : la suppression de l'inculpation et l'apparition des *« mises en examen »* et des *« mises en cause »* imposent de changer la plupart des formulaires utilisés dans les tribunaux...

ANNE CHEMIN

(1) Les deux rapports de la commission ont été publiés à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75384 Paris Cedex. *La mise en état des affaires pénales. Rapport.* 120 F.

Les principales dispositions

• **Le renforcement des droits des personnes gardées à vue.** – La présence de l'avocat en garde à vue a été écartée à la suite d'un arbitrage interministériel, mais plusieurs dispositions ont pour but de renforcer les droits des gardés à vue. Actuellement, lors d'une enquête préliminaire, les simples témoins peuvent être placés en garde à vue. Cette possibilité sera supprimée, sauf en cas de flagrance : il faudra désormais, pour prendre une telle mesure, *« des indices faisant présumer que* [les personnes] *ont commis ou tenté de commettre une infraction »*. Le procureur de la République ou le juge d'instruction compétent devra en outre être informé *« sans délai »* de toute mesure de placement en garde à vue, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, toute personne placée en garde à vue sera immédiatement informée de ses droits : celui de faire prévenir un membre de sa famille – sauf refus du procureur de la République – et celui de demander un examen médical, et ce dès le début de la mesure. En 1990, 347 107 personnes ont été placées en garde à vue, soit une augmentation de 26 % par rapport à 1981.

• **La suppression de l'inculpation.** – Afin de garantir la présomption d'innocence, l'inculpation sera remplacée par une procédure dissociant l'exercice des droits de la défense et la notification des charges par le juge d'instruction. La *« mise en examen »*, qui commencera dès l'engagement de poursuites à l'encontre d'une personne nominativement désignée, ouvrira les droits de la défense. La *« mise en cause »*, elle, interviendra lorsque le juge d'instruction relèvera des *« charges constitutives d'infraction »*. La personne visée pourra alors être placée en détention. Sur les 73 649 inculpations prononcées en 1990, 7 762, soit 11,12 %, ont finalement fait l'objet d'un non-lieu, c'est-à-dire qu'aucune charge n'a finalement été retenue.

• **La mise en détention décidée collégialement.** – La détention provisoire sera désormais prescrite ou *prolongée par un collège composé de* trois magistrats du siège et non plus par le juge d'instruction. Présidé par le président du tribunal, ce collège comprendra toutefois le juge d'instruction chargé du dossier afin *« d'assurer le lien entre la conduite de l'information et les décisions relatives à la détention provisoire »*. Lorsque la personne mise en cause demandera un délai pour préparer sa défense ou lorsque le collège ne pourra être immédiatement réuni, le juge d'instruction pourra prescrire une incarcération provisoire ne pouvant excéder quatre jours ouvrables. La réforme supprime, en outre, le critère de préservation de l'ordre public qui pouvait justifier jusqu'alors les incarcérations.

• **Le travail en équipe des juges d'instruction.** – Lorsque la *« gravité ou la complexité de l'affaire »* le justifiera, le président du tribunal pourra adjoindre au juge d'instruction chargé du dossier un ou plusieurs magistrats dès l'ouverture de l'information. Cette possibilité sera également ouverte en cours de procédure *« à la demande du magistrat chargé de l'information »*.

• **Le renforcement des droits de la défense.** – Les avocats de la défense et de la partie civile ont actuellement accès au dossier quarante-huit heures avant les interrogatoires par le juge d'instruction. Le projet ouvre désormais un droit d'accès permanent au dossier à compter des quarante-huit heures qui précèdent le premier interrogatoire ou la première audition. En outre, toute partie à la procédure pourra désormais solliciter dès la phase de « mise en examen » des mesures d'investigation auxquelles le juge d'instruction sera tenu de répondre par une ordonnance motivée qui pourra faire l'objet d'une procédure d'appel devant la chambre d'accusation dans un délai d'un mois. Les ordonnances de placement sous contrôle judiciaire seront également susceptibles d'appel, ce qui n'est pas le cas actuellement.

• **La suppression des privilèges de juridiction.** – Aujourd'hui, les dossiers concernant des magistrats, des préfets, des maires et maires adjoints et l'ensemble des officiers de police judiciaire sont instruits par des juridictions désignées par la chambre criminelle de la Cour de cassation (704 requêtes en 1990). Ces *« privilèges de juridiction »* seront abrogés. Ces personnes seront donc soumises au droit commun de la procédure pénale. Afin d'assurer *« l'impartialité »* de la juridiction, cette suppression s'accompagnera d'un assouplissement de la procédure de renvoi pour cause de *« bonne administration de la justice »*.

• **La réforme du régime des nullités.** – Fort complexe, le régime des nullités entraîne aujourd'hui des annulations de procédure pour des problèmes de pure forme qui, souvent, nuisent au crédit de la justice. Afin de le clarifier, le projet énumère limitativement les dispositions protectrices des libertés individuelles dont la violation sera sanctionnée de nullité. Les avocats, qui ne peuvent aujourd'hui soulever les nullités qu'au stade de l'audience, pourront désormais le faire au cours de l'instruction en saisissant directement la chambre d'accusation. Le projet étend enfin à l'ensemble des dossiers la procédure qui est la règle dans les affaires criminelles : l'ordonnance de règlement clôturant l'instruction purgera de manière définitive les irrégularités de procédure qui ne pourront donc plus être invoquées lors de l'audience.

A. C.

Réduire la détention provisoire

En confiant les placements en détention provisoire à un collège de trois magistrats, M. Michel Sapin espère réduire le nombre de prévenus dans les prisons françaises.

Malgré une baisse récente, la détention provisoire reste en effet élevée : au 1er janvier 1992, les établissements pénitentiaires comptaient 19 578 prévenus (des personnes en attente de jugement définitif), sur un total de 48 119 détenus, soit un pourcentage de 40,7 %.

La durée moyenne de cette *période d'attente était* de 3,8 mois en 1990. Contrairement aux idées reçues, le juge d'instruction n'est pas le seul responsable de cette situation : les délais d'audiencement et le temps d'examen des recours, appels et pourvois jouent eux aussi un rôle important.

Au 1er janvier 1991, près de 30 % des prévenus étaient dans ces deux dernières situations (1).

La détention provisoire a pourtant fait l'objet de plusieurs lois ces dernières *années : en 1984, M. Robert* Badinter avait imposé au juge d'instruction, avant chaque incarcération, un débat contradictoire comprenant le parquet et la défense.

L'année suivante, il confiait les placements en détention provisoire à des « chambres d'instruction ». Son projet était abrogé par son successeur, M. Albin Chalandon, mais une nouvelle loi instaurait en 1987 des « chambres de garanties individuelles » qui ne virent finalement jamais le jour.

Un des taux les plus élevés d'Europe

Enfin, en 1989, M. Pierre Arpaillange prenait le relais en instituant notamment de nouveaux délais. Cette fièvre législative n'est pas nouvelle : dans un ouvrage qui retrace l'histoire des lois sur la détention provisoire depuis deux siècles en France, en Angleterre, en Belgique, et en Italie, sociologues, historiens, politologues et juristes témoignent de cet éternel conflit entre l'ordre et la *liberté (2). La loi sur le débat* contradictoire de M. Badinter semble toutefois avoir porté ses fruits : depuis 1984, la part des prévenus au sein de la population carcérale a baissé, passant de 52 % en 1984 à 40,4 % en 1991.

La durée moyenne de détention provisoire, qui avait atteint 3,9 mois en 1985, s'est, elle, légèrement tassée depuis cette date : en 1990, elle s'élevait à 3,8 mois.

Ce résultat a sans doute été acquis au prix d'un contournement de l'instruction : lorsqu'ils souhaitaient éviter le débat contradictoire, les parquets ont, semble-t-il, préféré les comparutions immédiates.

Malgré ce léger recul, la France, comparée aux autres pays européens, reste à la traîne. Au 1er septembre 1990, dans l'Hexagone, le taux de détention provisoire pour 100 000 habitants s'élevait à 33,4 (3).

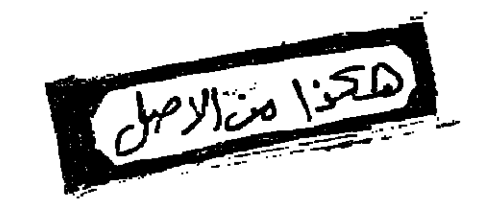
Les systèmes judiciaires sont différents, bien sûr, mais à part l'Espagne, qui se situe légèrement au-dessus de la France, tous les pays d'Europe, y compris l'Italie, le Portugal, ou la Turquie, font état d'un taux bien inférieur au nôtre : 20 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 17,2 pour les Pays-Bas, 11,6 pour la Norvège, 11,7 pour la Suède, et... 7,2 pour la Finlande.

A. C.

(1) Ces chiffres sont extraits de : Pierre Tournier, *Base de données « SEPT »* (séries pénitentiaires temporelles), CESDIP, 1991.

(2) *Entre l'ordre et la liberté, deux siècles de débats*, sous la direction de Philippe Robert, Editions L'Harmattan, collection « Logiques juridiques ». Ce livre fait suite à un séminaire du Groupe européen de recherches sur les normativités (GERN) qui a duré deux ans.

(3) Les prévenus pris en compte dans ces chiffres sont les détenus qui n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive (Pierre Tournier, *Chronique statistique du bulletin d'information pénitentiaire*, n° 16, Conseil de l'Europe, à paraître).



HISTOIRE

Dans un rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

M. Caillavet propose de confier aux Archives nationales le fichier des juifs de 1940

Dans un rapport remis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), M. Henri Caillavet propose que la garde du fichier des juifs de la préfecture de police de Paris, constitué en octobre 1940, soit confiée aux Archives nationales. M. Caillavet suggère aussi que, en vertu d'une convention révocable, l'original soit déposé au Mémorial du martyr juif inconnu et une copie remise au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). La CNIL, présidée par M. Jacques Fauvet, devait rendre son avis mercredi 26 février.

Faut-il brûler le fichier des juifs? Faut-il détruire ce fichier constitué en octobre 1940 et enfoui volontairement dans le tréfonds d'archives administratives jusqu'à ce que Mᵉ Serge Klarsfeld l'exhume des dossiers du secrétariat d'Etat aux anciens combattants? Telle était la question posée à tous – membres de la communauté juive ou plutôt des communautés juives, historiens, personnalités morales, – lors de sa découverte à l'automne dernier.

Une dimension mémoriale

Or voilà cette question devenue obsolète après plusieurs mois de recherches et de consultations dirigées par M. Henri Caillavet, désigné comme enquêteur dès le mois de novembre 1991 par M. Fauvet. A une quasi-unanimité, la trentaine de personnalités sollicitées ont, de fait, écarté toute idée d'autodafé. Loin de se demander : «Faut-il brûler le fichier?», tous les responsables d'associations et tous les représentants des différentes Eglises se sont interrogés : «A quel organisme peut-on confier en dépôt plusieurs dizaines de milliers de fiches chargées de la mémoire du génocide perpétré contre les juifs durant la seconde guerre mondiale?»

M. Caillavet, avant de procéder à de multiples auditions, avait dégagé plusieurs pistes de réflexion. Outre la destruction du fichier, il avançait d'autres hypothèses comme *«l'anonymisation du fichier»* en barrant les patronymes et son versement aux Archives nationales, la dispersion du fichier dans d'autres fichiers tel celui des déportés, internés et travailleurs, ou encore son maintien au secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Cette dernière hypothèse a été récusée par l'ensemble des présidents d'associations consultés et des hommes d'Eglise, du directeur du consistoire central israélite au Père Jean Dujardin, secrétaire du comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme de l'Eglise catholique, en passant par le conseiller du recteur de la grande mosquée de Paris. En réalité, la seule véritable discussion a porté sur l'institution qu'il convient de choisir pour recueillir en dépôt le fichier : les Archives nationales ou le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC)?

Les positions ne sont pourtant pas toujours aussi tranchées qu'on aurait pu l'imaginer. Ainsi Mᵉ Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, les responsables du CDJC eux-mêmes (Mᵐᵉ Francine Masliah et M. Claude Kelman), le directeur du consistoire central (M. Léon Masliah), les représentants de l'Union des étudiants juifs de France (MM. Eric Cohen et Simon Pinto), ceux de la Ligue des droits de l'homme (MM. Yves Jouffa et Jean Martin, Mᵐᵉ Danièle Loschak) et le directeur général du Fonds social juif unifié (M. David Saada) proposent-ils, avec quelques légères variantes, que l'original du fichier des juifs soit versé à l'un des deux organismes et qu'une copie soit remise à l'autre. Mais tout aussi nombreux sont les responsables d'associations et les historiens qui plaident en faveur d'un dépôt aux Archives nationales, sans écarter qu'une copie du fichier puisse être remise au CDJC. Les quatre historiens consultés, MM. François Bédarida, Marc Ferro, Pierre Vidal-Naquet et André Kaspi, sont unanimes. Et bien d'autres associations, comme le cercle Gaston Crémieux (MM. Richard Marienstras et Philippe Lazar), l'Amicale des anciens déportés juifs de France (M. Henry Bulawko), la Grande Loge de France (M. Jean-Louis Mandinaud), estiment que le destin de ce *«fichier de la honte»*, partie de la mémoire française, est d'être conservé aux Archives nationales, à l'instar d'autres archives douloureuses du patrimoine national.

Droit d'accès et commission de contrôle

Sur cette «ligne» se rangent encore l'Eglise catholique et la LICRA. Le Père Dujardin considère de fait que les Archives nationales doivent être le garant juridique et moral du fichier des juifs et qu'il convient d'en assurer la dimension mémoriale. Mᵐᵉ Rita Thalmann, pour la LICRA, souligne de son côté que le dépôt aux Archives nationales présente l'avantage de préserver le principe de laïcité auquel son organisation est attachée.

En regard, les associations et les Eglises favorables au versement du fichier des juifs dans les archives du CDJC sont moins nombreuses. Le Conseil représentatif des institutions juives de France (Mᵐᵉ Jacqueline Keller) en est partisan tout en souhaitant une concertation avec les Archives nationales et en proposant que les personnes faisant l'objet d'une fiche puisse obtenir sa suppression. M. Henri Hadjenberg, président du Renouveau juif, demande pour sa part le dépôt pur et simple du fichier au CDJC.

Le pasteur Jean-Paul Sauzède, au nom de la Fédération protestante de France, préconise, lui, le dépôt du fichier au CDJC avec remise d'une copie aux Archives nationales tandis que le professeur Hadj-Eddine Sari, conseiller du recteur de la grande mosquée de Paris, propose que le fichier soit remis à la communauté juive et qu'il fasse l'objet d'une «anonymisation». Le conseiller du recteur, selon les termes du compte-rendu d'audition de la CNIL, insiste pour qu'il n'y ait *«jamais d'oubli de la Shoah et qu'il existe une responsabilité collective en France aujourd'hui pour veiller à ce que la mémoire soit préservée»*.

Au-delà de ces clivages, plusieurs des personnalités auditionnées par la CNIL ont exprimé le souhait que le fichier des juifs acquière la dimension symbolique d'une *«sépulture collective»* en étant placé dans la crypte du Mémorial du martyr juif inconnu. Le représentant du grand rabbin de France, le président de l'Alliance israélite universelle, M. Ady Steg, et le grand maître du Grand Orient de France, parmi d'autres, ont proposé cette formule.

D'autres, enfin, ont plaidé pour la création d'une commission de sauvegarde afin de veiller à délimiter le droit d'accès au fichier et à ses copies. Ainsi le Père Dujardin, l'historien Pierre Vidal-Naquet ou encore M. André Braunschweig, vice-président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ont-ils prôné l'institution d'une organisation de contrôle.

Alors, après tant d'années au cours desquelles ce fichier des juifs fut victime d'un enfouissement, la sombre prophétie d'un Himmler assurant que l'extermination des juifs deviendra *«une page de gloire qui ne sera jamais écrite»* se dissipera-t-elle un peu plus. Alors Mᵉ Serge Klarsfeld pourra-t-il considérer que ce fichier des juifs permet qu'une *«page de souffrance soit écrite»*.

LAURENT GREILSAMER

DÉFENSE

Selon M. Dassault

Le marché pakistanais d'avions Mirage 2000 est estimé à 8 milliards de francs

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

M. Serge Dassault a confirmé, mercredi 26 février, au Salon aéronautique de Singapour, que le groupe qu'il préside était en négociations avec le Pakistan pour la fourniture de quarante avions Mirage 2000 dont le coût global, avec les armements, est évalué à 8 milliards de francs. Pour la première fois Dassault-Aviation a précisé que le Pakistan n'envisage pas de retenir la dernière version du Mirage 2000, dénommée Mirage 2000-5 et spécialement destinée à l'exportation.

Le choix des Pakistanais se serait porté sur le Mirage 2000 déjà acquis par l'armée de l'air française et équipé du radar polyvalent RDM dont on a amélioré la capacité de détection à basse altitude.

Ce Mirage 2000 RDM (7), selon sa nouvelle appellation, pourrait emporter des missiles air-air super 530, des missiles air-sol AS (30) guidés au laser. Si l'on en croit le président de Dassault-Aviation, la solution retenue s'explique par la volonté du Pakistan de disposer rapidement de ses avions.

Le Mirage 2000-5 n'est pas réellement exportable avant 1995-1996. M. Dassault a cependant reconnu que les négociations avec le Pakistan se heurtaient à des difficultés financières, notamment pour ce qui concerne la «couverture» donnée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) qui garantit généralement les contrats à l'exportation des pays peu fortunés.

A la Délégation générale pour l'armement (DGA), on se veut plus prudent sur le cours des discussions. Depuis 1988, en effet, le Pakistan est sous le coup d'un embargo des Etats-Unis pour les équipements militaires en raison des recherches nucléaires de ce pays et des risques de prolifération dans la zone. A la DGA, on craint que la démarche entreprise par le Pakistan en direction de la France ne soit en réalité un moyen de pression sur les Etats-Unis pour qu'ils reviennent sur leur position.

JACQUES ISNARD

ESPACE

Premiers contacts pour une coopération entre l'Europe et le Japon

TOKYO

de notre correspondant

L'Agence des sciences et technologies japonaise pourrait passer un accord avec l'Agence spatiale européenne pour développer en commun des navettes spatiales. Européens et Japonais envisageraient également de travailler en commun à la formation des astronautes qui utiliseront la station spatiale Freedom, dont le maître d'œuvre est américain.

Dans un article du 25 février, le quotidien japonais *Asahi* annonce que la décision de principe a été prise. A l'Agence des sciences et techniques, on se montre beaucoup plus circonspect. Des entretiens sur cette question viennent effectivement d'avoir lieu avec M. Erich Riedl, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère allemand de l'économie, mais il faudra attendre une réunion d'experts avant qu'un accord de principe n'intervienne.

La venue à Tokyo, au début du mois de mars, du directeur général de l'Agence spatiale européenne, M. Jean-Marie Luton devrait être l'occasion d'éclaircissement sur les possibilités d'une telle coopération. Celle-ci porterait sur les navettes japonaise Hope et européenne Hermès. Le coût du développement séparé de ces deux engins (l'équivalent de 1 000 milliards de yens pour Hermès et de 400 milliards pour Hope) rend en effet problématique leur réalisation pour les deux parties.

Le programme Hermès ayant trois années d'avance sur Hope, les Japonais souhaiteraient bénéficier de l'expérience du projet européen. Ils développent pour leur part une navette non habitée de 12 mètres de long et de 20 tonnes et ont récemment mené à bien l'essai d'une maquette destinée à l'étude de cet engin. Mais, si une coopération limitée peut se nouer entre les deux parties, un développement conjoint des deux projets de navettes paraît aujourd'hui impossible tant ces deux programmes sont différents.

Ph. P.





SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Les étudiants et lycéens face à la réforme universitaire

Une nouvelle manifestation contre le « projet Jospin » aura lieu le 19 mars

Plusieurs milliers d'étudiants et de lycéens ont à nouveau manifesté, mardi 25 février, dans la capitale ainsi qu'à Bordeaux, pour réclamer le retrait du projet de réforme universitaire préparé par le ministre de l'éducation nationale. Une assemblée générale, réunie mardi soir, a fixé le principe d'une nouvelle manifestation nationale, à Paris, jeudi 19 mars.



Ils étaient 12 000 selon la police, 20 000 selon les organisateurs, à avoir répondu à l'appel des délégations de chaque université de la région parisienne. Seule Paris-II Assas manquait à l'appel. Défilant par établissement, les étudiants ont rappelé leur hostilité au projet du gouvernement. La semaine précédente, 10 000 étudiants et quelques lycéens avaient déjà clamé leur refus du texte de rénovation pédagogique.

« Ni pause ni négociation, retrait de la réforme Jospin ». *« Jospin, c'est toi qui sait pas lire »*. *« Une réforme s'impose. Une réforme imposée, non »*, pouvait-on lire, une nouvelle fois, sur les banderoles et les autocollants. Seuls les slogans sur la sélection avaient disparu. Mais il est clair que la concertation annoncée par le ministère de l'éducation nationale jusqu'au 31 mai n'a pas suffi à calmer les inquiétudes des manifestants. Au contraire. Ils craignent désormais que le gouvernement ait choisi de « jouer la montre » : *« Les examens ont lieu à la fin du mois de mai. Il est évident que nous aurons du mal à nous mobiliser à ce moment-là »*, indiquait une étudiante de l'université Paris-XIII Villetaneuse, en grève depuis près de deux semaines.

Fermes, mais paraissant manquer d'enthousiasme, les étudiants ont refusé que leur mouvement paraisse organisé par les seuls syndicats. La présence de l'UNEF et celle de l'UNEF-ID (indépendante et démocratique) était certes visible, mais chacun tenait ici à représenter son université et sa formation. Ainsi, les étudiants en lettres classiques de Paris-IV Sorbonne scandaient-ils un très sérieux *« Volumus discere latinam linguam »*, tout en réclamant, un Gaffiot ou un Bailly à la main, *« de la cigüe pour Jospin et un non-lieu pour Socrate »*. Ceux de Paris-III demandaient : *« sauvez les bébés communicants »*, alors que les « artistes » de Paris-I Centre Saint-Charles arboraient un mur de briques où était inscrit *« Réforme sans issue »*.

Au-delà des revendications corporatistes, c'est un « état d'esprit » que beaucoup dénonçaient. Ainsi, les étudiants de Paris-VIII Saint-Denis indiquaient que *« Réforme Jospin + projet Marchand = Fac Pasqua »*. *« Nous avons une forte proportion d'étudiants étrangers*, précisait un de leurs représentants, réfugié politique chilien. *Il est inadmissible qu'ils se sentent aujourd'hui menacés. »* Quelques délégations représentaient les universités de province : des étudiants de Montpellier, de Nice et de Saint-Etienne s'étaient agrégés au cortège, qui a rejoint le ministère de l'éducation nationale depuis la place de la Sorbonne.

De nombreux lycéens

Derrière, les lycéens, plus nombreux qu'à la manifestation précédente, avaient, eux, repris les anciennes rengaines du mouvement lycéen d'octobre 1990. Bien encadrés par les Jeunesses communistes, ils brandissaient quelques banderoles affichant simplement le nom de leur « bahut » ou le refus tout net de la réforme. Laquelle ? Celle des lycées pour les plus jeunes, élèves de seconde ou de collège ; celle des « facs » pour les plus âgés, élèves de terminale.

« Dès la seconde, on va nous obliger à choisir un métier, expliquait ainsi un élève du lycée Jean-Jaurès de Montreuil (Seine-Saint-Denis). *On nous supprime les options et on réduit les programmes. Nous voulons continuer à choisir, en première comme en terminale. » « Le latin, le grec, l'informatique, c'est fini »*, renchérissait une élève du lycée Blaise-Pascal d'Orsay (Essonne). Peur de la *« baisse de niveau »*, du bac *« qui ne vaudra plus rien »*, de groupe en groupe, les lycéens exprimaient tant bien que mal les mêmes inquiétudes. La meilleure preuve des mauvaises pensées de leur ministre semblait être la *« suppression »* au collège des langues vivantes et l'obligation de choisir entre *« les langues et le reste »* au lycée. Le fait que le ministère ait décidé, dès le 19 février, de ne pas toucher aux langues vivantes au lycée les laissait, pour la plupart, perplexes. La fin de la manifestation a été émaillée de quelques incidents opposant une quarantaine de jeunes aux forces de l'ordre, qui ont interpellé cinq personnes.

Plus tard, les délégués de chaque établissement universitaire se sont réunis au Centre Saint-Charles de Paris-I, afin de constituer une coordination nationale. *« Satisfaits »* de leur action, ils ont décidé de poursuivre le mouvement. Vacances scolaires obligent, ils appellent étudiants et lycéens à une nouvelle manifestation nationale jeudi 19 mars à Paris. L'appel adopté indique qu'ils refusent la concertation avec les présidents d'université.

MICHÈLE AULAGNON et CHRISTINE GARIN

Une rénovation en pointillé

Au fil des annonces, des moutures, des consultations et des manifestations d'étudiants, le projet ministériel de « rénovation » des formations universitaires finit par ressembler à l'Arlésienne. Contre quoi, précisément, protestent les cortèges d'étudiants ? Contre quels textes ? Où en est-on ?

Depuis le 13 janvier dernier, le ministère de l'éducation nationale a présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) une série d'arrêtés destinés à remodeler, plus ou moins profondément, l'ensemble des filières universitaires.

Au cours de six réunions depuis la mi-janvier, cette instance consultative a examiné une série de projets de textes portant sur les premiers cycles des études médicales (approuvé) et pharmaceutiques (retiré), les troisièmes cycles (approuvé après amendements), les instituts universitaires professionnalisés (rejeté après amendements) ; une nouvelle version des textes sur les deuxièmes cycles a été présentée mais n'a pas encore été discutée.

Reste le gros morceau : la rénovation des premiers cycles généraux sur lesquels se cristallisent les critiques actuelles. Après de nombreuses modifications, le ministère a finalement élaboré un arrêté général de cadrage des DEUG qui a été approuvé à la quasi-unanimité par la Conférence des présidents d'université, le 19 février. Ce texte – diffusé dans les établissements depuis le 24 février – n'a pas encore été publié. On ne fait pas mystère au ministère que l'on ne publiera pas cet arrêté sans avoir obtenu un avis formel du CNESER, sanctionné par un vote. Quant à la date à laquelle il pourrait être appelé à se prononcer, elle n'est pas fixée et relève, à l'évidence, de l'appréciation politique.

Autrement dit, pour l'instant, rien n'est formellement arrêté. D'autant moins que le ministère a renvoyé la définition précise des contenus de chacun des douze DEUG prévus à une concertation des universitaires, d'ici au 31 mai prochain, dans le cadre de « conférences pédagogiques nationales ».

Enfin, le ministère a considérablement assoupli le calendrier d'application de sa réforme. Il prévoyait, initialement, une mise en œuvre générale dès la rentrée 1992. Il propose maintenant que chaque université applique la « rénovation pédagogique » dans le cadre de son contrat d'établissement. C'est dire que la généralisation éventuelle de la réforme des premiers cycles pourrait démarrer, à partir de la rentrée 1992, dans les établissements ou les filières volontaires et s'étaler sur quelques années. Bref, la « réforme Jospin » reste pour l'instant en pointillé.

G. C.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 26 février 1992 :

DES DÉCRETS

– Nº 92-169 du 20 février 1992 modifiant le décret nº 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves ;

– Nº 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

– Nº 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

– Nº 92-173 du 21 février 1992 relatif aux règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

– Nº 92-174 du 25 février 1992 relatif à la prévention de la transmission de certaines maladies infectieuses.

MÉDECINE

Avant le débat parlementaire sur la bioéthique

Une mission de l'Assemblée nationale affirme son opposition à la commercialisation du corps humain

Présidée par le docteur Bernard Bioulac, député (PS) de la Dordogne, la mission d'information sur la bioéthique de l'Assemblée nationale devait rendre publiques ses conclusions, mercredi 26 février. A la veille du débat parlementaire sur la bioéthique, cette mission créée en octobre 1990 (1) affirme son opposition aux nouvelles possibilités, induites notamment par les développements de la biologie médicale, de commercialisation du corps humain.

A la différence du rapport rendu public il y a quelques jours par le sénateur (PS) Franck Sérusclat, au nom de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, le texte du docteur Bernard Bioulac épouse pleinement les conclusions auxquelles a abouti le gouvernement, et qu'avait développées M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, dans un entretien accordé au *Monde* lors de la déclaration gouvernementale sur la bioéthique (*le Monde* du 19 décembre 1991).

La mission explique avoir œuvré dans la continuité des travaux précédemment menés, c'est-à-dire ceux du Conseil d'Etat, sous l'autorité de M. Guy Braibant (président de la section du rapport et des études), mais aussi de Mme Noëlle Lenoir, *à la demande de M. Michel* Rocard, alors premier ministre. Au total, cette mission a procédé à quatorze auditions, organisé sept tables rondes, et entendu une soixantaine de personnalités.

Dans ses propositions, la mission demande que la loi *« affirme le principe du respect, de la dignité de la personne humaine et de l'intangibilité du genre humain »*. Cette même loi devrait dégager les principes généraux définissant le statut juridique du corps humain, ces principes étant fondés sur l'indivisibilité du corps et de l'esprit, et donc l'indisponibilité et l'inviolabilité du corps humain. Il s'agit avant tout de consacrer par voie législative *« le principe de la non-commercialisation et de la non-patrimonialité du corps humain, celui-ci étant défini de façon très extensive »*. Ceci implique notamment de consacrer outre le principe de gratuité du don d'organes ou d'éléments du corps humain, celui du caractère anonyme du don.

La mission Bioulac cite une série de domaines où des dispositions législatives spécifiques seront nécessaires. Il s'agit notamment de la procréation médicalement assistée qui devrait être réservée aux couples ayant un projet parental et souffrant de stérilité ou présentant un risque de transmission d'une maladie génétique.

La mission demande également des conditions plus rigoureuses d'agrément des centres pratiquant la procréation médicalement assistée et réclame que la pratique des mères porteuses soit définie comme illicite.

Elle demande par ailleurs l'encadrement par voie législative du recours aux empreintes et aux tests génétiques avec interdiction à tout tiers (notamment les employeurs et les compagnies d'assurances) d'avoir accès aux résultats de ces tests.

Au total, tant dans ses propositions que dans ses recommandations, la mission Bioulac aboutit – avec quelques mois de retard il est vrai – aux choix gouvernementaux en matière de bioéthique. Le texte, en trois parties, du projet de loi gouvernemental (2) est actuellement soumis au Conseil d'Etat. Il devrait être adopté d'ici à la fin du mois de mars par le conseil des ministres et proposé au Parlement lors de la session de printemps.

JEAN-YVES NAU

(1) La mission d'information commune sur la bioéthique a été créée en octobre 1990 par décision des bureaux de la commission des lois et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale.

(2) L'avant-projet de loi gouvernemental sur la bioéthique comporte trois parties : le statut du corps humain et la protection de l'intégrité de la personne humaine, la filiation et les procréations médicalement assistées, et les tests génétiques. Il vise au total à combler la lacune due à l'absence de statut juridique du corps humain, la société n'ayant pas cru jusqu'à présent devoir fixer des limites juridiques précises à l'utilisation de tout ou partie du corps humain.

EN BREF

□ **Cinq cent six étrangers expulsés en 1991 pour trouble à l'ordre public.** – Cinq cent six étrangers ont été expulsés en 1991 par le ministère de l'intérieur pour trouble à l'ordre public. Selon la place Beauvau, il s'agit du chiffre le plus faible enregistré depuis 1945 à l'exception des années 1982 (443) et 1990 (384). Ces chiffres comprennent les expulsions exécutées en *« urgence absolue »*, en cas de *« nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique »* : elles sont au nombre de cent vingt en moyenne annuelle sur 1990 et 1991, où cinquante ressortissants *« irakiens ou pro-irakiens »* ont été expulsés à l'occasion de la guerre du Golfe.

□ **Alain Prost ne participera pas au Grand Prix d'Afrique du Sud.** – Le pilote français Alain Prost ne participera pas au Grand Prix d'Afrique du Sud de formule 1, dimanche 1er mars, sur le circuit de Kyalami. Le constructeur Guy Ligier souhaite engager l'ancien champion du monde, mais, après plusieurs mois de pourparlers, les deux hommes n'ont pas pu parvenir à un accord. C'est un autre pilote français, Erik Comas, qui pilotera la Ligier nº 26 à Kyalami. Alain Prost et Guy Ligier ont décidé de poursuivre les négociations avec les partenaires de l'écurie (Renault, Elf, Loto national et la SEITA) afin qu'une décision définitive puisse être annoncée le 16 mars.

JUSTICE

Mort au cours de son transfert en prison

Francisco Filho n'aurait pas subi de violences

Une autopsie a eu lieu, lundi 24 février à Bordeaux, sur le corps de Francisco Filho, ce lycéen âgé de vingt-deux ans qui, en novembre 1991, avait tué trois personnes dans le Puy-de-Dôme. « Fabio », comme l'appelaient ses amis, ou encore Fabrizio, selon le troisième prénom qu'il utilisait, avait été retrouvé mort, vendredi 21 février, à l'issue de son transfert vers la prison de Moulins-Yzeure, dans l'Allier (*le Monde* du 25 février).

Au service médico-psychologique de Lyon où il avait été placé, des membres du personnel pénitentiaire étaient venus le chercher dans sa cellule à 8 h 30 et l'avaient trouvé endormi. Sans être réveillé, Francisco Filho avait été remis aux gendarmes et allongé dans le véhicule. Lors du trajet, il n'avait pas bougé, mais les gendarmes qui le croyaient sous calmants ne s'étaient pas inquiétés. A 11 h 15, à son arrivée à la prison, il était mort. Une information judiciaire pour recherches des causes de la mort était ouverte à Moulins le jour même. Selon les premières constatations de l'autopsie, le corps ne porte aucune trace de violences et le lycéen serait décédé à la suite de *« problèmes respiratoires »*. Sa mort semble liée à l'absorption de substances hypnotiques. *« En l'état de l'enquête, il ne semble pas que les médecins du service médico-psychologique de Lyon lui aient administré des calmants avant son départ*, précise le procureur de la République de Moulins (Allier), M. Jacques Cazals. *En revanche, l'un des codétenus de Francisco Filho affirme l'avoir vu absorber des médicaments dans la nuit qui a précédé le transfert. »*

Lorsqu'on lui avait appris son départ pour la prison de Moulins-Yzeure, Francisco Filho, qui avait mal supporté sa première incarcération, avait protesté. Aussi, deux hypothèses sont-elles privilégiées par l'enquête : tentative de suicide ou mise en scène pour retarder le transfert. Les analyses toxicologiques qui ont commencé mardi 25 février tenteront de préciser la nature et la quantité des produits absorbés par Francisco Filho à la veille de sa mort. Son avocat, Me Jean-Yves Liénard, dénonce, quant à lui, l'attitude de l'administration pénitentiaire. *« Francisco Filho disposait d'une quantité de médicaments suffisante pour provoquer sa mort*, note-t-il. *C'est parfaitement anormal : l'administration pénitentiaire, qui abuse de ces calmants, doit vérifier que les médicaments sont pris afin d'éviter que les détenus les stockent. »* Me Liénard estime qu'il y a là un grave *« défaut de surveillance »* et n'exclut pas de porter plainte.

A. C.

L'affaire des « Irlandais de Vincennes »

M. Bernard Jegat dispensé de peine par la cour d'appel

M. Bernard Jegat, condamné le 24 septembre 1991 à quinze mois de prison avec sursis pour *« détention d'armes et de munitions »* dans l'affaire des « Irlandais de Vincennes », a été dispensé de peine mardi 25 février par la 11e chambre de la cour d'appel de Paris.

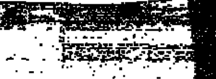
La cour a estimé que l'informateur du capitaine Barril était bien coupable, mais qu'il remplissait les conditions posées par l'article 469-2 du code de procédure pénale qui autorise les dispenses de peine *« lorsqu'il apparaît que le reclassement du prévenu est acquis, que le dommage causé est réparé et que le trouble résultant de l'infraction a cessé »*.

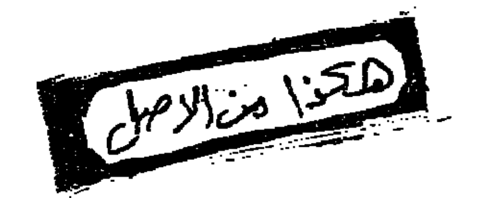
Ancien sympathisant de la cause irlandaise, M. Jegat a toujours affirmé avoir remis au capitaine Barril, le 24 août 1982, des armes que lui avait donné un Irlandais en 1979. Quatre jours plus tard, ces armes avaient été « découvertes » à Vincennes, au *domicile de trois Irlandais*. Le capitaine Paul Barril, dont il est établi qu'il avait apporté lui-même les principales pièces à conviction « saisies » sur place, n'a jamais été poursuivi.

Mais, neuf ans après les faits, le 24 septembre 1991, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris avait condamné à quinze mois de prison avec sursis M. Jegat pour *« détention d'armes et de munitions »*, le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau pour *« subornation de témoins »* et le préfet Christian Prouteau pour *« complicité »* de ce dernier chef (*le Monde* du 26 septembre 1991).

Le 15 janvier, la cour d'appel avait toutefois relaxé le préfet Prouteau et réduit la condamnation de M. Beau à une peine amnistiable d'un an de prison avec sursis et 6 000 F d'amende (*le Monde* du 17 janvier).

□ **Ecoutes téléphoniques : le poseur de magnétophones remis en liberté.** – Philippe Mourleau, seul détenu dans l'affaire d'écoutes téléphoniques instruite à Paris par le juge Jean-François Ricard, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, lundi 24 février, contre le versement d'une caution de 100 000 F, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Cinq personnes sont inculpées dans ce dossier qui met en cause des pratiques d'espionnage industriel dans le monde des affaires. Philippe Mourleau, qui était détenu depuis le 8 octobre 1991 après avoir été inculpé d'atteinte à l'intimité de la vie privée et d'infraction à la loi sur les écoutes téléphoniques, avait été interpellé alors qu'il récupérait les cassettes d'un magnétophone branché sur les lignes téléphoniques de deux journalistes de *Libération*.





ÉCONOMIE

BILLET

Les tranchées du syndicalisme

Y penser, toujours. En parler, jamais. En affirmant que *« le syndicalisme français n'a pas d'autre perspective que de construire une coopération entre les organisations réformistes »* et qu'il *« n'y a rien de plus urgent aujourd'hui que de sortir des tranchées creusées par l'histoire »*, M. Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT, s'écarte une nouvelle fois d'une règle non écrite du mouvement syndical français.

Dans un entretien publié par *la Croix* du mercredi 26 février, M. Kaspar estime que *« les salariés attendent de nous qu'au-delà de nos différences nous soyons capables d'agir ensemble sur l'emploi, l'exclusion, la protection sociale »*. Les leaders des quatre autres confédérations vont, à coup sûr, froncer les sourcils ou hausser les épaules. Toute l'histoire du syndicalisme français, lanterne rouge des pays développés, indique pourtant que celui-ci s'est beaucoup mieux porté lorsqu'il a joué la carte du rapprochement plutôt que parier que telle ou telle de ses composantes finira par ramasser la mise.

Bien qu'il ne cache pas son agacement face aux récents propos de M. Franz Steinkuhler, président de l'IG-Metall, affirmant tout de go que la France a, comme l'Allemagne, besoin d'un *« syndicat unique »* (*le Monde* du 13 février), il est évident que M. Kaspar fait d'un rapprochement inter-syndical un moyen en même temps qu'un objectif. Pour lui, les louables efforts de travail en commun engagés depuis l'automne par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC en liaison avec la FEN sont encore largement insuffisants pour faire disparaître les tabous. Mais ils doivent accroître l'efficacité de l'action syndicale tout en accélérant l'adaptation de son discours aux réalités.

Lors du prochain congrès de la CFDT, du 7 au 10 avril à Paris, ce thème sera abordé. Sans pouvoir le dire aussi crûment, de nombreux responsables cédétistes ne cachent plus qu'ils en ont assez de voir les confédérations plus soucieuses de se définir les unes par rapport aux autres qu'en fonction des problèmes sociaux urgents. D'ailleurs, mis à part les syndicalistes eux-mêmes, qui croit encore que les clivages actuels correspondent à autre chose qu'au poids d'un passé dont se soucient fort peu les salariés, surtout les plus jeunes ?

force de s'enfermer dans un *« patriotisme d'organisation »*, les syndicats se résignent à une fossilisation qui n'émeut plus grand monde. Si ce n'est quelques patrons éclairés...

Si, comme le dit M. Kaspar, *« le chemin des convergences n'est pas un long fleuve tranquille »*, il reste pour les syndicats le seul moyen de ne pas rester en cale sèche.

JEAN-MICHEL NORMAND

Les négociations commerciales de l'Uruguay Round

Les contentieux s'accumulent entre l'Europe et les Etats-Unis

La tension monte entre les Etats-Unis et la Communauté au fur et à mesure qu'on se rapproche du 15 avril, la nouvelle échéance fixée pour tenter de conclure l'Uruguay Round, les négociations sur le commerce international. Lundi 24 février, la Commission européenne s'est émue de menaces de représailles unilatérales proférées par Mme Carla Hills, principal négociateur américain, qui craint que les marchés publics de télécommunications, dans la CEE, soient fermés aux entreprises américaines.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les efforts pour débloquer le volet agricole de l'Uruguay Round (des hauts fonctionnaires de la Commission étaient à Washington sur ce sujet la semaine passée) n'ont toujours rien donné. Conformément au scénario préconisé par M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT, la Commission a préparé des *« listes d'engagements »* de la CEE, qui seront discutées tant par les ministres des affaires étrangères des Douze que par leurs collègues de l'agriculture et du commerce extérieur les 2 et 3 mars à Bruxelles.

Lors d'un premier examen au niveau des experts, dix délégations sur douze ont reproché à la Commission de trop s'inscrire dans la logique voulue par M. Dunkel et de prévoir implicitement un certain nombre de concessions qui, certes, correspondent à ce que souhaitent les Américains, mais n'ont jamais été acceptées par le Conseil des ministres de la CEE. Le Royaume-Uni et l'Allemagne n'ont presque rien à redire au projet d'offres préparé par la Commission. *« Dans ce débat, les Allemands ont pris l'exact contrepied des positions françaises »*, constate un diplomate.

La paille et la poutre

La législation commerciale américaine de 1988 (Trade Act) invite l'administration à identifier les partenaires commerciaux qui discriminent les Etats-Unis lors d'achats publics de télécommunications et de gros équipements électriques. Mme Hills a fait savoir au Congrès qu'un accord venait d'être conclu avec la Corée du Sud *« ouvrant un marché de télécommunications de 5 milliards de dollars aux exportations américaines de produits manufacturés et de services »*. Rien de tel avec la CEE, avec qui les négociations se poursuivent dans le cadre de l'Uruguay Round, en vue d'élargir le champ d'application et de renforcer les règles du code sur les marchés publics adopté lors du Tokyo Round, mais dont plusieurs secteurs de l'activité économique, dont les télécommunications, sont exclus. S'il n'y a pas d'accord, la CEE mettra en œuvre, le 1er janvier 1993, l'article 29 de sa directive sur les marchés publics. Celle-ci – qui couvre l'énergie, l'eau, les transports, les télécommunications – prévoit la possibilité pour les pouvoirs publics d'accorder une préférence aux entreprises de la CEE. Voulant écarter cette disposition, Mme Hills a annoncé des contre-mesures commerciales pour janvier 1993, dans le cas où la CEE appliquerait sa directive.

Le porte-parole de la Commission européenne vient de protester contre cette mise en demeure musclée, en soulignant que *« la cause du libre-échange serait certainement mieux défendue si les Etats-Unis faisaient de sérieux efforts pour se mettre au niveau de l'offre de la CEE, à savoir d'éliminer toutes les discriminations »*.

A Genève, les Etats-Unis refusent de libéraliser leur législation actuelle (le Buy American Act), très restrictive, qui permet de facilement écarter les concurrents étrangers. En matière de télécommunications – secteur où il est pratiquement impossible pour un groupe européen de soumissionner outre-Atlantique avec une chance raisonnable de succès – les Américains veulent exclure du champ d'application du code les appels d'offre lancés par des compagnies privées, même lorsque, bénéficiant de droits exclusifs, elles se trouvent placées dans les mêmes conditions d'exploitation que des PTT publics.

Pour la Commission, l'administration américaine est mal venue de menacer de mesures unilatérales (au demeurant contraires au GATT), alors qu'elle fait obstacle à une actualisation du code des marchés publics. Mais le mode de protestation choisi par la CEE n'a aucune chance d'infléchir la détermination américaine.

PHILIPPE LEMAITRE

M. Strauss-Kahn est allé plaider la cause européenne à Washington

Au milieu d'une campagne électorale américaine où les candidats manient une rhétorique volontiers protectionniste, le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, M. Dominique Strauss-Kahn, est venu à Washington défendre la cause des Européens dans les négociations de l'Uruguay Round qui les opposent aux Etats-Unis. Le ministre craint qu'elles ne puissent être conclues avant novembre.

WASHINGTON
de notre correspondant

M. Dominique Strauss-Kahn se savait en terrain hostile. Il n'ignore pas que la CEE n'a pas bonne presse dans cette affaire, qu'elle passe ici pour le « mauvais élève » de la communauté internationale et que la France a la « plus mauvaise » réputation de tous les Européens... De fait, il ne se passe guère de semaine sans qu'un haut dirigeant américain accuse la CEE d'être responsable de l'impasse dans la dernière grande négociation tenue au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) pour libéraliser davantage le commerce international.

Le président George Bush a dénoncé le *« rideau de fer »* que les Européens auraient érigé à leurs frontières à coups de protections douanières, subventions et autres vilenies.

Les Etats-Unis stigmatisent les subventions européennes aux exportations agricoles et formulent une double exigence : les Européens doivent diminuer la masse de ces subventions et réduire le tonnage de leurs exportations. Entamés en 1986 (en Uruguay), les pourparlers achoppent toujours sur cette affaire. M. Strauss-Kahn a rencontré Mme Carla Hills, la représentante des Etats-Unis dans les négociations sur le commerce international, à l'occasion d'un bref séjour aux Etats-Unis. Il a fait valoir que les Etats-Unis, eux aussi, subventionnent leurs exportations agricoles. Si les Européens sont disposés à réduire le montant de leurs subventions, a poursuivi M. Strauss-Kahn, ils n'entendent aucunement se voir imposer des limites sur le montant de leurs exportations.

Ce serait *« inacceptable »*, a dit le ministre de l'industrie ; cela irait à l'encontre même de la raison d'être du GATT, qui est de libéraliser le commerce international. Il *« regrette »* que le contentieux agricole occupe l'essentiel des pourparlers, alors que les échanges agricoles ne sont qu'une petite partie du commerce international, mais observe que les Etats-Unis en ont fait un *« préalable »*. Pour M. Strauss-Kahn, les questions des services, de la propriété intellectuelle, par exemple, devraient avoir au moins autant d'importance.

La Commission de Bruxelles conduisant les pourparlers pour la CEE, le ministre de l'industrie a souligné qu'il n'était pas venu négocier mais solliciter un peu de *« compréhension »* pour les positions européennes. Il a qualifié ses conversations de franches et amicales mais n'a pas caché qu'elles n'avaient pas entamé nombre de points de désaccord. *« Il n'est pas raisonnable d'accuser les Européens – comme le font les Etats-Unis – de nuire aux exportations agricoles des pays du tiers-monde »*, a relevé M. Strauss-Kahn, citant des chiffres jamais mentionnés à Washington : l'Europe importe pour 64 milliards de dollars de produits agricoles en provenance du tiers-monde, les Etats-Unis la moitié seulement de cette somme.

En principe, les négociations devraient être bouclées d'ici avril. Si des progrès ne sont pas accomplis très vite, *« dans les prochaines semaines »*, il faudra sans doute attendre la fin de l'année pour faire aboutir l'Uruguay Round, estime M. Strauss-Kahn. Il avance que, passé avril, les Etats-Unis seront trop engagés dans la campagne présidentielle pour conclure un accord.

ALAIN FRACHON

Le zloty polonais est dévalué de 12 %

Le zloty a été dévalué de 12 %, mardi 25 février, par rapport à un panier de monnaies occidentales, a fait savoir la Banque nationale de Pologne. Cette dévaluation est la première depuis mai 1991, lorsque les autorités monétaires avaient procédé à une dévaluation de 15 %. En octobre 1991, elles avaient mis en place un mécanisme autorisant une légère dépréciation du zloty (entre 1 % et 2 % par mois) par rapport aux devises occidentales.

Entré en fonctions en décembre, le gouvernement de M. Jan Olszewski avait fait connaître sa volonté de poursuivre la dévaluation progressive du zloty, afin de stimuler les exportations. Excédentaire de plus de 4 milliards de dollars (22 milliards de francs) en 1990, le solde commercial polonais est devenu légèrement déficitaire l'an dernier. Après la dévaluation, un dollar s'échangera à 13 200 zlotys, contre 13 800 zlotys environ auparavant.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Une rencontre exceptionnelle « dans la France jacobine »

Mme Cresson a réuni au Creusot six cents hauts fonctionnaires pour les mobiliser sur l'emploi

Toute la journée du 25 février, jour de la publication des mauvais chiffres du chômage (*le Monde* du 26 février), six cents hauts fonctionnaires et cinq ministres se sont réunis au Creusot (Saône-et-Loire). Une seule préoccupation justifiait cette rencontre exceptionnelle, *« jamais tenue dans la France jacobine »*, a affirmé Mme Edith Cresson : l'emploi.

LE CREUSOT

de notre envoyé spécial

Gare de Lyon, avant l'aube, l'événement avait quelque chose de surréaliste. Par paquets, au nombre de six cents, des directeurs de l'administration centrale, tous les préfets, *venus de la France entière* – y compris de Lyon, – les trésoriers – payeurs généraux, des recteurs d'académie et les hauts fonctionnaires du service public de l'emploi ou les fameux sous-préfets développeurs, se bousculaient sur le quai auprès d'un TGV. Tous réunis pour *« une partie de campagne »* studieuse, ils avaient – sur ordre – abandonné leurs voitures de fonction pour se rendre au Creusot (Saône-et-Loire). Des scènes de cohue dignes des grands départs.

Sur place, pendant une journée entière, *tous étaient conviés à une* longue séance de travail en compagnie de cinq ministres : Mme Edith Cresson, premier ministre, MM. Pierre Bérégovoy (économie) et Michel Delebarre (ville et aménagement du territoire), ministres d'État, Mme Martine Aubry (travail et emploi) et M. Philippe Marchand (intérieur). Avec un seul point à l'ordre du jour, rappelé sous forme de slogan par une banderole dans une salle de spectacle, *« le traitement local de l'emploi »*, dont M. Bérégovoy se chargea d'indiquer qu'il en était peut-être l'auteur. En filigrane, il fut souvent question d'une circulaire de Matignon, adressée aux préfectures, et pas toujours bien accueillie, qui intimait un suivi scrupuleux des entreprises en difficulté et un contrôle renforcé des demandeurs d'emploi.

« Détruisez les carcans »

« Une telle réunion ne s'est jamais tenue dans la France jacobine », affirma Mme Cresson, qui d'entrée, en fixa les objectifs. Autour de l'emploi, il s'agissait de *« mobiliser »* tous les services de l'État, sous les regards de quelques chefs d'entreprise appelés à témoigner de la diversité des besoins. Il fallait appeler à la coordination et, plus encore, inciter aux *« initiatives »*, à tous les niveaux. *« Réduisez les rigidités, détruisez les carcans »*, s'exclama le premier ministre, qui demanda à tous d'être localement *« créatifs »*, assurant chacun de son soutien. *« La volonté du gouvernement est une, cohérente et durable »*, affirma-t-elle, en fixant *« trois priorités »*, la création d'emplois nouveaux, la préservation des emplois existants et la lutte contre le chômage de longue durée.

La conjugaison des approches d'un seul et même sujet fut ensuite illustrée par des interventions, sous la férule de M. Bérégovoy, de Mme Aubry, puis de M. Delebarre, animateurs des ateliers, bien décidés à prouver la complémentarité de leurs actions respectives. Ainsi, le ministre de l'économie plaida pour une *« croissance plus riche en emplois »* et dénonça les risques de *« dopage »* qui, *« en économie comme en sport, ruine la santé et tue les performances »*. Fort de ses résultats, qu'il souligna, il proposa à l'administration française *« une nouvelle frontière »* avec *« la reconquête de l'emploi »*.

Plaidant pour les quartiers défavorisés et les exclus, M. Delebarre voulut mettre tous les fonctionnaires en face de leurs responsabilités. Ce qui permit à Mme Aubry, sur les fronts de l'économie et du social, d'aborder les thèmes de la formation et de l'intégration professionnelles, des jeunes aux salariés âgés, menacés d'éviction.

A l'issue de cette journée, bien galvanisés, tous ces hauts fonctionnaires devaient repartir – via Paris – avec des convictions renforcées. Mais ils regrettaient, pour la plupart, de n'avoir pu échanger des expériences qui les auraient rapprochés.

ALAIN LEBAUBE

Les entreprises d'insertion et l'apprentissage

Le conseil des ministres visionne un film sur les jeunes en difficulté

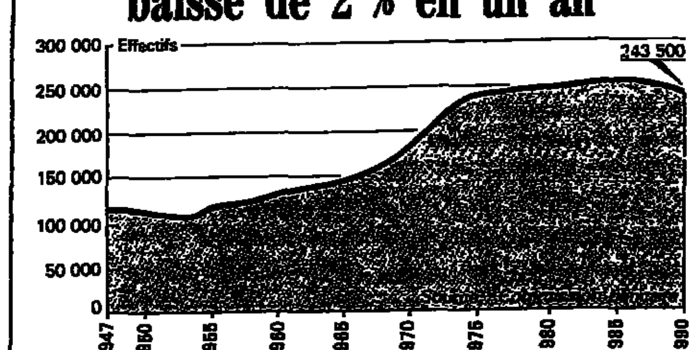
Pour la première fois de sa longue histoire, le conseil des ministres devait, le 26 février, visionner un petit film de neuf minutes. Composé des témoignages bouleversants de jeunes en difficulté, ce document devait permettre à Mme Martine Aubry, ministre du travail, de présenter une communication sur l'insertion sociale.

*Depuis le 3 juillet, date du lance*ment d'un nouveau programme de soutien, et de l'apparition officielle de la Fondation des entreprises pour l'insertion, présidée par M. Philippe Francès, PDG de Darty, le bilan de l'action est impressionnant. De 300, les entreprises d'insertion sont devenues 356 et ont accueilli l'équivalent de 10 400 emplois à temps plein. Les projets en portefeuille font espérer 15 000 emplois et un doublement des effectifs à terme. Avec les associations intermédiaires et les régies de quartier, soit 1 350 structures d'insertion, les moyens de lutte contre l'exclusion se développent.

Dans une deuxième communication, présentée par M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, devaient être aussi annoncées les décisions issues, pour la plupart, des travaux de la table ronde consacrée à l'apprentissage (*le Monde* du 6 février). Elles donneront lieu à deux projets de loi, examinés au cours de la session de printemps. Parmi les dispositions les plus importantes, il faut notamment noter le principe d'un crédit d'impôt sur les bénéfices, qui sera ouvert aux entreprises petites et grandes qui accueillent des jeunes en apprentissage.

A. Le.

Effectifs dans les banques : baisse de 2 % en un an



de 1947 à 1954 non compris les agents travaillant à l'étranger
de 1955 à 1990 y compris les agents travaillant à l'étranger

Après avoir compté jusqu'à 254 400 salariés en 1986, les établissements appartenant à l'Association française des banques (ensemble des organismes financiers, hormis le Crédit agricole, le Crédit mutuel et les Banques populaires) ont progressivement réduit leur personnel. En 1990, elles n'employaient plus que 243 500 personnes, un effectif équivalent à celui de 1980. Selon l'AFB, l'emploi total dans le secteur a baissé de 2 % entre octobre 1990 et septembre 1991.

FINANCES

Rejetant les arguments de Nestlé et d'Indosuez

Le parquet donne raison à Exor dans l'affaire Perrier

Le président du tribunal de commerce de Paris rendra lundi *16 mars sa décision sur la cession* de l'autocontrôle de Perrier au groupe Saint-Louis. Lors de l'audience du mardi 25 février, le ministère public lui a demandé de constater la validité *de cette cession.*

Lundi 20 janvier, Nestlé et la Banque Indosuez ont lancé une offre publique d'achat (OPA) sur Perrier, une société détenue à 49,3 % par Exor, Saint-Louis (deux firmes proches du groupe italien Agnelli) et la Société générale. Cette offre s'accompagne de deux recours. Le premier, déposé devant le tribunal de commerce de Nîmes, demande la suspension des droits de vote des dirigeants de Perrier pour manquement à des obligations de déclarations de franchissement de seuils. Le second, devant le tribunal de commerce de Paris, conteste les conditions dans lesquelles, aux premiers jours de janvier, les 13,8 % d'actions d'autocontrôle de Perrier ont été cédées à Saint-Louis.

A Nîmes, la semaine dernière, le procureur de la République a rejoint les thèses des attaquants (Nestlé et Indosuez) et soutenu celle de la Commission des opérations de Bourse (COB). Il a demandé le gel d'une partie des droits de vote des actionnaires principaux de Perrier. La décision sera connue le 6 mars (*le Monde* du 20 février). A Paris, le 25 février, le magistrat représentant le parquet, M. Hubert Gasztowtt, a donné raison cette fois aux attaqués, c'est-à-dire au groupe Agnelli (Exor, Saint-Louis) et à la Société générale, rejetant les trois arguments de Nestlé et d'Indosuez dans leur assignation : irrégularité de la cession de l'autocontrôle, caractère illicite d'une telle vente, contraire à l'intérêt social de Perrier car réalisée à un prix inférieur à celui de OPA lancée par Nestlé (1 235 francs par action contre 1 475 francs pour l'offre d'achat), et enfin vente frauduleuse.

Dans son réquisitoire, M. Gasztowtt ne s'est intéressé ni à la date de cession de l'autocontrôle de Perrier à Saint-Louis – dont on ne sait si elle a été faite ou non pour se défendre contre l'OPA de Nestlé – ni à l'existence d'un mandat autorisant une telle opération car ce *« n'était pas nécessaire pour l'appréciation juridique »* de l'assignation. De plus, à la suite du rapport de la COB sur cette transaction, le parquet a confié une enquête à la brigade financière de la police judiciaire sur un éventuel faux en écriture. Cette enquête est indépendante de l'action en cours devant le tribunal de commerce de Paris. Une action de plus qui, s'ajoutant aux nombreuses autres procédures *juridiques en cours*, rend cette bataille autour de Perrier très floue.

DOMINIQUE GALLOIS

EN BREF

□ **Le groupe Bernard Tapie condamné pour « promesses d'embauche non tenues ».** – La cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné, *mardi 25 février*, le groupe Bernard Tapie à verser des dommages-intérêts à quatre-vingt-dix-huit ouvriers des chantiers navals de La Ciotat, qui avaient intenté une action en justice pour *« promesses d'embauche non tenues »*. La cour a confirmé un premier jugement de janvier 1991 octroyant 13 000 francs de dommages-intérêts par ouvrier et les a portés à 20 000 francs avec le paiement d'intérêts.

□ **La Banque d'Espagne réduit légèrement son taux directeur.** – La Banque d'Espagne a réduit d'un quart de point, mardi 25 février, son taux directeur, le ramenant à 12,40 %. A la suite de cette décision, la banque Bankinter puis Banco Bilbao Vizcaya, deux des grandes banques privées du pays, ont presque immédiatement réduit leurs taux préférentiels d'un quart de point.

□ ***Plus de lait maternisé dans les grandes surfaces.*** – Le Conseil d'Etat a annulé, lundi 10 février, un arrêté datant de 1988 autorisant la vente dans les grandes surfaces des laits maternisés, pour une question de vice de forme (le Conseil de la concurrence n'a pas été consulté). En conséquence, les dispositions réservant la vente de ces laits aux seuls pharmaciens sont rétablies. L'opposition n'étant que de forme et non de fond, le ministère de l'artisanat, du commerce et de la consommation va consulter le Conseil de la concurrence pour revenir à l'autorisation de vente dans les grandes surfaces.

AUTOMOBILE

Cent mille unités par an dès 1992

La Carina E, première voiture « européenne » de Toyota

La Carina E, première voiture Toyota fabriquée en Europe, sortira au rythme de cent mille, puis deux cent mille unités par an des chaînes de Burnaston, au centre de l'Angleterre, dès la fin de l'année. Véhicule considéré comme européen par ses fabricants, il ne sera donc pas soumis aux quotas d'importation fixés par les accords de Bruxelles en juillet dernier. *« En fabriquant la Carina E en Grande-Bretagne, nous deviendrons un membre de votre Communauté. »* Pour M. Junji Numata, directeur général de Toyota Motor Corporation, toute discussion à ce sujet est apparemment dépassée.

Véhicule de gamme moyenne – le créneau le plus rentable, sur lequel les constructeurs réalisent 25 % de leurs ventes en Europe – il concurrencera les 405 et R21, pour ne parler que des produits français.

Successeur de la Carina 2, vendue à 300 000 exemplaires en Europe depuis son lancement en 1983, la Carina E a nécessité un investissement de 840 millions de livres (8,2 milliards de francs) réparti sur deux usines : celle de Burnaston, spécialisée dans le montage, et celle de Deeside, dans le pays de Galles, pour les moteurs.

Disponible en France dès la fin de l'année, elle devrait contribuer fortement à l'augmentation des ventes de Toyota France, que son président, M. Henri Combes, souhaite voir passer de 16 000 unités par an actuellement à 50 000 fin 1999.

A. K.

INDICATEURS

JAPON

• **Production industrielle : *baisse en janvier.*** – *La production* industrielle a baissé en janvier de 0,8 % par rapport à décembre. En un an (janvier 1992 comparé à janvier 1991), la baisse est de 4 %. En novembre déjà, la production industrielle avait reculé de 1,3 % par rapport à octobre.

FRANCE

• **Réserves de changes : nouvelle baisse en janvier.** – Les avoirs officiels de change de la France atteignaient 322,7 milliards de francs fin janvier, en baisse de 3,9 milliards de francs par rapport à fin décembre. C'est la quatrième baisse mensuelle consécutive. Par rapport à janvier 1991, les réserves de changes de la France ont diminué de 23,2 milliards de francs.

• **Conjoncture : reprise en janvier.** – La consommation des ménages en produits manufacturés a nettement augmenté en janvier (+ 3,1 %), après avoir baissé en novembre et décembre. En un an, par rapport à janvier 1991, la progression est de 2,2 %. La reprise des achats est particulièrement forte dans l'électroménager (+ 6 %) et dans l'automobile (174 000 immatriculations après correction des variations saisonnières contre 164 000 en décembre). Dans l'habillement, c'est surtout le cuir qui bénéficie de la reprise. La librairie, l'horlogerie-bijouterie enregistrent aussi de fortes progressions.

COMMUNICATION

Une radiographie de la Commission de la carte

Davantage de femmes, de jeunes et de diplômés parmi les journalistes français

Critiqués par la classe politique, mis en cause par les lecteurs et les auditeurs qui jugent, pour la moitié d'entre eux, leurs informations éloignées de la réalité des faits, les journalistes ont plutôt mauvaise presse. Et pourtant, leur métier figure parmi les douze professions qui font encore rêver les Français (1). Ce paradoxe tient sans doute à la méconnaissance de cet « ensemble flou » que forment les 26 614 journalistes recensés en 1990.

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) vient d'y remédier, avec un rapport intitulé « Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession », publié par la Documentation française et réalisé grâce à l'aide du Service juridique et technique de l'information (SJTI, service dépendant du premier ministre) et d'une équipe de l'Institut français de presse (IFP).

La dernière étude de la CCIJP date de 1986 (2), alors que depuis 1983 presque la moitié de la profession s'est renouvelée (11 000 nouveaux journalistes). Son profil s'en est trouvé profondément modifié. L'examen des deux pans de l'enquête – une étude quantitative de 1 559 dossiers représentatifs de la profession et une série d'entretiens qualitatifs avec 57 journalistes – révèle trois aspects notables : une plus grande féminisation, un relatif rajeunissement et une augmentation du nombre de diplômés.

Alors que les femmes ne représentaient que 25 % de la profession en 1981, elles en constituent le tiers aujourd'hui. Mais ce pourcentage, s'il augmente chez les moins de vingt-cinq ans (48,6 % de femmes), régresse au-delà de trente et un ans, du fait sans doute de la difficulté à mener de front vie professionnelle et familiale. Les journalistes sont aussi plus jeunes, puisque les moins de quarante-cinq ans forment 73,6 % de la profession (71 % en 1983). Enfin, 69,8 % ont un niveau d'études supérieures : surtout les jeunes, les femmes, et les journalistes de l'audiovisuel, même si ce sont des journalistes de la presse écrite qui possèdent en plus grand nombre les diplômes les plus élevés (bac plus cinq ans d'études). Enfin, la proportion de pigistes (journalistes non salariés permanents d'une entreprise) a considérablement augmenté. Ils représentent 14,8 % des journalistes alors qu'ils n'étaient que 9,6 % en 1980. On retrouve parmi eux surtout des femmes et des moins de trente-cinq ans.

Résidant en majorité en région parisienne, les journalistes se répartissent entre la presse écrite (74,7 % d'entre eux, dont 22,2 % dans la presse spécialisée; 21,8 % dans la presse régionale; 13,3 % dans la presse technique et professionnelle; 8,8 % dans la presse nationale; 5,2 % dans les magazines nationaux et 3,4 % dans la presse institutionnelle), l'audiovisuel (17 %) et les agences de presse (7,8 %). Les journalistes sont venus à cette profession sous l'influence conjuguée des occasions et de contacts familiaux, après, par ordre décroissant, des études de lettres, de journalisme, de droit, de sciences politiques ou de sciences humaines.

L'étude révèle que les journalistes redoutent *« la surenchère de l'image et de l'influence des journalistes de télévision »*, ainsi que les dérapages et les entorses à la déontologie. Enfin, ils se plaignent d'être mal payés : le salaire moyen brut mensuel était de 15 900 F en 1990 mais avec de nombreuses disparités selon le sexe, l'entreprise de presse et le statut.

YVES-MARIE LABÉ

(1) Sondage Louis Harris-*VSD* réalisé les 17 et 18 février, cité par *VSD* du 20 février.

(2) « Cinquante ans de carte professionnelle », Paris, CCIJP, 1986 (enquête portant sur les statistiques de 1983).

A l'unanimité moins une abstention

Les actionnaires de La Cinq ont voté le principe d'une augmentation de capital

Les actionnaires de La Cinq, réunis mardi 25 février en assemblée générale, ont voté à l'unanimité moins une abstention le principe d'une augmentation de capital en deux temps, d'un montant global de 1,5 milliard de francs (1). Seul un établissement financier, actionnaire minoritaire de la chaîne, a refusé de s'associer à cette décision, le groupe Hachette, opérateur défaillant, faisant corps avec la majorité. Comme rien ne laisse penser que les actionnaires actuels sont disposés à injecter de nouveaux capitaux, cette décision prépare surtout le terrain pour de nouveaux partenaires. M. Silvio Berlusconi, qui avait soumis le 6 février au tribunal de commerce un plan de reprise de La Cinq prévoyant une augmentation de capital en deux vagues – 700 millions de francs, puis 800 millions de francs deux mois plus tard, – a demandé aux actionnaires de ne pas attendre pour se déterminer le délai légal du 25 mars ouvert pour cette souscription.

La question est de savoir qui aujourd'hui a intérêt à « jouer la montre ». Le gouvernement et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui attendent que la chaîne meure toute seule? Ou M. Silvio Berlusconi, qui profite de tous les délais légaux pour peaufiner son tour de table financier? En attendant, les revenus publicitaires de la chaîne, en augmentation au début de la crise, s'érodent aujourd'hui. L'audience de la chaîne est retombée en dessous de 10 % et celle du journal de 20 heures, qui avait fait office de locomotive, a retrouvé ses taux d'avant la crise : 3 % environ.

Au sein du CSA, une partie des « sages » souhaite l'envoi d'une lettre à Mᵉ Hubert Lafont, l'administrateur judiciaire, pour lui rappeler que La Cinq doit satisfaire à tous ses engagements. Le CSA est resté d'une discrétion remarquée depuis janvier.

(1) Actionnaires de La Cinq : Hachette (25 %), groupe Berlusconi (25 %), Crédit lyonnais (10 %), Crédit commercial de France (8,01 %), groupe Hersant (7,5 %), Kleinwort-Benson (7,01 %), Société générale (4,99 %), Expar (4,99 %), groupe Vernes (4,1 %), GAN (2,5 %), Société de mobilisation des avances (0,9 %).

Le Monde des Carrières



LE CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE SAINT-BRIEUC (22)

47 000 habitants
Scène Nationale – C.A. 12 MF – 23 salariés

recrute

SON DIRECTEUR (H/F)

- L'Association et les Tutelles recherchent un responsable expérimenté ayant une compétence affirmée en programmation et des qualités de relations. Bon gestionnaire.
- Il sera capable de développer un projet artistique ambitieux, prenant en compte en particulier la collaboration avec Compagnie nationale en région et préoccupation spectacle vivant.
- Il sera capable de s'intégrer au tissu culturel local et régional.

Candidature motivée en vue présélection à adresser, avec C.V. détaillé précisant itinéraire professionnel, sous mention « personnel » à :

Monsieur le Président, C.A.C. de Saint-Brieuc,
B.P. 4133, 22041 Saint-Brieuc Cedex 2, *pour le 10 mars 1992.*

P M E 150 personnes

Leader Européen des Systèmes de Pédagogie Sécurité Routière

recherche

INGÉNIEUR ENSI

+ Formation Commerciale complémentaire ESC/ESCAE

SUP de CO ou équivalent

Une expérience du marketing de 3 à 5 années est recherchée (études, pricing, gestion de la distribution...).

La maîtrise de l'anglais est indispensable, celle d'une autre langue européenne fortement souhaitée, et une expérience internationale vivement appréciée.

Le poste est basé à Paris, mais implique une forte disponibilité géographique (France/Étranger).

Adresser lettre, CV, rémunération et photo sous nº 8487
***LE MONDE PUBLICITÉ**, 15/17, rue du Colonel-Pierre-Avia*
75902 Paris Cedex 15

Pour Centre de recherche en matériaux de construction

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

INSA, ESTP, DEA, Universitaire 3ᵉ cycle, etc.

Options : Résistance des matériaux, acoustique, mécanique des fluides, formation complémentaire en informatique.
Expérience : 5 à 10 ans de laboratoire de recherche, éventuellement de chantiers de bâtiment.
Activité : animation d'une équipe et de commissions de normalisation européenne (anglais nécessaire).
Lieu de travail : proche banlieue sud.
CV et prétentions à :
CTTB, 17, rue Letellier, 75015 Paris

COMMENTAIRES
SOCIÉTÉ ÉTUDES MARKETING
recherche
DIRECTEUR
ÉTUDES QUALITATIVES PSYCHOLOGUE

Ancienneté dans poste équivalent : 5/10 ans.
GRANDE EXPÉRIENCE :
- du contact client (projet, présentation, conseil) ;
- encadrement de chargés d'études ;
- animation de groupes ;
- facilité de rédaction.

Envoyer CV, prétentions et photo. Réf. 8487
Le Monde Publicité, 15/17, r. du Col.-P.-Avia 75902 Paris Cedex 15

Jacques BLIN et son équipe

vous prient de bien vouloir noter les nouvelles coordonnées de GRH Conseils à dater du 21 février 1992.

GRH Conseils
51, avenue de Paris, 94300 Vincennes
Tél. 43 74 33 99 - Fax. 43 74 16 41

SAGE
S.E.M.L. de TREMBLAY-EN-FRANCE (93)
Aménagement et Construction
recherche
CHARGÉ(E) D'OPÉRATIONS
pour montage dossiers de ZAC et conduite d'opérations.
Bonne expérience professionnelle.
Adresser cand. CV + dossier réf. montage opé.
à SAGE BP 6
93290 Tremblay-en-France

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS recherche

JURISTE (H.F.)

Spécialiste en droit fiscal et des sociétés. Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (bac + 4) minimum. Il (elle) aura en charge la réalisation d'une étude relative aux statuts du travailleur indépendant.

CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE 10 MOIS

Adresser lettre de candidature + CV + prét. sous réf. 35211M à LTA Antenne St-Lazare 4, rue Fg-Poissonnière 75010 Paris qui transm.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
L'École HEC de l'Université de Lausanne cherche
PROFESSEUR DE FINANCE
plein temps
avec spécialisation en finance d'entreprise (corporate finance). Gestion financière (licence) et advanced corporate finance (postgrade). Entrée en fonction 1/9/92.
Exigences : doctorat en sciences économiques, travaux relatifs aux matières enseignées, expérience professionnelle. Deux références scientifiques et pédagogiques.
Cahier des charges à demander au prof. O Blanc, Doyen de l'École des HEC, BFSH 1, CH-1015 Lausanne, 021.692.40.38.
Délai des candidatures
15 avril 1992.

L'Institut Le Rosey cherche pour le mois de septembre 1992 un professeur de mathématiques et de sciences physiques, masculin ou féminin, diplômé, expérimenté, en qualité de professeur interne à plein temps.
Faire offres à la direction générale du Rosey. CH-1180 Rolle.

MENSUEL D'INFORMATION SCIENTIFIQUE GÉNÉRALE
recherche

ASTROPHYSICIEN(NE)

pour poste de rédacteur à temps partiel dans les domaines Espace et Astrophysique
Niveau requis : doctorat ou équivalent. Expérience rédactionnelle souhaitée. Fonction pouvant convenir à un chercheur, à un universitaire ou à un journaliste spécialisé. Adresser lettre, CV et prétentions sous nº 6080
Le Monde Publicité
15/17, r. du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

LEC Association agréée de séjours linguistiques recherche PROFESSEURS anglais/allemand.
Juillet ou août.
Tél. (1) 42-67-75-75

SOCIÉTÉ D'AVOCATS DROIT FISCAL HAUTE-NORMANDIE
recherche

ASSISTANT DE CABINET

Licence ou maîtrise droit + ENI
5 ANS EXPÉRIENCE MINIMUM.
Adresser lettre manuscrite s/Nº 84262 PRB Communication
17, rue Bergère 75009 Paris

ÉDITEUR CHERCHE

PROFESSEURS DE LETTRES

important projet d'édition pour le collège

Envoyer lettre (+ CV) à A2S, 26, rue des Écoles 75005 Paris

CABINET DE CONSEIL DE FORMATION EN LANGUES

recherche pour adultes francophones

PROFESSEUR

d'anglais qualifiés

« R.S.A. DIPLOMA » ou équivalence
Qualification pédagogique supérieure. 1 an d'expérience minimum exigé.

Envoyer CV et prétentions à CIB, 20, place de l'Iris 92400 COURBEVOIE
NE PAS TÉLÉPHONER. Merci.

UN PRATICIEN
HOSPITALIER
Temps plein pour pédo-psychiatrie est recherché par le C.H.G. de Laval (Mayenne).
Candidature pour le 4 mars.
Contact : 43-66-50-00
Poste : 4209

ETBST privé sous contrat Paris-Est recherche pour septembre 92

PROFS

Mathématique, physique, anglais et surveillant internat. Adresser lettre CV et photo sous réf. : 8488
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-Pierre-Avia
75902 Paris Cedex 15.

URGENT. École de danse (150 km nord Paris, 1 h 15 en train) ch. Professeur de Modern' Jazz cours adult. et enf. (à p. de 4 ans)
Envoyer C.V. à :
École de danse S. POLARD
7 bis, rue Notre-Dame
02100 Saint-Quentin
(16) 23-08-91-27, 23-62-67-69

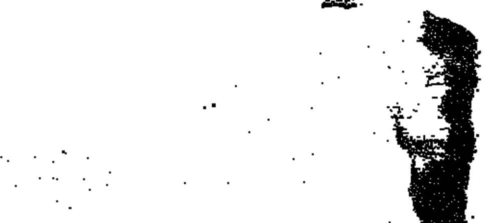












DEMANDES D'EMPLOIS

QUATUOR éditorial aujourd'hui tributaire
Des services fabrication et littéraire
D'une grande maison d'édition

CHACUNE EN SA SPÉCIALITÉ

Etudierait toute proposition
Edition bien sûr mais aussi publicité
Presse, cinéma ou communication.
Ecrire au journal sous nº **8486** pour toute audition
Le Monde Publicité
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 Paris Cedex 15.

capitaux propositions commerciales

VISATON
Nous sommes à la rech. d'un agent commercial général ou d'un représentant de commerce. *Société dynamique, de réputation internationale,* nous sommes spécialisés dans la fabrication de systèmes de haut-parleurs et de leurs composants (enceintes de haut-parleurs, baffles spécial voiture et systèmes de sonorisation prof.) et nous recherchons un distributeur compétent, spécialisé dans la vente de matériel électronique professionnel et de grande distribution, maîtrisant bien le marché national.
Les sociétés intéressées et disposant de réseaux de vente adéquats sont priées de s'adresser à l'adresse suivante :
Code « Sales rep. »
PERMEDIA GmbH.
Cretzschmarstrasse 11, W – 6000 Francfort-sur-le-Main, 90, Allemagne.

Fonderie de fer située dans le péninsule de Setubal (Portugal) cherche agent commercial ou « joint venture » pour diversification de marché.
Contacter FUNDIÇAO MODERNA STA. IRIA. E.N. 10 (km 17) Coina.
2830 BARREIRO, PORTUGAL.
Fax : 351-1/2018509.

Ex-dirigeant PME Paris, 45 ans à Tunis janv. 92, propose collaboration et représentation en Tunisie.
Tél. : (19) 216-1-516-359.

JF quarantaine, TB présentation, ch. place DAME DE COMPAGNIE à Paris, pers. valide, nourrie, logée, sérieuses réf. : 69-25-43-96

Comptable BTS ch. mi-temps ou tps partiel.
Tél. : 64-22-03-32

Superviseur ingénieur
électricité régulation
automatisme, angl. courant, conn. russe, rech. exclusivement sté d'ingénierie PME-PMI, ayant ouverture sur CEI
Tél. : 33-51-24-55

H. 38 ans. Doct. phy. Spéc. méc. des fluides avec exp. en inf. Etudie toute proposition.
Tél. : 46-72-95-75.

Médecin du travail ch. poste service autonome Paris.
R.P. Tél. : 45-32-73-41

HOTELLERIE-RESTAURATION

J.-H. 32 ans, 10 années d'expérience réussie dans la restauration, cherche poste à responsabilité ou gérance.
Étudie toute proposition.
46-51-79-65 (répondeur).

J. H. 26 ans, dég. O.M. Maîtrise Gestion Dauphine angl. et espagn courant, rech poste Export ou Marketing dispon. immédiat. Mobilité
40-09-93-40

Recherche poste
SECRÉTAIRE ASSISTANTE COMMERCIALE
Bilingue
Expérience produits de luxe
Maîtrise Mac Intosh
Tél. 34-12-38-55

JH 38 ans. DEA Sciences-éduc. DEA sociologie français/anglais. Etudie toutes propositions y compris activités temps partiel.
T. 45-89-06-34. (Répondeur).

Juriste, 29 ans, DESS, marchés public. Exp. Dt du travail BTP. Cherche poste entreprise, fédération ou cabinet.
Tél. : 43-26-21-32.

JH 33 ans, recherche poste maquettiste PAO (MAC + PC)
Etudie ttes propositions
Tél. : 42-45-55-72

F. 38 ans avec exp. rech. poste stable stand, accueil, récept., traitement texte Word 5. Libre de suite.
Tél. 48-37-69-78.

40 a. Secrétaire de direction expér., bil. Angl., rech. emploi. Tél. 47-47-45-85.

J.H. 28 ans, technicien publicité, 8 ans d'expér. supports, cherche place stable en agence ou support. Etudie toutes propositions.
Ecrire M. Laroussinie,
15, r. Delpêche. Appt 167
93100 Montreuil.

travail à domicile

FRAPPE DE TEXTES EN FRANÇAIS, ANGLAIS, ALLEMAND, SUR MACINTOSH.
TÉL. : 45-04-47-11

92. Dame tiendrait compagnie personne âgée, l'après-midi.
Promenade, lecture
Tél. : 42-42-42-39.

L'AGENDA

Animaux

Particulier vend jolis chiots Shar-Peïs. Typés. Vaccinés, tatoués.
Tél. : (16) 86-88-93-22
(le soir, après 20 heures)

Cours

MATH +

Centre d'enseignement privé organise deux stages intensifs en MATH et PHYSIQUE/CHIMIE de la 6ᵉ à la TC.
Dates : *du 2 au 6 mars ;* du 9 au 13 mars.
Durée : 10 heures.
Prix : 860 F TTC.
Inscription : 44-85-90-85

COURS D'ARABE

Tous niv. journée ou soir. Formule : intens. extensif.
AFAC. Tél. : 42-72-20-88

PRÉPARATION
ECOLES DE JOURNALISME CFJ, CELSA, IPJ

PREP' ATHENA
Tél. : 48-24-16-11.

enseignement

PRÉPARATION
AUX EXAMENS

Cambridge, First et proficiency :
12 semaines intensives GB/USA/Nvlle-Zélande
Démarrage le 23-03-92.
Documentation gratuite : LSI, 350, rue Saint-Honoré 75001 Paris
Tél. : 42-60-53-70

Canapés

Importateur-Fabricant vend directement en dépôt canapé CHESTERFIELD 100 % cuir. 8 950 F
Tél. : 43-78-18-92

Meubles

UNIC Ameublement
Soldes monstres d'hiver
33, rue du Fbg-St-Antoine
75011 PARIS
43-43-06-73.
1 voyage pour 2 personnes à New-York offert pour tout achat.

Vacances

Tourisme

Loisirs

ENTRE NIMES et MONTPELLIER
au Grau-du-Roi (30)
part. loue studio plain-pied, pr. cple 1 enf. avec petit jard., 100 m plage, tt cft, comm. proche coin très agréable
JUILLET 6 000 F/MOIS
48-47-59-26.
A partir de 19 h 30.

Home d'enfants à la montagne (Jura 900 m alt. près frontière suisse).

PRINTEMPS ÉTÉ

Agrément jeunesse et sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants ds ancienne ferme XVIᵉ siècle confortablement rénovée, chbres de 2 ou 3 avec s. de bns w.-c. Situés au milieu des pâturages et forêts. Accueil volont. limité à 15 enfants, idéal en cas 1ʳᵉ séparation. Ambiance familiale et chaleureuse. Activités : VTT, jeux collectifs, peinture sur bois, initiat. échecs, fabrication du pain. 2 080 F sem./enft.
Tél. : (16) 81-38-12-51

ENTRE NIMES et MONTPELLIER au Grau-du-Roi (30)
Part. loue STUDIO dans petit imm. avec petite terrasse pour couple et 1 enfant. conft, 200 m plage, bien situé, tous commerces.
JUIN : 3 000 F
JUILLET-AOUT : 5 000 F/ms.
Tél. à partir de 19 h 30 : 48-47-59-26.

AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290)
Juin, juillet, septembre
Maison, jardin 4 chambres, salle à manger, cuisine, salle de bains appareils ménagers.
Prix :
Juin-septembre : 4 000 F
Juillet : 5 500 F
Écrire ou téléphoner à :
M. René PERRET
23, rue Moslard
92700 Colombes
Tél. : 42-42-51-56

automobiles

de 5 à 7 CV

A SAISIR
RENAULT 11 SPRING 1.2, 5 P MAI 88, 57 000 KM, 6 CH. ALARME COBRA + AUTORADIO PRIX ARGUS
TÉL. : 46-62-74-18. HB

moins de 5 CV

A vendre URGENT FORD FIESTA 4 CV, modèle 83, 12 000 F à débattre
Tél. : 48-98-41-52

deux-roues

Vds 400 SUZUKI GSXS. Année 86, Mod. 87, B.E.G. Révisée. Kit chaîne, Neuf. 50 000 km. Prix 8 000 F.
Tél. 69-21-52-26 ap. 20 h.

URGENT. A vendre Yamaha 1300 Venture, février 1990. Très bon état. Option. 13 000 km. Prix 60 000 F.
T. : 30-45-49-29 ap. 18 h.

Voitures de collection

PART. VEND COUPÉ **FORD TAUNUS « 2000 Ghia »** 1978. Blanc, toit vinyl noir, 1ʳᵉ main. 83 500 km. Nouveau moteur Sierra à 500 km. Vitres teintées, toit ouvrant. Couche en garage. Etat impeccable. Prix 32 000 F à débattre.
TÉL. : **46-62-73-91**
Soir **49-30-97-01**

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

3ᵉ arrdt

70, RUE DU VERTBOIS
GD STUDIO, s. d. b., poutres, 2ᵉ ét. s/rue, 750 000 F
Tél. : 45-04-24-30.

5ᵉ arrdt

17, RUE SOUFFLOT
270 m² possib. mixte et divisible, gd stand. A saisir.
PPTAIRE - 43-25-55-55.

CLUNY Duplex rénové 4ᵉ ét. Soleil 90 m². 3 200 000 F
SERGE KAYSER 43-29-60-60

CENSIER
rénovation de qualité quelques 3 P. 60 m² et studio 42-89-50-57.

PANTHÉON 5 P.
+ 2 chbres de serv. 5ᵉ asc. Pierre de t. 43-36-17-36

23, RUE DE LA HUCHETTE
Vaste studio + mezzanine RÉNOVÉ. Poutres, s.-de-bns
1 450 000 F – 45-04-24-30.

R. CLAUDE-BERNARD
GD 2/3 P. RÉNOVÉ CCIAL OU BOURGEOIS
Px intéressant - 45-04-24-30.

2 P 600 000 F
TRÈS CALME, cuis., s.-de-bns, w.-c., cave. Imm' ravalé
CASSIL – 45-66-43-43.

6ᵉ arrdt

VAUGIRARD S/jard. 3/4 P. 85 m² + 12 m², balc., box.
Prix : 2 300 000 F
LITTRE 45-44-44-45.

AV. DE L'OBSERVATOIRE beau 5 pces + services, asc. 4 200 000 F. 45-87-95-17

RUE CASSETTE propriétaire vend grand 2 P., soleil, tout confort. Tél. : 43-45-00-75.

7ᵉ arrdt

AV. E.-DESCHANEL
S/Champ-de-Mars 206 m² 4ᵉ ét. Park. - E. Suffren
45-67-88-88

GRENELLE – Séjour + 3 chbres, s/jardin, balcon.
LITTRE 45-44-44-45.

RUE CLER
EXCEPTIONNEL
BEAU STUDIO TT CFT 6ᵉ étg asc. Bon imm. VUE TOUR EIFFEL
790 000 F – 45-66-43-43.

2 P 43 m² 1 140 000F
Appt tt cft. Clair, calme PROX. Mᵒ VANEAU
CASSIL - 45-66-43-43.

LATOUR MAUBOURG 4 P. TT CFT 85 m²
A rénover RARE 3ᵉ étg ascens. Pierre de tail.
2 700 000 F – 45-66-43-43.

ASSEMBLÉE NATIONALE (près) dble liv. + 1 chbre, refait neuf, caractère, prof. lib. possib.
Tél. 43-45-00-75.

Mᵒ ALMA
4ᵉ étage, grand 2 pièces environ 60 m²
46-22-03-80
43-59-68-04

8ᵉ arrdt

PARIS 8ᵉ, RUE LA BOÉTIE
Studio 26 m² dans imm. classé, 1 pièce, kitch., s.d.b., wc, chauff. individuel électrique, 2ᵉ étage, asc., digicode, gard. Faibles charges. Très bon état. Agence s'abstenir.
Prix : 800 000 F.
Tél. : (1) 46-63-49-13 Paris.
Tél. (16) 78-01-74-15 Lyon.

Angle COURCELLES HAUSSMANN. Pier. de t., stand. STUDIO 3 fenêt. s/boulevard. Superbe vue impren. Bns, wc, asc. 470 000 F 48-04-84-48.

9ᵉ arrdt

24, RUE PÉTRELLE
2 appts : 110 m² au 3ᵉ ét. 90 m² au 4ᵉ ét. Immeuble totalement rénové. Asc.
Frais notaire réduits
ARIA 44-53-07-00

PL. ADOLPHE-MAX
Agréable 5 P. Clair S/Square 110 m². A voir. 42-85-83-34.

9ᵉ LAMARTINE
Collaborateur journal vend 76 m² 4 P., grande cuis. 1ᵉʳ ét., calme, clair 1 450 000 F
T. 48-04-79-41 après 18 h

10ᵉ arrdt

HOPITAL SAINT-LOUIS RARE 2 P., 40 m² VUE DÉGAGÉE, cuis., tt conft 4ᵉ étg, rangements.
540 000 F 48-04-35-35.

RUE PARADIS. 2 P. 45 m². Balc. sud. gd stand. Park. 954 000 F 43-22-31-20

11ᵉ arrdt

NATION près métro 2 PCES, tt cft, 2ᵉ ét., clair, digicode, chauff. individuel, faibles charges. 445 000 F.
Créd. T. : 43-70-04-64

12ᵉ arrdt

Mᵒ NATION BD PICPUS Imm. ravalé. Beau studio, cuis. avec coin repas, sal. eau, w.-c., cave. 1ᵉʳ étg. 445 000 F créd. poss. 48-04-84-48.

13ᵉ arrdt

Comme une maison particulière PROX. GOBELINS. Rare 200 m² s/3 nivx 4 250 000 F
SERGE KAYSER : 43-29-60-60.

METRO TOLBIAC STUDIO TT CONFORT 7ᵉ étg asc. Imm. ravalé dble expo., clair, calme
310 000 F – 45-66-01-00.

PLACE D'ITALIE
Particulier VEND dans bel immeuble ART DÉCO

VASTE 7 P.
tout confort en duplex
Prix 4 900 000 F
Tél. : 45-81-46-96.

BD VINCENT-AURIOL
Part. vd 4 P. 84 m². Séj. 3 ch. S. d. b. et S. d'eau, parking. 12ᵉ ét. vue s/tout Paris. 2 100 000 F. T. 45-85-15-53.

14ᵉ arrdt

ANGLE ALÉSIA et PLANTES Pierre de T. Beau 4 PCES s/rue et jard. Plein sud. 3ᵉ ét. asc., interphone 1 650 000 F. 48-04-35-35.

Alésia. P. de t. 6 P. 165 m² serv.
Denfert P. de t. 6 P. 123 m²
Arago stand. 133 m² terras.
Montp. P.d.t.. 7P. 195m², serv.
Montparn. Stand. 4/5 P. 105 m²
Soleil. 2 park. 43-35-18-36.

V. S. PARC MONTSOURIS
2/3 pièces 56 m²
immeuble pierre de taille ravalé cheminée, ascenseur, cave
voie privée
emplacement privilégié
Prix : 1 650 000 F
Tél. matin ou soir
Paris : 45-89-28-75
Prov. : (16) 37-31-18-22.

15ᵉ arrdt

VILLA ORO
Mᵒ CONVENTION

FAÇADE PIERRE SUD-OUEST
3/4 ET 5 PIÈCES
Livraison décembre 92
FINANCEMENT BNP

J.N. COMMERCIALISATION
40-89-00-00
7 JOURS SUR 7.

LE MOTTE-PICQUET VILLAGE
Un bel immeuble de standing à l'orée du Village suisse

Studio, 2, 4 et 5 pièces

Livraison 4ᵉ trim. 1992

J.N. Commercialisation
(1) 40-89-00-00
7 jours sur 7

PROX. PL BRETEUIL BEL APPART. D'ANGLE VRAI 4 P., TT CONFORT Clair. Bel imm. pierre de taille. Gardien. Ascenseur.
3 150 000 F – 45-66-43-43.

RUE LECOURBE
3 P 1 350 000 F
Bel appt tt cft. Clair, calme 4ᵉ étg asc. Imm. P. de tail.
CASSIL – 45-66-43-43.

METRO BOUCICAUT BEAU 2 P TT CONFT étg élevé. Imm. récent CLAIR SANS VIS-A-VIS VUE TOUR EIFFEL
1 550 000 F – 45-66-43-43.

Mᵒ LA MOTTE-PIQUET Proche VILLAGE SUISSE BEAU 2 P TT CFT. Clair, calme
1 150 000 F – 45-66-01-00.

AVENUE DU MAINE
MONTPARNASSE 2 P., tt cft Clair imm. 1930
1 180 000 F – 45-66-01-00.

MAIRIE 15ᵉ
BEAU STUDIO tt cft, cuis. séparée équipée, imm. récent, de STANDING.
750 000 F – 45-66-01-00.

Mᵒ EMILE-ZOLA
EXCEPT 3 P TT CFT VUE TOUR EIFFEL Interphone
1 000 000 F – 45-66-01-00.

16ᵉ arrdt

RUE RAYNOUARD 7 P.
3ᵉ ét. Service, Parking
NOTAIRE 47-05-49-51.

Mᵒ EXELMANS
BEAU 2 P. TT CONFORT Sal. de bains, w.c. Clair calme, gardien, cave
750 000 F – 45-66-01-00.

JASMIN, urgent. A SAISIR 65 m² sud, superbe séj. + chbre 6ᵉ ét. asc. Balc. park. poss. 45-61-00-13.

TROCADÉRO, 190 m²
3 réceptions, 3 chbres.
Parking. 46-22-03-80
43-59-68-04

17ᵉ arrdt

LES HESPÉRIDES COURCELLES WAGRAM
RÉSIDENCE SERVICES
STUDIOS 36 et 38 m² s/rue, calme et jardin.
Terrasses, caves.
Poss. jumelage en 2/3 P. 75 m² envir. Possib. park.
COGEDIM
42-88-99-99
Mᵐᵉ DE SELORGES

Quartier Batignolles, p. de taille. Part. vend grand 5 pces de standing rénové 1ᵉʳ ét., asc., clair. 2 850 000 F.
Tél. : 42-29-37-47 soir.

18ᵉ arrdt

Mᵒ CHATEAU-ROUGE Bel imm. Beau 2 P., entr., cuis., w.-c. 2ᵉ ét. 35 m² – 360 000 F.
Tél. 48-04-35-35.

19ᵉ arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Ptaire vend 2 pces, coin cuis. tt cft. imm. de stand. chf centr., gardien, asc. 565 000 F à débattre. 43-70-04-64

20ᵉ arrdt

20ᵉ MAISON NEUVE
230 m² avec terrasse et jardin privatifs.
Frais notaires réduits.
ARIA CONSEIL 44-53-07-00

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE BOIS
Exceptionnel DUPLEX 6 P. Récept. 85 m². Vue s/BOIS et PARIS. Construction neuve. Tél. : 48-25-58-75.

MONTROUGE. Imm. stand. 1988. 5 P. 125 m² balc., park. s/sol, 6ᵉ et dernier ét. Notaire réduit 2 600 000 F. Exclusiv. S.I. 39-89-92-37.

BOULOGNE
Appartements à vendre
Studio au 6 P. duplex
Vue sur le bois.
Prestations exceptionnelles.
Livraison 1ᵉʳ trim. 93
SACIM : 48-87-50-58.
B.V. sur place : 41-10-85-69.
Lundi, merc., vend., sam.
De 11h à 13h et de 16h à 19h.

LEVALLOIS MAIRIE Imm. récent, gd studio cuis. équip. Balc. soleil, asc., interphone. Box fermé.
750 000 F. 48-04-85-85.

LES TERRASSES
165, rue Gallieni, Boulogne
Imm. neuf, façade pierre.
Spacieux et lumineux appts
3, 4 et 5 P.
Balcons-terrasses SUD
Livraison 2ᵉ trimestre 92
Réalisation SOGEPRO. Visite appt. témoin week-end ou RV JN Commercialisation
40-89-00-00.

CLAMART CENTRE
RÉSIDENCE HUNEBELLE
Studio 2, 3, 4, 5 pièces.
Terrasse, balcon, s/jardin.
Renseignements et visites
Tél. : 46-42-15-47.

LEVALLOIS (limite 17ᵉ)
Neuf, jamais habité. Dern ét. avec terrasse, env. 166 m². Réception double + salon + 4 chambres, 2 s. de bns + 1 s. d'eau, cuisine. Cave. 2 park. Frais notaire réduits.
46-22-03-80, 43-59-68-04

94 Val-de-Marne

NOGENT RER
Très bel imm. ravalé
3 P. CONFORT
A RAFRAICHIR
Prix exceptionnel 840 000 F
Propriétaire : 42-65-11-66.

Province

A voir absolument Port-Camargue ds résid. avec pisc. Marina. Duplex type 2. Terr. Pkg. Urgent. 500 000 F à débattre.
B. 76-58-62-12.
D. 67-45-30-76.

SETE (34) – Plein Sud
Face à la mer et aux plages
Pieds dans l'eau sur marina avec possibilité anneau. Studio-cabine tout confort. Terrasse couverte close par véranda. Meublée pin massif. Parfait état.
Prix : 265 000 F
16-(1) 46-44-30-61 (soir)

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. PARIS, préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-35-43, même le soir.

URGENT ach. PAIEMENT COMPT. Studio, appart. et pavill. même à rénover *Paris, proche banlieue.*
M. Vallerand. 43-70-18-00.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS, RÉSIDENTIEL
TÉL. : (1) 45-62-16-40

VOUS DÉSIREZ VENDRE
un appt avec ou sans cft.
Adressez-vous à un professionnel FNAIM.
Immo-Marcadet 42-52-01-82
88, rue Marcadet, Paris 18ᵉ
FAX 42-55-55-55

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées, 8ᵉ recherche de tte urgence beaux appts de standing, ptes et gdes surfaces.
Évaluation grat. sur demande.
48-22-03-80
43-59-68-04

locations non meublées offres

Paris

16ᵉ, PTE DE SAINT-CLOUD BEAU 2 P. 60 m² cuis., sal. de bains PARFAIT ÉTAT 6 500 F
CASSIL – 45-66-43-43.

15ᵉ. Mᵒ PASTEUR 2-3 P., 65 m². Parfait état, 3ᵉ étg, ascens. Petits balcons 6 700 F.
CASSIL – 45-66-43-43.

GRANDS APPARTS BLD MURAT
IMM. HAUT STANDING
clair, ascenseur, balcon
F4 120 m², 12 850 F + ch.
F4 121 m², 10 500 F + ch.
SOTRAGIM
46-51-43-00

RASPAIL-VAVIN
Grd stand. 3ᵉ asc. 128 m². Salon s.-à-manger. 2 chbres. 15 000 F + ch. 45-31-51-10.

Concorde caract. 140 m². Dble récept. 3 chb. Parquet. Cheminée 16 700 F + charges. GMF 45-04-63-00.

locations non meublées demandes

Paris

Couple retraité de province recherche pied-à-terre. A PARIS. 2 P., cuis., vraie salle de bains. Ascens. Tél. : 3 400 F mens. charge comp.
Tél. : Paris 42-49-59-00
Prov. : (16) 94-78-39-62

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. *pour dirigeants étrangers d'importants groupes* anglo-saxons LUXUEUX APPARTEMENTS QUARTIERS RÉSIDENTIELS et MAISONS OUEST-EST.
TÉL. : (1) 45-27-12-19

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS
Tél. : (1) 45-62-30-00

propriétés

Super affaire en Sarthe. Gde maison, 4 700 m² de terrain, très jolie pelouse avec arbres ; rez-chaussée : sal. à mang., salon avec chem., cuis. amén., 2 chb., 1 bur., sal. de bns, wc ; au 1ᵉʳ ét. : comb. aménagés, 2 chbres de 20 m², 1 sal. de bains ; au sous-sol : 1 chbre, 1 salle de jeux, 1 cave, 1 garage pour 2 voitures
Prix : 500 000 F.
GAIGNON Alain :
(16) 43-79-10-89,
après 18 heures.

maisons individuelles

MEUDON OBSERVATOIRE. Mais. 1900, 125 m², jard. 3 120 000.
PLACIMMO. 47-50-11-56

CLAMART CENTRE
Maison 5 P. 138 m² hab. avec garage dble + jardin.
Prix : 2 137 000 F
40-99-46-04

SUPERBE MAISON 5' Mᵒ PTE ORLÉANS. Gd cft sur 3 nivx. Charme. Calme. Soleil. Jardin. Garage. A VOIR.
3 200 000 F - 43-35-52-82.

immeubles

MILAN - ROME - GENES
IMMEUBLES DE HAUT PRESTIGE
A VENDRE
INTERMEDIAIRES EXCLUS
NEGOCIATIONS DIRECTES
ECRIRE A: FULL PLANNING S.r.l.
VIA G. D'ANNUNZIO, 2/88 - 16121 GENOVA (ITALIE)

pavillons

MAROLLES-EN-BRIE
VAL-DE-MARNE
Villa 7 PIÈCES sur 900 m² terrain. Rez-de-ch. : séjour dble cathédrale, cheminée, 2 chbres, s. de bns, cuis. équip., wc, buanderie. 1ᵉʳ ét. : 2 chbres, s. de bns, dressing. Garage 2 voitures, terrasse 200 m², quartier résidentiel, proche commerces, écoles, lycée, équip. sportifs, golf, tennis, centre équestre.
Prix : 1 600 000 F
Après 19 h : 45-98-12-78

CESSON 77
Gare à 1 km (RER 95)
Mitoyen d'angle, 7 P., 2 sanit. Vue forêt, lac, jard. 350 m² paysagé + 2 terr. Aménagements *déco, alarme. NEUF.*
1 175 000 F. T. 60-63-47-63

140 KM SUD PARIS
RÉGION CHARNY
Habitable 3 P., cuis., bns, wc, grenier, dépend., garage, jardin.
Prix 295 000 F.
Crédit 100 %. THYRAULT
Tél. (16) 86-91-88-54

terrains

On vend terrain d'oliveraie dans la province de Jaen (Espagne). 137 000 oliviers, terrain d'irrigation, usine d'huile, mag., élect.
3 750 000 000 pesetas
CRISTOBAL MORILLAS
C/Ezequiel Solana, 75
28027 MADRID - ESPANA

AIX-EN-PROVENCE
Proche du centre ville avec vue sur Sainte-Victoire, dans 7 ha d'un *domaine prestigieux,* quelques terrains d'exception pour de belles demeures.
Renseignements vente :
IMMOBILIER CONSEIL
4, av. Victor-Hugo
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 42-27-81-78.

PARIS-11ᵉ PRÈS RÉPUBLIQUE
Propriétaire vend terrain 1 460 m², 50 m de façade, COS Habit-Commer 3, bureau 2, activité 3.5.
Prix : 45 000 000 F HT
Tél. : 42-38-56-26.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux

Ventes

CACHAN CENTRE
A 600 mètres du RER
État neuf (imm. 1989), au 2ᵉ étage avec ascens. Env. 220 m² + 4 park. ss-sol. 2 775 000 F + droit enregist.
Tél. : 60-63-47-63

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
16ᵉ CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO
Burx, secrét., tél., télex, fax.
Domicil. : 190 à 395 F/M.
CIDES 47-23-84-21.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE
HOTEL Les Jasmins
37 chambres
Juans-les-Pins
Loyer : 420 000 F
Px de vente : 3 600 000 F.
Ecr. : E.M.B., 9, rue des Atrébates B. 1040 Bruxelles.

MAROC
A vendre
salon de thé, pâtisserie (neuf) à Rabat

425, av. Hassan-II, à côté Hôtel Darcir.
Facilités de paiement, en argent français ou marocain.

Contacter au Maroc :
– Moulay Schriff (Fez) 233-14 ou 401-69
– M. Maji (Rabat) 770-46-58.
– en France : M. Farajallah 47-00-63-86 (répondeur).

EMPLOI

Chaque mercredi (dans Le Monde daté jeudi)

DES OPPORTUNITÉS DANS

Le Monde des Carrières



Le Monde

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
2e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 78 m², 3e étage	64, rue Tiquetonne **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	7 800 + 656 5 616
7e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 80 m², 1er étage	195, rue de l'Université **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	11 000 + 770 7 920
3/4 PIÈCES 105 m², 2e étage	67, avenue de Suffren **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	13 650 + 2 391 9 828
4/5 PIÈCES 105 m², 2e étage	69-71, avenue de Suffren **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	21 000 + 2 348 15 120
8e ARRONDISSEMENT		
6/7 PIÈCES 228 m², 2e étage possib. parking	116, rue La Boétie **SAGGEL – 47-42-44-44**	22 400 + 2 320 16 128
11e ARRONDISSEMENT		
2 PCES IMM. NEUF 46 m², 2e étage box, cave	6, cité de Phalsbourg **CGI – 40-16-28-70**	4 800 + 460
3 PCES IMM. NEUF 71 m², 2e étage box, cave	6, cité de Phalsbourg **CGI – 40-16-28-70**	7 000 + 690
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 1er étage parking, cave	12, rue de Rambouillet **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 550 + 416 3 949
4 PIÈCES 87 m², 2e étage parking, cave	62-64, cours de Vincennes **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	7 200 + 1 529 5 124
13e ARRONDISSEMENT		
2/3 PIÈCES 79 m², 1er étage parking	27-29, avenue Stéphen-Pichon **GCI – 40-16-28-70**	6 800 + 1 570
2 PIÈCES 45 m², 2e étage possib. parking	67, bd. Auguste-Blanqui **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	3 280 + 900 2 632
15e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES 111 m², 5e étage parking, cave	5, boulevard Garibaldi **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	12 200 + 2 300 8 681
2 PIÈCES 52 m², 3e étage parking	21, rue Saint-Lambert **AGIFRANCE – 45-88-45-82** Frais de commission	5 432 + 685 3 865
4 PIÈCES 87 m², 5e-6e étages 2 park., 2 balcons terrasse 27 m²	4, rue du Bocage **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	9 700 + 813 7 254
4 PIÈCES 90 m², 7e étage 2 park., 2 balcons	15, rue Fizeau **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	8 936 + 813 6 750
16e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES DUPLEX 131 m², 5e-6e étages parking	4, rue Félicien-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	18 500 + 900 14 275
2 PIÈCES 62 m², rez-de-ch. cave	20, rue de Lubeck **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 500 + 1 150 4 625
2 PIÈCES 53 m², 7e étage parking, balcon	10-12, rue Auguste-Maquet **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	5 550 + 529 4 266
4 PIÈCES 109 m², 7e étage possib. parking	11-13, rue Gros **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	11 250 + 1 582 8 100
4/5 PIÈCES 128 m², 8e étage possib. parking	1-9, rue Rémusat **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	16 000 + 2 450 11 520
5/6 PIÈCES 184 m², 2e étage	17, chaussée de la Muette **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	25 700 + 2 827 18 504
18e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 55 m², 4e étage parking, balcon	75, rue Philippe-de-Girard **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	2 750 + 910 2 250
19e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 45 m², 3e étage parking, cave	21, rue d'Annam **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 000 + 750 2 846
5 PIÈCES 103 m², 8e étage parking, cave	2-10, rue de Joinville **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 960 + 1 500 6 376
78 - YVELINES		
4 PIÈCES 92 m², 4e étage parking, cave	**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** 40 *quater*, rue des Ursulines **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 021 + 940 5 707
PAVILLON 6 PIÈCES 121 m², jardin garage	**VILLEPREUX** 6, impasse de la Fontaine **AGIFRANCE – 30-44-01-13** Frais de commission	7 026 + 345 4 999
92 - HAUTS-DE-SEINE		
2/3 PIÈCES 51 m², 3e étage parking	**BOULOGNE** 229, boulevard Jean-Jaurès **GCI – 40-16-28-71**	4 353 + 598
4 PIÈCES 125 m², 1er étage 2 parkings cave	**BOULOGNE** 33-35, rue Anna-Jacquin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	13 406 + 2 720 9 540
4 PIÈCES 90 m², 3e étage parking	**COURBEVOIE** 35, rue Pierre-Lhomme **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 300 + 807 6 625
5 PIÈCES 105 m², 1er étage parking	**COURBEVOIE** 33, rue Pierre-Lhomme **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 700 + 735 6 925
2/3 PIÈCES 90 m², 1er étage possib. parking	**NEUILLY-SUR-SEINE** 5, rue du Général-Lanrezac **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 960 + 500 5 282
4 PIÈCES 96 m², 2e étage possib. parking balcon	**NEUILLY-SUR-SEINE** 223, avenue Charles-de-Gaulle **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	9 890 + 1 512 7 391
4 PIÈCES 121 m², 5e étage	**NEUILLY-SUR-SEINE** 98, rue de Longchamp **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	12 500 + 1 813 8 895
5 PIÈCES 168 m², 2e étage	**NEUILLY-SUR-SEINE** 14, rue Chauveau **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	17 500 + 1 841 12 453
3 PIÈCES 74 m², 5e étage parking, cave	**SAINT-CLOUD** 2, square Sainte-Clotilde **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 140 + 620 4 370
4 PIÈCES 96 m², 1er étage parking, cave	**SAINT-CLOUD** 10, square de l'Hippodrome **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 111 + 960 5 772
2 PIÈCES 60 m², 4e étage parking, cave	**SURESNES** 20, rue Salomon-de-Rothschild **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 126 + 855 2 936
94 – VAL-DE-MARNE		
2 PIÈCES 45 m² rez-de-chaussée parking	**NOGENT-SUR-MARNE** 68, rue François-Rolland **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	4 965 + 430 4 124
4 PIÈCES 87 m², 2e étage parking	**NOGENT-SUR-MARNE** 68, rue François-Rolland **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 080 + 870 6 461
2 PIÈCES 41 m², 6e étage parking	**SAINT-MANDÉ** 2, avenue Joffre **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	4 167 + 536 3 294
2 PIÈCES 50 m², 4e étage parking, cave	**VINCENNES** 27, avenue du Petit-Parc **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 393 + 500 3 838

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE

















VIE DES ENTREPRISES

Pour développer son réseau européen

TAT cherche à s'allier à une compagnie aérienne étrangère

Le groupe Transport aérien transrégional (TAT) cherche un allié dans le transport aérien qui pourrait prendre environ 20 % de son capital, a déclaré son président M. Michel Marchais. Cette alliance pourrait se *concrétiser d'ici la fin de l'année*. Plusieurs compagnies aériennes, dont British Airways et l'américain United Airlines, figurent parmi les candidats. Air France, actionnaire à 35 % de la compagnie régionale depuis 1989, avait dû se retirer à la demande de la *Commission européenne à la suite de* la prise de contrôle d'Air Inter et d'UTA.

La compagnie régionale, une des principales bénéficiaires de la libéralisation du transport aérien français, ouvre dix lignes européennes, sur les quinze qui lui ont été accordées, durant le premier semestre 1992. *« Notre réseau européen ne peut vivre que s'il est attelé à un réseau mondial »*, a estimé son président. TAT, qui a accolé European Airlines à son nom, prévoit de conquérir d'ici trois ans 11 % de parts du marché sur les lignes ouvertes en 1992 et vise essentiellement une clientèle d'affaires.

Face à ces perspectives de développement, le groupe a décidé de procéder à une augmentation de capital de 100 millions de francs réservée aux seuls actionnaires de la société-mère. Actuellement, le capital de TAT se répartit entre 72,02 % pour la SASMAT, holding familial de la famille Marchais, près de 25 % pour le Crédit national et 3 % pour le personnel et différents actionnaires. Le groupe se réserve, en outre, la possibilité de compléter son augmentation de capital par une émission d'obligations convertibles en actions, à concurrence de 100 millions de francs.

Le réseau européen entraînera une perte d'exploitation sur les lignes nouvelles de 80 millions de francs et ne devrait être bénéficiaire que d'ici trois ans, prévoit M. Marchais. En 1991, le groupe a réalisé, malgré la crise, un bénéfice de 40 millions de francs après impôts. Le chiffre d'affaires, en progression de 17 % (hors vente de matériels) par rapport à l'exercice précédent, s'est élevé à 2 420 millions de francs. En 1992, le *groupe table sur un bénéfice* du même niveau que celui de l'an passé et sur une progression de 12 % de son chiffre d'affaires.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ALLIANCE

□ **Cap Gemini Sogeti se renforce au Benelux.** – Cap Gemini Sogeti, première société européenne de services et de conseil en informatique, et The World Software Group (WSG), principal actionnaire de Volmac, SSCI *leader aux Pays-Bas, ont annoncé*, mercredi 26 février, la création d'une société commune au Benelux. Baptisée Newco, celle-ci détiendra désormais les participations respectives de Cap Gemini Sogeti dans Cap Gemini Pandata, et de WSG dans Volmac, regroupant ainsi au Benelux plus de 4 000 professionnels pour un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs environ. Cap Gemini Sogeti sera *majoritaire dans* Newco.

RÉSULTATS

□ **SCIC : hausse du chiffre d'affaires et des profits.** – Le groupe SCIC, filiale immobilière de la Caisse des *dépôts, affiche pour 1991 un chiffre* d'affaires en hausse de 15 %, à 6,8 milliards de francs, et une progression semblable de son résultat avant impôts à 308 millions hors HLM et 480 millions y compris les HLM (dont 90 millions liés à des cessions de patrimoine). Le groupe – organisé désormais autour de ses trois métiers (promotion, services, patrimoine) – a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs en 1991 dans la promotion (marque Capri, 2,2 milliards en 1990), secteur qui a dégagé 52 millions de résultats *en 1991 mais pour lequel 100 millions* ont été provisionnés.

□ **Unilever : résultats stables.** – La *multinationale* anglo-néerlandaise Unilever a dégagé en 1991 un bénéfice net de 11,4 milliards de francs (+5 %) sur un chiffre d'affaires de 229,2 milliards de francs. Présentant mardi 25 février ces résultats, le président d'Unilever, M. Floris Maljers, s'est déclaré *« pas mécontent du tout »* de cette croissance modérée, essentiellement due à un resserrement des coûts (de production et financiers), *mais réalisés dans une conjoncture* difficile. En Amérique du Nord, où elle réalise 20 % de son chiffre d'affaires, la multinationale a vu son bénéfice d'exploitation régresser. Celui-ci est resté stable en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est et a progressé de 3 % en Europe. – *(Corresp.)*

CESSION

□ **Rhône-Poulenc va céder sa filiale Rhovyl à un pool de repreneurs.** – Le groupe chimique Rhône-Poulenc a informé les salariés de Rhovyl, lundi 24 février, de la cession prochaine de cette filiale implantée à Tronville-en-Barrois (Meuse), à *la Compagnie* financière du Lorrain, un holding créé pour la circonstance par trois investisseurs : la Compagnie financière du Barrois gérée par M. Alain Regad (55 % du capital), le groupe textile VEV (20 %) et la société d'investissement Euris dirigée par M. Jean-Charles Naouri (25 %). En perte de vitesse depuis plusieurs années, Rhovyl ne réalise plus qu'une centaine de millions de francs de chiffre d'affaires pour un résultat *« proche de l'équilibre »*.

NOMINATIONS

□ **Jacques Barraux, nouveau directeur de la rédaction de « l'Expansion ».** – Jacques Barraux, quarante-neuf ans, directeur de la rédaction du mensuel *l'Entreprise-A pour affaires*, a été nommé directeur de la rédaction de *l'Expansion*. Il remplace Bernard Guetta (*le Monde* du 26 février). Président depuis 1989 de l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF), Jacques Barraux a collaboré au *Nouvel Economiste* et à *l'Usine nouvelle* et a fondé *la Revue française de gestion*.

MARCHÉ

□ **Elf Aquitaine rachète 650 stations-service et 3 raffineries à BP en Afrique.** – *Elf Aquitaine va racheter* à la compagnie britannique BP un réseau de distribution de plus de six cent cinquante stations-service en Afrique de l'Ouest et en Tunisie, soit une part de marché de plus de 14 % sur cette zone, a indiqué, le 25 février, la compagnie française. Effective d'ici à juin 1992, cette opération, qui inclut aussi trois raffineries, concerne douze pays parmi lesquels le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et la Tunisie.

CRISES

□ **Fiat Auto met 28 000 salariés au chômage technique.** – 28 000 salariés de la société automobile italienne Fiat Auto ont commencé lundi une semaine de chômage technique, permettant de réduire la production de 15 000 voitures. Une autre semaine de chômage technique sera organisée à partir du 2 mars pour 21 000 employés, avec l'objectif de réduire encore la production de 12 000 unités. Il y a quelques semaines, Fiat avait demandé au gouvernement italien l'autorisation *de mettre en préretraite en* 1992 4 930 employés, pour diminuer le poids de ses effectifs excessifs, estimés par le groupe à 10 300 personnes.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 février ⬇

Tassement

La Bourse de Paris a marqué une *pause, mardi 25 février, en milieu de* séance, avant de virer à la baisse à la suite de la multiplication de prises de bénéfice. En hausse de 0,04 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait, trois quarts d'heure plus tard, un gain de l'ordre de 0,75 % avant de revenir quasiment au niveau de la veille vers midi. En début d'après-midi il revenait à – 0,33 %. Des acheteurs français qui avaient participé avec les étrangers à la hausse du marché depuis une huitaine de jours ne sont pas là, notent des professionnels. Par ailleurs, des opérateurs dégageaient des bénéfices après les gains importants engrangés ces derniers jours. L'annonce d'un excédent de 3,6 milliards de francs de la balance commerciale en janvier ne provoquait pas de réactions particulières dans les salles de marché, où l'on note, en revanche, la révision en nette baisse de la croissance en 1991 : + 1 % *pour l'année*.

Au cours de cette séance de baisse – la première depuis six journées consécutives de hausse – les *principales progressions étaient* emmenées par la Bafip, Essilor et la Financière Robur. Du côté des baisses figuraient Métrologie, Gerland et Schneider. Pendant cette séance se déroulait devant le tribunal de commerce de Paris une nouvelle audience consacrée à l'affaire Perrier. Nestlé, qui a déposé une OPA sur le fabricant d'eau minérale, a demandé au tribunal d'annuler la cession de l'autocontrôle de Perrier au groupe Saint Louis, cession qui a été réalisée au début du mois de janvier juste avant le raid boursier.

NEW-YORK, 25 février ⬇

Ventes bénéficiaires

Des ventes bénéficiaires se sont produites, mardi 25 février, à Wall Street. Elles ont été assez modérément absorbées. Après avoir baissé de plus de 30 points, l'indice Dow Jones enregistrait encore une perte *de 24,60 points en clôture* pour s'inscrire à la cote 3 257,82. Le bilan de la séance a été conforme à ce résultat. Sur 2 197 valeurs traitées, 1 052 *se sont repliées, 654 ont monté* et 491 n'ont pas varié.

Simples ventes bénéficiaires consécutives au dernier accès de hausse, qui avait conduit le marché américain sur de nouveaux sommets ? Pour partie. Mais les investisseurs ont été surtout très impressionnés par la chute *de l'indice de confiance des consommateurs* envers l'économie, tombé en février à son plus bas niveau depuis 1974. La centrale du patronat améri*cain a déclaré que le phénomène* reflétait un pessimisme renforcé pour l'avenir avec un chômage et une inflation accrus. On ne saurait mieux dire. M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, n'y est pas étranger, ayant déclaré que la reprise économique pourrait *« flancher »* malgré les récents signes d'amélioration.

VALEURS	Cours du 24 fév.	Cours du 25 fév.
Alcoa	70 1/8	69 1/4
ATT	37 3/8	37
Boeing	47	46 1/4
Chase Manhattan Bank	24 7/8	24
Du Pont de Nemours	47 1/8	47
Eastman Kodak	46 1/8	45 3/4
Exxon	57 5/8	57 1/4
Ford	38 7/8	35 5/8
General Electric	80 1/4	79 3/8
General Motors	37 3/4	38 1/2
Goodyear	84	82 1/8
IBM	89 3/8	88 1/8
ITT	80 1/4	80
Mobil Oil	60 7/8	62 1/4
Pfizer	73 7/8	74 1/4
Schlumberger	60 1/8	60
Texaco	58 3/4	59 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	153 1/2	149 3/4
Union Carbide	24 3/4	24 1/2
United Tech.	50 1/4	50 3/8
Westinghouse	20 7/8	20 1/2
Xerox Corp.	78 5/8	78

LONDRES, 25 février ⬇

Irrégulière

Les valeurs ont évolué très irrégulièrement, mardi 25 février, au Stock Exchange, pour finalement terminer en baisse. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 12,9 points, soit un repli de 0,5 % à 2 546,8. Le volume des échanges s'est élevé à 510,2 millions de titres contre 438,3 millions la veille.

Le marché avait démarré sur une note positive (+ 10 points), stimulé par les résultats meilleurs que prévu de National Westminster. En milieu de séance, sous la pression de prises de bénéfice, il perdait la totalité de ses gains initiaux, avant de plonger dans le rouge en fin de journée avec l'ouverture en net recul de Wall Street.

TOKYO, 26 février ⬆

La hausse s'accélère

Deuxième journée de hausse, mercredi 26 février, au Kabuto-cho. Encore très lent la veille, le mouvement, cette fois, s'est accéléré et, à la clôture, l'indice Nikkei s'établissait à la cote 21 364,77 avec un gain de 339,22 points (+ 1,61 %).

Selon les professionnels, ce sursaut a été essentiellement dû aux achats liés aux contrats à terme en ce premier jour de mois boursier ainsi qu'à l'espoir toujours tenace d'une baisse des taux d'intérêt. M. Paul Migliorato, gérant de portefeuille chez *Jardine Fleming Securities, pense que* l'optimisme pourrait revenir lentement sur le marché. *« Le fait que la cote se soit maintenue au-dessus des 21 000 points conduit les boursiers à estimer que la Bourse a pour l'instant touché le fond. »*

VALEURS	Cours du 25 fév.	Cours du 26 fév.
Akai	680	663
Bridgestone	1 060	1 070
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	2 080	2 080
Honda Motors	1 500	1 510
Matsushita Electric	1 340	1 340
Mitsubishi Heavy	631	635
Sony Corp.	4 020	4 020
Toyota Motors	1 450	1 460

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4019	4001	I.P.B.M.	70	...
Arnault Associés	281	....	Loca investis.	207	...
B.A.C.	88	....	Locamic	78	..
Bque Vernes	799	...	Matra Comm.	109	109 90
Boiron (Ly)	365	364	Molex	175	...
Boisset (Lyon)	230	....	Publ. Filipacchi	363	358
C.A.L-de-Fr. (C.C.I.)	766	738	Razel	440	.
Calberson	395	...	Rhone-Alp. Ecu (Ly.)	339	...
Cardif	825	839	Select Invest (Ly)	81 25	..
C.E.G.E.P.	180	...	Serbo	319	...
C.F.P.I.	265	...	S.M.T. Goupil	130	...
C.N.I.M.	960	949	Sopra	275	....
Conforama	1033	....	TF1	389 50	387
Creeks	221	....	Thermador H. (Ly)	346	....
Dauphin	330 70	....	Unilog	211	....
Delmas	1100	...	Viel et Cie	98	.
Demachy Worms Cie	340	....	Y. St-Laurent Groupe	820	822
Devanlay	980	970			
Deville	220	....			
Dolisos	125	....			
Editions Belfond	220	....			
Europ. Propulsion	237	....			
Finacor	108 30	....			
GFF (group.fon.f.)	123	123			
Grand Livre	350	....			
Gravograph	190	....			
Guntoli	800	800			
Idianova	100	....			
Immob. Hôtelière	1030	...			
Interm. Computer	158	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 février 1992
Nombre de contrats estimés : 110 164

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	107,66	109,10	109,84
Précédent	107,46	108,88	109,08

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	Juin 92
108	0,06	1,47	0,40	0,43

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 19 584

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 953	1 968,50	1 995
Précédent	1 977,50	1 993	2 011,50

CHANGES

Dollar : 5,63 F ⬆

Mercredi 26 février, le dollar poursuivait son ascension sur le marché des changes européens et japonais, malgré l'annonce d'une chute de la confiance des consommateurs américains *(lire page 24)*. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,63 francs contre 5,6065 francs à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	25 fév.	26 fév.
Dollar (en DM)	1,6497	1,6590
TOKYO	**25 fév.**	**26 fév.**
Dollar (en yens)	129,32	129,73

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (26 février) .... 9 3/4-9 7/8 %
New-York (25 février) .... 3 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*	24 fév.	25 fév.
Valeurs françaises	112,20	111,20
Valeurs étrangères	105,60	104,60
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	523,20	524,50
(SBF, *base 1 000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 976,50	1 953,50
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	24 fév.	25 fév.
Industrielles	3 282,42	3 257,83
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	24 fév.	25 fév.
100 valeurs	2 559,70	2 546,80
30 valeurs	1 999,70	1 989,90
Mines d'or	128,60	129,80
Fonds d'Etat	88,19	88,31
FRANCFORT	24 fév.	25 fév.
Dax	1 729,10	1 722,30
TOKYO	25 fév.	26 fév.
Nikkei *Dow Jones*	21 026	21 365
Indice général	1 536	1 552

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,6360	5,6390	5,7155	5,7215
Yen (100)	4,3407	4,3448	4,3912	4,3981
Ecu	6,9542	6,9610	6,9517	6,9633
Deutsche mark	3,3965	3,4005	3,3986	3,4047
Franc suisse	3,7423	3,7469	3,7678	3,7700
Lire italienne (1000)	4,5270	4,5330	4,5050	4,5143
Livre sterling	9,7953	9,8034	9,7894	9,8038
Peseta (100)	5,4213	5,4269	5,3889	5,3997

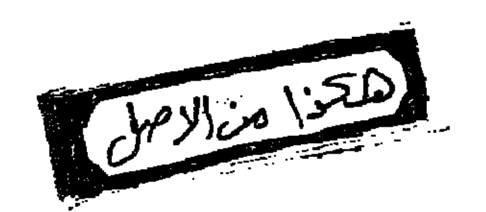
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	4 1/16	4 3/16	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
Yen (100)	5 3/8	5 1/2	5 1/16	5 3/16	4 7/8	5
Ecu	9 13/16	9 15/16	9 7/8	10	9 7/8	10
Deutsche mark	9 7/16	9 9/16	9 1/2	9 5/8	9 7/16	9 9/16
Franc suisse	7 7/16	7 9/16	7 1/2	7 5/8	7 3/8	7 1/2
Lire italienne (1000)	11 7/8	12 1/8	11 3/4	12	11 5/8	11 7/8
Livre sterling	10 1/4	10 3/8	10 1/8	10 1/2	10 1/16	10 3/16
Peseta (100)	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 3/16	12 7/16
Franc français	9 7/8	10	9 7/8	10	9 3/4	9 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le *marché interbancaire des devises*, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



هكذا من الأصل



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 26 FÉVRIER

Cours relevés à 10 h 12

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4300	C.N.E 3%	4320	4320	4320	....
888	B.N.P. T.P.	871	872	872	+ 0 11
842	Cr.Lyon. T.P.	852	852	852	....
1245	Renault T.P.	1279	1274	1274	- 0 39
1460	Rhône Poul. T.P.	1518	1485	1485	- 2 17
1073	Saint Gobain T.P.	1090	1094	1094	+ 0 37
901	Thomson T.P.	915	....	....	....
776	ACCOR	779	787	785	+ 0 77
740	Air Liquide	748	745	745	- 0 40
605	Alcatel-Alsthom	598	600	601	+ 0 50
1500	Ale.Superm.	1515	1529	1529	+ 0 92
330	A L S P I	330	320	320	- 3 03
530	AGF Sté Centrale	530	529	529	- 0 19
1110	Aux. Entrepr.	1055	1050	1050	- 0 47
161	Avenir H. Média	159	160	160	+ 0 63
930	Axa (ex Cie Midi)	942	941	945	+ 0 32
139	Bafip	170	185	185	+ 8 82
129	Bail-Equipem.	145 20	145	145	- 0 14
750	Bail Investiss.	755	755	755	....
490	Bancaire	498	503	503	+ 1 00
680	Bazar H.-V.	706	709	709	+ 0 42
585	Beghin-Say	599	598	596	- 0 50
1090	Berger (M.)	1080	1080	1080	....
340	Bertrand Faure	355	355	355	....
670	Bic	682	689	689	+ 1 03
1040	B.I.P.	1070	....	....	....
320	BIS	309	307	307	- 0 65
365	B N P (CI)	354 50	354	354	- 0 14
775	Bolloré Tech.	800	800	800	....
2900	Bongrain	2770	2780	2780	+ 0 36
800	Bon-Marché	805	808	808	+ 0 37
590	Bouygues	611	608	610	- 0 16
123	BP France	123 10	124	124	+ 0 73
1110	B S N	1087	1088	1090	+ 0 28
1080	Canal Plus	1094	1088	1086	- 0 73
300	Cap Gem.S	307	308	308 80	+ 0 59
2460	Carrefour	2491	2495	2500	+ 0 36
158	Casino	159	159	158	- 0 63
100	Casino ADP	99	100	100	+ 1 01
1920	Castorama D.I.	1992	1990	1990	- 0 10
193	C.C.F.	198 90	198 50	199 20	+ 0 15
53	CCMC Ly.	58 30	56	56	- 3 95
370	C.D.M.E.	372	370	370	- 0 54
192	C.E.G.I.D.	198	195 10	195 10	- 1 46
159	Centrest (Ny)	155 50	156 10	156 10	+ 0 39
385	C.E.P. Comm.	404	410	410	+ 1 49
124	Cerus	136 10	135 50	135 50	- 0 44
730	Cetelem	778	775	775	- 0 39
305	CF Int.	301	300 10	300 10	- 0 30
350	CGI Info.	343	346 80	346 80	+ 1 11
1170	C G I P	1141	1146	1150	+ 0 79
575	CGP	591	....	....	....
1140	Chargeurs S A	1171	1171	1175	+ 0 34
375	Christian Dior	389	385	385	- 1 03
580	C I C A (M)	578	560	560	- 3 11
315	Ciments franç.	313 70	310 50	310 50	- 1 02
705	Clarins	707	705	705	- 0 28
510	Club Méditer.	530	525	535	+ 0 94
193	CMB Packa.	183 10	182 80	182 80	- 0 16
790	Colas	798	762	762	- 4 51
270	Cpt. Entrep.	259	262	262	+ 1 16
1220	Compt Mod.	1243	1234	1234	- 0 72
270	CPR (Paris Réo.)	254	255	255	+ 0 39
1000	Créd. Foncier	985	998	997	+ 1 22
235	Crédit Loc France	237	236 10	236 10	- 0 38
590	Cr Lyon.(CI)	559	560	560	+ 0 18
1110	Credit Nat.	1147	1150	1150	+ 0 26
245	CSEE	250	250	250	...
2650	Damart	2799	2800	2800	+ 0 04
345	Dassault Aviation	345	345	345	....
195	Dassault Electr.	198	195 50	195 50	- 1 26
1410	De Dietrich	1401	1400	1400	- 0 07
90	Dév.P.d.C.(Li)	99	100	100	+ 1 01
168	Dév.R.Sud-Est	164 90	163	163	- 1 15
280	D M C	287	285	285	- 0 70
405	Docks France	417	417	417	....
330	Dynaction	345	341 50	341 50	- 1 01
2200	Eaux (Gle)	2236	2233	2239	+ 0 13
800	E.B.F.	808	800	800	- 0 99
410	Ecco	398	400	400	+ 0 50
375	Elf Aquitaine	379 10	383	383 90	+ 1 27
260	Erap-Elf (Certif)	267	266 50	266 50	- 0 19
380	Essilor	407	405	405	- 0 49
181	Essil.Int.(DP)	187	187 10	187 10	+ 0 05
670	Esso	661	660	660	- 0 15
1440	Eurafrance	1460	1461	1461	+ 0 07
575	Eurocom	570	570	570	....
149	Eurodisneyland	152 30	152 90	152 80	+ 0 33
890	Europe 1	892	895	895	+ 0 34
44	Eurotunnel	45 10	45 50	45 40	+ 0 67
1490	Exor	1490	....	....	....
118	Finextel	118 60	117 20	117 20	- 1 18
325	Fives Lille	350	350 50	350 50	+ 0 14
2740	Fromager. Bel	2780	....	....	....
1470	Gal.Lafayette	1535	1515	1515	- 1 30
1960	G.A.N.	1966	1970	1970	+ 0 20
500	Gascogne (B)	520	....	....	....
1280	Gaz et Eaux	1329	1320	1320	- 0 68
625	Geophysique	626	621	621	- 0 80
665	Gerland Ly.	581	....	....	....
475	Groupe Cité	490	494	494	+ 0 82
390	GTM-Entrep.	385	387 90	387 90	+ 0 75
1510	Guyenne-Gasc.	1540	1520	1520	- 1 30
155	Hachette	162	163 50	165 50	+ 2 16
485	Havas	486 10	489	489	+ 0 60
370	Idia	367	367 90	367 90	+ 0 25
300	Imétal	311	310	310	- 0 32
145	Immob. Phénix	147	145 30	145 30	- 1 16
81	Ingénico	86	85	85	- 1 16
5550	Inst. Mérieux	5650	5640	5640	- 0 18
445	Interbail	449	449	449	....
700	Intertechnique	720	720	720	....
900	J. Lefebvre	910	910	910	....
580	Klépierre	593	593	593	....
705	Labinal	763	763	763	....
355	Lafarge	351	352 70	352 70	+ 0 48
315	Lebon	320	316 50	316 50	- 1 09
4100	Legrand	4202	4225	4240	+ 0 90
2340	Legrand (DP)	2400	2400	2400	....
415	Legris Industries	423 70	426	426	+ 0 54
695	Locindus	695	690	690	- 0 72
4610	L.V.M.H.	4581	4581	4599	+ 0 39
510	Lyon.Eaux/Dumez	497	501	505	+ 1 61
118	Majorette Ly.	130	129 30	129 30	- 0 54
340	Mar. Wendel	340	332 10	332 10	- 2 32
172	Matra	184 90	183	183	- 1 03
535	Merlin-Gerin	528	528	528	...
83	Metaleurop	90	90	90	. .
42	Métrologie In.	31 50	33 50	33 50	+ 6 35
168	Michelin	164 90	165 10	165 90	+ 0 61
156	Min. Salsig (Ns)	156 10	...	...	..
75	MMB	78 90	78 95	78 95	+ 0 06
166	Moulinex	169 20	169	169	- 0 12
1180	Navig. Mixte	1170	1170	1170	...
101	Nord-Est	109 10	109 10	109 10	..
280	Nordon (Ny)	286	285 20	285 20	- 0 28
455	Nouv Galeries	465	....	....	....
166	Olipar	177	176	176	- 0 56
760	Oréal	758	761	762	+ 0 53
395	Paribas	410	410	412	+ 0 49
190	Pechiney Int.	188	187 10	187 10	- 0 48
330	Pechiney (CIP)	336 50	334	334	- 0 74
1490	Pernod Ricard	1514	1516	1518	+ 0 26
730	Peugeot	730	733	733	+ 0 41
275	Pinault	289 50	289 90	289 90	+ 0 14
630	Plastic-Omn.	645	646	646	+ 0 16
470	Poliet	473	....	...	....
705	Primagaz	701	707	707	+ 0 86
850	Printemps	841	835	835	- 0 71
3030	Promodès	3029	3035	3035	+ 0 20
545	Radiotechn.	589	581	581	- 1 36
5390	Redoute (La)	5270	5250	5250	- 0 38
184	Rémy Cointreau	190	195	195	+ 2 63
610	R. Poulenc CIP	594	596	597	+ 0 51
310	Robur Financ.	322	....	....	....
61	Rochette(La)	68	68	68	..
2130	Roussel Uclaf	2160	2179	2179	+ 0 88
2900	R. Impé.Ly *	2935	...	...	.
183	Sade (Ny)	182	181 50	181 50	- 0 27
1780	Sagem	1755	1691	1691	- 3 65
530	Saint Gobain	532	531	533	+ 0 19
1300	Saint Louis	1340	1341	1360	+ 1 49
1670	Salomon Ly.	1680	1679	1679	- 0 06
330	Salvepar (Ny)	320	....	...	...
1190	Sanofi	1190	1200	1192	+ 0 17
1530	S A T	1574	1577	1577	+ 0 19
230	Saut. Châ.	231 50	....	....	....
1060	Saupiquet (Ns)	1085	1083	1083	- 0 18
690	Schneider	690	690	686	- 0 58
19 50	SCOA	20	20	20	....
480	Scor s.a.	465	....	....	....
1970	S.E.B.	1955	1955	1955	....
480	Sefimeg	465	460	468	+ 0 65
113	Selectibanque	112	112 50	112 50	+ 0 45
220	Sextant A.	227	228	228	+ 0 44
830	S F I M	850	850	850	....
235	S.G.E.	247	244 80	244 80	- 0 89
460	Simco	459 90	458	456	- 0 85
835	Sk. Rossignol	836	....	...	....
500	Sligos	492	494	494	+ 0 41
545	Société Géné.	537	539	540	+ 0 56
65	Sodexco(E)	71	71 50	71 50	+ 0 70
144	Sodero(Ns)	140 50	145	145	+ 3 20
970	Sodexho	950	959	959	+ 0 95
78	Sogenal(Ny)	83 80	84	84	+ 0 24
385	Sogerap	372	372 10	372 10	+ 0 03
1430	Som-Allib.	1415	1410	1410	- 0 35
415	SOPHIA	395	403	403	+ 2 03
1517	Source Perrier	1517	....	....	....
810	Sovac	826	828	828	+ 0 24
330	SPEP	340	....	....	....
330	Spie-Batignol	330 50	339	339	+ 2 57
790	Strafor Facom	777	...	..	....
340	Suez	337 40	337 90	338 20	+ 0 24
1170	Synthélabo	1182	1194	1194	+ 1 02
162	Thomson CSF	163 90	161 80	161 80	- 1 28
260	Total	250 50	251 50	251 90	+ 0 56
170	- (certif)	167	166 50	166 50	- 0 30
220	Truffaut Fin.	223	220 50	220 50	- 1 12
570	U.A.P.	558	560	560	+ 0 36
285	U F B Locab.	310	310	310	....
730	U I C	725	731	731	+ 0 83
480	U I F	465	460	460	- 1 08
720	U I S	725	....	....	....
515	Unibail	518	517	517	- 0 19
705	Valéo	689	687	686	- 0 44
275	Vallourec	273 20	273 10	273 10	- 0 04
325	Via Banque	323	325	325	+ 0 62
370	Worms et Cie	367	367	367	...
1300	Zodiac	1302	1300	1300	- 0 15
1030	Elf Gabon	1035	1039	1039	+ 0 39
123	Artex	115 20	...	....	....
155	Amer. Barrick	153	151	151	- 1 31
119	Amer. Express	118	118 70	118 70	+ 0 59
215	A.T.T.	208 50	....	....	....
178	Anglo Amer.C.	185	185 40	185 40	+ 0 22
350	Amgold	350	344	344	- 1 71
250	Banco Santander	245	....	....	....
840	B.A.S.F.	836	....	....	....
1020	Bayer	1015	1020	1020	+ 0 49
41	Blenheim Plc	41 50	...	....	...
45	Buffelsfont.	42	41 80	41 80	- 0 48
138	Chase Manh.	135	134 50	134 50	- 0 37
2540	Daimler Benz	2550	2550	2550	....
132	De Beers	136 20	136	136	- 0 15
2460	Deutsche Bank	2468	2460	2460	- 0 32
1220	Dresdner Bank	1215	1212	1212	- 0 25
61	Driefontein	61	60 70	60 70	- 0 49
265	Du Pont-Nem.	266	267	267	+ 0 38
260	Eastman Kodak	258 20	260 50	260 50	+ 0 89
15 50	East Rand	15	14 90	14 90	- 0 67
40	Echo Bay	40 50	40	40	- 1 23
230	Electrolux	242	....	....	....
105	Ericsson	107 90	106 10	106 10	- 1 67
325	Exxon Corp	321 30	....	..	....
220	Ford Motor	203 50	204 90	204 90	+ 0 69
48	Freegold	47 80	47 40	47 40	- 0 84
16	Gencor	16 45	....	....	....
450	Gén. Elect.	440 60	447 60	447 60	+ 1 59
220	Gén. Motors	202 50	207 10	207 10	+ 2 27
360	Géné. Belgique	370	374 50	374 50	+ 1 22
92	Gd. Métropol.	93 10	93	93	- 0 11
56	Guinness	58	58	58	....
21	Hanson PLC	21 45	21 60	21 60	+ 0 70
31	Harmony Gold	31 55	31 65	31 65	+ 0 32
425	Hewlett Packard	410	410	410	...
37	Hitachi	37 20	37 20	37 20	....
860	Hoechst	895	....	...	...
90	Homestak.	87 10	86	86	- 1 26
125	I.C.I.	129	127 30	127 30	- 1 32
510	I.B.M.	502	504	504	+ 0 40
345	I.T.T.	340	340	340	....
179	Ito Yokado	177 10	180 70	180 70	+ 2 03
59	Matsushita	58 40	59 10	59 10	+ 1 20
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
236	Mc Donald's	235	240 10	240 10	+ 2 17
825	Merck	846	862	862	+ 1 89
525	Minnesota M.	529	...	....	....
48	Mitsubishi	47 95	48	48	+ 0 10
340	Mobil corp.	340 20	....	....	....
340	Morgan J.P.	330 20	344 60	344 60	+ 4 36
35480	Nestlé	35700	35800	35800	+ 0 28
118	Norsk Hydro	120	....	....	.
105	OFSII	104 60	105 90	105 90	+ 1 24
1740	Pétrofina	1701	1720	1720	+ 1 12
415	Philip Morris	421 20	428 10	428 10	+ 1 64
98	Philips	98 15	98 90	98 90	+ 0 76
58	Placer Dome	56 80	55 95	55 95	- 1 50
580	Procter Gamble	570	....	....	....
199	Quilmès	210	210	210	. ..
26	Randfontein	25 90	25	25	- 3 47
345	Rhone Poul. Rorer	347 50	352	352	+ 1 29
420	Royal Dutch	433	435 20	435 20	+ 0 51
52	R T Z	52 20	52 10	52 10	- 0 19
1 65	Saat.& Saatchi	1 67	1 67	1 67	....
35	St Helena	35 30	....	....	....
340	Schlumberger	338	340 70	340 70	+ 0 80
43	Shell transp.	44	45	45	+ 2 27
2310	Siemens	2315	2328	2328	+ 0 56
470	Siemens Nixdorf	475	460	460	- 3 16
176	Sony	175	177 80	177 80	+ 1 60
76	Sumitomo Bank	77 10	77 50	77 50	+ 0 52
181	T.D.K.	177 70	....	...	.
63	Telefonica	60 90	61 50	61 50	+ 0 99
27	Toshiba	26 70	....	....	....
595	Unilever	568	567	567	- 0 18
290	Unit.Techn.	280	286 30	286 30	+ 2 25
335	Vaal Reefs	335 70	337	337	+ 0 39
1180	Volkswagen	1220	1242	1242	+ 1 80
350	Volvo	350 10	350 20	350 20	+ 0 03
184	West. Deep	179	179	179	....
440	Xerox Corp.	435	....	....	....
124	Yamanouchi	123 20	125	125	+ 1 46
1 67	Zambia Cop.	1 92	1 86	1 89	- 1 56

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	124 75	6 70
Emp.Etat 9,8%78	....	6 13
10,80% 79/94	101 60	5 16
Emp.Etat 13,4%83	....	2 45
Emp.Etat 12,2% 84	101 20	4 70
Emp.Etat 11% 85	99 90	10 94
10,26% mars 86	....	9 84
OAT 10% 5/2000	....	7 51
OAT 9,9% 12/1997	....	2 02
OAT 9,8% 1/1996	....	0 72
PTT 11,2% 85	....	2 56
CFF 10,30% 86	....	0 93
CFF 10,25% nov 90	107 95	9 74
CNA 10 % 1979	....	0 17
CNB Bques 5000F	....	1 37
CNB Paribas 5000F	....	1 37
CNB Suez 5000F	....	1 37
CNE 11,5% 85	....	7 57
CNI 1/82 5000F	....	1 37
CNT 9 % 86	....	7 19
CRH 10,90% déc.85	....	1 55
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	956	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	970	961
Applications Hydr.	1521	....
Arbel	481	480
Bains C.Monaco	1055	1075
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercont.	342	342
Beghin-Say (C I)	487	....
Bénédictine	2445	....
Bidermann Internat.	478	....
Blanzy Ouest	2095	....
B T P	66 40	66 30
Cambodge	982	....
Carbone Lorraine	524	520
Case Poclain	9 05	9
C.E.G.F (Frigor.)	540	....
Centenaire Blanzy	395	....
Cerabati	73 50	....
Champex Ny	98 30	....
CIC (CP)	215	215

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1246	1205
C.I.T.R.A.M. (B)	1950	....
Cogifi	351	350
Comiphos	541	....
Cie Industrielle	6520	....
Cpt Lyon Alemand	394	....
Concorde	650	650
Constr.Méc.Prov.	30 60	....
Crédit Gén.Ind.	130	....
Cr Universel (Cie)	400	....
Darblay	830	....
Degremont	1710	....
Delmas Vieljeux	3300	....
Didot Bottin	1199	....
Docks Fr. R. Picarde	1200	....
Eaux Bassin Vichy	2600	....
Eaux Vittel	953	963
Ecia	290	280 50
Ent.Mag. Paris	4250	....
Etex (ex Eternit)	1680	1675
Finalens	250	....
F.I.P.P.	85	....
F.N.A.C.	1795	1795
Foncière (Cie)	474 80	....
Foncières Euris	370	....
Fonc.Lyonnaise	600	610
Foncina	425	....
Fougerolle	780	....
France I.A.R.D.	650	....
France SA (La)	1900	1880
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	641	640
Gaseifim	310	310
Gévelot	498	....
G.F.C.	349	345
Groupe Victoire	1275	....
G.T.I (Transport)	267	....
Immobail	319	320
Immobanque	680	....
Im.Marseillaise	5250	....
Immofice	420	421
Invest.(Ste Cle.)	3260	....
Lambert Frères	291	....
Lille Bonnières	1050	....
Locafinancière	495	....
Louis Vuitton	747	747
Louvre	2610	2810
Lucia	950	....
Machines Bull	39 40	....
Mag.Uniprix	165	....
Magnant	750	....
Métal Déployé	431	....
Mors	72 90	72
Navigation (Nle)	210	....
Optorg	231	....
Oréal (CI)	390	....
Origny-Desvroise	760	....
Palais Nouveauté	1193	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paluel Marmont	640	....
Parfinance	165	....
Paris France	245 50	....
Paris Orléans	221	....
Parthena Invest.	290	286 10
Pathé Cinéma	629	....
Piper Heidsieck	1219	....
Porcher	435	....
Promodès (CI)	1493	....
Publicis	713	....
Rochefortaise	110	....
Rosario	185 50	....
Rougier	300	....
S.A.C.E.R.	430	....
S.A.F.A.A.	247	....
S.A.F.I.C Alcan	250	....
Saga	345	....
Saint Dominique (F.)	113 50	113
Salins du Midi	590	590
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	724	....
Senelle	401	396
S.Etud.Part. (M)	136	....
Silic	600	600
Simint	139 20	140
S.I.P.H.	200	....
S.M.C.I.	70	....
Sofal	533	....
Soffo	351 90	....
Sofical	1215	....
Sofitam (ex Satam)	75	....
Sofragi	2380	....
Soudure Autogène	961	938
Sovabail	371	....
Stemi	503	....
Taittinger	2810	2815
Tessus-Acquitas	420	....
Tour Eiffel	242	....
Ufiner	1150	....
Vicat	403	403
Viniprix	1490	....
Virax	104	126 30d
Maroc Sté Brasserie	265 10	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	742	....
Akzo Nv Sico	430	....
Alcan Aluminium	115 70	....
American Brands	250	....
Arbed	603	....
Asturienne Mines	123	....
Banco Popular Espa.	601	....
B.Reglements Int.	19250	....
Can.Pacifique	81 50	....
Chrysler Corp.	89	....
C I R	7 90	....
Commerzbank	811	....
Dow Chemical	318	....
Fiat	23 55	....
GBL (Brux Lamb.)	535	....
Gevaert	980	....
Glaxo Holdings Ltd	85	.. ..
Goodyear Tire	350	....
Grace and Co (WR)	244	....
Honeywell Inc.	408	....
Johannesburg	75 50	....
Koninklijke Pakhoed	146 50	....
Kubota	21 50	....
Midland Bank	21 60	....
Noranda Mines	85 10	....
Olivetti priv.	8 90	....
Pfizer Inc.	411	..
Ricoh	22 40	....
Robeco	300	....
Rodamco NV	161	....
Rolinco	298 50	...
Saipem	5 90	...
Sema Group	19 90	....
SKF Aktiebolaget	98	....
Tenneco Inc.	189	....
Thorn Electrical	78	....
Toray Ind.	28	....
West Rand Cons.	8 20	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	91 10	....
C G H Cogenhor	12 50	....
Coparex	660	...
Drouot Assurances	325	....
Electro-Banque	330	...
Europ. Accum.	79	....
Europ Soutres Ind.	20	....
Gechot S.A.	68	....
Guy Degrenne	442 50	....
Lecteurs du Monde	140	....
Nicoles	1260	....
Patamelle RD.	1410	....
Particip. Percier	385	...
Quadrant	20 10	....
Rorento N.V.	216 90	.
St-Gobain-Emballage	1800	....
S.E.P.R.	741	....
S.P.R. act. B	279 80	....
Waterman	903	....

SICAV (sélection) 25/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	218 12	212 28
Agepargne	824 13	788 64
Améri-gan	8170 47	7856 22
Amplia	259626 98	259626 98
Amplitude	657 75	638 59
Arbitrages Court.T.	7026 05	7026 05
Associc	1070 82	1070 82
Atout Futur	411 30	401 27
Auracic	1237 01	1200 98
Avenir Alizes	1751 31	1716 97
Axa Capital	167 93	160 70
Axa Court Terme	7724 93	7724 93
Axa Europa	130 85	125 22
Axa Investments	120 53	115 34
Axa NPI	133 12	127 39
Axa Première	116 79	116 44
Axa Sélection	148 86	142 45
Axa Valeurs PER	127 68	122 19
Cadence 1	1051 49	1030 87
Cadence 2	1041 57	1021 15
Cadence 3	1052 20	1031 57
Capimonétaire	6146 04	6139 90
Capioblig	6312 92	6189 14
Capicacic	1286 84	1267 82
Coeurs	1295 11	1263 52
Comptevalor	3421 99	3416 86
Convertimmo	356 17	349 19
Credinter	487 11	472 92
Credit Mutuel Capital	1258 50	1233 82•
Cred.Mut.Ep.Cour.T	655 15	655 15•
Cred.Mut.Ep.long.T	202 19	196 78
Diese	1314 89	1282 82
Drouot France	892 06	844 08
Drouot Investiss.	1005 85	962 54
Drouot Sécurité	249 07	238 34
Ecocic	1076 57	1045 21
Ecupar	135 14	129 32
Ecureuil Capitalisation	2525 39	2500 39
Ecureuil Géovaleurs	2320 31	2252 73
Ecureuil Invest.	448 73	435 66
Ecureuil Monepremiere	65292 11	65292 11
Ecureuil Monétaire	38436 25	38436 25•
Ecureuil Trésorerie	2372 95	2372 95
Ecureuil Trimestr.	2009 37	1989 48
Elicash	2 720923	2 720923
Energia	272 77	260 40
Eparcic	3506 31	3506 31
Eparcourt-Sicav	4543 59	4532 26
Epargne Associat.	26516 08	26292 59
Epargne Capital	10523 64	10419 45
Epargne Croissance	1800 85	1762 65
Epargne Industrie	98 33	95 70
Epargne J.	67858 24	67858 24
Epargne Monde	1291 79	1257 22
Epargne Obligat.	205 59	200 09
Epargne Première	14168 80	14063 33•
Epargne Quatre	1105 42	1075 83•
Epargne-Unie	1358 87	1325 73
Epargne Valeurs	462 77	450 38
Eufi Cash capi.	8101 51	8101 51•
Eufinvest capi.	648 86	629 96•
Eurocic Leaders	1120 60	1087 98
Eurodyn	1236 97	1206 80
Euro Gan	6399 34	6153 21
Europe Nouvelle	562 40	536 90•
Fonsicav	14028 87	14028 87
France-gan	10073 82	9686 37
France Garantie	277 07	276 52
France Index Sicav	115 93	112 54
France Obligations	489 83	484 98
Francic	478 56	484 62

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	107 18	104 06
Francic-Regions	1234 42	1198 47
Fructi-Associations	34 46	34 46
Fructi-Capi	41 04	40 43
Fructidor	236 41	232 92
Fructifrance act ct&d	923 13	900 61
Gestilion	14482 21	14410 16
Gest.Associations	174 90	171 05
Horizon	1249 29	1212 90
HLM Monétaire	13565 23	13565 23
Indesc.Fse.Court.T.	1431 54	1431 54
Interépar	109603 21	108410 88
Interoblig	13888 25	13615 93
Intersélection Fce	538 36	527 80
Japacic	162 06	157 34
Jeunepargne	281 22	277 08•
Latitude	2199 57	2196 28
Leumi C.T.	12253 64	12253 64
Leumi L.T.	6818 73	6620 13
Lion Association	11065 04	11065 04•
Lion Institution	29002 54	28930 21
Lionplus	958 36	939 57
Lion Trésor	2251 28	2228 99
Lion 20 000	25632 42	25632 42
Livret Bourse Inv.	583 02	566 04•
Livret Portefeuil.	742 19	720 57
Méditerranée	189 39	181 23
Mensuel CIC	10100 80	9999 79
Monaden	66211 46	66211 46
Mone.J	70881 67	70881 67
Monévalor	79925 17	79925 17
Mutualité dépôts	13168 22	13141 94
Mutuelle Unie Sél.	141 42	135 33
Natio Court Terme	276782 60	276782
Natio-Epargne	17333 42	17161 80
Natio-Ep. Ret.	128 83	125 38
Natio Eparg.Trésor	7649 41	7634 14
Natio-Imm.	1133 87	1103 52
Natio-Inter.	1408 15	1370 46
Natio-Monétaire	24722 04	24722 04
Natio-Patrimoine	1377 21	1340 35
Natio-Placements	62839 45	62839 45
Natio-Revenu	1029 13	1018 94
Natio Sécurité	11784 06	11784 06
Natio-Valeurs	908 89	884 56
Nippon-Gan	5393 59	5186 14
Nord Sud Dévelop.	1655 62	1552 51
Obli-Associations	150 88	149 39
Oblicic-Mondial	2621 19	2582 45
Oblicic-Régions	1071 78	1055 94
Oblifutur	2793 28	2725 15
Oblig. tres caté.	174 81	172 23
Oblilion	1357 03	1343 59
Oblisécurité Sicav	12567 46	12567 46
Oraction	1047 20	1021 66
Orvalor	7064 66	6926 14
Paribas Capitalisation	1479 92	1458 05
Paribas Opportunités	134 92	129 42
Paribas Patrimoine	599 27	574 84
Patrimoine Retraite	218 48	214 20
Pervalor	618 90	606 76
Placement A	1464 13	1425 62•
Placement J.	7052 36	7038 28•
Placement M.	65211 80	65081 64•
Placement Nord	995 30	975 78•
Plénitude	133 87	130 29•
Poste Croissance	21259 98	21239 74
Poste Gestion	64063 11	64063 11
Première Oblig.	11209 10	11197 90•
Prévoy. Ecureuil	117 34	116 18•
Priv'Associations	28733 12	28733 12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Proficic	993 21	968 99
Quartz	137 32	133 97
Réalvalor	838 30	821 86
Rentacic	160 54	158 17
Revenus Trimestr.	5298 84	5246 38
Revenu-Vert	1140 28	1123 43
St Honoré Bio-Alim.	1009 09	963 33•
St Honoré Bons du Tr.	10951 27	10896 79•
St Honoré Global	239 51	228 65•
St Honoré Invest.	785 17	749 57•
St Honoré Mat Plac.	203 18	193 97•
St Honoré Pacifique	597 08	569 99•
St Honoré PME	534 85	510 60•
St Honoré Réal	14589 38	14531 25•
St Honoré Services	468 99	441 34•
Sécuricic	1702 01	1702 01
Sécuri-Gan	12512 22	12286 88
Sécuritaux	1358 05	1358 05
Sicasden	710 98	700 45
Sicav Associations	1801 19	1801 19
SFI-CNP Assur.	691 60	671 46
S.G. Fr. opportunités	1175 48	1152 43
Sicav 5.000	452 06	439 96
S.I. Est	1461 44	1398 51
Silvafrance	701 83	683 05
Silvam	422 26	410 98
Silvarente	221 30	216 96
Silvinter	448 87	437 83
S.N.I.	1224 02	1188 37
Sogenfrance	1122 16	1100 16
Sogépargne	311 57	305 46
Sogevar	1094 62	1073 16
Soginter	1334 25	1308 09
Soleil Investissements	623 70	599 71
Solstice	2159 73	2154 34
State Street Act. Eur.	10458 90	10105 22•
State Street Act. Frce.	10854 82	10635 75•
State Street Emer. Mts	13029 82	12403 39•
Stratège Actions	830 16	798 23
Stratège Rendement	1382 42	1338 91
Technocic	1111 78	1079 41
Techno-Gan	6038 38	5806 13
Thesora	649 96	643 43
Transplus	150 12	143 66
Trésor Plus	1280 36	1247 88
Trésor Réal	13907 24	13907 24•
Trésoricic	126343 34	126343 34
Trilion	5223 18	5166 15
UAP Investissement	464 35	447 57
UAP Actions France	630 82	608 02
UAP Act. Select.	668	641 93
UAP Aedificandi	580 89	559 89
UAP Altefi	214 15	206 41
UAP Alto Sicav	168 54	162 45
UAP Moyen Terme	136 63	131 69
UAP Première Cat.	11388 75	10977 11
Uni-Associations	120 45	120 45
Uni-Foncier	1265 59	1234 72
Unifrance	608 39	593 55
Uni-Garantie	1265 47	1243 09
Uni-Régions	1360 20	1327 02
Univar	231 25	231 25
Univers Actions	1295 32	1263 73
Univers-Obligation	1859 62	1814 17
Valorg	2007 21	2005 20
Valréal	51956 71	51930 74

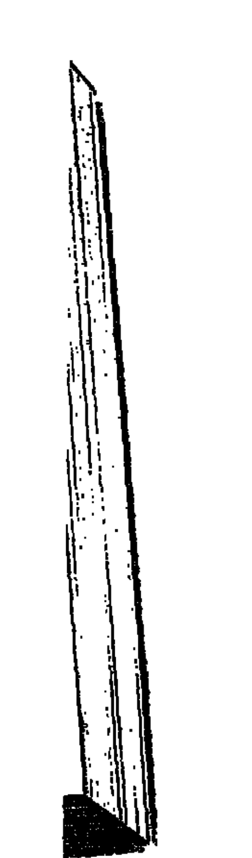
Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 606	....	....	....
Ecu	6 956	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 990	....	....	....
Belgique (100 F)	16 533	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 180	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 530	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 740	....	....	....
Gde.Bretagne (1 L)	9 792	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 948	....	....	....
Suisse (100 f)	375 820	....	....	....
Suède (100 krs)	93 820	....	....	....
Norvège (100 k)	86 780	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 323	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 420	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 953	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 728	....	....	....
Japon (100 yens)	4 333	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/2
Or fin (kilo en barre)	63200	.....
Or fin (en lingot)	63200	.....
Napoléon (20f)	357	.....
Pièce Fr (10 f)	450	.....
Pièce Suisse (20 f)	363	.....
Pièce Latine (20 f)	371	.....
Souverain	451	.....
Pièce 20 dollars	2065	.....
Pièce 10 dollars	1107 50	.....
Pièce 5 dollars	657 50	.....
Pièce 50 pesos	2320	.....
Pièce 10 florins	369	.....

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu





CULTURE

PATRIMOINE

Le Grand Louvre entrouvert au public

Le public va pouvoir juger du détail des travaux entamés au Louvre, cour Napoléon. Mercredi 26 février, les plates-formes placées au premier niveau du palais seront ouvertes aux curieux. Ces derniers *pourront* observer les quatre-vingts sculpteursà pied d'œuvre en train de remodeler la statuaire détruite par le ruissellement ou la pollution. Le décor exécuté très rapidement *sous le Second Empire – entre* 1852 et 1857 – a terriblement souffert. Le mauvais état de la pierre calcaire de Saint-Maximin était dissimulé par une épaisse couche de crasse. Nettoyée à la vapeur d'eau, le délabrement des facades est apparu au grand jour.

Certaines statues et des bas-reliefs entiers ont fondu comme du sucre dans l'eau. Ici, l'effigie de Sully a perdu la tête, là, celle de Vauban est veuve d'un bras, ailleurs Rabelais, atteint de lèpre, était méconnaissable. Il s'agissait donc, par endroit, de remplacer carrément des pièces irrécupérables. Les quatres groupes de Barye qui couronnent les pavillons Richelieu et Denon ont été entièrement refaits. Napoléon III « protégeant les arts et l'industrie » a retrouvé ses attributs – une harpe et une locomotive. Les praticiens reconstituent les sculptures détruites d'après des photos qu'Achille Fould, ministre de l'empereur, avait fait prendre systématiquement. Toutes les corniches sont désormais recouvertes de métal et les eaux de pluies sont reprises par des chéneaux pour éviter une nouvelle dégradation. Les pièces manquantes en plomb sont fondues dans des moules. La seule restauration de la toiture du pavillon Denon a nécessité 40 tonnes de ce métal.

Néanmoins certains se plaignent de la *« brutalité »* de la restauration. Deux universitaires, Françoise Choay et Dominique Chevallier, regrettent la destruction d'*« importants décors intérieurs entre les pavillons de Rohan et de Marsan, et celle de la charpente de chêne côté Rivoli »*.

A la fin de l'année 1992, les échafaudages devraient tous avoir disparu de la cour Napoléon. Le réaménagement intérieur de cette zone et de l'aile Richelieu pourra commencer. Il s'achèvera en 1993, par l'ouverture des salles de peintures françaises. Mais l'entretien du palais, après rénovation, est aujourd'hui estimé à 8 ou 10 millions de francs par an. Le coût total de l'opération Grand Louvre,qui verra les surfaces d'exposition du musée doubler – fin 1996, – devrait atteindre les 6 milliards de francs.

EMMANUEL DE ROUX

▶ Le 26 février, jusqu'à 17 heures, le chantier sera accessible au public. A partir de 19 h 30, celui-ci pourra assister, cour Napoléon, à la projection, sur deux écrans géants, d'un film présentant les différentes étapes de la restauration. Ensuite, Eve Ruggieri interrogera, en direct, les principaux intervenants : architectes, historiens, scientifiques, artisans, restaurateurs...

□ **Un nouveau président pour la Mostra.** – Le mandat de Gugliemo *Biraghi étant arrivé à son terme*, un nouveau président pour le Festival de Venise, qui se tient au Lido au mois de septembre, vient d'être *nommé. Il s'agit du cinéaste* Gillo Pontecorvo, qui a notamment réalisé *la Bataille d'Alger*, Lion d'or à la Mostra en 1966, et *Queimada*.

□ **Décès de Tadeusz Lomnicki.** – L'acteur et metteur en scène polonais Tadeusz Lomnicki est mort le *samedi 22 février à Poznan* à l'âge de 64 ans. De 1949 à 1979, il a fait partie de la troupe du Théâtre Wspolczesny de Varsovie et, à par*tir de 1976, a dirigé le Théâtre Na* Woli où il présentait ses mises en scène du théâtre contemporain polonais. Il a longtemps dirigé le Conservatoire d'art dramatique de Varsovie.

Une opération lancée par MM. Jack Lang et Louis Mermaz

L'inventaire des aliments historiques

Les ministres de la culture et de l'agriculture, MM. Jack Lang et Louis Mermaz, ont annoncé, mardi 25 février, rue de Valois, le lancement de *« l'inventaire du patrimoine culinaire »*. Cette opération vise à recenser les savoir-faire alimentaires traditionnels, dorénavant parties intégrante du patrimoine culturel. Il s'agit aussi, face à l'hégémonie croissante des grands groupes de l'agroalimentaire, d'aider au maintien de la diversité des productions végétales et animales destinées à l'alimentation humaine.

« Notre pays accepte enfin de considérer les aliments historiques, constitutifs du corps humain, au même titre que ses monuments historiques », confie M. Jacques Puisais, fondateur de l'Institut français du goût. Au rythme de trois régions par an, la France devrait, grâce notamment à l'action du Conseil national des arts culinaires (CNAC), être le premier pays au monde à disposer, d'ici à la fin du siècle, d'un inventaire exhaustif de son patrimoine culinaire (1).

Il ne s'agit nullement de réaliser une compilation des recettes « du terroir », mais bien d'un véritable recensement documenté de ce qui constitue le patrimoine alimentaire des régions. Cet inventaire concerne les savoir-faire traditionnels et exclut, de ce fait, les produits de base comme les fruits et les légumes, les animaux domestiques ou les recettes. Ces enquêtes se concentrent sur les produits de première transformation et, plus précisément, sur sept catégories : les fromages, les charcuteries, les bières, les boissons et eaux de vie, les poissons, les boulangeries-viennoiseries et les pâtisseries-confiseries.

Quatre critères sont retenus afin de sélectionner des aliments (des « produits ») authentiques. Ces critères concernent leur caractère « vivant » (ils doivent encore être fabriqués, cet inventaire n'étant pas un travail d'archéologie alimentaire), leur enracinement, leur ancienneté dans les régions. Il s'agit, enfin, de leur caractère « marchand » impliquant leur présence dans les circuits commerciaux.

D'une manière générale, à l'exception de quelques rares secteurs, on n'a pas en France réalisé d'études historiques traitant des produits alimentaires des différentes régions. Ce travail impose donc une recherche bibliographique tout à fait originale et parfois complexe.

Le Nord-Pas-de-Calais région pilote

« Les produits traditionnels régionaux fabriqués depuis des siècles sont souvent l'œuvre d'un travail continu collectif et d'adaptation, jusqu'à l'obtention d'un résultat jugé idéal, explique-t-on au CNAC. *Il ne saurait donc y avoir de dépôt légal ou de brevet jusqu'au vingtième siècle pour assurer la connaissance de l'inventeur ou du découvreur. C'est particulièrement vrai pour les fromages, pour les eaux de vie ou pour les boulangeries. Il en va tout autrement pour un produit qui, bien qu'appartenant à une culture régionale, est l'œuvre d'artisans ou d'industriels qui ont cherché à limiter la concurrence par une protection au travers d'une marque. Dans la mesure où ce produit est lié à un savoir précis, sa pérennité serait fragilisée en cas de cessation d'activité ou de non-transfert du secret. »*

Le Nord Pas-de-Calais, choisi comme région pilote, illustre toute la richesse d'une telle démarche. Au terme d'une collaboration établie avec de nombreux partenaires (CNRS, INRA, Monuments historiques, personnalités du monde agricole, etc.), on aboutit, après un an d'enquête, à soixante-treize cartes d'identité qui, chacune, parlent de manière plus qu'éloquente de cette fraction des Flandres françaises.

Pour n'évoquer que les bières, l'un des chapitres les plus démonstratifs, on découvre dix-huit boissons encore bien vivantes (huit issues de fermentations basses et *dix de fermentations hautes), qui* toutes, de la Ch'ti blonde ou ambrée à la Trois Monts, en passant par la Cuvée des Jonquilles, la Blanche de Lille ou l'Epie de Facon, disent l'urgence qu'il y a à faire vivre la culture alimentaire d'aujourd'hui, c'est-à-dire tout simplement à résister, ici comme ailleurs, à la standardisation industrielle.

JEAN-YVES NAU

(1) Cet inventaire sera publié, région par région, par les éditions Albin Michel. Il sera également disponible dans le cadre de la banque de données de l'INRA. Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du CNAC (75, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris, tél. : 42-72-41-72). Ce Conseil, installé en décembre 1989, est composé des représentants de cinq ministères, de cuisiniers, de chefs d'entreprises et de personnalités qualifiées. Il est présidé par M. Alain Senderens, assisté de M. Jacques Puisais.

AGENDA

AUTOMOBILE

AUDI 80 TDi : sobriété et discrétion

Tandis que le salon de Genève, dont la vedette sera la Safrane de Renault, s'apprête à ouvrir ses portes au public à partir du 6 mars, les marques commencent à livrer les modèles nouveaux entrevus en octobre à Francfort. Ainsi l'Audi 80 TDi (diesel turbo) fait son apparition sur le marché et mérite l'attention.

Cette nouvelle version de la marque allemande dans sa gamme moyenne a cette particularité d'offrir un moteur diesel à injection directe, une formule en général réservée aux poids lourds. La principale difficulté – le bruit – rencontrée dans un tel système qui privilégie à la fois l'effort au moteur (couple), la puissance et la consommation (grâce à une meilleure combustion), au détriment de la discrétion de fonctionnement, se trouve ici pour une bonne part résolue. La structure du moteur, le renforcement des éléments mécaniques en mouvement, un revêtement plus complet du compartiment occupé par le groupe, permettent de réduire les bruits si désagréables qui accompagnent généralement ce type de motorisation.

A vrai dire, l'expérience a déjà connu le succès sur une version plus grande produite par la firme, l'Audi 100. Toutefois, sur ce modèle on trouve un moteur à 5 cylindres. Et découvrir, à peu de chose près, l'essentiel de ces avantages sur un 4 cylindres de volume moindre (1896 cm^3 contre 2,5 litres à l'Audi 100) explique que l'on s'y attarde.

L'Audi 80 TDi est disponible en deux finitions, l'une et l'autre comportent une carrosserie zinguée, des protections latérales placées dans les portières, un siège conducteur à hauteur réglable, des sièges arrière rabattables par 1/3-2/3, des ceintures de sécurité à hauteur de fixation variable, une direction assistée, des rétroviseurs à dégivrage électrique, des vitres électriques à l'avant. En outre, les deux voitures sont livrées avec un catalyseur à oxydation. Dans la version « luxe » l'ABS est de série et les antibrouillards sont intégrés dans les pare-chocs.

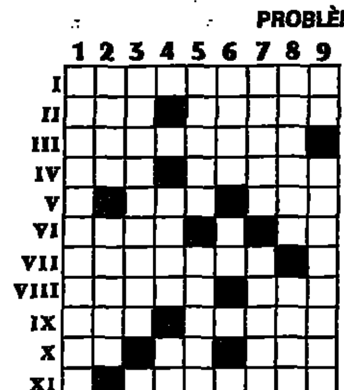
Avec les deux modèles, les consommations ne dépasseront guère, à allures « classiques », les 6 litres de gazole aux 100 kilomètres. De quoi parcourir avec un réservoir de 68 litres et sans se fatiguer un Paris-Menton tranquille avec un seul plein. Pas mal !

C. L.

▶ Prix : Audi 80 TDi, 5 CV (pour une puissance de 90 ch) avec boîte manuelle 5 vitesses : 137 300 francs. Audi TDi Luxe : 163 600 francs. Assistance à vie pour les deux versions (service *d'assistance au dépannage*).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5724



HORIZONTALEMENT

I. Tout pour tous. – II. Ordre militaire. Le brillant de la couronne. – III. Poupée de sire. – IV. D'un auxiliaire. Lignes de fond. – V. Presque rien. Est conscient et pensant. – VI. Les clodos lui réservent une chaleureuse hospitalité. *Préposition*. – VII. *Répandent* des nuages d'encens. – VIII. Trait commun à Cinq-Mars et à Saint-Just. Préfixe. – IX. Terre de vie pour Bonaparte, terre de mort pour Napoléon. Est invisible mais non insaisissable. – X. Points. Pronom. Finalement « ruinée ». – XI. Promotrices d'un des premiers produits de beauté.

VERTICALEMENT

1. Mode d'exploitation des « mines ». – 2. Bienheureux. Hante les célestes pourpris. – 3. Contribue aux rapprochements. – 4. La *conquête d'un « fort ». Au goût du* jour. – 5. Couche en joue. Pour un ministre célibataire. – 6. Relation intime. Illustre inconnu. – 7. Étendue à terre. Possessif. – 8. Se tient raide dans les processions. Phénomène de rejet. – 9. Article étranger. Des œufs aux champignons.

Solution du problème n° 5723

Horizontalement

I. Facturier. – II. Aviateur. – III. Tilt. Plot. – IV. Insérées. – V. Gê. Uni. Io. – VI. Or. Néon. – VII. Élu. Étang. – VIII. Éros. – IX. Assise. Te. – X. Ailerons. – XI. Vin. Sent.

Verticalement

1. Fatigue. – 2. Aviné. *Lésai*. – 3. Cils. Oursin. – 4. Tâteur. Oît. – 5. Ut. R.N. Esses. – 6. Repeint. Ère. – 7. *Iule*. Eau. On. – 8. Érosion. TNT. – 9. Ongles.

GUY BROUTY

PARIS EN VISITES

JEUDI 27 FÉVRIER

« La peinture italienne, de Giotto à *Léonard de Vinci », 10 h 30, Musée* du Louvre, entrée porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« L'histoire des Halles de Paris, du quartier et de la halle au blé », *10 h 30, 8, rue de la Ferronnerie* (Paris autrefois).

« L'Impressionnisme au Musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous le rhinocéros (Arts et *caetera*).

« Le quartier chinois de Paris et ses lieux de culte », 14 heures, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

« Façades d'immeuble remarquables, rive-gauche », 14 heures, métro Jussieu. Prévoir un titre de transport pour l'autobus (A nous deux, Paris).

« La religion du Bouddha (3) : Cambodge, le sourire du maître d'Angkor », avec C. Bourzat (Le Cavalier bleu).

« De Saint-Merri à la rue Quincampoix », 14 h 30, métro Rambuteau (Paris pittoresque et insolite).

« Le Musée d'histoire des hôpitaux dans l'hôtel de Miramion », 14 h 30, 47, quai de la Tournelle (D. Bouchard).

« Hôtels et église de l'Ile Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Petit Palais, chefs-d'œuvre de la peinture européenne des dix-septième et dix-huitième *siècles », 15 heures,* entrée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (Paris et son histoire).

« Le Chinatown du treizième arrondissement », 14 h 30, métro Porte-de-Choisy, côté avenue de Choisy (C. Merle).

« Port-Royal et le jansénisme », 14 h 30, sortie du RER Port-Royal (S. Rojon-Kern).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, portail de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Sauvegarde du Paris historique).

« Sept des plus vieilles *maisons de* Paris », 14 h 40, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autefois).

« La Mosquée. Histoire de l'islam », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (P.-Y. Jaslet).

« Le héros, le sorcier et le roi, trois puissances symboliques », 15 heures, sortie métro Temple (I. Hauller).

« Picasso à l'hôtel Salé », *15 heures, 5, rue de Thorigny* (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

Salle des Ingénieurs, 9 *bis*, avenue d'Iéna, 15 heures : « Tamerlan à Samarkand », par O. Boucher (Antiquité vivante).

104, rue de Vaugirard, 19 heures : « Le diabolique aujourd'hui, fantasme ou réalité ? », avec H. Bourgeois, M.-T. Couchoud et le Père J. Reymond (Le Forum).

60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 30 : « Père manquant, fils manqué », avec Guy Corneau (Centre Séphira).

CARNET DU Monde

Décès

– *Ses enfants et ses petits-enfants* ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges BOURGEOIS,

survenu le 21 février 1992.

Ses obsèques ont lieu le mercredi 26 février, à 14 h 30, à Chamarande (Essonne).

– Mme Marie Dobias,
Georges et Catherine Dobias,
Philippe, Jérôme et Delphine Dobias,
ont *la profonde tristesse de faire part* du décès de

M. Charles DOBIAS,

survenu à Paris, le 20 février 1992.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Jouars-Pontchartrain le jour de son quatre-vingt-onzième anniversaire.

– M. et Mme Bertrand de Bourleuf
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Albord,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Denise DUGLEUX,
née Albord,

survenu le 18 février 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'inti*mité familiale en l'église de Blanzay.*

9, rue de Provence,
86000 Poitiers.
74, rue de Passy,
75016 Paris.

– Mme Pierre Emié,
M. et Mme Jean-Pierre Emié
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Emié
et leur fille,
Les familles Emié, Bernard, Delache,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre EMIÉ,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 14 février 1992, à l'âge de soixante-huit ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

– M. Henri GOUHIER
et Mme, née Marie-Louise Dufour,
ses parents,
Alain et Eve Gouhier,
Béatrice et Paul Compain,
ont le chagrin de faire part du décès de

Hélène,

survenu à Paris le 21 février 1992, à l'âge de trente-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

60, boulevard Emile-Augier,
75116 Paris.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Claude LEROLLE,

survenu le 25 février 1992 à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 28 février, à 8 h 45, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

De la part de
Mme Claude Lerolle,
son épouse,
Ses enfants,
Stéphane et Myriam Lerolle,
Sylvie et François Auvillain,
Odile et Philippe Darnault,
Valentine et Charles Cailliau,
Raphaël et Florence Lerolle,
Et ses petits-enfants.

– Valence.

Mme Joseph Rochegude,
née Janine Kempf,
M. et Mme Alain Rochegude
et leurs enfants,
M. et Mme Patrice Rochegude
et leurs enfants,
M. l'abbé Christian Rochegude,
Mlle Eveline Rochegude,
M. et Mme Louis Rochegude
et leurs enfants,
Sœur Thérèse de Marie Rochegude,
Marie-Laure, Henri-Michel, Hubert, Hervé, Olivier Kempf,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Joseph ROCHEGUDE,

survenu à Valence, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les funérailles religieuses ont eu lieu mardi 25 février 1992 dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– A tous ceux qui ont connu et aimé

Michel LÉVY (X 70),

une pieuse pensée est demandée en ce vingtième anniversaire de sa mort.

Communications diverses

– Le jeudi 27 février 1992, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, *Paris-3e* : **« *Un juif français, un Français juif* »**, avec Me Théo Klein.

– **Anciens de Chaptal.** Le 20 mars 1992, à Chaptal, 45, boulevard des Batignolles, Paris-8e, à 18 heures, assemblée générale de l'Amicale. A 20 heures, dîner au lycée. Inscriptions au dîner avant le 13 mars, avec chèque de 180 F à l'ordre de l'AAAEC, auprès d'E. Galmard, 91, rue Caulaincourt, Paris-18e.

Pionnier des émissions religieuses à la télévision

Le Père Raymond Pichard est mort

Le Père Raymond Pichard, fondateur en octobre 1949 de l'émission télévisée dominicale « Le jour du Seigneur », est décédé, lundi 21 février au CHU de Caen (Calvados), à l'âge de soixante-dix-huit ans. Né en 1913 à Firfol, près de Lisieux, le Père Pichard avait prononcé ses vœux en 1944 chez les dominicains.

Il était devenu le collaborateur du Père Avril, responsable des émissions religieuses à la RTF, qui *lui avait conseillé* de s'intéresser à la télévision naissante. En 1948, il avait été à l'initiative de la retransmission de la messe de minuit à Notre-Dame de Paris, *première* diffusion télévisée de ce genre dans le monde. Le Père Pichard avait ensuite créé le 9 octobre 1949 « Le jour du Seigneur », émission dont il fut le producteur jusqu'en 1976.

CARNET DU MONDE

Renseignements :

40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Tarif : la ligne H.T.

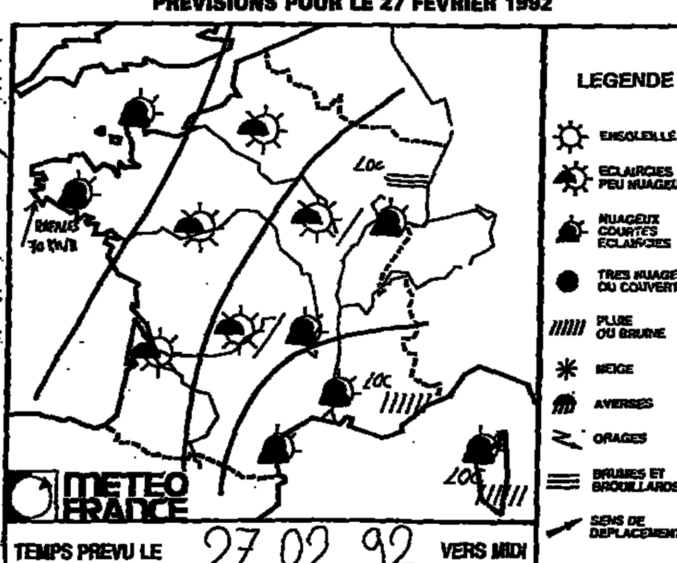
Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 FÉVRIER A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 27 FÉVRIER 1992



Jeudi : douceur et encore quelques pluies dans le Sud-Est. – Autour de la Méditerranée, en Corse, sur l'est du Midi-Pyrénées, le sud de l'Auvergne et de la région Rhône-Alpes, les nuages seront nombreux. Les pluies intéresseront principalement l'île de Beauté et la région PACA. Les précipitations seront éparses et faibles sur les autres départements.

Du nord de l'Auvergne et de la région Rhône-Alpes à la Lorraine et l'Alsace, le soleil reviendra progressivement.

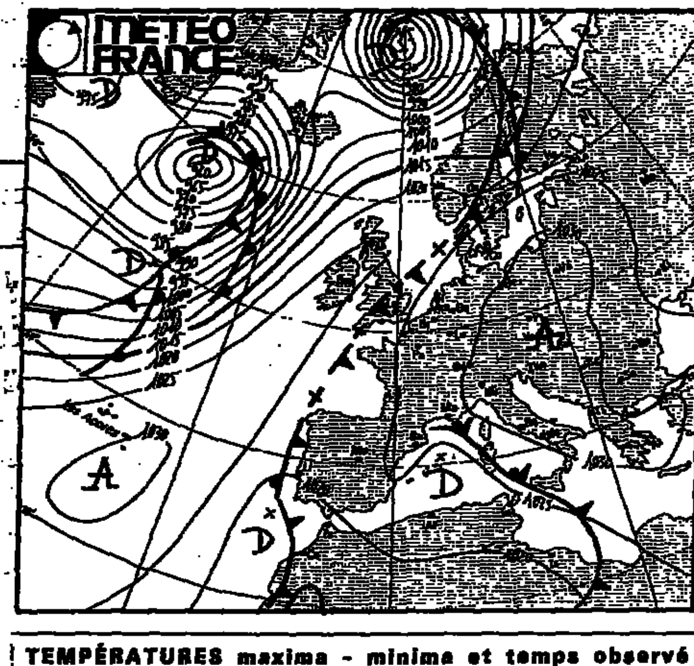
Ailleurs, les brumes et les brouillards matinaux réduiront sensiblement la visibilité. Ils se dissiperont plus ou moins vite suivant les endroits. Mais d'une façon générale, ils devraient laisser place à une après-midi assez bien ensoleillée.

Toutefois, sur le Nord-Ouest, les nuages deviendront plus nombreux et épais au cours de la journée. Le vent de sud se renforcera et atteindra 70 kilomètres/heure sur la pointe Bretagne.

Au lever du jour, il fera très doux près de la Méditerranée avec des températures comprises entre 7 degrés et 11 degrés. Un peu plus au nord et un peu plus à l'ouest, le thermomètre oscillera entre 2 degrés et 5 degrés. Dans un petit quart nord-ouest, les températures seront comprises entre 3 degrés et 6 degrés, entre 8 degrés et 10 degrés près des côtes. Sur les autres régions, la température descendra jusqu'à – 1 degré à 3 degrés.

L'après-midi, la douceur dominera partout avec des températures presque partout supérieures à 9 degrés ou 10 degrés. On atteindra par endroit 18 degrés dans le Sud-Ouest, 13 degrés ou 15 degrés en Ile-de-France ou dans le Centre, 11 degrés et 14 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 28 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 26-2-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 25-2-1992 à 18 heures TU et le 26-2-1992 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	13	7	C
BIARRITZ	12	7	C
BORDEAUX	13	7	P
BOURGES	9	3	C
BREST	11	5	D
CAEN	11	3	D
CHERBOURG	10	2	C
CLERMONT-FER	9	2	C
DIJON	11	2	C
GRENOBLE	12	3	C
LILLE	10	5	C
LIMOGES	8	4	C
LYON	11	6	C
MARSEILLE	14	8	P
NANCY	11	4	C
NANTES	12	– 3	D
NICE	14	9	N
PARIS-MONTS	9	6	C
PAU	11	5	N
PERPIGNAN	10	7	C
RENNES	11	2	N
ST-ETIENNE	11	6	C
STRASBOURG	9	3	C
TOULOUSE	10	6	C
TOURS	10	5	C
POINTE-A-PITRE	30	23	D

ÉTRANGER			
ALGER	18	8	D
AMSTERDAM	9	5	C
ATHÈNES	9	2	D
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	10	6	P
BELGRADE	9	– 3	D
BERLIN	8	2	D
BRUXELLES	11	5	C
COPENHAGUE	7	– 3	D
DAKAR	23	18	D
DJERBA	17	7	N
GENEVE	11	3	C
HONGKONG	20	14	D
ISTANBUL	2	1	P
JÉRUSALEM	2	– 1	P
LE CAIRE	12	6	N
LISBONNE	13	7	D
LONDRES	7	2	C
LOS ANGELES	26	13	D
LUXEMBOURG	8	4	C
MADRID	11	0	C
MARRAKECH	19	10	D
MEXICO	24	7	B
MILAN	13	2	B
MONTRÉAL	0	– 8	*
MOSCOU	0	– 6	N
NAIROBI	28	16	D
NEW-DELHI	22	10	D
NEW-YORK	3	2	P
OSLO	8	– 6	D
PALMA-DE-MAJ	13	1	D
PÉKIN	16	0	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	8	c
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	8	– 3	D
SYDNEY	22	18	N
TOKYO	9	1	D
TUNIS	16	7	C
VARSOVIE	7	– 3	N
VENISE	12	4	B
VIENNE	9	0	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Salut les magiciens

LE regret nous a pris en traître alors qu'on subissait le journal téléplombé d'un jour ordinaire. Dans les rues de Paris, des étudiants en colère criaient : *« Et hop, Jospin plus haut que... »* On avait déjà oublié le nom du prédécesseur. Edith Cresson sautant d'un TGV terrassait sans rire le chômage devant des messieurs en costume gris arrivés là, si l'on avait bien compris, par le même TGV. Un ministre distribuait solennellement 20 millions quelque part dans l'Est, et les agriculteurs corses des scaroles pour se plaindre de la grève des transporteurs. Les négociations israélo-arabes reprenaient jusqu'à la prochaine rupture. Tapie, Le Pen, Gaudin serraient des mains comme hier, comme demain, comme toujours. Les derniers sondages annonçaient une montée du Front national.

Bref, il ne se passait rien. L'actualité tout entière paraissait bétonnée de documents d'archives. A quel moment ce regret inattendu nous a-t-il saisis la gorge ? Peut-être était-ce en voyant Deborah Compagnoni, médaillée d'or, fusée vivante, image de douleur sur la neige, en la voyant, entre deux béquilles, déberquer dans un hôpital lyonnais avec un bon sourire de lycéenne résignée. Il n'y avait plus sans doute pour la filmer que la RAI et FR3 Rhône-Alpes. Elle était redevenue une malade ordinaire. Les douze coups de minuit étaient passés sur Cendrillon.

Alors on comprit la raison de ce petit coup de cafard. Les feux du bal se sont éteints trop vite. Quoi ? C'en est déjà fini de cette apothéose de la légèreté, de cet incroyable triomphe de l'immatériel, de ce feu d'artifice allégorique ? A l'instant où princes et princesses nous abandonnaient à notre ordinaire de CRS, de syndicalistes agricoles et d'énarques, on eut soudain envie d'agiter une dernière fois un inutile mouchoir blanc le long du quai.

Salut les jumeaux blonds du Jura, Fabrice Guy et Sylvain Guillaume, copains des douanes, clones en souffrance, frères de podium. Salut Grospiron, le joyeux allumé des bosses. Salut Franck Piccard, gagneur à états d'âme, continuateur pathétique des Fignon et des Noah. Salut Surya et Laetitia, farfadets des glaces. Salut Sergei et Marina, sorcier et sorcière, enchanteurs du givre. Salut les hockeyeurs, les slalomeurs, les sauteurs. Salut et merci. On en a avalé avec vous de la poudreuse et des angoisses. On s'est sentis allégés, meilleurs peut-être. Et en confidence, on en aurait bien repris une tranche.

Mercredi 26 février

TF 1

20.50 Variétés : Sacrée soirée.

22.50 Magazine : Médiations. Moi aussi, j'ai droit à une famille.
0.15 Magazine : Télévitrine.
0.45 Journal et Météo.

A 2

20.45 Téléfilm : Fou de foot.
22.15 Magazine : Direct. Le sexe en danger.
23.25 Magazine : Musiques au cœur de toutes les musiques. Chœurs. Extraits d'œuvres de Bizet, Mozart, Fauré, Vivaldi, Brahms, Gounod, Verdi, Weber, Wagner.
0.35 Journal et Météo.

FR 3

20.40 Magazine : La Marche du siècle. Les valeurs Delors. *Des étudiants interrogent Jacques Delors sur l'avenir de l'Europe*
22.20 Journal et Météo.
22.40 Mercredi en France. Programme des télévisions régionales.
23.35 Traverses. Les Pionniers du Sud-West. *L'apport des étrangers à l'agriculture française.*
0.30 Musique : Mélomanuit. *Trio pour piano, clarinette et violoncelle,* de Brahms, par Pascal Moraguès, clarinette, Sonia Wieder Atherton, violoncelle, Dorla Hovora, piano ; Invité : Lambert Wilson.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : On peut toujours rêver. ■■ Film français de Pierre Richard (1990). Avec Pierre Richard, Smain, Edith Scob.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Outrages. ■■ Film américain de Brian De Palma (1989). Avec Michael J. Fox, Sean Penn, Don Harvey (v.o.).

LA 5

20.50 Histoires vraies. Aldo tous risques : la guigne.
22.25 Débat : Les Escroqueries à l'assurance.
0.00 Journal de la nuit. (et à 3.00, 4.30).

M 6

20.40 Téléfilm : Un assassin au-dessus de tout soupçon.
22.20 Téléfilm : SOS otages.
0.00 Magazine : Vénus.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Documentaire : D comme Deutscheland.
22.35 Cinéma : Fitzcarraldo. ■■■ Film allemand de Werner Herzog (1982).

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Littérature du Maghreb. Avec Rabah Belamri, Leïla Sebbar, Abdelkader Djehloul, Mohammed Kacimi.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre : *les Contes de Cantorbéry,* de Chaucer (3).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le sang, le soufre et le stupre. 2. Quand le Diable s'en mêle.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 28 février 1991 à Rotterdam) : Symphonie nº 29 en la majeur K 201, de Mozart ; Symphonie nº 101 en ré majeur, de Haydn ; Symphonie nº 8 en fa majeur op. 93, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. : Frans Bruggen.
22.00 Concert (donné le 16 janvier au grand auditorium de Radio-France) : Dans la nuit, de Bortoli ; ... auf der ersten Blick und zu wissen... concerto pour saxophone et orchestre, création, de Salonen ; Instances, de Dalbavie, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. : Mark Foster.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Moniuszko, Chopin, Szymanowski.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le Concert : le Trio du pianiste Stéphane Kochoyan ; La Rétrospective : le pianiste Siegfried Kessler.

Jeudi 27 février

TF 1

19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Tac-O-Tac.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Trafic infos, Loto sportif et Tapis vert.
20.50 Divertissement : Coluche, pour un soir encore...
22.40 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids lourds légers : Akim Tafer (France)-Dennis Andries (Angleterre), en direct de Beausoleil.
23.45 Le Débat.
0.15 Journal et Météo.

A 2

15.30 Série : Aventurier de la jungle.
16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Magazine : Défendez-vous.
17.00 Magazine : Giga. Sois prof et tais-toi ; Sauvés par le gong ; Reportages.
18.05 Série : L'homme qui tombe à pic.
19.00 Série : Flic à tout faire.
19.25 Divertissement : La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. L'Affaire Touvier.
21.50 Cinéma : Le Toubib. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1979). Avec Alain Delon, Véronique Jannot, Bernard Giraudeau.

FR 3

16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Le Fusil de chasse,* de Yasushi Inoué.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.30 INC.
20.45 Cinéma : L'Homme des hautes plaines. ■■ Film américain de Clint Eastwood (1973). Avec Clint Eastwood, Verna Bloom, Mariana Hill.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Monsieur Ricco. ■ Film américain de Paul Bogart (1975). Avec Dean Martin, Eugène Roche, Thalmus Rasulala (v.o.).
0.25 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

15.30 Magazine : 24 heures.
16.30 Cinéma : La Contre-Allée. □ Film français d'Isabel Sébastian (1990).
17.55 Dis Jérôme... ?
18.00 Canaille peluche. Le Retour de Super-Souris.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.31 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Lisa. ■ Film américain de Gary Sherman (1989). Avec Cheryl Ladd, Staci Keanan, D. W. Moffett.
22.05 Flash d'informations.

LA 5

15.25 Série : Soko, brigade ses stups.
16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.05 Youpi ! L'école est finie.
17.45 Série : Les deux font la loi.
18.10 Série : Deux flics à Miami.
19.05 Série : La loi est la loi.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Série : Commissaire Schimanski. Traces de sang.

M 6

16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.05 Série : Flipper, le dauphin.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.50 Météo des neiges.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo.
20.40 Cinéma : La Petite Sirène. ■■ Film français de Roger Andrieux (1980). Avec Laura Alexis, Philippe Léotard, Evelyne Dress.
22.25 Météo des neiges.
22.30 Cinéma : Le Spectre du professeur Hichcock. ■■ Film britannico-italien de Robert Hampton (1964). Avec Barbara Steele, Peter Baldwin, Leonard G. Elliot.

LA SEPT

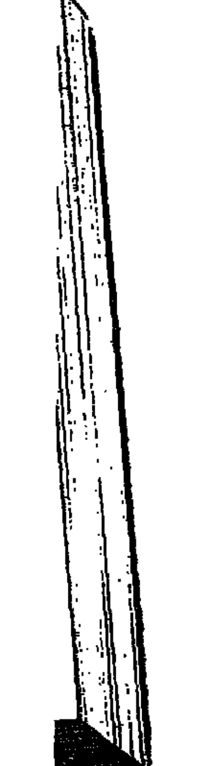
16.35 Documentaire : Cent ans de jazz. 3. La révolution du bop.
17.30 Téléfilm : The Steamie.
19.00 Documentaire : Lignes de vie.
20.00 Documentaire : Histoire parallèle.
21.05 Magazine : Mégamix.
22.00 Magazine : Avis de tempête.
23.05 Danse : Dix anges. Chorégraphie de Dominique Bagouet.
23.40 Le Salon de musique : Claude Helffer.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. KZ Oratorio et autres pièces, d'après Janos Pilinsky.
21.30 Profils perdus. Tania Balachova (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le sang, le soufre et le stupre. 3. Réel ou sacré.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean Pérol (La Nouvelle-Orléans).
0.50 Musique : Coda. Portraits de Fats Waller. 9. A Londres.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 octobre 1991 en l'église Saint-Sulpice) : Plein jeu, Premier livre d'orgue, 12e suite, de Nivers ; Basse et dessus de trompette, suite du 1er ton, de Clérambault ; Elévation, Messe pour les couvents, de Couperin ; Caprice sur les grand jeux, suite du 2e ton, de Clérambault ; Magnificat, Vêpres du commun de la Vierge op. 18, de Dupré ; La Mélodie intérieure, 2e suite pour orgue, Allégresse, 1re suite pour orgue, de Grunenwald ; Requiem pour chœur et orgue, Offertoire et Sanctus, de Duruflé ; Prélude et fugue pour orgue en ré mineur BWV 532, Aus tiefer Not schrei' ich zu dir BWV 686, Des profondeurs je crie vers Toi, Seigneur, Clavierbung 3, de Bach ; Fantaisie pour orgue en la majeur ; Improvisations pour orgue, de Roth ; Surrexit a mortuis pour le jour de Pâques pour chœur et deux orgues, de Widor, par l'Atelier-choral du Centre d'art polyphonique de l'ARIAM, dir. Michel Piquemal ; sol. : Daniel Roth, Sophie-Véronique Choplin, orgues.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Morley, Elgar, Purcell, Britten.
0.35 L'Heure bleue. Par André Clergeat. C'était hier : Albert Ayler, René Thomas, ODJB, Hugues Panassié, Svend Asmussen, Richie Cole, Count Basie ; Tous en scène : Count Basie à Nice en 1974.





Le Monde

Après l'inculpation de M. Michel Reyt, PDG de la SAGES

Le juge Van Ruymbeke a perquisitionné le siège parisien du bureau d'études Aurige

M. Renaud Van Ruymbeke, le conseiller de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes chargé du dossier sur le financement du Parti socialiste dans la Sarthe, poursuit ses investigations.

Après avoir inculpé, lundi 24 février, M. Michel Reyt, PDG de la SAGES, qui pourrait être placé sous mandat de dépot jeudi, il a multiplié les perquisitions parisiennes, s'intéressant notamment à un autre bureau d'études proche du PS, la société Aurige, dirigée par Mme Marie-Hélène de Jomaron. De plus, il a transmis au parquet général le nom d'un douzième élu sarthois « susceptible d'être inculpé ». Il s'agit de M. Roland Becdelièvre, tête de liste socialiste pour les élections régionales dans la Sarthe.

On saura, jeudi 27 février, si M. Reyt est écroué comme semble le souhaiter le juge Van Ruymbeke. Ce dernier s'était déplacé, lundi, à Paris pour l'inculper de « *trafic d'influence* » et effectuer de nouvelles perquisitions, l'une au siège du bureau d'études dirigé par M. Reyt, déjà visité le 14 janvier, l'autre au domicile personnel du PDG de la SAGES, et la troisième dans la résidence secondaire de celui-ci, à Antony (Hauts-de-Seine).

Le magistrat avait trouvé M. Reyt alité, souffrant d'une sciatique. Aussi, après qu'un expert médical l'ait examiné, a-t-il décidé de lui notifier une « *incarcération provisoire dans le cadre du mandat d'amener* ». M. Reyt a donc été hospitalisé dans la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu, qui est un local de garde à vue. Jeudi, si les médecins l'autorisent, il devrait être transporté à Rennes, où M. Van Ruymbeke demandera peut-être à la chambre d'accusation de le placer en détention.

« Service en tous domaines »

Cependant le juge, qui a saisi de nouveaux documents comptables, ne s'en est pas tenu là. Mardi 25 février, il était toujours à Paris pour effectuer de nouvelles perquisitions qui mettent en lumière l'une des autres pistes de ce dossier multiforme. Il s'agit de la société Aurige, créée en novembre 1990, par Mme Marie-Hélène de Jomaron, qui en est la présidente.

Ancienne collaboratrice de M. Reyt et de sa fille Evelyne à la SAGES, Mme de Jomaron avait fini par se mettre à son compte dans le cadre de cette société de « *conseils en information et documentation* » au capital de 250 000 francs dont l'objet est ainsi défini : « *Service en tous domaines ; activité de relations publiques ; assistance commerciale, administrative et juridique ; étude technique et économique de l'environnement ; aménagement urbain, construction* ».

M. Van Ruymbeke a notamment perquistionné au siège parisien de cette société ainsi qu'au domicile de sa présidente . Celle-ci, qui ne pouvait être contactée mercredi matin au siège d'Aurige, dont le téléphone était sous répondeur, est présentée dans les milieux socialistes comme proche du courant rocardien.

Enfin, le magistrat rennais a ajouté un douzième nom à la liste de onze élus socialistes et communistes « *susceptibles d'être inculpés* » qu'il avait transmise, le 13 février, au parquet général de la cour d'appel de Rennes (*le Monde* du 19 février). Il s'agit de M. Roland Becdelièvre, ancien vice-président de la Communauté urbaine du Mans et aujourd'hui conseiller général du canton Le Mans-Ouest et conseiller municipal socialiste de la ville du Mans. Le nom de M. Becdelièvre se trouverait mentionné dans les documents saisis en janvier par le juge à Paris et au Mans, sans que l'on sache précisément dans quel contexte.

En vertu du privilège de juridiction dont bénéficient les élus, la démarche de M. Van Ruymbeke correspond à un automatisme exigé par le code de procédure pénale. Toutefois les socialistes locaux y voient une mauvaise manière qui leur serait faite, M. Becdelièvre étant en effet en tête de la liste de leur parti aux élections régionales.

E. P.

Ancien collaborateur de M. Ben Bella

Mohamed Lebjaoui est mort

Mohamed Lebjaoui, figure de la révolution algérienne et proche collaborateur de l'ex-président Ahmed Ben Bella, est mort, lundi 24 février, à l'âge de soixante-huit ans, des suites d'une longue maladie, a annoncé l'agence APS.

Membre du premier Conseil national de la révolution algérienne (CNRA), ancien responsable de la Fédération de France du FLN, Mohamed Lebjaoui, arrêté en même temps que lui dans l'avion qui les transportait du Maroc en Tunisie, fut le compagnon de détention d'Ahmed Ben Bella à partir de 1956.

Elu au comité central du FLN en 1964, deux ans après l'indépendance, il entra dans l'opposition dès juin 1965, refusant de se rallier au colonel Boumediène au lendemain du coup d'État du 19 juin. Mohamed Lebjaoui, alors cofondateur d'un nouveau mouvement d'opposition (toujours avec M. Ben Bella), l'Organisation clandestine de la révolution algérienne (OCRA, vécut en exil pendant un quart de siècle, avant de revenir dans son pays à la fin 1990.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Haute tension

DANS ma série Courteline pas mort ou les gaietés de l'administration, voici la suite de l'histoire du pylône planté par EDF sur le paillasson de deux de mes lecteurs, à Rouans. Eux, ils ont obtenu gain de cause. Mais, moi, depuis, ils me dégringolent dessus à chaque courrier, avec photos à l'appui, ces superbes mâts de cocagne que des ingrats refusent de voir se dresser à leur porte.

Ça les rend fous, ces empêcheurs d'électrifier en rond. Fous de colère et d'impuissance. Témoin parmi dix, parmi cent, Vivianne Humblot, à Annemasse, qu'on a mise en garde : Faites gaffe, si jamais votre chat sautait du balcon sur la ligne à haute tension qui passe à moins d'un mètre de vos fenêtres, vous seriez entièrement responsable des dégâts causés à EDF !

Témoin Jean Colliou, à Lesneven. Il a hérité de son père une petite maison retapée avec amour, où il compte prendre sa retraite. Pour la rendre plus guillerette, EDF a décidé de tendre des guirlandes de 63 000 volts au-dessus de sa tête ! Son seul recours : marquer de grandes croix rouges ses murs et les arbres qui les entourent... SOS Environnement ! Lequel en est réduit à faire tournoyer des cerfs-volants autour de certains de ces pylônes pour empêcher l'hélico poseur de câbles d'approcher !

Et à crier : Attention danger ! Il risque d'être électrocuté, le gamin jouant avec un tuyau d'arrosage à proximité d'un champignon géant poussé en bordure de son jardin ! Bon débarras ? Peut-être, mais il y a des gens qui y tiennent, à ces petites bêtes-là ! Il y en a aussi qu'exaspèrent les pétarades de motos trafiquées et l'absence d'équipement anti-bruit le long de nos tonitruantes autoroutes.

La protection de la nature, on l'a confiée à un ministre, je vous signale. Même qu'il patronne une liste en piste pour les prochaines élections. Au cas où vous auriez des problèmes dans ce domaine, votre domaine, faites-le donc savoir. A qui ? Ben, tiens, aux écolos, il en sort de partout ! Paraît, ça tombe bien, qu'ils détiennent la clé du nouveau paysage... politique. Et vos voix, ils se les disputent. Alors, croyez-moi, c'est le moment ou jamais d'en donner, de la voix. Haut et fort.

Avec 24 milliards de francs d'excédent commercial

La chimie française a connu une croissance limitée en 1991

En baisse depuis six ans, l'excédent commercial de l'industrie chimique française s'est très fortement accru en 1991 (+ 40 %) pour atteindre 24 milliards de francs, chiffre proche du record de 25 milliards de 1984. Selon M. Philippe Trippard, nouveau président de l'Union des industries chimiques (UIC), ce rebond n'est pas seulement dû au ralentissement des importations, mais « *à des gains de parts de marché importants* » notamment dans la CEE.

La performance vaut d'autant plus d'être saluée que 1991 a encore été une mauvaise année pour la chimie française. M. Jean-Claude Achille, ancien président de l'UIC, avait prévu une croissance de l'ordre de 2 % (+ 2,4 % en 1990). Celle-ci n'a finalement été que de 1,7 % avec un chiffre d'affaires estimé à 355 milliards de francs.

Les situations sont variables suivant les branches. Dans le rouge l'année précédente (– 1,1 %), la chimie organique (pétrochimie, matières plastiques) est redevenue positive ((+ 1,3 %). En revanche, la chimie minérale (chlore, soude, engrais) n'a pas réussi à remonter le courant et recule de 1,8 % (– 2,1 % en 1990) en partie à cause d'importations accrues de fertilisants en provenance d'Europe de l'Est. La parachimie (lessives, produits ménagers et d'hygiène, parfums), encore en forme l'an passé (+ 3,1 %), a marqué le pas (+ 0,1 %). Sa stagnation reflète la situation difficile des secteurs bâtiment-travaux publics et de l'automobile, mais aussi la stagnation de la consommation des ménages. La pharmacie a continué de se montrer dynamique (+ 6,1 %), mais sa croissance a diminué de 2,8 points.

La chimie française a donc bien tiré son épingle du jeu, faisant généralement mieux que ses concurrentes européennes, l'allemande exceptée (+ 2,5 %).

ANDRÉ DESSOT

Incidents et sabotages d'installations pétrolières au Gabon

Capitale pétrolière du Gabon, Port-Gentil a été paralysée, mardi 25 février, par une journée « *ville morte* », après quelques affrontements, dans la nuit, entre opposants et forces de l'ordre, qui n'ont toutefois pas fait de victimes. Plusieurs véhicules ont été incendiés et des barrages, érigés dans les quartiers populaires, ont été levés au petit matin. Cette journée « *ville morte* » avait été décidée par la Coordination de l'opposition démocratique. Par ailleurs, la compagnie franco-gabonaise Elf-Gabon, dont le personnel est en grève depuis le 20 février à Port-Gentil, a indiqué mardi que certaines de ses installations avaient été sabotées et que sa production était interrompue. A Libreville, le Forum africain pour la reconstruction, regroupant trois partis d'opposition, s'est élevé contre la décision du gouvernement d'interdire toute manifestation politique dans le pays. – *(AFP.)*

□ **Fin de la grève des éboueurs à Brest.** – Le personnel technique de la Communauté urbaine de Brest, en grève depuis quinze jours pour obtenir un meilleur régime indemnitaire (*le Monde* du 26 février), a repris le travail, mardi 25 février. M. Pierre Maille, président (PS) de la Communauté urbaine, proposait une prime mensuelle de 100 F, alors que les syndicats en réclamaient 310 F. Les partenaires se sont mis d'accord sur un échéancier pour arriver à 250 F en 1995.

Déjouant les pronostics

L'indice de confiance des consommateurs américains tombe à son plus bas niveau depuis 1974

NEW-YORK

de notre correspondant

« *Si l'indice de confiance des consommateurs du Conference Board tombe à un niveau inférieur à celui du mois précédent, ce sera un mauvais présage pour les marchés financiers* », avertissait un spécialiste mardi 25 février en début de matinée. Peu après, cet organisme privé de prévision économique annonçait que son indice avait régressé à 46,3 au mois de février contre un niveau (révisé) de 50,2 le mois précédent. A ce stade, cet indice, établi sur une base 100 en 1985, et à partir d'un sondage régulièrement conduit auprès de 5 000 ménages, se situe à son niveau le plus bas depuis 1974, lorsque l'économie américaine se trouvait dans une profonde récession, notamment caractérisée par un taux de chômage supérieur à 10 % et par une inflation à deux chiffres. En un peu moins d'un an, cet indice de confiance des consommateurs a perdu 35 points par rapport à son niveau de mars 1991, à la fin de la guerre du Golfe.

Cette information qui, pour de nombreux analystes, remet en question les espoirs suscités par la publication, il y a quelques jours, de statistiques jugées encourageantes en matière de mises en chantier de logements neufs et de ventes au détail, a eu un effet déprimant sur Wall Street *(lire nos chroniques boursières)*. Invité à commenter la chute de cet indice de confiance, M. Alan Greenspan a indiqué que le niveau de cet indicateur en février était « *tout à fait dérangeant* ». Le président de la Réserve fédérale a cependant ajouté qu'à son avis l'opinion publique américaine était sans doute un peu décalée par rapport à l'état réel de l'économie, laquelle lui fournit des raisons de penser qu'« *une reprise de l'activité devrait intervenir* », ne serait-ce qu'en raison de l'amélioration constatée dans les bilans des entreprises et des particuliers après la forte baisse des taux d'intérêt à laquelle a procédé la Réserve fédérale depuis plus d'un an.

Cette opinion rejoint celle de M. Lynn Michaelis, le président de l'Association nationale des économistes d'entreprises (NABE), selon lequel la majorité des adhérents considèrent que la récession est à présent terminée. La NABE table sur un taux de chômage de 6,9 % cette année en moyenne (contre 7,1 % actuellement), escompte une augmentation de 0,5 % du produit intérieur brut pour le premier trimestre 1992 mais de 2,3 % sur douze mois (contre 0,2 % en 1990). Ce pronostic est en complète contradiction avec les indications du Conference Board, selon lesquelles la moitié des ménages interrogés estimaient en février que les affaires « *allaient mal* » et que l'emploi était « *difficile à trouver* ». En se projetant à six mois, ces ménages se disaient encore plus pessimistes qu'en janvier.

SERGE MARTI

BOURSE DE PARIS

Matinée du 26 février

Légère reprise

La Bourse de Paris se reprenait légèrement mercredi 26 février au cours des premiers échanges. Après une ouverture en hausse de 0,24 %, les valeurs françaises affichaient une progression de 0,28 % une heure plus tard. Selon les boursiers, la baisse de la veille (– 1,16 %) a été exagérée, et l'ouverture de New York, après la publication des commandes durables pour janvier, devrait être déterminante pour le reste de la séance.

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 26 février 1992 a été tiré à 495 707 exemplaires.

Le Monde

ARTS • SPECTACLES

Les années 70 ont rendu les honneurs au plus indépendant des cinéastes et acteurs américains. Il manquait, pour le connaître tout à fait, la présentation de deux films importants, « Faces » et « Opening Night ». Grâce aux efforts conjugués de Gérard Depardieu, de Jean-Louis Livi et d'Anne François, il est mis fin à une omission qui ressemblait à une injustice. Les cinéphiles vont enfin pouvoir compléter le portrait de l'un des peintres les plus sombres et les plus forts du cinéma contemporain.



John Cassavetes dans « A bout portant » (« The Killers ») de Don Siegel, 1964.

UN LIVRE, DEUX FILMS INÉDITS, QUATRE REPRISES

Le printemps de John Cassavetes

JOHN CASSAVETES, cinéaste américain indépendant, est mort le 3 février 1989. Depuis longtemps, il était, en France, l'objet d'un culte cinéphilique. En quelque sorte, une légende. Mais on peut constater, avec Thierry Jousse (1) que la légende se fondait «sur un manque». *Faces* et *Opening Night*, œuvres d'une importance exceptionnelle, n'ont jamais été distribués chez nous. Ses premiers films n'ont jamais été repris et il ne faut pas compter sur la télévision pour se rafraîchir la mémoire. A quelques exceptions près (*Une femme sous influence* aux « Dossiers de l'écran » en 1978, *Meurtre d'un bookmaker chinois* sur Canal Plus en 1985, *Gloria* sur Canal Plus en 1985 et sur TF1, en version française, au moment de sa mort), elle ignore John Cassavetes. Sauf comme acteur dans les films des autres et comme interprète de la série *Johnny Staccato*.

Certes, depuis deux ans, des reprises en salles – dont celle de *Minnie and Moskowitz* – ont quelque peu élargi le champ d'une cinéphilie fondée sur une relation mythique avec le grand John. Il manquait toujours l'essentiel. Et voilà que, grâce à Gérard Depardieu et Jean-Louis Livi, associés pour la circonstance, grâce à Anne François, distributrice (AFMD), on va pouvoir vraiment découvrir ou redécouvrir John Cassavetes en six films, dont les deux fameux inédits (2).

Mais remontons le cours du temps... En 1957, on remarque, dans un film de Martin Ritt, *l'Homme qui tua la peur*, un acteur séduisant, farouche et nerveux, John Cassavetes dans son premier grand rôle au cinéma : un déserteur de l'armée américaine qui devient l'ami d'un ouvrier noir (Sidney Poitier) et lutte avec lui contre le syndicat des dockers de New-York, lié à la pègre. Il a vingt-sept ans, il est d'origine grecque, il possède une formation théâtrale, il a pratiqué la «Méthode» de Lee Strasberg. On le voit comme un nouveau Bogart mâtiné de Marlon Brando et de James Dean. En fait, si Cassavetes a indéniablement acquis une forte personnalité, le cinéma américain a surtout besoin de comparaisons rassurantes : James Dean s'est tué en voiture et Bogart vient de mourir d'un cancer. Avec Cassavetes en renfort, *«the show must go on»* et il n'y a pas de rupture dans la mythologie des acteurs américains. Acteur, Cassavetes le restera, au théâtre, à la télévision, au cinéma. Mais, au moment où il devient célèbre à l'écran, il manifeste son esprit d'indépendance en décidant de faire un film comme réalisateur, sans passer par les grands studios.

«Il le clame haut et fort, raconte Thierry Jousse, *dans l'émission radiophonique de Jean Sheperd, «Night people». L'anecdote est à elle seule typique de l'audace et de la liberté de ton de Cassavetes. Venu à la radio pour faire la promotion de* l'Homme qui tua la peur, *il déclare tout de go que si* «les spectateurs ont vraiment envie de voir un film sur des gens authentiques, ils doivent y contribuer par de l'argent». *L'appel lancé à la cantonade rapportera 2 000 dollars. Le film, loin d'être financé par cette somme, coûtera 40 000 dollars.»*

Ce film, c'est *Shadows*, expérience d'improvisation fort troublante (1958-1959) qu'on aura le tort de comparer lorsqu'on la verra, à Paris, en 1961, au «cinéma-vérité» de Jean Rouch. Il s'est produit, à la fin des années 50, aux Etats-Unis, un phénomène dont on n'a pas apprécié ici l'importance : un certain nombre de cinéastes sont venus de la télévision et se posent en auteurs contre la normalisation d'Hollywood. Ils se nomment John Frankenheimer, Sidney Lumet, Delbert Mann, Arthur Penn, Martin Ritt. Ils ont la pratique du matériel léger, des tournages en plans longs et en très gros plans, de la direction d'acteurs par rapport à une caméra très mobile. Hollywood les absorbera presque tous, plus ou moins. Le grand irréductible, c'est John Cassavetes. Voir *Shadows*, film new-yorkais par excellence : il est situé à New-York, il est tourné en décors réels, il entretient un rapport privilégié avec les interprètes et prend, par son sujet, des risques avec les conventions d'Hollywood face aux rapports interraciaux.

Benny, adolescent noir, joue de la trompette et traine les bars avec ses copains blancs, Dennis et Tom, pour draguer les filles. Benny a un frère, Hugh, chanteur de jazz toujours à la recherche de contrats mirifiques, aidé par son imprésario, Rupert. La sœur de Benny et Hugh, Lélia, fille à la peau claire, veut être écrivain. Elle fréquente un intellectuel new-yorkais, mais a une liaison éphémère avec Tony, qui, découvrant qu'elle est métisse, a un mouvement de rejet. Hugh interdit à Tony de revoir sa sœur. Finalement, celle-ci rencontre un jeune Noir, Davey, avec lequel elle s'entendra bien. On dit «finalement», mais il n'y a pas vraiment de fin, ni de commencement. Le scénario de *Shadows*, canevas pour une improvisation dramatique, prend les personnages en train de vivre, les quitte à un moment quelconque, et la vie continue.

Cassavetes voyait dans ce film, produit et réalisé en dehors des normes cinématographiques, une expérience qui n'était pas, d'abord, destinée à être distribuée. En somme, il testait sa technique, sa manière, sa conception du cinéma. Il y eut deux versions de *Shadows* et c'est la deuxième, retouchée, retravaillée jusqu'à donner satisfaction à Cassavetes et ses producteurs Maurice Mc Endree et Seymour Cassel, qui fut mise en circulation. Noir et blanc, 16 mm gonflé 35 mm, caméra légère et mobile qui file des plans-séquences, déboule à travers l'espace réel des décors, suit les comportements des personnages, les «donne à voir» pleins de vie et d'humanité : on croira reconnaître aussi les méthodes de la nouvelle vague française, Truffaut, Godard et Rivette, alors que Cassavetes n'avait pu recevoir d'influences de ce mouvement. Le seul point commun tient dans l'intérêt porté aux techniques de la télévision qui permettaient d'échapper aux contraintes des tournages lourds et coûteux. Cassavetes n'a rien «inventé» sinon lui-même, et seule la réalisatrice Shirley Clarke, dont personne ne parle plus aujourd'hui, pourrait être rapprochée de son univers cinématographique.

Dans *Shadows*, Cassavetes filme du point de vue de l'acteur, et du point de vue de la communauté *noire*, ce qui était quasiment impensable à l'époque. Ce qu'on appela la «modernité» du langage cinématographique reste étonnante aujourd'hui, car tout le cinéma de Cassavetes est bel et bien sorti de *Shadows*, et c'est déjà la suite qu'on reconnaît, avec une sorte d'éblouissement, et sans que, par son sujet proprement dit, le film n'apparaisse comme un documentaire social. Les rapports de couples et de famille – frère-sœur en particulier, – et les relations de groupe constitueront les bases de l'inspiration d'un cinéaste, très lié, dans la vie, à sa propre famille, à ses copains acteurs, et au monde du théâtre.

Au début des années 60, même un indépendant comme Cassavetes pouvait intéresser Hollywood et c'est pour Hollywood qu'il tourna *la Ballade des sans-espoir* (1961) et *Un enfant attend* (1963), mais, pour ce film, l'expérience fut amère. Le producteur Stanley Kramer lui retira le montage final. Cassavetes, traumatisé, reprit une liberté qu'il devait garder par la suite. Ses prestations d'acteur lui apportèrent une partie de son indépendance financière.

Il retrouva son énergie pour entreprendre *Faces*. Six mois de tournage – dans le garage et dans les pièces d'habitation de sa maison transformée en studio – et plus de deux ans de montage, une improvisation sur un texte conçu comme une pièce de théâtre... En mars 1968, le film est monté dans une version de 220 minutes. Cassavetes l'épure lui-même, à 129 minutes, en août 1968. Que ce film, présenté avec succès au Festival de Venise et qui assura, aux Etats-Unis, la reconnaissance de l'autonomie et de l'importance du cinéaste, n'ait jamais été montré en France, dans le circuit commercial, en dit long sur les incohérences de la distribution. Comme dans *Shadows*, Cassavetes propulse quelques personnages dans *leur* histoire. Richard Forst, un homme d'affaires accompagné de son ami Freddie, rencontre une call-girl de luxe, Jeannie, dans un bar. Les deux hommes vont chez elle. Richard, rentré chez lui, se dispute avec sa femme, Maria, et déclare qu'il veut divorcer. Il revient chez Jeannie, qui reçoit une amie et deux représentants de commerce. Il réussit à passer la nuit avec elle. Pendant ce temps, Maria va dans un night-club avec trois amies et rencontre un certain Chet, qu'elle ramène avec tout le monde chez elle. Puis elle réussit à rester seule avec lui. Le lendemain matin, mari et femme se trouvent face à face, après un incident dramatique.

Que ce sujet, intimiste et *a priori* banal, prenne une telle force dans des images en noir et blanc, souvent surexposées, que les fredaines de la classe moyenne américaine tournent à l'hystérie et frôlent la tragédie, l'instant d'une nuit, cela ne vient que de la mise en scène et des acteurs. De raccourcis en instantanés, de plans séquences explorant les lieux ou suivant les mouvements des hommes et des femmes, en gros plans qui dénudent les visages et saisissent les pulsions, le film, porté par un flot de paroles, parfois empâtées par l'ivresse ou les plaisanteries d'hommes en goguette – et en chaleur – est admirable. Gena Rowlands, l'épouse de Cassavetes, qui n'avait qu'un rôle de second plan dans *Un enfant attend*, est ici (en Jeannie) un grand premier rôle et l'actrice fétiche auprès de John Marley. Lynn Carlin, qui donne à Maria un relief extraordinaire, était secrétaire et non comédienne professionnelle. Mais Cassavetes avait l'art de pousser ses acteurs jusqu'au bout d'eux-mêmes sans que le voyeurisme du spectateur soit sollicité.

Après *Faces*, commence, avec *Husbands*, la grande période connue du cinéaste (moins *Opening Night*, autopsie d'une actrice de théâtre, datant de 1978, avec Gena Rowlands, Ben Gazzara, et John Cassavetes). Les années 70 ont bien fait entrer cet indépendant, ce metteur en scène en liberté, dans la légende, mais il restait à voir et comprendre vraiment, indiscutablement, comment, pour John Cassavetes, filmer était une façon de vivre. Les œuvres maintenant découvertes nous le disent.

Il n'y eut, dans le bouillonnement des années 60, qu'une émission de «Cinéastes de notre temps» pour le faire savoir au bon moment. En 1965, André S. Labarthe, producteur de la série avec Janine Bazin, et le réalisateur de télévision Hubert Knapp rencontraient Cassavetes, au cours d'un tournage d'entretiens divers aux Etats-Unis. Il parla de *Shadows* et de *Faces*, dont il était en train de visionner et de monter les rushes. Trois ans plus tard, l'équipe de l'émission retrouvait John Cassavetes à Paris, alors que le montage de *Faces* était terminé. L'émission ainsi consacrée à John Cassavetes, auteur, fut diffusée sur la deuxième chaîne, le 17 mars 1969. Elle appartient elle aussi, comme document irréfutable, à la légende. Cassavetes avait donné à André S. Labarthe une copie (non sous-titrée) de *Faces* pour les besoins de l'émission. Labarthe la déposa chez Henri Langlois. C'est la copie de la Cinémathèque française...

JACQUES SICLIER

(1) *John Cassavetes*, de Thierry Jousse. Editions Cahiers du Cinéma, collection « Auteurs », 160 p. ill. 98F. Le livre vient d'être réédité. On peut consulter également *John Cassavetes*, de Laurence Gavron et Denis Lenoir, Editions Rivages/Cinéma, 1986, 180 p. ill. 39F.

(2) *Shadows*, sortie le 26 février ; *Faces*, sortie le 11 mars ; *Une femme sous influence*, sortie le 22 avril ; *Opening Night*, sortie le 13 mai .

Lire pages 29 à 32 la sélection des rendez-vous de la semaine.



LES MÉANDRES DE LA NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

Les circonstances d'un choix

A l'aube du 19 février, l'Académie américaine des arts et sciences du cinéma a annoncé les nominations aux Oscars 1992 qui seront remis le 30 mars. Ce sera l'achèvement d'une procédure simple pour ce qui est des principales distinctions, mais excessivement complexe pour ce qui est de l'Oscar du meilleur film étranger. Procédure qui n'en finit pas de susciter la controverse.

POUR les catégories générales – meilleur acteur, meilleur réalisteur, etc., – le système des Oscars est relativement clair : est éligible tout film sorti commercialement à Los Angeles au moins une semaine avant le 31 décembre de l'année écoulée. Chaque profession vote dans sa branche : acteurs, directeurs de la photo, réalisateurs, producteurs... Une fois déterminés les noms des cinq « nominés » dans chacune des catégories, c'est l'ensemble de l'Académie des arts et sciences du cinéma (près de cinq mille membres) qui élit les vainqueurs.

L'Oscar du meilleur film étranger, remporté pour la première fois en 1947 par *Sciuscia*, de Vittorio De Sica, est soumis à un autre système, dont la complexité, sinon le flou, a souvent provoqué la controverse. *« En vérité,* dit la scénariste-productrice Fay Kanin, présidente du comité pour le meilleur film étranger, *les règles changent d'année en année, en fonction des circonstances. »*

La définition officielle étant « meilleur film en langue étrangère », toute production anglophone est exclue ; *en 1979, bien que le financement ait été français, Tess*, de Roman Polanski, ne put concourir. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passa en 1969 pour *Z*, de Costa-Gavras, on ne peut postuler à la fois pour le meilleur film étranger et le meilleur film « tout court », devenu « de langue anglaise ».

LA CASE DÉPART

L'Académie autorise chaque pays à présenter un seul film. Pour être sélectionné, il doit satisfaire à un certain nombre de paramètres :

– **Les dates de sortie.** Les candidatures doivent parvenir à l'Académie avant la mi-novembre. Pour être éligible aux Oscars 1992, un film doit avoir connu au moins une projection payante dans son pays d'origine entre le 1er novembre 1990 et le 31 octobre 1991 (à vingt-quatre heures près, le *Van Gogh* de Pialat, sorti à Paris le 30 octobre, aurait pu être rejeté). Il doit aussi être présenté dans la version finale de sa sortie dans son pays d'origine – tout « remontage » en vue d'une diffusion internationale devrait donc, en principe le disqualifier.

– **La langue du film.** Bien que de production entièrement française, *Taxi Blues*, de Pavel Lounguine, fut, en 1991, considéré comme un film soviétique. Selon les règlements, la langue du pays d'origine doit être prédominante. *« Dans les cas tangents,* précise Fay Kanin, *l'un d'entre nous visionne le film avec un chronomètre et détermine les pourcentages exacts. Il faut un minimum de 50 %, sauf si le sujet même du film exige le contraire. »*

– **La définition du « meilleur film ».** Le choix relève uniquement des instances nationales. En France, le comité de sélection comporte des représentants du Centre national de la cinématographie, de différentes associations professionnelles (producteurs, réalisateurs, etc.) et d'Unifrance, organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger.

« Meilleur film » signifie-t-il « ayant le plus de chance de trouver une sortie américaine » ? Ou « le plus cher de l'année » ? Ou « donnant une image positive du pays » ? En 1981, la Pologne voulut retirer *l'Homme de fer*, de Wajda, qui traitait de Solidarnosc. L'Académie refusa. En 1990, la Chine voulut retirer *Ju Dou*, de Jang Yimou, présenté quelques mois plus tôt au Festival de Cannes. A une protestation signée entre autres par Woody Allen, David Lynch, Sidney Lumet et Martin Scorsese, la Chine répondit que le film – au propos politique encombrant – n'avait pas connu localement de sortie commerciale. *« Nous avons vérifié auprès de sources amies.* Ju Dou *était sorti, nous l'avons maintenu »*, raconte Fay Kanin.

L'AFFAIRE, « *EUROPA EUROPA* »

Le financement du film d'Agneszka Holland est franco-allemand, une grande partie du personnel artistique est polonaise. L'allemand prédomine, sans atteindre 50 % des dialogues. La France ayant choisi *Van Gogh* et la Pologne *la Double Vie de Véronique*, seule l'Allemagne pouvait donner une nationalité à *Europa, Europa*. Le comité de sélection a choisi un autre film. Protestations internationales (américaines en particulier), accusant les sélectionneurs d'antisémitisme renaissant, sinon de néo-nazisme. *« A la décharge des Allemands*, dit une distributrice, Europa, Europa *a fait à peine sept mille entrées sur l'ensemble du territoire. »* Il a également connu un échec commercial en France, mais aux Etats-Unis il vient d'atteindre près de 4 millions de dollars de recettes. Sorti à Los Angeles avant le 31 décembre, *Europa, Europa* pourra se qualifier dans toutes les catégories, *exceptées celles du meilleur film, « tout court » comme* « étranger ».

Tout membre de l'Académie peut, à sa demande, faire partie du comité de nomination pour le meilleur film en langue étrangère. Le nombre des volontaires varie de deux cent cinquante à quatre cents. Ils sont en principe sensibles aux « cultures étrangères » et disposent d'assez de temps pour pouvoir visionner deux films par jour pendant six semaines. En 1992, trente-six films (donc trente-six pays) étaient en lice. Le comité est divisé en deux sous-comités – groupe rouge, groupe bleu. A chacun est assignée la moitié des candidats. *Les membres doivent obligatoirement* voir 80 % des films qui leur sont présentés. Chaque membre note les films de son groupe de 1 à 10. Les bulletins sont rassemblés par l'agence d'experts-comptables Price Waterhouse qui, en faisant le décompte puis le total des notes, détermine les cinq finalistes.

LA NON-CAMPAGNE DE « *VAN GOGH* »

Tout candidat entame une campagne de presse et de relations publiques. Des vidéo-cassettes sont envoyées à ceux des membres peu enclins à se déplacer ; entre le 25 décembre et le 20 janvier (date limite de l'envoi des bulletins de vote), des pavés publicitaires s'étalent sur des pages entières dans les publications corporatives. Une telle campagne coûte cher. Elle est payée par le distributeur – quand le film en a un. Sinon, par le producteur. Cette année, la France est présente sur plusieurs fronts. Nantis de distributeurs américains et sortis dans les délais, *Madame Bovary*, de Claude Chabrol, et *la Belle Noiseuse*, de Jacques Rivette, étaient éligibles dans les catégories « normales » mais pas dans celle du meilleur film étranger, réservée à *Van Gogh*, qui n'a pas encore trouvé de distributeur.

Van Gogh n'a bénéficié d'aucune campagne de presse, d'aucun envoi de vidéo-cassettes, d'aucune projection supplementaire. Il n'a même pas été candidat aux Golden Globes, considérés généralement comme un test révélateur. *« Quelle arrogance !*, grommellent certains membres de l'Académie. *C'est typique des Français. Ils estiment que les mérites de leur poulain sont tels que mener campagne relèverait de la pire vulgarité. » « C'est un coup de poker*, disait un distributeur avant l'annonce des nominations. *Si* Van Gogh *en obtient une, non seulement il décrochera un distributeur américain, mais vous pouvez être sûr qu'il sera l'objet d'une campagne d'une intensité rare pour la course aux Oscars. »*

Mais, pour *Van Gogh* comme pour tous les films français ou à financement en partie français, la course aux Oscars s'est achevée avant d'avoir commencé. *Pis : si la France détient jusqu'ici le record des films* « nominés » (suivie par l'Italie), c'est la première fois depuis longtemps que ne figure parmi les nominations *aucune* coproduction française.

Certains, en France, crient à l'ostracisme, à la magouille, au complot. On n'a pas avalé « le coup de *Cyrano* » l'an dernier (battu par le suisse *Journey of Hope*) ; on digère mal, encore, que le soviétique *Moscou n'a pas besoin de larmes* ait battu *le Dernier Métro* et que *le Festin de Babette* ait coiffé au poteau *Au revoir les enfants.*

LA FRANCE AU RANG DU LIECHTENSTEIN

« Que Van Gogh *n'ait pas été sélectionné, c'est encore ce que je comprends le mieux, ce n'est pas un film au goût américain*, dit Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance et producteur du film de Pialat. *Mais comment ? Ni Almodovar ? Ni* Toto le Héros *? Ni* la Double Vie de Véronique *? Ni* Cheb, *le film algérien ? »* Renseignements pris auprès de quelques-uns ayant assisté aux projections, *« la réaction à l'égard du Pialat a été glaciale. Ils ont détesté l'Almodovar, détesté le Kieslowski. Un point, c'est tout. »*

Président de Hachette Première (et producteur de *Cyrano*), René Cleitman met en cause le système : *« L'Académie des Oscars est une organisation de professionnels, analogue à celle des Césars. Ce n'est pas un organisme public ni une instance culturelle officielle. Pourtant, au lieu de s'adresser à ses homologues dans les divers pays, elle se considère autorisée à inviter les Etats à choisir un film, et un seul. En somme, elle se pose en Etat. Les pays n'auraient jamais dû accepter la règle du film unique. »*

Daniel Toscan du Plantier estime que *« tout le système est fait pour encourager les petits films des cinématographies marginales »*. Certes, il leur permet de se faire connaître sur la scène mondiale, mais *« c'est ramener la France, deuxième producteur du monde, au rang du Liechtenstein »*.

« A ceci près, enchaîne René Cleitman, *que le Liechtenstein aurait plus de chance que la France. »* Selon lui, la majorité des votants sont animés par un esprit de type *charity business*. Ni prémédité ni organisé – *« il n'y a donc pas lieu de verser dans la paranoïa »*, – c'est simplement, selon René Cleitman, le reflet d'une tendance culturelle : aux yeux des électeurs (pour la plupart basés à Los Angeles), le seul cinéma qui compte est américain. *« Les autres sont si loin, si petits, si inoffensifs. Emouvants sans être dérangeants. »*

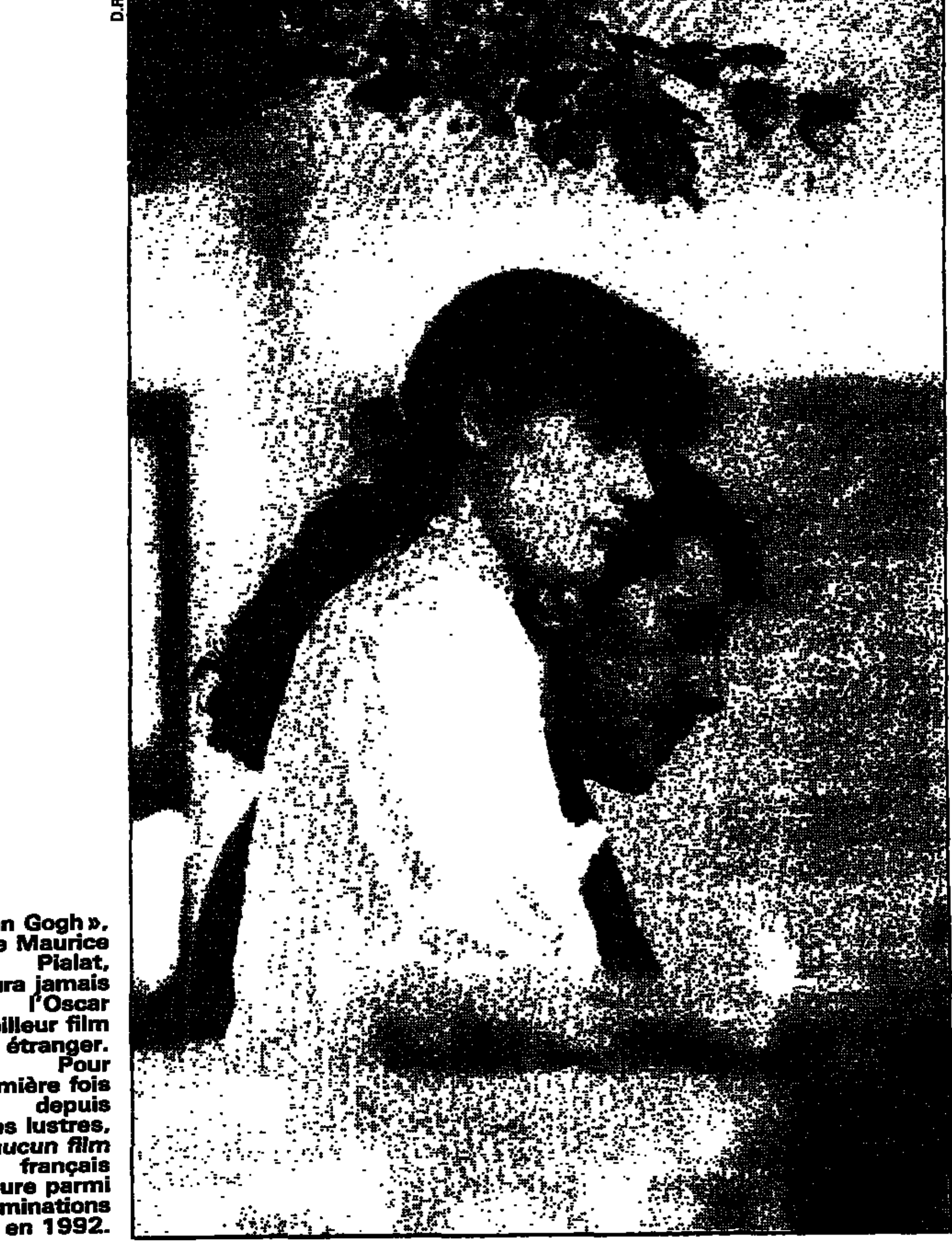
Si, avant les nominations, chaque film (sorti commercialement ou non) bénéficie d'une projection dans les locaux de l'Académie, les sélectionnés en ont droit à deux. Du coup, pour ce deuxième volet de la « campagne », la stratégie vire à 180 degrés. Les cinq mille membres de l'Académie vont devoir voter... *à condition* qu'ils aient vu les cinq films.

L'astuce consiste donc à réduire le nombre de projections aux deux obligatoires et à les fixer à des heures qui incommoderaient un maximum de gens, limitant ainsi l'assiette des votants. *« L'an dernier*, dit un membre de l'Académie, *presque personne n'avait vu* Journey of Hope. *Ceux qui n'avaient vu que les quatre autres « nominés » étaient donc automatiquement disqualifiés. Dans les conditions actuelles, le meilleur film étranger est déterminé par une centaine de personnes à peine. Sur cinq mille. »*

Un corps électorat plus facile à travailler au corps. Le nom qui revient le plus souvent est celui d'Arthur Cohn. « Eminence *grise* » *ou* « lobbyiste », *il serait à* l'origine des Oscars remportés par *le Ciel et la Boue* (1963), *le Jardin des Finzi-Contini*, de Vittorio de Sica (1973), *la Victoire en chantant*, de Jean-Jacques Annaud (rebaptisé *Noir et blanc en couleurs* en 1977, et battant pavillon de la Côte-d'Ivoire), *la Diagonale du fou*, film suisse de Richard Dembo *dont Cohn était* crédité producteur, *American Dream*, de Barbara Kopple (documentaire battant pavillon américain) ... et *Journey of Hope*. Arthur Cohn entre sans doute en participation dans certaines productions, en acquiert aussi, pour d'autres, les droits cinématographiques. Il connaît tous les membres de l'Académie, avec qui il entretient des rapports constants tout au long de l'année. *« C'est plus qu'un « lobbyiste »*, dit René Cleitman non sans une certaine admiration *c'est un professionnel de l'Oscar, et il est le seul au monde. »*

Et si Daniel Toscan du Plantier préconise un boycottage des prochain Oscars – *« L'action aurait plus d'impact si nous nous y mettions à plusieurs pays »*, – au fond, dit René Cleitman, *« l'Oscar du film étranger n'horripile que quatre personnes par an, les Etats-Unis s'en foutent, on ne peut même pas faire de scandale »*. Rejoignant en cela nombre de critiques américains, René Cleitman serait partisan de *« tout remettre dans le pot commun, films étrangers ou pas. »* Cela privilégierait sans doute les films sortis aux Etats-Unis (et donc les plus populaires), *« mais au moins cela aurait le mérite d'être simple »*.

HENRI BÉHAR



D.R.

« Van Gogh », de Maurice Pialat, n'aura jamais l'Oscar du meilleur film étranger. Pour la première fois depuis des lustres, aucun film français ne figure parmi les nominations en 1992.

Principales nominations

– **FILMS** : *la Belle et la bête, Bugsy, JFK, le Prince des marées, le Silence des agneaux.*

– **PREMIERS ROLES MASCULINS** : Warren Beatty *(Bugsy)*, Robert de Niro *(Cape Fear)*, Anthony Hopkins *(le Silence des agneaux)*, Nick Nolte *(le Prince des marées)*, Robin Williams *(Fisher King)*.

– **PREMIERS ROLES FÉMININS** : Geena Davis *(Thelma et Louise)*, Laura Dern *(Rambling Rose)*, Jodie Foster *(le Silence des agneaux)*, Bette Midler *(For the boys)*, Susan Sarandon *(Thelma et Louise)*.

– **SECONDS ROLES MASCULINS** : Tommy Lee Jones *(JFK)*, Harvey Keitel *(Bugsy)*, Ben Kingsley *(Bugsy)*, Michael Lerner *(Barton Fink)*, Jack Palance *(City Slickers)*.

– **SECONDS ROLES FÉMININS** : Diane Ladd *(Rambling Rose)*, Juliette Lewis *(Cape Fear)*, Kate Nelligan *(le Prince des marées)*, Mercedes Ruehl *(Fisher King)*, Jessica Tandy *(Fried Green Tomatoes)*.

– **RÉALISATION** : Jonathan Demme *(le Silence des agneaux)*, Barry Levinson *(Bugsy)*, John Singleton *(Boyz'n the Hood)*, Ridley Scott *(Thelma et Louise)*, Oliver Stone *(JFK)*.

– **MEILLEUR FILM ÉTRANGER** : *les Enfants de la nature* (Islande), *le Cours élémentaire* (Tchécoslovaquie), *Mediterraneo* (Italie), *le Bœuf* (Suède), *Epouses et concubines* (Chine).

– **SCÉNARIO (ORIGINAL)** : Lawrence et Meg Kasdan *(le Grand Canyon)*, Callie Khouri *(Thelma et Louise)*, Richard LaGravenese *(Fisher King)*, John Singleton *(Boyz'n the Hood)*, James Toback *(Bugsy)*.

– **SCÉNARIO (ADAPTATION)** : Pat Conroy et Becky Johnston *(le Prince des marées)*, Fannie Flagg et Carol Sobieski *(Fried Green Tomatoes)*, Agnieszka Holland *(Europa, Europa)*, Oliver Stone et Zachary Sklar *(JFK)*, Ted Tally *(le Silence des agneaux)*.

LE FILM ETRANGER

choix

Principales nominations

RENCONTRE AVEC BARBRA STREISAND, RÉALISATRICE DU « PRINCE DES MARÉES »

Moi, je, Barbra, personnellement

Sept nominations aux prochains Oscars, dont celle, prestigieuse, dans la catégorie du meilleur film : *le Prince des marées*, de et avec Barbra Streisand, produit par Barbra Streisand, avec à l'affiche le fils de Barbra Streisand, sort le 26 février en France. Dans le palace londonien où elle a établi ses quartiers de conquête de l'Europe, la Streisand mêle avec une science inégalable sa vie et son œuvre, la promotion et l'émotion.



D.R.

« Le drame, c'est que je ne suis pas, mais pas du tout exhibitionniste »...

LONDRES

de notre envoyée spéciale

DANS *le Prince des marées*, le film qu'elle dirige, produit, joue, promeut, défend même quand on ne l'attaque pas, Barbra Streisand est une psychanalyste new-yorkaise peu sûre d'elle-même malgré les apparences, qui montre ses genoux à ses patients – surtout lorsqu'ils ont la carrure tentante de Nick Nolte – pour dissimuler ses propres soucis conjugaux, et dont le rejeton (Jason Gould, son propre fils), est un insupportable teenager qui fait la gueule, joue du violon et a un bon fond. Avant de guérir le beau «prince des marées» – qui porte ce surnom énigmatique parce qu'il débarque d'un patelin très aquatique de Caroline du Sud – de son traumatisme d'enfance calamiteux, elle va le séduire. C'est ce qu'on a coutume d'appeler un transfert. Elle soigne d'ailleurs déjà sa sœur, une poétesse suicidaire...

Par toute une série de flash-back, et au fur et à mesure qu'il se confie à sa perspicace psy, y compris entre les draps d'un lit, on revoit ses jeunes années, le divorce tragique entre la beauté de la nature qui l'entourait et les violences affectives dont il était l'objet. La fin est d'un optimisme déprimant. Le prince – qui aura eu le temps d'améliorer le caractère du jeune violoniste en l'initiant au football américain – se réconcilie avec son passé, retourne à ses marées, à ses enfants blonds et à sa femme légitime. Tristesse et dignité de la thérapeute, qui retrouve elle aussi son mari, père du petit virtuose et virtuose lui-même. Dernière étreinte adultère et coucher de soleil assorti...

Tout cela devrait donner un gros mélodrame, douceureux et puritain, plein de cuistreries psychanalytiques et de moralisme daté. Eh bien, non. C'est beaucoup mieux que ça. Si Barbra Streisand, actrice, ne s'est pas très bien servie, apparaît assez raide, presque timide, disparaissant d'ailleurs un long moment de l'écran au milieu de l'histoire – comme pour dire vous voyez à quel point une star peut être discrète, – elle se montre, pour sa deuxième mise en scène après *Yentl*, une sacrée directrice d'acteurs.

Pataud, costaud, blessé, pleins d'élans brisés, on a rarement vu Nick Nolte aussi présent, aussi juste. Kate Nelligan, qui joue la mère destructrice et pathétique de Nolte à tous les âges, est tout simplement exceptionnelle, tout comme Jason Gould, drôle, insolent, touchant, vivant. La maîtrise de l'image (parfois trop gracieuse, en contradiction coquette avec le propos, nettement plus musclé), une espèce de bonheur de filmer, d'offrir des sentiments par brassées comme des bouquets de fleurs sur une table bien mise, cela méritait une visite. Barbra Streisand ne venant pas à Paris, ce serait Londres, à la veille de la grande première de son film donné au bénéfice de la recherche contre le sida avec la présence effective de quelques *royal highnesses*.

Le rendez-vous est fixé dans un palace du West End. On vous fait remarquer, avant le départ, quel privilège est le vôtre, et la gratitude que vous feriez bien d'exprimer *a priori* : vous avez droit à un tête-à-tête de trente-cinq minutes, vous vous rendez compte? Non, on ne se rend pas encore compte. Dans le hall de l'hôtel, la panique vous saisit. Sous l'œil infiniment réprobateur du personnel terribly stylé, une horde hagarde de Néerlandais, une meute accablée d'Allemands réunifiés sont parquées. Tout le monde porte le même petit sac à dos noir siglé «Prince of Tides», on dirait des chômeurs en fin de droits à qui on a promis une embauche précaire sur un chantier : ce sont des journalistes. S'ils sont bien sages, bien patients, ils seront bientôt propulsés pour une vingtaine de minutes dans une salle où se déroulent, à la chaîne, les conférences de presse de Barbra Streisand, Nick Nolte, Jason Gould.

La journaliste de caste supérieure (?), aussitôt haïe par ses confrères, est dirigée vers la suite 638. Dans les couloirs à la moquette si profonde que le pied s'y enfonce comme dans les sables mouvants, se croisent des agents de la sécurité crachotant des messages codés à travers leur talkie-walkie. C'est quoi? La guerre? Non, seulement la promesse d'une courte interview. Longue station dans la suite 638. Là, un état-major effervescent bourdonne. On lui fait signer un engagement sur l'honneur qu'elle utilisera les propos sacrés qu'elle va recueillir à l'usage exclusif du support qui l'emploie. Puis la journaliste privilégiée est conduite – sans être fouillée – dans la suite 618, où elle attend à nouveau, seule. La suite 618 est chinoisante. Enfin la porte s'ouvre, et Barbra paraît. Elle est parfaite. Voilà, parfaite. Tailleur noir d'*executive woman*, brushing inflexiblement naturel, maquillage invisible qui laisse voir un teint de jeune fille, regard de tous les bleus disponibles.

Elle est là pour «vendre» son film, elle va le vendre. Avec un charme implacable, une très haute technicité, elle va mêler son œuvre à sa vie et réciproquement, on ne saura jamais où s'arrête la promotion et où commence l'émotion. Une délicieuse fusée miniaturisée se met sur orbite; celui qui la fera dévier de sa trajectoire n'a pas encore sa carte de presse. Pour commencer, un peu d'affabilité diplomatique : *«Je n'ai jamais eu le courage d'apprendre votre merveilleuse langue, avec ses terribles conjugaisons. Vous savez, je n'ai jamais appris le piano parce que je voulais être capable de jouer immédiatement le* deuxième concerto *de Rachmaninov...»*

On lui dit qu'on a vu son film, qu'on l'apprécie. La surprise la terrasse. *«Vraiment? Ah! Comme c'est intéressant.»* Si l'on ajoute que le personnage du professeur Lowenstein semble avoir été écrit pour elle, la surprise se change en extase. Elle explique que non, le film est adapté d'un best-seller autobiographique de Pat Conroy, mais qu'effectivement l'auteur lui a avoué qu'il écoutait ses disques pendant l'écriture de son roman. Et lorsqu'on lui demande pourquoi elle s'est distribuée dans le rôle – si, si, ça arrive, – elle répond *«qu'elle a tout de même déjà eu un Oscar comme actrice* (dans *Funny Girl*, en 1968) *et qu'elle ne voit pas qui mieux qu'elle pouvait incarner une psychanalyste, juive, new-yorkaise...»*.

En effet. On sait qu'elle a toujours aimé les défis, mais là, cumuler les tâches de metteur en scène, productrice, actrice, et mère d'un brillant jeune acteur qui joue son propre fils, ce n'est plus un défi, n'est-ce pas le comble de la schizophrénie? Après le rituel *«comme votre question est intéressante»*, Barbra Streisand répond : *«C'est vrai, il y a deux personnes en moi. La première aime rester chez elle, manger ses légumes cultivés biologiquement, étudier, retourner à l'école, voir des amis. C'est une personne très secrète, très privée, qui prend l'habitude de ne pas travailler, qui adore ça. Et l'autre moi éprouve soudain le besoin de se lancer dans une nouvelle aventure, ne peut pas s'empêcher de s'y mettre pour exprimer, communiquer sa vision des choses. Les deux se bagarrent. Tout est très long, très laborieux.* Yentl *a représenté cinq ans de ma vie, et il y a plus de trois ans que* le Prince des marées *m'occupe.»*

Quel est le moteur qui la fait avancer? *«Le désir d'émouvoir. J'ai aimé quand les gens, après avoir vu* Yentl, *m'ont dit : «Ça m'a rapproché de mon père...» Ça m'a aidé à réaliser que c'était important d'être une femme...»* Un silence ravissant s'installe, une sorte de chef-d'œuvre de silence, pas trop long, pas trop court, méditatif, le menton est gracieusement appuyé sur la main manucurée, le regard myosotis un peu voilé. Puis la voix reprend, nette comme un constat d'huissier mais disant des choses qui ne vont pas avec, des choses un peu tristes et personnelles : *«En fait, je me mets à travailler comme ça quand je ne suis pas amoureuse. Si je suis heureuse avec quelqu'un, je n'ai aucun autre besoin. Mais quand je suis seule, il faut bien que je mette mes sentiments dans un projet.»*

Elle parle bien de son travail, de la manière dont elle se dirige elle même, *«à l'instinct»*, et les autres, en étant sensible *«à leur musique, à leur rythme. A leur humeur du jour, aussi, quand ils arrivent sur le plateau. En quoi cette humeur peut interférer avec la scène, la servir ou, au contraire, lui nuire»*. Après, Barbra Streisand, *alias* Susan Lowenstein, rend grâce à la psychanalyse; avec son aide, dit-elle, elle commence à se persuader que ce qui la fait agir n'est plus uniquement le peu d'estime dans laquelle elle se tient. Allons, allons, elle exagère, le succès, la gloire précoce, Broadway, les concerts triomphants, les films, les disques, les médailles en tout genre, ce n'est pas mauvais pour l'ego, tout ça.

Le regard se fait glacier, elle évoque *«son beau père qui ne lui adressait pas la parole»*, sa mère *«qui ne la touchait pas, qui ne lui montrait d'attention qu'en la nourrissant»*; elle dit : *«J'ai été en colère, très en colère pendant des années. Contre tout, même contre mon père pour être mort lorsque j'avais quinze mois. Longtemps, rien n'a pu m'apaiser. Surtout pas le succès. Pourquoi j'ai abandonné la scène, pourquoi j'ai renoncé à chanter devant tellement de gens? Parce que ça ne me satisfaisait pas, et même cela me rendait malade, physiquement malade. Je ne savais pas comment me comporter entre deux chansons, faut-il saluer? Tiens, pourquoi je salue?*

»En d'autres termes, je peux sentir l'adhésion du public, et j'adore ça. Mais je n'ai pas besoin de l'expression de cette adhésion. Je sais qu'il est là, je ne serais pas célèbre depuis trente ans s'il n'était pas là.» A ce point-là de la conversation, tombe une véritable révélation : *«Le drame, c'est que je ne suis pas, mais pas du tout exhibitionniste»*...

Dans une impressionnante compilation (un coffret rose un peu dentelle, un peu bonbon) de quatre disques compacts parue récemment, qui couvre toute sa carrière et comporte beaucoup d'inédits, Barbra Streisand chante au tout début, d'une voix déjà magnifique, *«You'll never know»*. C'est un enregistrement amateur, elle a treize ans. Trente-trois ans plus tard, elle donne une nouvelle version du même titre, sa voix d'aujourd'hui se superpose à celle d'hier, c'est comme si elle prenait par la main la petite fille qu'elle a été, c'est émouvant, vraiment... Streisand, l'ordinateur vivant, si intelligemment programmée, enfin, baisse sa garde : *«Oui, cette petite fille, je peux enfin l'aimer. Au lieu de penser qu'elle était bizarre, que c'est pour ça que personne ne lui parlait. Elle ne devait pas être sympathique ou bien pas assez jolie. Mais je ne pouvais tout de même pas couper mon nez, je crois trop à la vérité des choses...»*

Lui a-t-on souvent demandé au cours de sa carrière de le corriger, ce nez? Celle dont la critique Pauline Kael a écrit : *«Streisand est la preuve que le talent c'est la beauté»*, répond avec une franchise formidable : *«Non, bizarrement. Seulement une ou deux fois, on m'a conseillé de supprimer ma bosse. Or je suis attachée à ma bosse sur le nez. Et puis, c'est une question d'honnêteté. Moi qui ai toujours détesté mon prénom, je n'ai même pas pu en changer. J'ai juste supprimé un «a», pour faire Barbra, pour être un peu unique.»*

C'est à cet instant que le sablier promotionnel achève de couler. Une préposée, avec des grâces affectées de geisha, interrompt la conversation, en me glissant dans l'oreille : *«Ne vous plaignez pas, vous avez eu un supplément.»* Barbra Streisand est déjà debout, la main sur la poignée, prête pour une nouvelle interview, juste le temps de glisser qu'elle s'occupe de nombreuses fondations, qu'elle préfère donner son argent de son vivant, à la recherche médicale, à l'écologie, aux causes qui en valent la peine. Et que, sans vouloir généraliser, elle pense que les femmes sont les gardiennes de la terre, parce qu'elles sont aussi de bonnes maitresses demaison...

DANIÈLE HEYMANN

BONNES FEUILLES

PARUTION DES MÉMOIRES DE LA CHORÉGRAPHE MARTHA GRAHAM

Ecrit avec son sang

Habillée en violet, sa couleur fétiche, maquillée comme à l'époque où elle posait pour les visons Blackgamma avec Noureev, Martha Graham, enrhumée, avait finalement décidé de quitter son appartement pour se rendre dans son école, toute proche, où nous l'espérions. C'était en mars 1987, elle avait déjà quatre-vingt-treize ans, soit soixante-dix-huit ans selon son calendrier personnel. Son amour obsessionnel de la jeunesse et de la beauté a toujours fasciné. Ce jour-là, elle reprit les thèmes favoris qu'elle affectionnait : le corps, l'amour, le sexe, non pas comme une vieille femme qui perd la tête, mais parce qu'ils furent les moteurs de sa création et au centre de sa vie.

On l'écoutait, penché, pour ne rien perdre de la voix murmurante qui s'échappait de ses lèvres sanglantes. Elle nous parla, encore et toujours, de son père qui exigeait le port des gants et lui interdisait d'embrasser les étrangers. On ne pouvait s'empêcher de penser à cette autre paire de gants qu'elle porta pendant plusieurs années quand la vieillesse l'attaqua, l'obligeant à quitter la scène à soixante-quinze ans. Les soins esthétiques et le maquillage entretiennent l'illusion. Les mains, elles, ne trichent pas. On pensait aussi à sa souffrance, à sa gloire si chèrement acquise, à l'alcool qu'elle ingurgitait pour faire face et qui lui valut quelques cures de désintoxication.

*Après son père, Martha Graham enchaîna sur les autres hommes de sa vie, pour très rapidement ne parler que d'Erick Hawkins, danseur de sa compagnie, qui fut son seul et unique mari. On sentait que cet amour la portait encore et qu'elle en éprouvait l'éternel regret. La chorégraphe nous fit comprendre qu'après «*Erick*», il n'y en eut pas d'autres. Ron Protas, son manager et son homme de confiance, de passage dans la pièce, affirme que Martha Graham est toujours restée une redoutable séductrice. Comme si cette femme fatale ne pouvait pas avoir un cœur de midinette ! Elle griffait, c'est vrai, telle une lionne, et possédait une mémoire d'éléphant concernant ses ennemis. Ses Mémoires,* Blood Memory *(que l'on pourrait traduire par* Mémoire du sang*), sont à paraître début mars aux Editions Actes-Sud. Nous en avons tiré quelques extraits, qui montrent sa pugnacité. Car les génies ont la vie dure !*

DOMINIQUE FRÉTARD


JERRY COOKE/LIFE MAGAZINE/TIME WARNER INC.

Répétition de « Every Soul Is a Circus » sur la prairie de Bennington, avec Erick Hawkins et John Butler.

La panthère et ses hommes

« A TOUTES les étapes de ma vie, les hommes m'ont soutenue. Je les apprécie sans réserve. Beaucoup ont marqué mon existence. J'aime les hommes. J'adore les hommes. Beaucoup m'ont adorée.

» Au début, quand ma vie nocturne était encore active, je ne me serais jamais mise au lit sans un léger maquillage. Mais je n'étais pas dévergondée. Je n'avais qu'un amant à la fois. A part quelques exceptions délicieuses, je n'avais guère le temps d'avoir des amants ni d'être amoureuse. Ma philosophie là-dessus ? Quand j'aimais, j'aimais. Quand je n'aimais plus, je partais. C'est aussi simple que ça. J'imagine qu'il m'arrivait parfois de ne pas être très gentille.

» [...] Erick était devenu membre de ma compagnie et, peu à peu, un amour très profond était né entre nous. Nous avions vécu huit années ensemble quand Erick a décidé que nous devions nous marier. Je n'en avais pas envie, mais je l'ai fait. Dans le courant de cette neuvième année, tout s'est écroulé. C'est clair. Il ne faut jamais s'accrocher.

» Aussitôt mariés, nous sommes remontés en voiture. Nous avons roulé jusqu'à un *pueblo* indien des environs et, là, notre vie a commencé. J'ai gardé mon nom : j'y tenais. Je ne voulais être l'épouse de personne si cela signifiait l'abandon de mon nom. Après notre première nuit conjugale, nous nous sommes réveillés et Erick s'est retourné vers moi en disant : *«Enfin, me voilà libéré de cette terrible chose.»* Je n'avais alors aucune idée de ce qu'il voulait dire, et je ne souhaitais pas le savoir !

» [...] Je me souviens d'être allée avec Erick à Gallup, dans le Nouveau-Mexique, voir les belles tapisseries indiennes tissées à la main. Ces tapisseries sont sacrées. Elles ne sont jamais tout à fait achevées et leur dessin comporte d'habitude un petit défaut : ça leur donne le sens d'objets en devenir. Ce qui n'y figure pas les rend plus belles et plus mystérieuses. Les danses des Indiens d'Amérique m'ont toujours fascinée, de même que ces instants magiques juste avant le lever du soleil dans les *pueblos*, ou ma première vision des femmes hopies avec leurs coiffures de fleurs écrasées dont je devais me servir dans *Appalachian Spring*.

» [...] *El Penitente* est une danse inspirée par les Pénitents du Sud-Ouest, une secte qui croit à la purification du péché par une pénitence sévère. Aujourd'hui encore, cette secte pratique ses rites anciens, bien qu'ils aient été interdits par l'Eglise catholique comme actes impies. Dans un *pueblo*, pendant la célébration du rite, j'ai vu une femme fouler de ses genoux nus des feuilles de cactus. *El Penitente* est présenté à la façon des spectacles ambulants de jadis. Isamu Niguchi en a dessiné le décor original, y compris un écran qui dissimule la jeune fille – Vierge, Madeleine, mère – une fois qu'elle a commis le crime, c'est-à-dire séduit le pénitent.

» Le pénitent se flagelle avec des feuilles de cactus dans un désir de reconnaître devant Dieu qu'il a mal agi, qu'il est tombé amoureux de la jeune fille. Elle l'a séduit au moyen de la pomme, la pomme qui est sa virginité. A un moment de la danse, le prêtre est vêtu comme un dieu, dans un grand manteau noir. Le pénitent tombe, cette créature se remet à genoux, en position de contrition, et le saint homme le gifle au visage. Dans la production originale, Erick était le pénitent et Merce Cunningham la figure du Christ. Il y a quelques années, Misha Baryshnikov a dansé le rôle du pénitent à l'occasion d'un gala. Il s'était si bien pénétré du personnage qu'il avait le dos complètement rouge à force de se flageller.


RON PROTAS

Martha Graham dans le studio de son école à Manhattan.

» [...] Misha est entré dans ma vie comme un don de Dieu, Nos existences se sont rencontrées ; après son passage à l'Ouest, il est venu aux Etats-Unis, et puis il a dansé dans ma compagnie. [...] Lorsque Misha fut à la tête de l'American Ballet Theatre, j'acceptai de céder à sa compagnie le droit de danser certains de mes ballets. En principe, je ne suis pas opposée au fait que d'autres compagnies dansent mes ballets. Le problème, c'est *comment* ils le font. Nous ne pouvons pas nous permettre de passer notre temps à enseigner nos danses aux autres ; il ne nous en resterait plus pour réunir des fonds pour nous-mêmes.

» [...] Ce que je donne aux danseurs, c'est une technique. La technique est un langage qui élimine toute tension. On en fait ce qu'on veut en faire. Parfois, la technique est mal enseignée, et cela m'agace énormément. Au Caire, à la suite de quelques représentations que nous avions données avec une troupe locale, on afficha après mon départ : *« Ici, on enseigne la technique de Martha Graham. »* Ils n'avaient rien compris. Cela ne représentait pas pour eux ce que cela représente pour moi – la technique comme une science. Une science exacte. Je peux vous dire ce que signifie l'épaule. Je peux vous dire où commence le bras, dans le dos, et la sensation qu'on éprouve à l'endroit du corps où naît un mouvement. Je ne sais pas combien d'années il m'a fallu pour apprendre certaines choses. Mais j'aimais ça. J'aimais cet engagement physique avec moi-même.

» [...] Agnes De Mille (1) auditionnait des groupes nombreux et faisait toujours la première élimination en regardant la démarche des gens. Elle est révélatrice. Je dis à mes élèves de marcher dans la pièce comme si leur cœur était accroché au mur. Si ça ne les stimule pas, j'ajoute : *« Souvenez-vous qu'un jour vous mourrez. »* Ça fait généralement l'affaire.

» Mes danseurs ne tombent jamais simplement pour tomber. Ils tombent pour s'élever. La première fois que Margot Fonteyn nous a vus danser, elle a remarqué combien nos chutes étaient différentes de celles du Royal Ballet. *« Nous tombons comme des sacs en papier, vous tombez comme de la soie. »*

» L'art du danseur est bâti sur une attitude d'écoute, qui implique tout son être. Quand j'évoque la nécessité d'écouter son propre corps, je ne manque jamais de rappeler ce merveilleux lion au commencement des films de la MGM. Quand il se tourne sur le côté, il se tourne complètement. Il se tourne pour écouter sa lionne, pour écouter sa propre vie intérieure. Il a cette capacité de prendre du recul au lieu d'attendre que quelqu'un le regarde.

» Il écoute. Quoi ? Lui-même. Et le corps est retenu au point précis où il peut se remettre en mouvement.

» [...] Ce que je n'ai jamais toléré en studio, c'est la moindre discussion politique ou religieuse. Il y eut un temps pour cela, et un lieu. Vers la fin de 1935, j'avais été invitée à danser avec ma compagnie au Festival international de danse prévu dans le cadre des Jeux olympiques de 1936 qui devaient se dérouler à Berlin. [...] Il ne me vint pas une seconde à l'esprit d'accepter. Comment aurais-je pu danser dans l'Allemagne nazie ? [...] Les Allemands déclarèrent que, dans ce cas, ils prieraient une compagnie de moindre renom de représenter les Etats-Unis. *« Faites,* répondis-je. *Mais souvenez-vous d'une chose : je détiens l'invitation officielle et je la publierai dans tout le pays, pour démontrer que l'Allemagne a dû se contenter d'un deuxième choix. »* Aucune compagnie américaine ne se rendit à ce festival. Après la guerre, à Berlin, on a trouvé mon nom sur une liste des gens dont le sort devait être réglé lorsque l'Allemagne aurait pris le contrôle des Etats-Unis. J'ai pris cela comme un grand compliment. Et plus tard, lors d'une représentation au New Opera House, j'ai choisi pour mon solo une héroïne biblique triomphante, Judith, sur une partition d'un compositeur juif, William Schumann.

» [...] Tout ce que je fais existe en chaque femme. Chaque femme est Médée. Chaque femme est Jocaste.

» Il arrive un moment où chaque femme devient une mère pour son mari. Quand elle tue, Clytemnestre est n'importe quelle femme. Dans la plupart des ballets que j'ai créés, le triomphe de la femme est absolu, total. Je ne sais pas vraiment pourquoi il en est ainsi, sinon parce que je suis une femme. Je sais que chez la femme, comme chez la lionne, il y a un violent désir de tuer si elle ne peut avoir ce qu'elle veut. Beaucoup plus que chez un homme, la femme tue, elle veut tuer. Elle est plus impitoyable que n'importe quel homme.

» On fait ce qu'on doit faire, je suppose. On fait ce qu'on trouve attirant et merveilleux au moment même. C'est pour ça que j'ai interprété des femmes comme Clytemnestre. Ça vient de ce profond désir de création. Une jeune fille est venue me dire : *« Mais je ne suis pas Clytemnestre, jamais je ne tuerais. » « Au contraire,* lui ai-je répondu, *je t'ai déjà vu regarder un homme de telle façon que tu l'as tué raide, sur place. Si ce n'est pas un meurtre, ça, alors je n'y comprends rien. »* Après un instant de silence, elle m'a regardée en disant : *« Je crois que vous avez raison. »*

» J'ai essayé de montrer ces trois aspects de la femme dans *El Penitente*, mon ballet de 1940. Toute femme de quelque valeur porte en elle un peu de tout ça : la vierge, la catin-tentatrice, la mère. C'est ça, à mon sens, la réalité commune à toutes les femmes. Pas la politique. [...] Je sais que mes danses et ma technique sont considérées comme profondément sexuelles, mais je suis fière de représenter sur scène ce que la plupart des gens dissimulent au plus profond de leurs pensées. Emily Dickinson (2) l'a dit, à sa façon : nous connaissons tous de ces instants où *« de timides humiliations gambadent par des après-midi ensoleillés »*. L'artiste n'est pas le reflet de son temps. Il n'est pas en avance sur son temps ; c'est au public, dans l'ensemble, à le rattraper.

» [...] Je ne peux pas nier que la franchise de mes descriptions m'ait valu parfois quelques ennuis. Au cours de notre première tournée en Asie, à Tokyo, l'une de mes danseuses était sortie avec plusieurs soldats américains et n'avait pas réapparu pour la représentation en matinée. Après le théâtre, dans le taxi qui nous ramenait, je me tournai vers une amie en disant : *« De toute façon, elle ne serait pas devenue une grande danseuse. Ses mouvements ne viennent pas du vagin. »* Le taxi fit une embardée. *« Vous comprenez l'anglais ? »* demandai-je au chauffeur. *« Oui, m'dame. Je suis né à Brooklyn. »*

---

(1) Chorégraphe américaine, de la famille de Cecil B. De Mille, elle vient d'écrire une biographie de Martha Graham, non publiée en France.

(2) Poétesse américaine morte en 1886, inspiratrice de Martha Graham pour son ballet *Letter to the World*, 1940.

★ Extraits de *Martha Graham, mémoire de la danse*, traduit de l'américain par Christine Le Bœuf, Editions *Actes-Sud, 236 pages, 148 F.*

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINÉMA

Tous les films nouveaux

L'Affût

de Yannick Bellon,
avec Tcheky Karyo, Dominique Blanc, Patrick Bouchitey, Mickaël Tisseur, Jean-Pierre Sentier, Michel Robin.
Français (1 h 43).

Dans la montagne, les amours contrariées d'un instituteur ornithologue et d'une jeune femme qui revient de la ville. Aujourd'hui les Montaigu et les Capulet sont les écolos et les chasseurs.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; U. G. C. Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Paramount Opéra, handicapés, 9e (47-42-56-31) ; U. G. C. Convention, 15e (45-74-93-40).

Au nom du père et du fils

de Patrice Noia,
avec Judicael Noia, Carolina Rosi, Pier Paolo Capponi, Patrice Noia.
Français (1 h 20).

Un émigré italien dont le père a été assassiné retourne avec son jeune fils dans le pays de sa famille pour résoudre à la fois une énigme et son problème. Le film est autobiographique.

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

Au sud du sud

de Laurent Chevallier,
avec Jean-Louis Etienne, Will Steger, Victor Boyarsky, Geoff Somers, Keizo Funatsu, Dahe Qin.
Français (1 h 44).

Pendant près d'un an, six hommes traversent en traîneau les six mille cinq cents kilomètres du continent arctique. Le film du voyage.

George V, 8e (45-62-41-46).

En liberté dans les champs du seigneur

de Hector Babenco,
avec Tom Berenger, John Lithgow, Daryl Hannah, Aidan Quinn, Tom Waits, Kathy Bates.
Américain (3 h 06).

Au fin fond de l'Amazonie, missionnaires d'Amérique du Nord, aventuriers et militaires brésiliens tissent un filet de convoitise et de nobles aspirations autour d'une tribu indienne. Le réalisateur Hector Babenco revient dans son pays natal, appuyé par l'intendance hollywoodienne.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-46-01).

Grand Canyon

de Lawrence Kasdan,
avec Danny Glover, Kevin Kline, Steve Martin, Mary McDonnell, Mary-Louise Parker, Alfre Woodard.
Américain (2 h 15).

Dans la jungle de Los Angeles, six personnages se croisent et leur destin s'en trouve modifié.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96).

Le Prince des marées

de Barbra Streisand,
avec Barbra Streisand, Nick Nolte, Blythe Danner, Kate Nelligan, Jeroen Krabbe, Melinda Dillon.
Américain (2 h 16).

Sa sœur ayant tenté de se suicider, un père de famille (Nolte) va voir la psychanalyste (Barbra Streisand) qui la suivait et se débarrasse d'un secret qui empoisonnait toute sa famille. *(Lire l'entretien avec la réalisatrice, page 27.)*

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50).
VF : Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, handicapés, dolby, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (45-22-47-94).

Stormboy

de Henry Safran,
avec Greg Rowe, Peter Cummins, David Gulpilil, Judy Dick, Tony Allison, Mickael Moody.
Australien (1 h 33).

En Australie, un coin sauvage sur une côte. Un garçon vit là avec son père et se lie d'amitié avec un aborigène.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
VF : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Ville à vendre

de Jean-Pierre Mocky,
avec Tom Novembre, Valérie Mairesse, Darry Cowl, Michel Serrault, Richard Bohringer, Philippe Léotard.
Français (1 h 40).

Un écolo quitte Paris pour la province, arrive dans une petite ville où il se passe des drôles de choses, notamment une série de meurtres qui déciment les notables.

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Voyage à Melonia

de Per Ahlin,
Suédois (1 h 44).

Très lointainement inspiré de *la Tempête* de Shakespeare, l'histoire met en opposition une île paradisiaque et une terre de cauchemar où les enfants sont odieusement exploités. Les écolos sont à la mode.

VF : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

Reprises

Le Grand Chantage

d'Alexander Mackendrick,
avec Burt Lancaster, Tony Curtis, Susan Harrison, Marty Milner, David White, Lawrence Dobin.
Américain, 1957, *noir et blanc* (1 h 36).

Sur fond de maccarthysme, de puritanisme et de freudisme, la description d'un scandale monté de toute pièce, grâce à la complicité d'un journaliste très attaché à sa sœur et d'un publiciste cynique.

VO : Reflet Logos II, handicapés, 5e (43-54-42-34).

Shadows

de John Cassavetes,
avec Ben Carruthers, Lelia Goldoni, Hugh Hurd, Anthony Ray, Dennis Sallas, Tom Allen.
Américain, 1961, noir et blanc (1 h 27).
(Lire notre article, page 25.)

VO : Le Champo-Espace Jacques Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Une femme est une femme

de Jean-Luc Godard,
avec Anna Karina, Jean-Paul Belmondo, Jean-Claude Brialy, Nicole Paquin, Marie Dubois, Marion Sarraut.
Français, 1961, noir et blanc (1 h 20).

De scène de ménage muette à coups de titres de livres en tours de vélo dans l'appartement, de procédés farfelus pour gagner quelque monnaie sur le désir de maternité des femmes en victoire d'un stratagème féminin pour avoir un enfant, de couleurs franches en dialogues tranchants et en chansonnettes blagueuses, Godard s'offrait une comédie musicale à la française pour ce portrait de mœurs enjoué et lucide. Un cadeau qui aujourd'hui encore ne se refuse pas.

Les Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

Box-office Paris

Pour la deuxième semaine consécutive, les entrées atteignent un honnête niveau sans qu'aucun film ne fasse d'étincelles. Parmi les neuf nouveautés, *Betty* obtient un score satisfaisant à plus de 50 000 pour 28 écrans, mais sans déchaîner l'ivresse. De même les presque 30 000 soupirants d'*Amoureuse* dans onze salles font un résultat correct. Il faut saluer aussi le bon score de *la Guerre sans nom*, avec plus de 2 500 spectateurs dans les deux cinémas qui projettent le documentaire de quatre heures de Tavernier.

Le premier de la liste demeure *le Bal des casse-pieds* qui se maintient bien dans son énorme combinaison de 45 salles, pour approcher les 200 000 en quinze jours, devant *JFK* également stable, et qui avoisine, lui, les 450 000 en quatre semaines. *Ombres et brouillard* poursuit vaillamment sa carrière avec 70 000 admirateurs en deuxième semaine qui permettent au film de Woody Allen de totaliser près de 150 000 entrées en quinze jours. *L'Amant* a de son côté passé aisément la barre des 600 000 en cinquième semaine. Tandis que *Blanche-Neige* a commencé de faire le ménage avant même le début des vacances, avec quelque 130 000 entrées en quinze jours.

Il faudra attendre un peu pour évaluer l'ampleur d'un éventuel « effet César », mais les deux grands gagnants de la soirée ont commencé dès le lendemain d'en engranger les bénéfices. *Tous les matins du monde* en est ainsi à 515 000 entrées en dix semaines, tandis que *Delicatessen* approche les 400 000 en... quarante-cinquième semaine.

Paris

L'Amant

de Jean-Jacques Annaud,
avec Jane March, Tony Leung
Franco-britannique (1 h 52).

La découverte de l'amour et de la sexualité par la jeune fille qu'a été Marguerite Duras, en Indochine. Avec la voix de Jeanne Moreau, et le couple le plus torride de l'année, Jane March et Tony Leung.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; U. G. C. Maillot, 17e (40-68-00-16).
VF : Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, dolby, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Amelia Lopes O'Neill

de Valeria Sarmiento,
avec Franco Nero, Laura del Sol, Laura Benson, Valérie Mairesse, Sergio Hernandez.
Franco-allemand- espagnol (1 h 45).

Deux sœurs aiment le même homme. Entre émotion et grandiloquence, entre tendresse et ironie, tours et détours d'un mélo onirique et magique.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Amoureuse

de Jacques Doillon,
avec Charlotte Gainsbourg, Yvan Attal.
Français (1 h 40).

Les hésitations et les désarrois des adolescents confrontés à l'amour.

Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, handicapés, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, handicapés, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, handicapés, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Betty

de Claude Chabrol,
avec Marie Trintignant, Stéphane Audran, Jean-François Garreaud, Yves Lambrecht, Christiane Minazzoli.
Français (1 h 43).

Portrait de deux femmes paumées, empêtrées dans l'amour, l'amitié, l'alcool, la morale. Deux femmes de Simenon devenues deux créatures de Chabrol. Et deux comédiennes magnifiques.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; U. G. C. Montparnasse, handicapés, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; U. G. C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, handicapés, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

Danzon

de Maria Novaro,
avec Maria Rojo, Carmen Salinas, Tito Vasconcelos, Blanca Guerra.
Mexicain (1 h 36).

Le film a tout le charme et la grâce du « danzon », sorte de menuet revu par les gens des Caraïbes et fort populaire en Amérique latine.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Ecrans de sable

de Randa Chahal Sabbag,
avec Maria Schneider, Laure Killing, Michel Albertini, Sandrine Dumas.
Franco-italo-tunisien (1 h 30).

L'amitié ombrageuse et violente de deux femmes, une Orientale et une Occidentale. Tout les oppose mais toutes deux sont prisonnières d'un monde d'hommes.

George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Frankie et Johnny

de Garry Marshall,
avec Al Pacino, Michelle Pfeiffer.
Américain (1 h 58).

Il l'aime, elle ne veut pas entendre parler d'amour, mais finalement se laissera convaincre. Le thème éternel des anciennes comédies américaines, remis au goût du jour et toujours aussi efficace.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VF : U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Mistral, handicapés, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

➡

Un Mohican vêtu de kraft

Les films, quoi qu'on en dise, ne se portent pas si mal de nos jours. Jamais peut-être autant ont été vus par autant de monde, sur toute la planète, en salles, à la télévision, en vidéo. Mais le cinéma, lui, traîne la jambe. Du moins « une certaine idée du cinéma », qui s'est développée en France après la Libération à travers l'essor des ciné-clubs et le développement de la critique, et qui a donné naissance à plusieurs générations de metteurs en scène, la « Nouvelle Vague » entre autres. Cette idée du cinéma, qui en faisait à la fois un enjeu culturel fort et un important lieu d'observation de la société, a du plomb dans l'aile quand les films tendent à redevenir seulement des marchandises, tendent à devenir une composante parmi d'autres du lourd fleuve audiovisuel.

Créer, dans ces conditions, une nouvelle revue de cinéma peut paraître dérisoire ou rétro, c'est en tout cas un acte de résistance. C'est bien ainsi que le présentent ses promoteurs, sous la houlette de Serge Daney. Baptisée *Trafic*, en hommage sans doute à Tati mais surtout pour souligner la croyance obstinée que le cinéma est un carrefour, un lieu de passage, d'échange et de contrebande, où peuvent se croiser philosophes et plasticiens, poètes et sémiologues (en attendant, pourquoi pas, les musiciens, les informaticiens...).

Cette affirmation butée fait la riche matière de la première livraison, colorée de nostalgie pour les jours meilleurs de la cinéphilie, dont la plupart des auteurs se sentent orphelins. Ce bonheur perdu est illustré par la seule image de la revue, une photo de famille avec Rossellini enfant, qui figure sur la très sobre couverture en papier kraft. Son sentiment imprègne nombre de textes, du *Journal de l'an passé*, rédigé par Daney, au poème *la Paroisse morte*, donné par Jean-Luc Godard, en passant par le constat d'échec du cinéma à être moderne, dressé par Jean-Louis Schefer, ou les souvenirs pleins de regrets d'une lettre d'Amérique.

Plus stimulante est l'étude sur la peinture au cinéma, de Sylvie Pierre, et surtout les deux textes signés par deux réalisateurs, le Portugais Joao Cesar Monteiro et l'Américain Robert Kramer. Le premier est foisonnant, délirant, emballant, le second curieux de tout, entreprenant, pétri de foi dans les possibilités du cinéma. Ces deux-là, au moins, ne se sentent pas derniers des Mohicans.

J.-M. F.

★ *Trafic*, édité par P.O.L., 142 pages, 95 F.

⇒

La Guerre sans nom

de Bertrand Tavernier et Patrick Rotman, avec les témoignages d'appelés de la guerre d'Algérie.
Français (3 h 55).

Trente ans après, les appelés de la guerre d'Algérie parlent comme ils ne l'avaient jamais fait.

Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Malina

de Werner Schrœter,
avec Isabelle Huppert, Mathieu Carrière.
Allemand (2 h 05).

Les dérives, les excès, la folie d'une passion qui dévore et se dévore, une mise en scène de l'hystérie avec Isabelle Huppert fascinante.

Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

Nord

de Xavier Beauvois,
avec Bulle Ogier, Bernard Verley, Xavier Beauvois, Agnès Evrard, Jean-René Gossart, Jean Douchet.
Français (1 h 38).

Comment se défait et se désagrège une famille enfermée dans les frustrations de chacun. Un beau mélo violent.

Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

Ombres et Brouillard

de Woody Allen,
avec Woody Allen, Mia Farrow, John Malkovich, Jodie Foster, Madonna, Kathy Bates.
Américain (1 h 26).

Woody Allen quitte Manhattan pour une Europe centrale mythique où il rencontre fantômes et fantasmes. Chef-d'œuvre d'humour et d'angoisse.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; U. G. C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; U. G. C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, dolby, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16).
VF : Pathé Impérial, handicapés, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; U. G. C. Convention, 15e (45-74-93-40).

Talons aiguilles

de Pedro Almodovar,
avec Victoria Abril, Marisa Paredes, Miguel Bose.
Espagnol (1 h 53).

Une mère trop longtemps absente trouve sa fille mariée avec son ancien amant, que l'on découvre assassine. Qui a tué? Un juge, travesti de cabaret à ses heures, mène l'enquête. C'est du grand Almodovar.

VO : Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; U. G. C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08) ; U. G. C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, dolby, 17e (40-68-00-16).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U. G. C. Opéra, 9e (45-74-95-40).

La sélection « Cinéma »
a été établie par
Colette Godard.

THEATRE

Spectacles nouveaux

L'amour est aveugle

d'après Boris Vian,
mise en scène
de Richard Arselin,
avec Véronique Boutonnet et Hélène Gonthier.

On ne cesse de découvrir les textes de Boris Vian, et de les porter sur scène.

Aktéon-Théâtre, 11, rue du Général-Blaise, 11e. A partir du 3 mars. Du mardi au samedi à 19 heures. Tél. : 43-38-74-62. 60 F et 80 F.

Chacun pour moi

de Daniel Colas,
mise en scène
de l'auteur,
avec Karen Chéryl, Daniel Colas, Daniel Russo et Sylvie L'illet.

Reprise d'une comédie dont le héros est un casse-pied égocentrique, et excentrique.

Michel, 38, rue des Mathurins, 8e. A partir du 28 février. Du mardi au vendredi à 21 h 15, le samedi à 18 h 30 et 21 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-65-35-02. De 80 F à 220 F.

D'amour et d'eau... froide

de Jean-Gilles Barbier,
mise en scène
de Laurent Grimont,
avec Jean- Gilles Barbier.

Un one man show. Celui-ci a pour base cinq hommes qui parlent de la femme qu'ils n'ont pas su aimer.

Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. A partir du 2 mars. Du lundi au samedi à 18 h 30. Tél. : 43-27-88-61. 60 F et 100 F.

Les Gastronomades

de Dominique Poncet
et Rachel Salik,
d'après Gertrude Stein et Alice Toklas,
mise en scène
de Rachel Salik,
avec Dominique Poncet et Laure Sirieix.

Un plat cuisiné où les épices se mélangent, comme poésie et burlesque.

Huchette, 23, rue de la Huchette, 5e. A partir du 26 février. Du lundi au samedi à 21 h 30. Tél. : 43-26-38-99. De 60 F à 120 F.

George Dandin

de Molière,
mise en scène
de Serge Lecointe,
avec Luc Ritz, Claude Darvy, Céline Codogno, Jacques Grave, Caroline Boucays, José Pereira, Régis Besse, Denis Beilon, Serge Bluwol, Stéphane Aubin, Fatima Raith et Pascale Blondin.

Lutte des classes entre hommes et femmes. Entre hobereaux ruinés et paysan enrichi.

Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, 94000 Vincennes. A partir du 26 février. Du mercredi au vendredi à 21 heures, le dimanche à 18 heures. Tél. : 48-08-60-83. 75 F et 90 F.

Turlupitude

de Yannick Pasgrimaud,
mise en scène
de Philippe Mirassou,
avec Philippe Mirassou.

Un one man show de plus qui prend, pour base la vie d'un quartier.

Dunois, 108, rue du Chevaleret, 13e. A partir du 1 mars. Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 15 heures (et le 13 mars). Tél. : 42-71-26-16. 30 F et 40 F.


« Roberto Zucco », mise en scène de Bruno Boëglin au Théâtre de la Ville
BRIGITTE ENGUERAND

La Vie de Galilée

de Bertholt Brecht,
mise en scène
d'Antoine Vitez,
avec François Beaulieu, Jacques Sereys, Roland Bertin, Claude Mathieu, Marcel Bozonnet, Martine Chevallier, Jean-Yves Dubois, Michel Favory, Louis Arbessier, Dominique Liquière, Pierre Vial, Valérie Dréville, Jean-Pierre Michaël, Eric Frey, Christian Blanc, Philippe Torreton, Jean Dautremay et Igor Tyczka.

La Comédie-Française reprend cette dernière mise en scène d'Antoine Vitez, avec Roland Bertin magnifique dans le rôle de l'intellectuel poursuivi par les théologiens.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. A partir du 2 mars. Les mardi, mercredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 45 F à 200 F.

Entretiens avec Pierre Corneille

d'après Pierre Corneille,
mise en scène
de Brigitte Jaques,
avec François Regnault et Emmanuel Demarcy-Motta.

Fascinée par Corneille, après une comédie d'intrigues et avant une tragédie baroque, Brigitte Jaques interroge son auteur préféré.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. Du mercredi au vendredi à 21 heures. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 1 h 15. De 70 F à 120 F.
Dernière représentation le 28 février.

Le Fantôme de l'Opéra

de Ken Hill,
d'après Gaston Leroux,
avec B. G. Gibson, John Tilloston, Tom Fervoy, Steven Hauck, Richard Bles, David Barron, Elisabeth Southard, Steven Shocket et Marilyn Hudgins.

Un monstre hante les sous-sols de l'Opéra. Il devient amoureux fou d'une cantatrice. Le roman de Gaston Leroux a déjà beaucoup servi au cinéma. Il est ici prétexte à une reconstitution parodique de l'opéra de papa.

Opéra-Comique - salle Favart, 5, rue Favart, 2e. Du mardi au dimanche à 20 h 30, le dimanche à 19 heures. Matinée, samedi et dimanche à 14 h 30. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 350 F.

Paris

La Bataille

de Heiner Müller,
mise en scène
de Philippe Van Kessel,
avec Jean-Pierre Baudson, Marice-Luce Bonfanti, Alfredo Canavate, Paul Clairy, Nathalie Cornet, Patrick Donnay, Marie-Ange Dutheil, Eric Firenz, Valérie Lemaître, Thierry Paret, Guy Touraille et Luc Van Grunderbeeck.

L'Allemagne depuis l'arrivée des nazis jusqu'à celle des Russes. Comme une suite à *Grand-peur et misère du IIIe Reich* de Brecht, un enchaînement de farces amères.

Beaunord-Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 4e. Du lundi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-71-26-16. 70 F et 100 F.
Dernière représentation le 3 mars.

La Brouette du vinaigrier

de Louis-Sébastien Mercier,
mise en scène
d'Edgar Petitier,
avec Jean-Marie Blin, Cyrille Bosc, Cécile Bouillot, Lionel Codino, Nicolas Quilliard et Andras Vigh.

Un auteur méconnu est ici découvert, qui décrit avec force les relations familiales et sociales pendant la Révolution.

Théâtre de la Main-d'Or-Belle-de-Mai, 15, passage de la Main-d'Or, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 48-05-67-89. Durée : 1 h 45. 80 F et 120 F.

C'était hier

d'Harold Pinter,
mise en scène
de Sami Frey,
avec Carole Bouquet, Sami Frey et Christine Boisson.

Après vingt ans, un trio se retrouve. Comme il s'agit de Pinter, les non-dits comptent plus que les répliques. Et Christine Boisson est superbe.

Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, 17e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. De 100 F à 220 F.

Gaudeamus

(en russe)
de Lev Dodine,
d'après Sergueï Kalédine,
mise en scène
de lev Donine,
avec Oleg Dimitriev, Sergueï Karguine, Igor Koniaiev, Youri Kordonski, Natalia Kromina, Anton Kuznetzov, Igor Nikolaiev, Tatiana Olear, Andreï Rostovski, Artiem Talpine, Dimitri Vitov, Igor Tchernevirch, Oleg Gaianov, Alexandre Kochkarev, Sergueï Kouritchev, Julia Moreva, Maria Nikiforova et A. Charogradski.

La vie de caserne est un bon prétexte pour dépeindre les hommes entre eux. Dodine et ses comédiens le font avec une santé revigorante, une lucidité sans concession, une joie communicative.

Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 h 45. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 2 h 15. 95 F et 125 F.

Le Grand Méliès

d'Anne Quesemand,
d'après Madeleine Malthête-Méliès,
avec Laurent Berman et Anne Quesemand.

Quelques projections avec un matériel de foire et une inépuisable poésie : ainsi commença le génial inventeur du cinéma magique.

La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 5e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-07-22-11. Durée : 1 h 45. 70 F et 100 F.
Dernière représentation le 1er mars.

Maître Puntila et son valet Matti

de Bertolt Brecht,
mise en scène
de Marcel Maréchal,
avec Pierre Arditi, Marcel Maréchal, Annie Le Youdec, Angelo Bardi, Richard Guedj, Fabienne Perineau, Jean-Paul Bordes, Anna Kupfer, Michel Demiautte, Michèle Grellier, Claire Mirande, Olivier Picq, Mathias Maréchal, Luce Mélite, Jacques Angéniol, Mama Prassinos, Serge Pauthe et Nicolas Lartigue.

Le couple Marcel Maréchal-Pierre Arditi est formidablement drôle, magnifiquement violent dans cette fable grinçante où Brecht nous rappelle que l'eau et l'huile jamais ne se mélangent.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 3 heures. De 80 F à 140 F.

La Mouette

d'Anton Tchékhov,
mise en scène
de Philippe Sireuil,
avec François Bartels, Véronique Biefnot, Nicole Colchat, Sylvie Debrun, Patrick Descamps, Janine Godinas, Christian Léonard, Christian Maillet, Nicolas Rossier, Claude Thébert, Olivier Thomas, Agnès Dubois et Claude Bourseaux.

Une famille, une société qui s'isole, croit s'abriter du temps qui passe et passe à côté de la vie. Une vision amère de Tchékhov.

Les Gémeaux, 49, av. Clemenceau, 92000 Sceaux. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 46-61-36-67. De 60 F à 110 F.
Dernière représentation le 29 février.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène
de l'auteur.

Ils sont venus de Géorgie, elles chantent des chants berbères, Bartabas les a fait se rencontrer, et autour d'eux galopent les chevaux.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 h 30. Tél. : 48-04-38-48. Durée : 2 h 30. De 110 F à 210 F.

Roberto Zucco

de Bernard-Marie Koltès,
mise en scène
de Bruno Boëglin,
avec Jerzy Radziwilowicz, Hélène Surgère, Judith Henry, Christiane Cohendy, Philippe Faure, Guy Naigeon, Gilette Barbier, Hubert Gignoux, Myriam Boyer, Joachim Latarjet, François Sinapi, Firmine Richard, Sophie Barboyon, Roméo Escala, Henri-Louis Villard, Patrice Goubier, Daniel Pouthier et Jean Martin.

Quelques jours encore pour se faire une opinion sur le chef-d'œuvre de Bernard-Marie Koltès, tel que l'a lu et réalisé Bruno Boëglin.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 2 heures. De 90 F à 130 F.
Dernière représentation le 29 février.

Ruy Blas

de Victor Hugo,
mise en scène
de Georges Wilson,
avec Lambert Wilson, Jean-Claude Drouot, Etienne Chicot, Georges Riquier, Jean-Pierre Moreux, Eugène Berthier, Jean-Claude Balard, Jean-Michel Meunier, Michel Armin, Luc Delhumeau, Jacques Marchand, Florence Darel, Josiane Levèque, Laurence Griveau, Jane Villenet, Marc Kalfayan, Frédéric Mouthon et Pablo Vidal.

Les élans généreux de Hugo mis en scène et interprétés avec la fougue, la sincérité naïve – et la sincère naïveté – qui conviennent.

Bouffes du Nord, 37 bis, bd de la Chapelle, 10e. Du mardi au samedi à 20 heures. Matinée samedi à 15 heures. Tél. : 46-07-34-50. De 60 F à 130 F.

Les Tac-tics du cœur

de Pasquale Lafay
et David Rochline,
mise en scène
de Panos H. Coutras,
avec Pasquale Lafay et Foued Nassah.

Le spectacle pourrait donner lieu à un concours : deux places gratuites à qui est capable de raconter l'intrigue sans se tromper dans ses péripéties, plus affolantes que le plus affolant des feuilletons.

Hôtel Lutétia, 45, bd Raspail, 6e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 45, le dimanche à 17 heures. Tél. : 49-54-46-55. Durée : 1 h 10. 70 F et 90 F.

Un soir au bout du monde

de Tom Novembre
et Charlélie Couture,
mise en scène
de Pierre-Loup Rajot,
avec Tom Novembre et Jerry Lipkins (au piano).

Dans le hall d'un hôtel au bout du monde, un pianiste joue et Tom Novembre évoque, en grand comédien, une dizaine de personnages particulièrement savoureux.

Théâtre Grévin, 10, bd Montmartre, 9e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-46-84-47. Durée : 2 heures. De 120 F à 160 F.

Vassa Geleznova

de Maxime Gorki,
mise en scène
d'Anne-Marie Lazarini,
avec Viviane Théophildès, Jacques Bondoux, Xavier Bouvier, Rémy Cordonnier, Silvia Cordonnier, Corinne Darmon, Eva Dewel, Frédérique Lazarini et Geneviève Yeuillaz.

Une famille russe entre deux révolutions, déchirée entre capitalisme et collectivisme. Deux beaux portraits de femmes.

Artistic-Athévains, 45 bis rue Richard-Lenoir, 11e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, les samedi et dimanche à 16 heures. Tél. : 48-06-36-02. Durée : 1 h 45. De 70 F à 150 F.

Le Vieil Hiver Fragile forêt

de Roger Planchon,
mise en scène
de l'auteur,
avec Maurice Barrier, Marco Bisson, Eve Darlan, Philippe Delaigue, Colette Dompietrini, Jean-Pol Dubois, Vincent Garanger, Michèle Goddet, Paolo Graziosi, Gérard Guillaumat, Laure Marsac, Roger Planchon, Aurélien Recoing, Régis Royer et Véronique Silver.

Roger Planchon parle de la guerre, une guerre de religions, dans ce diptyque qui dénonce la cruelle absurdité de toutes les guerres.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 110 F à 220 F.

La Voleuse de Londres

de Georges Neveux,
mise en scène
de Daniel Cohen-Lorus,
avec Pascale Le Daheron, Marc Brunet, Eric Auvray, Jean-Marc Le Bars, Marion Bernede, Armand Eloi, Daniel Gibert, Sarah Haxaire, Thierry Montfray et Gilles de Paepe.

Une histoire échevelée dont l'héroïne traverse des aventures aussi picaresques que mirobolantes.

Espace Acteur, 14 bis, rue Sainte-Isaure, 18e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-62-35-00. 60 F et 90 F.

Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves

de Philippe Caubère,
mise en scène
de l'auteur,
avec Philippe Caubère.

Philippe Caubère poursuit la saga de ses aventures théâtrales avec et sans Ariane Mnouchkine.

Renaissance, 20, bd Saint-Martin, 10e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 2 h 30. De 70 F à 180 F.

Régions

Toulouse

L'Eglise

de Céline,
mise en scène
de Jean-Louis Martinelli,
avec Charles Berling, Jean-Pierre Moriaud, Jean-Claude Bolle Redat, Stéphane Delbassé, Christine Gagnieux, Georges Mavros et Gérard Barreaux.

Après avoir porté Jean Eustache sur scène (*la Maman et la Putain*) et Marguerite Duras (*la Musica*) Jean-Louis Martinelli dérive sur Céline.

Théâtre Sorano, 35, allée Jules-Guesde, 31000 Toulouse. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 61-25-66-87. De 80 F à 120 F.

Angers

Le Pain dur

de Paul Claudel,
mise en scène
de Claude Yersin,
avec Victor Garrivier, Catherine Gandois, Catherine Rétoré, Daniel Briquet, Yves Kerboul et Patrice Leroy.

A son tour Claude Yersin s'attaque à Claudel, à cette histoire symbolique et trouble.

Nouveau Théâtre d'Angers, 12, place Imbach, 49000 Angers. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 41-87-80-80.

Nîmes

Les Pieds dans l'eau

de Jérôme Deschamps,
mise en scène
de Macha Makeïeff
et Jérôme Deschamps.

Le nouveau Deschamps... Création à Nîmes avant que la troupe prenne possession de la Grande Halle de La Villette.

Théâtre de Nîmes, 6, rue Fresque, 30000 Nîmes. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 66-36-02-04. De 80 F à 130 F.

La sélection « Théâtre »
a été établie par
Colette Godard.



MUSIQUE

Classique

Jeudi 27 février

Chausson

Chaconne

Saint-Saëns

Havanaise pour violon et piano
Rondo capriccioso pour violon et piano

Bach

Chaconne de la 2e Partita

Maxim Vengerov (violon),
Itamar Golan (piano).

Jeune violoniste russe de dix-sept ans, Maxim Vengerov a émigré en Israël après avoir séjourné quelque temps en Allemagne. Certains voient en lui une sorte de nouveau Menuhin. Il est vrai que son aisance, la grâce qui semble l'habiter ont quelque chose de surnaturel. De là à dire, comme Einstein l'a dit du jeune Yehudi, qu'il était la preuve sur terre de l'existence de Dieu, il y a un pas que les auditeurs de ses deux concerts du Louvre franchiront peut-être.

Auditorium du Louvre, 12 h 30. Tél. : 40-20-52-29. 50 F.

Scarlatti

Trois sonates

Beethoven

Sonate pour piano n° 23 « Appassionata »

Chopin

Impromptu n° 1
Scherzo n° 1
Sonate n° 3

Marc Laforêt (piano).

Second prix lors de l'avant-dernière édition du Concours Chopin, Marc Laforêt mène une carrière discrète qui le tient un peu à l'écart de ses confrères français du même âge. A la mesure de son jeu élégant, raffiné et sensible, sans débordements. Mais s'il est moins connu que d'autres, s'il n'a pas ses fans, joue-t-il moins bien pour autant ?

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37. De 35 F à 250 F.

Vendredi 28

Schubert

Symphonie n° 4 « Tragique »

Franck

Variations symphoniques pour piano et orchestre

Nielsen

Symphonie n° 6

Jean Hubeau (piano),
Orchestre national de France,
Paavo Berglund (direction).

Un magnifique musicien au piano, peu connu en dehors des cercles professionnels malgré une discographie abondante (tant d'élèves du Conservatoire sont passés par sa classe de musique de chambre qu'à eux seuls ils rempliraient une salle de concert), une symphonie de Schubert qui n'est pas la plus connue, la *Sixième* de Nilsen, un compositeur peu joué en France (même si sa cote remonte). Le tout est dirigé par un chef de premier plan, lui-même peu célèbre. Difficile, dans ces conditions, d'attirer foule. Et, pourtant, voilà un beau programme.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 40 F à 190 F.

Samedi 29

Wagner

Sonate

Beethoven

Sonate n° 23 « Appassionata »

Czerny

Etude-ballade n° 7

Wagner

Mort d'Isolde

Liszt

Etudes d'exécution transcendante « Appassionata » et « Chasse-neige »

Michaël Levinas (piano).

Tout un programme ! Avec la rare *Sonate* de Wagner, assez schumannienne d'allure, enregistrée autrefois par Martin Galling pour Vox, jamais rééditée, introuvable. Du Wagner d'avant Wagner, donc, pour commencer. Liszt, pour finir. Et pas le plus facile pour les doigts. Entre deux : *l'Appassionata* de Beethoven, la *Mort d'Isolde* de Wagner transcrite par Liszt et une étude-ballade de Czerny, élève de Beethoven et tortionnaire en chef des pianistes. Un programme intelligent comme sait les composer Michaël Levinas.

Conservatoire d'art dramatique, 18 heures. De 70 F à 110 F.

Dimanche 1er mars

Beethoven

Sonate pour piano n° 12 « Marche funèbre »
Sonate pour piano n° 31 op. 110

Georges Pludermacher (piano).

Une sonate à variations et une sonate à fugue et contre-fugue, par un pianiste agile de la tête et des doigts.

Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures. Tél. : 47-20-36-37. 90 F.

Lundi 2

Bach

Suites n° 1, 3, 6 pour violoncelle seul
Mstislav Rostropovitch (violoncelle)

Mstislav Rostropovitch au violoncelle dans Bach. Comment résister ? Le prix des places peut-être...

Opéra-Comique, Salle Favart, 20 heures. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 500 F.

Mardi 3

Couperin

« Les Goûts réunis », concert n° 7

C.P.E. Bach

Sonate pour flûte seule, transcription pour hautbois

Dutilleux

Trois strophes sur le nom de Sacher

Rameau

Pièce de clavecin en concert n° 5

Bach

Sonate pour flûte BWV 1030, transcription pour hautbois, clavecin et violoncelle

Trio Maurice Bourgue.

Maurice Bourgue est l'un de nos trésors nationaux. Qu'il souffle dans son hautbois, et les vilaines grenouilles qui coassent dans les marais alentour se taisent. Dire qu'il n'y a pas un éditeur de disques qui s'attache l'exclusivité de son art ! S'il était chef ou pianiste...

Nouveau Théâtre Mouffetard, 20 h 30. Tél. : 43-31-11-99. De 70 F à 100 F.



De Barbara à Heitor Villa-Lobos, de Maurice Ohana à Claude Nougaro, Roland Dyens passe tous les répertoires, du classique à la chanson, au fil de sa guitare. A l'Auditorium des Halles-Châtelet, le 28 février, à 20 h 30.

D.R.

Régions

Grenoble

Bach

Concertos pour clavecin BWV 1052 et BWV 1055
Triple Concerto
Pierre Hantaï (clavecin),
Le Concert français.

Claveciniste inventif, au jeu grave, parfois emporté, Pierre Hantaï est l'interprète typique de la jeune génération baroque : non content de jouer seul ou en soliste des formations baroques les plus en vue, il a décidé de s'associer à d'autres musiciens pour constituer Le Concert français, un ensemble à géométrie variable avec lequel il a enregistré un disque des premiers concertos pour clavier de Mozart justement plébiscité (Opus 111).

Le 28. Le Cargo, 19 h 30. Tél. : 76-25-05-45. 110 F.

Metz

Beethoven

Sonate n° 30 op. 109

Liszt

La Lugubre Gondole
Schlafos
En rêve
Valse oubliée n° 1
Bagatelle sans tonalité

Chostakovitch

Sonate pour piano n° 2

Glinka

Souvenir de mazurka
Barcarolle
Variations sur un thème de Bellini
Alexei Liubimov (piano).

Interprète au disque et sur piano forte de l'une des rares intégrales des sonates de Mozart convaincantes, Alexei Liubimov retrouve le Steinway et les œuvres par lesquelles il a commencé sa carrière.

Le 1er mars. Arsenal, 16 heures. Tél. : 87-74-16-16. De 70 F à 90 F.

Montpellier

Lully

Atys
Agnès Mellon (soprano),
Guillemette Laurens (mezzo-soprano),
Howard Crook (ténor),
Nicolas Cavallier (baryton),
Les Arts florissants,
Ris et Danceries,
William Christie (direction),
Jean-Marie Villégier (mise en scène),
Francine Lancelot (chorégraphie).

Atys revient à l'Opéra de Montpellier, avant de retourner à Caen les 6 et 7 mars prochain. Cette seconde reprise de l'un des plus incontestables spectacles lyriques des vingt dernières années est riche d'enseignements si on la compare au disque enregistré à l'époque de la première série de représentations. Qui ne connaîtrait que cet *Atys*-là serait en droit de penser qu'il est impossible d'aller plus loin dans la perfection de la mise en place, dans la fusion du chant et de la musique, plus loin en termes d'inventivité du continuo. Or l'approfondissement qui s'est opéré pendant que cet opéra reposait dans l'inconscient de ses interprètes, la qualité du travail fourni pour cette reprise (que l'on n'espère pas ultime !) ont fait franchir un nouveau palier à cette production. Rien n'a changé, en apparence, mais tout respire avec plus d'évidence encore : l'orchestre est plus varié dans ses atmosphères, plus véhément parfois, plus buriné et plus souple à la fois (Christie a quelque chose de Toscanini !); le continuo est plus intimement mêlé aux lignes de chant, plus autonome et « concertant »; les chanteurs sont plus naturellement équilibrés dans leur désir de bien dire et de bien chanter. La mise en scène, les ballets, les costumes, les éclairages sont si réussis que nous ne voyons guère que le *Ring* de Chéreau-Peduzzi-Boulez qui puisse leur être comparé.

Les 26 et 27. Opéra, 20 heures. Tél. : 67-58-00-92. De 60 F à 165 F.

Jazz

Eric Le Lann Quintet

Eh quoi ! L'aurons-nous assez dit ! Dans le renouveau de la trompette (de Wynton Marsalis à Graham Haynes), Eric Le Lann occupe, depuis quelque temps, une place à part. Une place technique, poétique, unique.

Le 27. La Coupole, 21 heures. Tél. : 43-20-14-20.

Zool Fleischer Sextet

Pianiste discret, délicat et bon animateur de groupe, Zool Fleischer contribue à l'intégrale Mingus du Passage du Nord-Ouest (quelle aventure !).

Le 27, 22 heures. Passage du Nord-Ouest. Tél. : 47-70-81-47.

Mike Stern
Lyncoln Goines
Ben Perowsky
Kenny Garrett Quartet

Deux anciens de chez Miles, dernière décennie. Pas ensemble. L'un est guitariste, Mike Stern (le 3 mars), et se présente en trio. L'autre, Kenny Garrett, saxophoniste ténor (les 28 et 29 février), est en quartet. Le New Morning en fait deux concerts en forme de serre-livres pour le « For in one » (Itaru Oki et Bobby Few) d'où pourrait venir la surprise. Les anciens de Miles sont agacés qu'on les réduise à cela. Et ils ne peuvent s'empêcher de le rappeler à tout bout de champ. C'est toute l'histoire.

Le 3 mars. New Morning, 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

Jimmy Gourley

On croit toujours trop connaître Jimmy Gourley, américain de Paris dont le fils, Dean, commence une carrière. Son jeu de guitare, sa sensibilité, son toucher ne sont pas datés : ils marquent une époque et continuent d'inspirer de jeunes gaillards.

Le 3 mars. Petit Opportun, 23 heures. Tél. : 42-36-01-36.

Rock

Soirées Metallic Jungle
Los Mescaleros

En l'absence de stars on a tout le temps d'aller en club cette semaine : pour aller voir les Mescaleros, Lyonnais tout à fait rock (vite, fort, avec pas mal d'agilité) comme leur nom aurait pu le laisser supposer, d'ailleurs.

Le 28. Rex Club, 23 h 30. Tél. : 45-08-93-89.

Dirty District
Parkinson Square

Dirty District n'a renoncé à rien : ni à l'indépendance face aux majors, ni au militantisme musical, ni à ses racines : la fusion reggae-rock de la fin des années 70. Pourtant, on sent dans les derniers enregistrements du groupe une propension à la rigueur, à la recherche qui méritent qu'on fasse un détour par l'Espace Ornano. En première partie, Parkinson Square, groupe lyonnais très lourd.

Le 27. Espace Ornano, 19 h 30.

Lynyrd Skynyrd

Pour les souvenirs. Les bons : les guitares grasses et assurées, le rock malin et chaleureux. Les mauvais : la mythologie confédérée et ses complaisances déplaisantes, l'autoparodie qui a gagné la musique du groupe une fois épuisée l'énergie des débuts.

Le 27. Elysée-Montmartre, 19 h 30.

Blaine L. Reininger and Virtual Violons

Violoniste qui joua avec Tuxedo Moon, Blaine Reininger pratiquait, aux dernières nouvelles, une musique bizarre et furieuse qui maintient l'attention perpétuellement en éveil.

Les 28 et 29. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Human Spirit

Human Spirit est issu de la même galaxie que FFF, les Coquines et tous ces gens qui sont allés chercher leur source entre Jamaïque et Bronx plutôt qu'à Londres ou Manchester. Un peu à la traîne (question d'intendance) des précédents, ils pourraient bientôt refaire leur retard.

Le 28. Pigall's, 20 heures.

Mike Rimbaud

Le Pigall's, fin de siècle bon marché, idées de débauche à peine esquissée est un cadre idéal pour un New-Yorkais à vocation européenne. Mike Rimbaud fait du rock comme d'autres font du folk : sérieusement, fidèlement, sans panache, mais avec amour.

Le 29. Pigall's, 20 heures. 50 F.

Happy Drivers
Pigalle

A l'étal ce soir : Pigalle, le groupe néo-réaliste (la nouvelle réalité incluant l'électricité et les convulsions post-punks) de François Hadji-Lazarro et les Happy Drivers, groupe de rockabilly (musique des montagnes du Sud profond) typiquement parisien.

Le 29. Ris-Orangis. Le Plan, 20 h 30. Tél. : 69-43-03-03. 80 F.

Tournées

Rollins Band

Henry Rollins fut le chanteur de Black Flag. Aujourd'hui il emmène un groupe de rock extrémiste, mais le spectacle c'est lui : look culturiste (plutôt genre Sing Sing que club privé), il se met dans des états de transe furieuse tout à fait impressionnants. Le plus étrange reste qu'une major vient de l'engager : serait-ce dans ces régions que se trouve l'avenir du rock ?

Le 2 mars, Lyon, le Transbordeur, 20 h 30, 80 F.

Festivals

Saint-Malo
La route du rock

En trois jours un panorama du rock français, de son versant anglophile (et qui le restera, malgré le Parc des Princes, malgré Wembley) avec Little Rabbits (vendredi) ou Chelsea (samedi), au côté néo-alternatif avec les Joueurs (jeudi) et enfin les travailleurs frontaliers du rock, belges (La Muerte, samedi) ou suisses (Jivaros Quartet, vendredi).

Les 27, 28, 29 février et le 1er mars. Renseignements. : 99-40-42-50.

Chanson

Hélène Martin

Une des voix de la chanson française, de beaux textes, des convictions, du réalisme poétique.

Du 26 au 29. Lucernaire, 21 h 30. Tél. : 45-44-57-34. De 84 F à 140 F.

Tournées

Claude Nougaro

Dix doigts pour le piano, une voix pour le solo. Nougaro se pose à l'Olympia après une tournée d'un an aux quatre coins de la France. Puis repartira, toujours avec Maurice Vander pour compagnon de ring.

Le 28 février, Agen, Stadium municipal, 20 h 30. Le 29 février, à 20 h 30, et le 1er mars, à 15 heures, à La Chapelle-sur-Edre (près de Nantes), Espace culturel Capellia.

Musiques du monde

Cuarteto Cedron

Tango recherché, musique intime de l'âme argentine, le Cuarteto Cedron continue de puiser dans l'immense patrimoine des bords du Rio de la Plata. Des complices heureux en poésie et excellents musiciens.

Jusqu'au 14 mars. Espace Hérault, 20 h 30. Tél. : 43-29-86-51. De 80 F à 100 F.

Monica Passos

Drôle, diva abusive née dans les excès de la mégalopole de Sao-Paulo, cette Brésilienne convertie à l'Europe retrouve l'ambiance de l'underground paulista, le sentiment mystique de Milton Nascimento, la pureté mélodique de Gabriel Fauré. Entre deux chansons, elle raconte des histoires en imitant tout le monde. Et l'on rit énormément.

Les 26, 27 et 28. Café de la danse, 20 h 30. Tél. : 42-97-41-65. De 100 F à 120 F.

Sara Montiel

Grande étoile de la chanson espagnole, passée au cinéma et à l'opérette, exilée au Mexique (elle y tourne quatorze films de 1951 à 1954) pour cause de dictature franquiste, puis à Hollywood (où elle épouse Anthony Mann). Dans les années 70, elle revient à l'Espagne et à la variété, entre style tarabiscoté, drame populaire et sincérité nue. Un récital de Sara Montiel est une forteresse à prendre avec élégance. Pour la première fois en France, après un album sorti à l'automne (chez DLB), avec une version espagnole du *Métèque* de Moustaki.

Les 27, 28 et 29. Déjazet-TLP, 20 h 30. Tél. : 42-74-20-50. Location FNAC, Virgin. De 110 F à 220 F.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech. « Jazz » : Francis Marmande. « Rock » : Thomas Sotinel. « Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

Offensive vingtième siècle

Mars, mois de la musique contemporaine, en France comme à l'étranger. Des festivals prennent leur essor, des manifestations spécialisées s'affirment. Les vivants n'ont plus toujours tort. Et il y a des anniversaires.

– BRUXELLES : *Ars musica*. Créé en 1989, le festival belge devient une immense vitrine, s'ouvre sur la danse (Biennale de Charleroi programmée par Frédéric Flamand du 21 mars au 7 avril), sur le théâtre (collaboration de Flamand et du plasticien Fabrizio Plessi pour un *Titanic* sur des musiques de Schnittke, Goubaidoulina, Ives) et propose une vaste programmation de cinéma. Côté musique, Pascal Dusapin crée son *Medeamaterial* à la Monnaie (13-27 mars) et, à Bruxelles et Liège, un « opératorio » inspiré de Dürer, *la Melancholia* (les 18 et 19). Hommages de poids à Kagel, György Kurtag, Dufourt, Nono, Francesconi... Clôture des festivités, centrées sur le geste et la vocalité, le 10 avril. Tél. : 19-32-2-646-80-80.

– LE HAVRE : *« Centenaire Honegger »*. Une exposition, la projection de films dont la musique a été écrite par le musicien suisse, et, le 14 mars, une journée anniversaire avec l'exécution de *Pacific 231* en gare du Havre. Honegger aurait eu cent ans ce jour-là. Tél. : 35-88-87-82.

– LYON : *« Musiques en scène »*. Du 16 au 21 mars, dix créations, quarante compositeurs joués, la reprise de *Jojo*, d'Aperghis, une Nuit européenne de la musique improvisée (le 21), soit, en quinze concerts, l'édition 1992 de « Musiques en scène », festival annuel du GRAME, groupe de recherches lyonnais. Tél. : 78-39-32-02.

– CAEN : *Soixante-dix ans de Xenakis*. Le compositeur d'origine grecque, l'ancien collaborateur de Le Corbusier a – incroyable mais vrai – soixante-dix ans cette année. Comme il l'avait fait l'an dernier pour Kagel, le Conservatoire de Caen a conçu les choses en grand et a programmé, sur dix jours (du 17 au 26 mars), la reprise d'un grand nombre d'œuvres anciennes, tout un programme, par les Arditti, le pianiste Claude Helffer, le groupe vocal Musicatreize, avec des partitions parallèles d'Ohana, Boucourechliev, Ligeti. Xenakis parle de ses rapports avec la machine (le 21). Une exposition montre ses années passées en architecture. Tél. : 31-86-42-00.

A. R.

ARTS

Nouvelles expositions

Collection Caisse des dépôts

La Caisse des dépôts ouvre, rue Jacob, un lieu pour y présenter sa collection d'art contemporain. Le premier accrochage porte sur les acquisitions récentes (1989-1990) d'œuvres de J.-P. Bertrand, de Boltanski, de Frize, d'IFP, de Lavier, de Leccia, de Rutault, de Toroni, de Tosani et de Vilmouth.

Caisse des dépôts et consignations. 56, rue Jacob, Paris 6e. Tél. : 40-49-94-63. Tous les jours sauf samedi, dimanche et lundi de 12 heures à 17 heures. Du 26 février au 30 mai.

Georges Rouault

S'il est un peintre expressionniste français, c'est bien Rouault dans la première décennie du siècle, lorsqu'il peint prostituées, juges et figures de cirque avec férocité. Pour illustrer ces débuts mal connus – à tort – de l'artiste, une centaine de peintures, aquarelles, encres et céramiques ont été rassemblées.

Centre Georges-Pompidou, Grande Galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Du 27 février au 4 mai. 32 F.

Souvenirs de voyage : autographes et dessins français du XIXe

En une centaine de documents illustrés, les notes et les impressions enregistrées ici et là, ou là-bas, par Delacroix, Chassériau, Corot, Boudin, Gauguin, Redon et quelques autres voyageurs.

Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard - côté jardin des Tuileries, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15. Du 28 février au 18 mai. 30 F (prix d'entrée du musée).

Paris

Ateliers 92

Quoi de neuf, si neuf il y a, du côté de la jeune génération opérant en France ? Avec ses vingt et un artistes triés sur le volet (des écoles d'art), « Ateliers 92 » peut en partie répondre à la question. En réservant deux ou trois bonnes surprises.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 15 mars. 15 F.

Larry Clark

New-York a élevé au rang de mythe ce photographe qui, dans les années 60, a tenu une chronique de la jeunesse à travers la drogue, l'alcool, la délinquance, les hippies, le rock'n roll, la vie communautaire et la prostitution ; et partagé la vie de ceux qu'il photographiait au point de basculer dans la délinquance et faire de la prison.

Espace photographique de Paris, nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie, Paris 1er. Tél. : 40-26-87-12. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 18 heures, samedi, dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 22 mars. 10 F.

Alberto Giacometti

Revoir, ou découvrir le sculpteur, le dessinateur, le peintre et son vertige face à la figure humaine, qui lui échappe, qu'il tente d'approcher, de cerner. Une grande rétrospective réunissant plus de trois cents œuvres depuis les essais de jeunesse, à Stampa, jusqu'aux portraits d'Annette ou de Diego.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40, mercredi jusqu'à 20 h 30. Sam. et dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 22 mars. 40 F.

Les Lautrec de Lautrec

Lautrec lithographe et affichiste en deux cent cinquante-trois numéros, du café-concert au champ de course, en passant par le bordel : c'est plus qu'un complément à l'exposition du Grand Palais. Les œuvres sont extraites du fonds conservé à la BN, en particulier du don que la comtesse de Toulouse-Lautrec avait fait en 1902, peu de temps après la mort de son fils.

Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 1, rue Vivienne, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 31 mai. 30 F, 20 F pour les porteurs d'un billet du Grand Palais.

François Morellet

François Morellet a toujours adoré dessiner des projets irréalisables ou fous, tirer des lignes, calculer, chiffrer, géométriser en y laissant une bonne part d'accidentel. Particulièrement abondants en un temps où l'artiste faisait de l'art son second métier, nombre de ces travaux avaient été oubliés dans des fonds de tiroirs. Les voici exposés.

Centre Georges-Pompidou, cabinet d'art graphique, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 24 mars.

Photographie et sculpture

D'Hippolyte Bayard aux icônes modernes de Georges Rousse et Pascal Kern, sous forme de statuette, bas-relief, buste, installation ou corps humain, qu'il s'agisse d'organiser des effets de lumière, d'agencer l'espace, de valoriser la matière ou de décalquer le réel, la sculpture décline ses facettes et acquiert une autre dimension par l'image fixe.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 6 avril. 25 F (entrée du musée).

Claude Rutault

Depuis 1973 et sa première Toile tendue sur châssis, peinte de la même couleur que le mur sur lequel elle est accrochée, le parcours d'un artiste qui pose encore et toujours la question du non-peint. Pour compléter le tableau, le musée de Grenoble l'expose aussi.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 12 avril. 16 F.

Robert Ryman

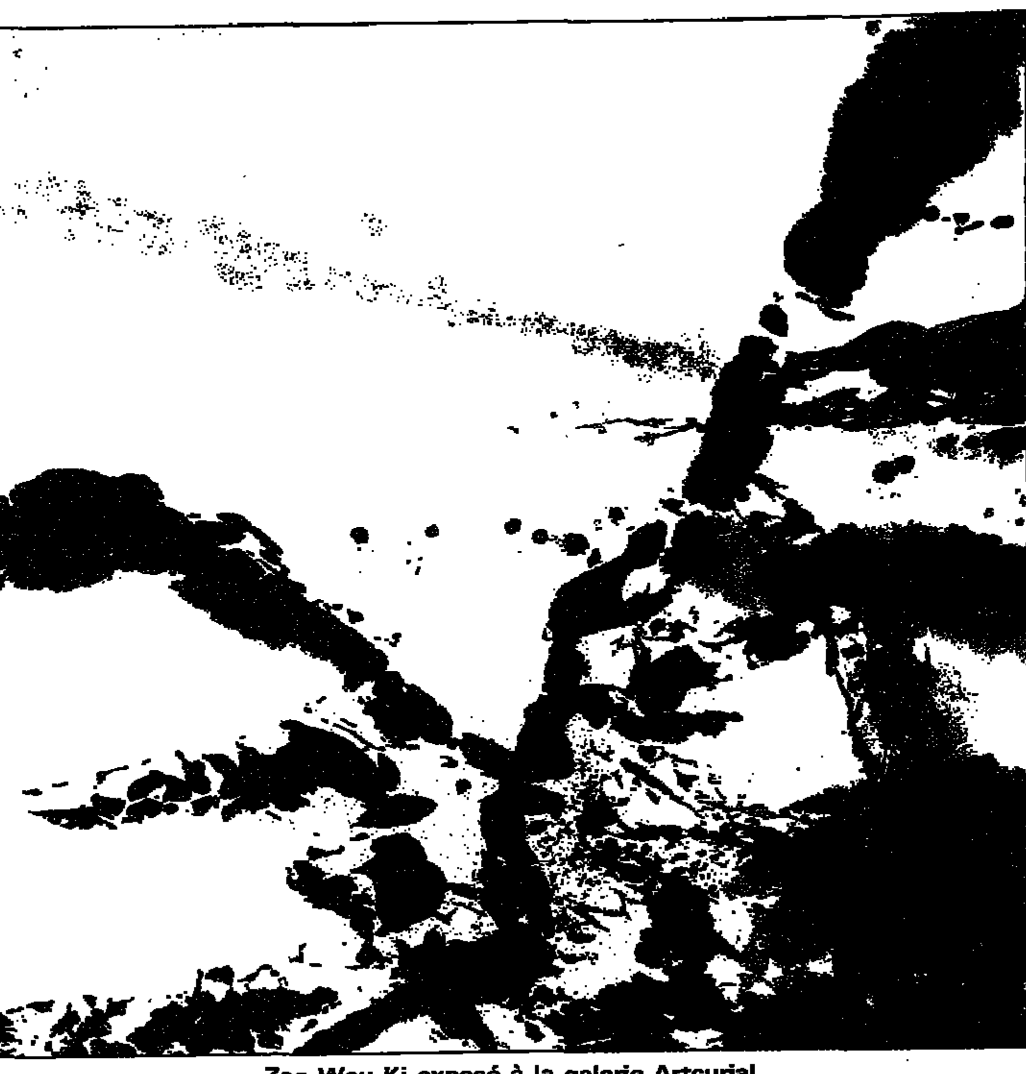
Des tableaux que l'on dit blancs, dont le potentiel coloré et la picturalité ne sauraient échapper à qui les regarde longuement. Sur les murs blancs d'un nouvel espace pour l'art contemporain, dont le cinéaste Claude Berri est le patron. Pas mal pour un début.

Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 42-60-22-99. Tous les jours sauf dimanche, lundi, mardi de 12 heures à 17 heures, samedi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 juin.

Toulouse-Lautrec

De tous les artistes célèbres de la fin du dix-neuvième siècle, Toulouse-Lautrec était un des derniers à ne pas avoir eu droit, depuis longtemps, à une grande rétrospective. Il ne perdait rien pour attendre. Tous les médias s'en mêlant, l'exposition – 200 peintures, gravures, dessins et affiches – aura, à n'en pas douter, un succès monstre.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Réserv. billets au 48-04-38-86 (de 11 heures à 18 heures), par Minitel 3615 Lautrec et FNAC. Jusqu'au 1er juin. 50 F.



Zao Wou-Ki exposé à la galerie Artcurial.

D.R.

Galeries

Hélène Delprat

Hélène Delprat est un jeune peintre fort actif, qui a pris goût au décor de théâtre, et y travaille beaucoup. C'est cet aspect de son œuvre qu'elle expose aujourd'hui : maquettes, dessins, – costumes, pour *Juliette, Roméo, la Belle ou la Bête*, – ainsi qu'un ensemble de peintures sur papier réalisées en 1991.

Galerie Maeght, hôtel Le Rebours, 12, rue Saint-Merri, Paris-4e. Tél. : 42-78-43-44. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 avril.

Helmut Dorner

Dans ses travaux sur papier, comme dans sa peinture, cet artiste allemand cultive le fragment et balance entre une gestualité plutôt douce qui traduirait son sentiment de la nature et des espaces plus construits, à base de signes.

Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais, Paris-3e. Tél. : 42-78-40-44. Tous les jours sauf dimanche, lundi de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 mars.

La lumière et la ville

Se coucher tard nuit, dit le poète Devos. Pourtant c'est tard, la nuit, que la ville d'aujourd'hui révèle ses richesses architecturales et urbaines, ses espaces. C'est aussi le moment où les plus vives distorsions surgissent entre les rêves suggérés et les pauvretés, les solitudes qui viennent s'y brûler. Evidemment, l'exposition prête plutôt aux riches.

Espace Art Défense - Art 4, 15, place de la Défense, 92200 La Défense. Tél. : 49-00-15-96. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 11 mars.

Alfonso Ossorio

Artiste singulier originaire des Philippines, qui compta parmi ses amis Pollock et Dubuffet. Alfonso Ossorio (1916-1990) aura véhiculé une part de l'héritage surréaliste et travaillé avec ferveur et mysticisme à des assemblages de papiers déchirés, qu'il nourrissait à la cire avant d'y jeter ses dessins quasi automatiques.

Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, Paris-4e. Tél. : 42-72-35-47. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 11 avril.

Jan Saudek

Longtemps dénoncé comme pornographe dans son pays, Jan Saudek, le plus grand photographe tchécoslovaque, est aujourd'hui exposé, publié, célébré dans le monde entier. Ses travaux récents ont toujours un goût de soufre, au service d'une vision baroque et lyrique du monde.

Galerie Thierry Salvador, 6, avenue Delcassé, Paris-8e. Tél. : 45-62-36-59. Tous les jours sauf samedi et dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 27 mars.

Rencontre Hans Hartung et Julio Gonzalez

Une quantité de dessins parfois inédits, des peintures et des sculptures évoquent la rencontre amicale et les échanges entre le sculpteur d'origine espagnole et le jeune peintre allemand. Qui, dans les parenthèses de la guerre, ont travaillé côte à côte. Un musée n'aurait pas fait mieux.

Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie, Paris-4e. Tél. : 42-74-38-00. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 19 heures et lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 mars.

Zao Wou-Ki

Aux confins de l'Extrême-Orient et de l'Occident, les paysages abstraits d'ombres éclaboussées de lumière d'un peintre passé maître dans l'art de faire de la tache un événement atmosphérique. Artcurial propose un choix de peintures depuis la fin des années 70, Marwan Hoss, vingt-sept encres récentes.

Galerie Artcurial, 9, avenue Matignon, Paris-8e. Tél. : 42-99-16-04. Jusqu'au 28 mars. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris-1er. Tél. : 42-96-37-96. Jusqu'au 17 avril.

Régions

Calais

Richard Wilson

Un artiste anglais qui, par le biais d'installations d'éléments d'architecture : faux planchers, faux plafonds, fenêtres, balustrades et miroirs, joue du reflet, fait illusion, se plaît à perturber systématiquement l'espace des expositions.

Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta, 62103. Tél. : 21-36-67-14. Tous les jours de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 mars.

Grenoble

Claude Rutault

Lire notre notule sur l'exposition Rutault à Paris.

Musée de Grenoble, place de Verdun, 38000. Tél. : 76-54-09-82. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 mars.

La Roche-sur-Yon

Paul-Armand Gette

Peu d'artistes ont la finesse et l'élégance de Paul-Armand Gette, observateur minutieux, qui glisse un œil sur la bordure d'un chemin, la lisière d'une robe ou l'ourlet d'une rose, en amateur de Monet jardinier et de Lewis Carroll.

Musée municipal, rue Jean-Jaurès, 85000. Tél. : 51-05-54-23. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 18 avril.

Le Cateau-Cambrésis

De Matisse à aujourd'hui

Treize des trente musées du Nord-Pas-de-Calais possèdent des sculptures du vingtième siècle, de Matisse, Maillol et Laurens à Dodeigne et Flanagan. Les meilleures sont réunies, associées à des œuvres du fonds régional d'art contemporain au musée du Cateau-Cambrésis et au musée de Cambrai (pour les plus récentes).

Musée Matisse, palais Fénelon, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 26 avril.

Lyon

11 artistes des figurations critiques

Pierre Gaudibert, qui a conçu l'exposition, a retenu dix peintres : Adami, Arroyo, Cueco, Erro, Fromanger, Klasen, Monory, Rancillac, Segui, Télémaque, et un sculpteur : Ipoustéguy. Qui, du milieu des années 60 au milieu des années 70, ont porté la nouvelle figuration sur le terrain du politique, en se manifestant tout particulièrement au salon de la jeune peinture. Y aller pour voir si ça tient, malgré le décalage.

Espace lyonnais d'art contemporain, Centre d'échanges de Perrache, 69002. Tél. : 78-42-27-39. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 5 avril.

Nîmes

Jean Degottex

Comment, au milieu des années 50, Jean Degottex s'arracha à l'abstraction lyrique, prit l'exemple des calligraphes, se nourrit surtout de philosophie extrême-orientale, canalisa son geste pictural, *voulut le vide*. Ces *années (une décennie)* de recherche autour du langage de l'écriture sont évoquées à Nîmes en une cinquantaine de peintures et quinze dessins.

Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc, 30033. Tél. : 66-76-73-47. Tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 22 mars.

Villeneuve-d'Ascq

Yvon Lambert collectionne

Yvon Lambert a été un des premiers à défendre les artistes conceptuels et minimalistes : Carl André, Sol LeWitt, Robert Ryman notamment ; et à exposer le Land art, et Buren, et Toroni, et Dezeuze, et bien d'autres, dont Combas et Barcelo ; et à aimer très fort l'œuvre de Cy Twombly. Sa collection personnelle, présentée simultanément au musée de Villeneuve-d'Ascq et au musée de Tourcoing, est à l'image des engagements du galeriste.

Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59650. Tél. : 20-05-42-46. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 20 avril.

PRÉCISION

La photo publiée en première page du supplément « Arts et Spectacles » daté jeudi 20 février et légendée « Arrivée du contingent français en Algérie », fera partie d'une exposition « La France en guerre d'Algérie », présentée au Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, 75007 Paris, à partir du 4 avril prochain.

La sélection « Arts » a été réalisée par Geneviève Breerette
« Architecture » : Frédéric Edelmann.
« Photo » : Michel Guerrin.

DANSE

White Oak Dance Project

Pièces contemporaines
Quand on est un génie de la danse, on l'est dans le contemporain comme dans le classique, et même en traversant simplement la rue. Au sein de la petite bande qu'il vient de constituer aux Etats-Unis, Mikhaïl Baryshnikov commence une nouvelle carrière, toute dévouée aux créateurs d'aujourd'hui. Trois programmes, en six représentations. Deux créations mondiales : *Punch and Judy*, de David Gordon, *Oz*, de Paul Taylor. Et des pièces de Martha Clarke, Jane Dudley, Martha Graham (le célèbre *El Penitente*), Lar Lubovitch, Meredith Monk et Mark Morris.

Théâtre des Champs-Elysées, les 5, 6, 7, 10, 11 et 12 mars, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37. De 90 F à 400 F.

Béjart Ballet Lausanne

Pyramide
La dernière apparition du BBL en France, avant sa dissolution en juin prochain. Un voyage initiatique comme Béjart les aime, sur le tapis volant de la musique, autour de la Méditerranée. On rencontre au passage Isis et Osiris, Alexandre, Bonaparte... et la star du chant Oum Khalsoum.

Palais des Congrès, jusqu'au 29 février, 20 h 30, le 1er mars à 15 heures. Tél. : 47-26-40-40. De 130 F à 320 F.

Compagnie Claude Brumachon

***Le Palais des vents* (1)**
***Folie* (2)**
Diptyque a composé de *Eclats d'absinthe* et *Fauves*, dernière création de Claude Brumachon, *le Palais des vents* se réfère à la façade percée de 953 fenêtres que fit jadis construire le maharadjah de Jaipur, afin que ses femmes puissent voir sans être vues les fêtes qui se donnaient dans la ville. On nous promet *« une lenteur de bain turc, une sensualité de hammam transpercée de fulgurantes violences »*... Vu il y a deux ou trois ans, *Folie* nous avait séduits par la magnifique énergie *qu'y déployait un groupe de femmes en* marche.

Théâtre de la Ville, (1) les 3 et 4 mars, (2) les 6 et 7, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77 de 80 F à 130 F.

Hommage de la danse contemporaine à Mozart

Quatre pièces signées Héla Fattoumi et Eric Lamoureux, Jean-Marc Colet, William Petit, Corinne Perrin et Thierry Niang.

Théâtre de l'Est parisien, les 26 et 28 février à 20 h 30, le 27 à 19 heures. Tél. : 43-64-80-80. 80 F.

Brest

Brigitte Farges

J'adore et j'en peux plus
En création mondiale, une nouvelle étape du mythique « Ballet du Fargistan », titre générique d'une recherche chorégraphique commencée par Brigitte Farges en 1988. Cinq danseurs, des musiques originales de Jean-Jacques Palix, Vincent Segal (tous deux en scène) et Eve Couturier.

Le Quartz, 3 et 4 mars, 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. 110 F.

Saint-Brieuc

Tendance 6

Le beau *Saint-Georges* de Régine Chopinot – précédé de *Wooden Piece*, une courte performance de Maribé Demaille, – *la Chambre de veille* de Patrick Le Doaré et *J'adore et j'en peux plus* de Brigitte Farges *(voir ci-dessus)*. Plus une exposition de Guy Delahaye, l'un des grands photographes de la danse.

Grand Théâtre Louis-Guilloux, du 5 au 8 mars, 20 h 30. Tél. : 96-33-77-50. 90 F.

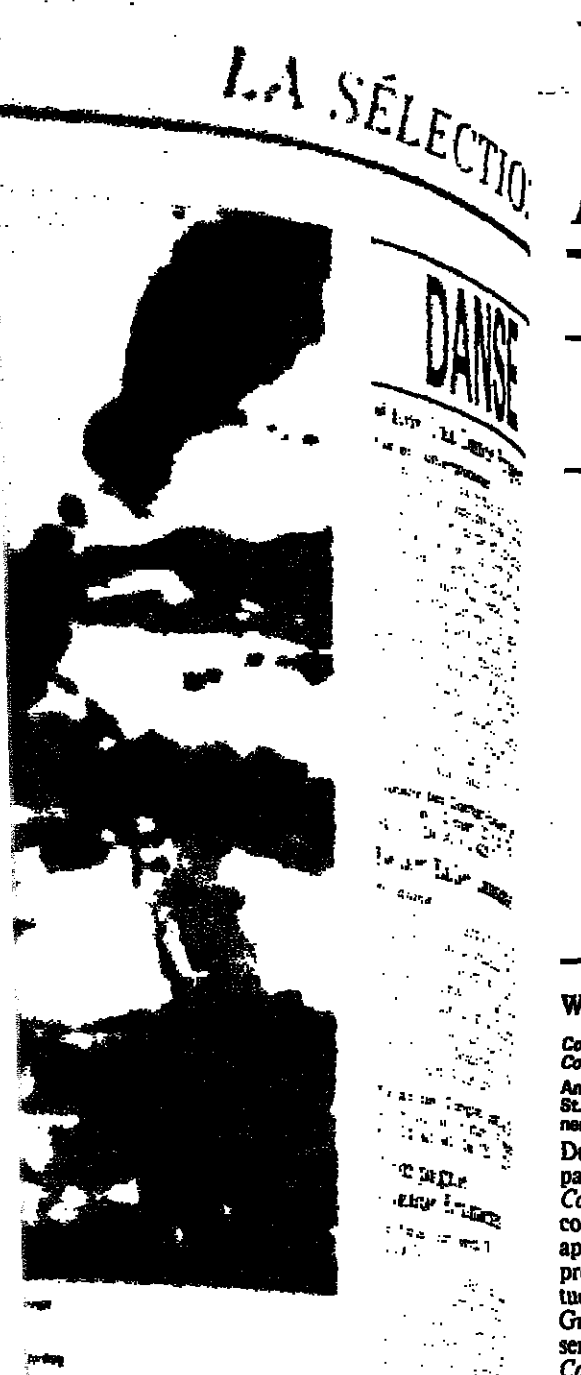
Annemasse

Compagnie Wim Vandekeybus

Immer das selbe Gelogen
Un spectacle qui fait à la fois rire et frémir *ne se manque sous aucun prétexte*. La fabuleuse énergie des danseurs de Wim Vandekeybus n'a d'égal que leur adresse dans l'art de jongler avec des œufs. La preuve : ils en cassent quelques-uns pour bien montrer qu'ils sont frais...

Relais culturel Château-Rouge, le 28 février, 20 h 30. Tél. : 50-38-14-15. Et à Valence le 3 mars, Théâtre Le Bel-Image, 20 h 45. Tél. : 75-79-22-20. 110 F.

La sélection « Danse » a été établie par Sylvie de Nussac.



DISQUES

Classique

Weber

Concertos nos 1 et 2
Concertino pour clarinette

Andrew Marriner (clarinette), Academy of St. Martin in the Fields, Sir Neville Marriner (direction).

Destiné par Weber à un interprète particulier (Baermann), les deux *Concertos opus 73* et *74* lui furent commandés par le roi de Bavière après que le clarinettiste eut fait preuve de son exceptionnelle virtuosité dans le *Concertino opus 26*. Gravité, poésie, énergie caractérisent aussi bien l'introduction de ce *Concertino* que le magnifique adagio du *Premier Concerto*, qui sollicite l'instrument dans sa tessiture basse et l'associe, d'aventure, aux cors. Le *Second Concerto* est une œuvre de virtuosité toute vocale, presque rossinienne, avec l'entrée en fusée de l'instrument soliste dans l'allegro initial, les pizzicatos de violoncelles et le superbe récitatif accompagné de l'andante. Andrew Marriner est peut-être le fils de sir Neville (pourquoi le texte de pochette ne le dit-il pas ?). C'est en tout cas un clarinettiste véloce – certains traits sont un peu savonnés – doté d'une belle sonorité mais au jeu quelque peu prosaïque. C'est par Portal, il est vrai, que nous avions découvert cette musique en concert...

1 CD Philips 432 146-2.

Debussy

Pelléas et Mélisande

Maria Ewing (Mélisande), François Le Roux (Pelléas), José Van Dam (Golaud), Jean-Philippe Courtis (Arkel), Christa Ludwig (Geneviève), Patrizia Pace (Yniold), Orchestre philharmonique de Vienne, Claudio Abbado (direction).

La présentation du coffret, avec les amants en contre-plongée dans un cercle lumineux, est un hommage à Antoine Vitez, et à sa géniale mise en scène de *Pelléas* pour la Scala. Tandis qu'Abbado apportait la production à Vienne après l'avoir créée à Milan, la distribution se modifiait et perfectionnait son style, pour atteindre la clarté d'élocution, l'émotion vraie, la musicalité quasi instrumentale d'aujourd'hui. Il est vrai que Claire Gibault, qui vit travailler Van Dam à Lyon dans la production Strosser (diffusée à la télé), a joué les bonnes fées dans le rôle de « répétitrice de français ». La voix de Van Dam a, entre-temps, peut-être un peu perdu de son velouté. Mais son espèce de dureté sèche apporte aujourd'hui de la méchanceté au personnage de Golaud, extraordinairement inquiétant et vrai de bout en bout, et surtout dans la scène d'humiliation : *Absalon...*

Il paraît que c'est Claire Gibault qui a obtenu de Maria Ewing qu'elle retienne la voix et la maintienne dans une sorte de soupir permanent, de déchirement. Le personnage passe de cette façon dans une sorte d'au-delà, de surréalité angélique, résigné d'emblée à quitter terre : magnifique. Pelléas est un François Le Roux au sommet : entre ténor et baryton sans difficulté, juvénile et grave à la fois, troublé et effrayé de son trouble, la voix exacte du rôle, en résumé, et le personnage, absolument. Autre chanteur français plus fréquent sur les grandes scènes étrangères qu'en France, Jean-Philippe Courtis est un Arkel impressionnant. Christa Ludwig campe une Geneviève étonnante, présente vocalement et désinvestie affectivement. Patrizia Pace, l'Italienne mozartienne qui monte, est enfin un Yniold ... à accent.

Et l'orchestre ! A lui les images intérieures, certains éléments de décor (les moutons d'Yniold, les clairs-obscurs des amants, les portes grinçantes du château). A lui surtout l'écho lancinant des passions, plus brûlantes qu'elles ne l'ont jamais été au disque. Entre Karajan (brutal, envahissant) et Boulez (le lyrisme, et la précision, mais la prise de son mettait trop d'espace entre fosse et plateau), Abbado réalise le rêve debussyste d'un orchestre qui enserre les chanteurs comme une châsse, sans les étouffer, mais sans cesser de chanter au premier plan. Il n'y a peut-être que le disque qui puisse tenir cette gageure par des dosages réalisés en studio. Encore fallait-il y penser.

1 coffret de 2 CD Deutsche Grammophon 435 344-2. L'enregistrement de Pierre Boulez vient de ressortir en 3 CD chez Sony Classical, SM3K 47 265.

Schoenberg

Pierrot lunaire,
première symphonie de chambre (transcription Webern)

Marianne Pousseur (voix), Ensemble Musique oblique, Philippe Herreweghe (direction)

S'il est un disque événement, c'est bien celui-là. Et pas seulement parce qu'on y croise Philippe Herreweghe, l'homme des grandes machines vocales baroques, sur les rivages ascétiques du *Pierrot lunaire*, l'œuvre qui, lors de sa création à Berlin, en 1912, donna le coup d'envoi de la modernité. Comme il travaille à rendre plus expressif le *stile espressivo* de Monteverdi, Herreweghe s'est penché, sans plus de complexe ni d'*a priori*, sur les mystères du *Sprechgesang*, technique du « parlé-chanté » sur laquelle Schoenberg n'a pas laissé de consignes bien claires. Sinon que la version du *Pierrot* qu'il dirigea lui-même en disque en 1940 opte pour l'expressionnisme « cabaret allemand ».



Seckou et Ramata.

BERNARD RICHEBÉ

Chanteuse (et membre du Collegium Vocale) Marianne Pousseur (fille du compositeur) est aussi une actrice. Qui a monté l'an passé, dans une mise en scène de sa sœur Isabelle, un *Pierrot lunaire* filmé par la télévision belge et déjà dirigé par Herreweghe. Elle ne craint pas d'exposer sa voix à tous les excès (cris, gémissements) retrouve quand il le faut une rhétorique vocale ancienne (grelots, hoquets), pour une théâtralisation radicale du texte, ni « parlé » ni « chanté » mais joué, corporellement. Le passage de la première partie à la seconde marque, à la simple audition, le basculement dans l'excès, dans l'hystérie. Des visions cauchemardesques sont délivrées à voix nue. Le dénouement – détour fugitif par le chant : parfum d'enfance retrouvée – est bouleversant.

1 CD Harmonia Mundi, HMC 901390.

A. R.

Jazz

Stella Levitt

Mise en scène par son drummer de mari, Al Levitt, enregistrée en 1980, entourée, outre l'époux, de Jacques Pelzer (saxophone alto) – les musiciens français ont bonne mine de se plaindre : est-ce à son origine belge que Pelzer, ce génie, doive d'être tenu ici dans la méconnaissance ? –, entourée également de Denis Luxion et Ricardo Del Fra, Stella Levitt chante comme elle respire, respire comme elle aime, et aime comme elle chante. Ça commence par un *Somos Novios* en forme d'autobiographie musicale. L'autorité du rythme et le voile angélique de la voix en disent autant que le titre ou le contrechant de Pelzer. Tout le disque est de cette facture, rare, amoureuse, parfaite.

1CD 590 066 Adda.

Quincy Jones

Bossa Nova

Un « casting » de luxe, une année de rêve (1963), autant de titres qui ressemblent à des indicatifs (*Soul Bossa nova*), une section de saxophones pour l'exemple (Phil Woods, Paul Gonsalves, Roland Kirk, Jerome Richardson), une assise claire au piano (Lalo Schifrin), et une tonalité générale propre à désespérer les intégristes de la samba et ceux du « jazz ». Bref, un sommet.

1CD Mercury 814 225-2. Distribué par par Polygram.

F. M.

Rock

James

Seven

Après cinq ans d'une carrière sinueuse en apparence (un titre qui devient un succès presque deux ans après sa sortie, une accumulation impressionnante de maisons de disques), James (c'est un groupe) est arrivé là où il le souhaitait : deuxième dans la ligne de succession des prophètes du rock'n'roll, après U2, probablement avant Simple Minds.

Ce nouvel album porte les marques du grand œuvre tel qu'on le conçoit quand on fait du rock et qu'on le prend au sérieux : immensité du son, sérieux des paroles, atmosphère religieuse. Mais il faut aussi se rappeler que James, tout au long de ses années de galère, a accumulé un public d'une loyauté farouche, qui a fini par atteindre la masse critique et ouvrir la voie du succès au groupe. Ce public est venu à James, est resté fidèle parce qu'il se reconnaissait dans les textes du groupe, pleins d'aspirations élevées à peine esquissées, de colère et d'emphase. Mais aussi parce que la musique, en prise sur l'époque (danse, guitares hurlantes, James vient de Manchester) tout en restant à distance raisonnable de la mode mécanique, est immédiatement accessible, quelles que soient ses proportions. Sur *Seven*, James essaie la taille au-dessus et, généralement, s'en trouve bien : dénonciations comme du haut d'une chaire (*Live a Life of Love, Born of Frustration*), suppliques irrésistibles (*Don't Wait That Long, Next Lover, Protect Me*). Tim Booth, le chanteur, sait parler aux fidèles. Gros son, gros rythmes, l'agrément imprévu d'une trompette qui s'insinue dans tous les arrangements, *Seven* portera James encore plus haut.

1 CD Fontana/Phonogram 510932-2.

T. S

Little Nemo

The World Is Flat

Le monde est plat, les Français font du rock avec la même facilité que les Anglais. Little Nemo jouera bientôt devant une foule enthousiaste au Town and Country Club de Londres. Pourquoi ne pas rêver, surtout si l'on a choisi de prendre le nom du petit enfant dont la seule raison d'être est le rêve ? Little Nemo, groupe français qui fut étiqueté sous le label *touching pop* (pop à émouvoir), a donc renoncé au principe de réalité avec un brio certain. Et pour montrer qu'il n'est pas sectaire, le groupe ne s'est pas limité aux entrelacs de guitares et aux voix douces et tristes qui définissent le (sous) genre.

On entendra du rock dur (*Road to Ixtlan, Late World Shift*), de la pop qui se serait sentie chez elle dans les hit-parades britanniques de l'été 66. Des souvenirs celtisants. On entendra beaucoup de choses, toujours élégantes, parfois proches de la force, mais jamais vraiment un groupe, une voix. Juste un long hommage à des héros qui resteront toujours de l'autre côté de l'eau.

Single KO 30938. Distribution Virgin.

Chanson

Yves Montand

Récital

Enregistré en public en octobre 1959 au Théâtre de l'Etoile, ce *Récital* d'Yves Montand, qu'accompagnent Bob Castella et son orchestre, nous replonge dans un rêve de music-hall. Montand parle, Montand joue, Montand chante les mains sur les hanches, le chapeau (de paille) incliné sur l'oreille, fait des claquettes, retombe sur ses pieds avec canne et chapeau (claque) : *la Fête à Loulou, le Chat de la voisine, Battling-Joe...* En deux CD, un voyage autorisé dans le passé d'un grand chanteur de charme, encore non atteint par la culpabilité politique à cette époque.

2 CD Philips 510983.

Marilyn Monroe

Complete Recording

Une compilation exhaustive, avec livret, photos, biographie et filmographie. Une cinquantaine de mélodies déroulées au fil des films, avec bruits de fond, et airs connus. Des *Hommes préfèrent les blondes* au *Milliardaire*, cette jeune femme tragique et belle qui chantait bien, traite ses partenaires en grande dame et en duos swingants (un immémorable *Incurably Romantic* avec Yves Montand). La vie chantée de Marilyn actrice mélange les ambiances, et rien à faire, ça gratte un peu. Progrès de la stéréo, ou *sound-tracks* usées des dialogues de cinéma où l'on s'amuse énormément, où l'on drague abondamment : la fête est toujours aussi tourbillonnante.

Un coffret de 2 CD Legend Records 6000 distribué par Media 7.

V. Mo.

Musiques du monde

Seckou et Ramata

Bi Alaké

Ramata Kouyaté, Malienne d'origine, et son mari Seckou Sacko, Gambien, tout deux mandingues et griots, avaient fait impression à la traditionnelle Africa Fête de novembre dernier à Paris. Ils ont aujourd'hui fait un album, comme on devrait faire les enfants, avec patience et tendresse. Ils chantent tour à tour, lui sans éclat, elle en empoignant les sons par leurs bases. Il joue finement de la kora sur un fond d'arrangements « modernes », guitare électrique, basse, batterie, et tout pourrait se dérouler sans encombres majeures ni surprises essentielles.

Mais voilà, il y a de-ci de-là, des instants de flûte, de balafon, des mini-doses de harpe mandingue, des accents de *ngoni* (violon à trois cordes), qui nous font tout à coup baisser la voix et marcher sur des œufs avec un plaisir timide et secret.

1 CD Mande/Island 510713 distribué par Polygram.

V. Mo.

LES MÉLODIES D'AUGUSTA HOLMÈS

L'outrancière au coin du feu

PREMIER enregistrement mondial : dix-neuf mélodies fort joliment accompagnées au piano (par Alicja Masan) mais chantées par une soprano chichiteuse (Eva Csapo), voix juste mais coincée de fins de soirées mondaines. Augusta Holmès entre au catalogue par la petite porte, une porte vraiment trop exiguë pour ce que l'on sait d'elle.

Nature volcanique qui défraya la chronique des années de guerre (celle de 1870), pianiste à vous démouler les transcriptions comme s'il en pleuvait, voix *« palpitante »* qui en fit palpiter plus d'un (dont César Franck, son bon maître, et Saint-Saëns), auteur de partitions mirobolantes par l'énormité des effectifs et le patriotisme du ton, première femme jouée à l'Opéra de Paris, temple de la phallocratie, beauté fatale – ni Liszt ni Wagner ne purent y résister, – *« déesse, Walkyrie »*, selon Henri Regnault, le peintre, l'ami, cette *« outrancière »*, cette battante, méritait peut-être une intronisation discographique moins popote.

Gérard Gefen, qui a signé la première (et excellente) biographie de la dame (1), s'est acquitté au mieux, vu le format réduit de la collection, du texte de présentation de ces mélodies. On apprend que notre Thétis en aurait composé plus de cent trente, aux différentes périodes de sa vie, avant la période militante des grandes machines humanitaires (*Irlande, Pologne, Ode triomphale en l'honneur de la Révolution*) et après la déception causée par l'échec de *la Montagne noire*, en 1896, à l'Opéra de Paris.

Alors comment, pourquoi ces dix-neuf mélodies-là, sorties de la première, *la Chanson du chamelier* et son lent balancement qu'Holmès publia à dix-huit ans, et de l'ultime, probablement, ce *Château du rêve* moyenâgeux et quelque peu wagnérien que l'auteur signa peu avant de mourir subitement, en 1903 ?

Dédié à Paul Déroulède, *le Chevalier au lion* rappelle également, par quelques subtilités harmoniques et une belle tonalité héroïque, ce qu'Augusta prit au style franckiste, elle qui ne figure même pas – d'Indy l'en aurait évincée par misogynie et jalousie – dans la liste officielle des élèves du papa. Mais les dix-sept autres opus, sérénades sentimentales, fausse ballade de marins, parodie de chanson de bidasses, et même le *rondel*, déjà debussyste si l'on veut, restent désespérément des ouvrages de dame au coin du feu. Il semble que la terrible Irlandaise – qui sut arracher Catulle Mendès à Judith Gautier pour lui faire cinq enfants en dehors des liens sacrés du mariage – mit, ailleurs, plus de « virilité ».

ANNE REY

(1) *Augusta Holmès l'outrancière*, par Gérard Gefen, 278 pages, Editions Belfond, 98 F.

★ 1 CD Accord/Musidisc 201 252.

DANSE


DELAHAYE

LES ARTISTES BALINAIS DU VILLAGE DE SEBATU EN TOURNÉE EUROPÉENNE

Taksu, le feu sacré

Il y a au cœur de l'île de Bali un village de 1 800 habitants ceinturé de rizières sur le flanc d'un volcan. On y détient encore les secrets de quelques-unes des plus belles danses traditionnelles qui ont fait s'extasier tant de voyageurs occidentaux qui découvraient les mystérieuses beautés d'un art désormais menacé. En tournée européenne, un spectacle en forme de témoignage d'un temps où les rois étaient des esthètes.

SEBATU (BALI)

de notre envoyé spécial

C'EST beau la pluie sous l'équateur. Le vert brille d'un feu argent. Les hommes vont et viennent comme à l'habitude. Compagnes de toujours, les eaux tempétueuses glissent sur leur peau brune. A peine si l'un ou l'autre protège son visage d'une feuille de bananier, arrachée sur le bord du chemin, quand les femmes, prévoyantes, coquettes, sortent de leur sarong une ombrelle de bois léger qu'elles opposent en expertes à la mousson d'été. Rarement a-t-on plus qu'à Bali l'impression, et bientôt la certitude, pour peu qu'on s'éloigne des côtes où le tourisme international a supplanté la malaria, d'une si parfaite communion des hommes et d'un environnement pourtant excessivement tourmenté.

Les volcans d'Indonésie refuse de prendre leur retraite. Le climat, à l'avenant, en pleine saison des pluies, joue toutes les gammes qu'au Nord on apprend dans les livres et, ici, dans sa chair. Les nuages, en virtuoses, dessinent sans faiblir des figures tantôt amicales, tantôt monstrueuses, que les plus fantasques exégètes de l'hindouisme n'auraient jamais pu dessiner. Le Ramayana, geste divin et qui inspire tous les arts balinais et qu'Avignon nous a aidés à lire il y a deux ans, n'est finalement que le reflet, un peu timide, de conflits autrement inquiétants et sublimes aux confins des hémisphères.

Les Balinais opposent à ces déchaînements une philosophie souriante. Et, puisqu'il est hors de propos d'imaginer domestiquer jamais de tels emportements, il s'agira d'être humble, sinon exemplaire, dans sa vie terrestre. Si les nuages meurent, si les laves sont immanquablement englouties par l'océan, les hommes, eux, ne meurent pas. Le ciel s'en formalise. Mais comment viendrait-il à bout de mille, d'une infinité de vies? Les Balinais ont créé de leurs mains, de leur sueur, de leur cœur, un paysage où les rizières sont reines, et décidé d'une existence où l'art se conjugue au présent de la paysannerie.

Cette façon de sculpter les montagnes, comme ils sculptent le bois, pour faire fructifier la moindre parcelle fertile, relève bien de l'art. Cette façon de disposer ici un manguier, là un papayer, relève à n'en pas douter du savoir-faire d'un peintre émancipé. Et cette manie qu'ils ont tous, et dès le plus jeune âge, de bouger, de danser, de chanter, de la maison à l'école, de l'école au *wantilan*, ce toit posé au centre du village pour abriter les activités communautaires, du *wantilan* au temple où commencent toutes les espérances... Si l'on n'avait pas abordé l'île par son aéroport, par sa couronne d'épines de béton empuantie par les gaz d'échappement, si l'on avait atterri par mégarde aux portes du village de Sebatu, accroché au flanc de la chaîne volcanique qui donne à l'île son armature, alors on aurait pu croire aux témoignages de grands anciens qui prétendaient, *il n'y a pas si longtemps* encore, avoir goûté à Bali un peu de ce paradis terrestre qui s'ingénie ailleurs à disparaître à mesure qu'on l'approche.

Cet après-midi-là, il y a juste quelques jours, Sebatu s'apprêtait sous une pluie battante à recevoir une poignée d'hôtes occidentaux. Jean-Luc Larguier, producteur français indépendant formé à la dure école du théâtre public, venu de Paris, voulait vérifier que le spectacle des «artistes du village de Sebatu» qu'il commanditait était prêt à s'embarquer pour l'Europe. Pour être villageois, éloignés de presque tout, farouchement attachés à leurs traditions, les artistes de Sebatu, c'est-à-dire la quasi-totalité des 1 800 habitants du village, ne redoutaient pas l'«épreuve». Il faut dire que, s'ils se refusent à se produire pour les touristes qui fréquentent leur île en prédateurs, ils ne redoutent pas d'en imposer aux Européens. La France, plusieurs d'entre eux la connaissent pour y avoir présenté un spectacle au début des années 70, déflagration dans le monde culturel parisien qui valut à leur formation musicale, leur *gamelan*, un Grand Prix du disque de l'Académie Charles-Cros en 1973 *(lire l'encadré ci-dessous)*.

Il faut dire qu'à Sebatu, si loin du pas martial des militaires qui règnent à Djakarta, on est dépositaire de quelques-uns des secrets les mieux gardés de l'art balinais de la danse et de la composition. Cela grâce à la mémoire d'un homme qui avoue quatre-vingts ans et qui pourtant déboule aux abords du *wantilan*, assis en amazone sur le porte-bagages d'une moto bruyante... Tandis que, dans une sorte de coulisse étroite, de très jeunes filles agenouillées sur le sol se maquillent à l'aide de minuscules miroirs individuels, mettant une dernière main à la disposition des fleurs de frangipanier qui ornent leurs coiffures, I Ketut Cemil fait donc son apparition dans une joyeuse pétarade. Il parle un dialecte local qu'un de ses proches traduit en indonésien pour le profit d'une jeune ethnologue, Agnès Korb, directrice des cours adjointe à l'Alliance française de Denpasar, capitale de Bali, qui traduira pour nous en français le témoignage du vieillard et ceux de ses «disciples».

« *Un jour*, confie Cemil, *un émissaire du palais de Gianyar est venu me voir pour me demander de danser pour le roi. C'était dans les années 20. On nous appelait quelquefois au moment des cérémonies religieuses ou des fêtes dans les temples. Pour tout salaire, le roi nous offrait à manger ce jour-là et nous faisait cadeau de notre costume. Vers 1937, avant que les Hollandais n'aient quitté l'île, j'ai dansé lors d'une immense cérémonie pour la crémation de l'un des rois de Gianyar. Tous les rois de Bali étaient présents; c'est le plus grand honneur qui m'ait jamais été fait.* » Si Cemil, qui a passé sa vie entre la danse et la culture du riz, celle du maïs et des patates douces, garde une certaine nostalgie de cette époque révolue, il se souvient aussi d'un niveau de vie extrêmement faible: « *Honnêtement, il est plus facile de vivre aujourd'hui, d'acquérir des biens, de se soigner. J'ai quelquefois la tête qui tourne et les bruits des touristes me donnent la migraine... mais ça m'amuse beaucoup aussi.* »

Cemil se désole pourtant du déclin de la vie artistique balinaise. « *Je n'ai pas eu d'enfant, alors j'en ai adopté un. Il travaille dans la rizière mais ne pratique aucun art. Mes petits-enfants non plus. Dans mon village, il n'y a qu'un petit* gamelan *pour les cérémonies. Je suis le seul artiste. Une grande partie de la tradition s'est perdue avec ma génération. J'essaie de la perpétuer avec les gens de Sebatu.* » A cette fin, Cemil leur a enseigné le dessin sophistiqué d'une danse très ancienne que les artistes de Sebatu sont désormais les seuls à posséder : le *nandir*, qui ouvre le spectacle. «*A l'époque féodale, avant 1906*, explique Jacques Brunet, ethnologue français et conseiller artistique de la tournée, *elle était réservée à la cour des rois et exécutée par des garçons impubères. D'une extrême difficulté, elle exige une pureté de style aujourd'hui oubliée. Elle évoque une cour d'amour entre des couples d'abeilles et de bourdons, thème simple servant uniquement de support à une chorégraphie proche de la danse pure.* » Cemil a permis également aux artistes de Sebatu d'acquérir les bases d'une danse, née du *nandir* vers 1915, le *legong-kraton*, merveille, une fois encore, de l'âge d'or de la danse balinaise. D'une telle difficulté qu'elle est, désormais, une exclusivité du village, dans la forme originelle qu'il a su restituer et qui clôt le spectacle. Fondé sur des légendes balinaises – les amours du roi de Lasem et de la princesse Langkesari, – le *legong* met en scène longuement, en quatre séquences de près de dix minutes, de très jeunes filles qui n'ont d'autre but que de manifester la beauté des êtres et du monde. Car, à la différence des mudras de la danse indienne, la gestuelle de la danse balinaise a perdu quasiment toute signification, à l'exception de gestes introductifs simples, immédiatement compréhensibles par tous. Cela dit, il reste que les figures imposées par les différentes chorégraphies sont bien sûr d'une exorbitante difficulté.

Il faut voir de très jeunes gens, sous l'œil impitoyable de leurs professeurs, casser les bras, casser le bassin, casser le genou, bomber le torse, rechercher à chaque instant la maîtrise de la motricité de l'œil et de chacun des doigts... Les danses traditionnelles balinaises, qu'on peut classer en trois grandes catégories, danses d'offrandes, danses rituelles et danses séculaires, exigent une disponibilité totale d'un corps que l'on torture pour mieux le libérer de ses moindres pesanteurs.

Ni Gusti Agung Ayu Wedani, issue d'une famille de haute noblesse, vingt-quatre ans, étudiante en agronomie à l'université de Denpasar, est l'une des danseuses de la troupe, choisie pour son excellente présentation lors d'un des nombreux concours de danse qui ont lieu régulièrement dans l'île. Elle se souvient des difficultés qu'il lui a fallu surmonter : «*J'ai commencé à danser à six ans, avec mon père et mes frères et sœurs. La danse balinaise est une combinaison constante du physique et du mental. Après avoir fait l'apprentissage par imitation des positions de base, figées, il faut faire un effort permanent de concentration afin de rendre toutes les subtilités des chorégraphies. La danse balinaise ne laisse pratiquement aucune place à l'improvisation. S'il nous arrive de créer de nouvelles danses, ces créations sont plus nouvelles par les thèmes abordés que par les gestes. On ne peut se permettre que quelques variantes sur la gestuelle de base.* » Une gestuelle de base que possède parfaitement, lui-aussi, I Nyoman Budiharta, vingt et un ans, jeune lycéen de terminale, issu d'une famille roturière où la danse a toujours tenu une place importante : « *Comme tous les membres de la troupe, je dois consacrer plusieurs heures chaque jour à l'apprentissage des danses. Dans ma famille, mon grand-père, mon père ont toujours dansé après le travail dans les rizières. Dans la cour de notre maison, ils ont construit un pavillon traditionnel et un préau pour perfectionner leur art. C'est là que j'ai appris à danser et c'est là que, comme ma sœur, je donne des cours trois fois par semaine à de jeunes enfants et, quelquefois, des représentations pour des étrangers.* » Pour lui comme pour ses compagnons, la danse traditionnelle est l'essentiel de la vie. A Bali, même si par les antennes paraboliques ont déferlé les images, les sons des artistes occidentaux, même si l'un ou l'autre ne cache pas son goût pour tel ou tel groupe rock anglo-saxon, les arts traditionnels sont encore une pratique courante qui ne suscite aucune ironie chez les adolescents, au contraire. A la moindre apparition d'un danseur en costume traditionnel, à la première note jaillie d'un *gamelan* sur la place d'un village ou à l'entrée d'un temple, les jeunes gens parquent leurs mobylettes et remisent leurs Walkman pour retrouver quelques-unes des sensations qui transcendent les générations. Tous ont le *taksu*, cette inspiration divine, immatérielle, qu'on pourrait traduire par «feu sacré». C'est ce feu, cette transcendance, la perfection et le raffinement des artistes de Sebatu, qui donnent au spectacle présenté en Europe une force et une beauté bouleversantes.

OLIVIER SCHMITT

★ «Ballets de Bali-Les artistes du village de Sebatu». A l'Opéra Garnier du 4 au 7 mars à 19 h 30. Le 8 mars, matinée à 14 h 30. Réservations : 47-42-53-71. Tournée : Grenoble (10 mars), Saint-Etienne (12), Strasbourg (14), Lyon (du 16 au 18), Metz (20), Caen (21), Copenhague (du 23 au 25), Lausanne (du 27 au 29), Toulouse (31 mars et 1er avril), Evreux (2 avril), Lille (3), Le Mans (4), Brest (7), Angers (8), Bordeaux (9), Nîmes (10), Le Blanc-Mesnil (12; concert), Conflans-Sainte-Honorine (du 13 au 15) et Cannes (du 18 au 20).

Les secrets du gong-kebyar

Le village de Sebatu abrite une des meilleures formations musicales balinaises. Elle fut formée dans les années 20 et n'a cessé depuis de susciter admiration et nombreuses invitations. Le *gamelan* de Sebatu, ou *gong-kebyar*, réunit trente musiciens autour de métallophones, gongs, tambours et flûtes. La maîtrise de ces instruments nécessite de longues heures d'apprentissage quotidiennes (de deux à six heures). Le *gong-kebyar* de Sebatu se répartit en deux groupes d'instruments installés de part et d'autre de la scène.

A droite, la plupart des instruments à lames métalliques sont accordés dans l'aigu et obéissent aux injonctions rythmiques du musicien placé au centre, derrière le *pengender*, qui commande aux *kantilan*, ornementant la mélodie. A gauche, les métallophones sont accordés dans les graves et accompagnés par un *rayon*, qui réunit quatre percussionnistes, et trois gongs suspendus, dont le *kemong*, qui accompagne les mouvements des danseurs. Entre les deux groupes d'instruments, les tambours dirigent le *gong-kebyar*. L'entente entre le titulaire du *pengender* et le premier tambour doit être si parfaite qu'ils ne se quittent jamais des yeux.

Les métallophones expriment les sentiments les plus forts, dont la gamme s'étend de la douceur la plus exquise à la violence la plus absolue. La flûte, puis le *rebab* (voisin du luth arabe), deux instruments introduits tardivement, donnent à la musique sa sentimentalité et excitent l'attention des auditeurs.